

ENCYCLOPÉDIE BERBÈRE

XVI

Djalut — Dougga



EDISUD

ENCYCLOPÉDIE
BERBÈRE

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

GABRIEL CAMPS
professeur émérite à l'Université de Provence
L.A.P.M.O., Aix-en-Provence

CONSEILLERS SCIENTIFIQUES

G. CAMPS (Protohistoire et Histoire)
H. CAMPS-FABRER (Préhistoire et Technologie)
S. CHAKER (Linguistique)
J. DESANGES (Histoire ancienne)
O. DUTOUR (Anthropobiologie)
M. GAST (Anthropologie)

COMITÉ DE RÉDACTION

M. ARKOUN (Islam)	J. LECLANT (Égypte)
E. BERNUS (Touaregs)	T. LEWICKI (Moyen Age)
D. CHAMPAULT (Ethnologie)	K.G. PRASSE (Linguistique)
R. CHENORKIAN (Préhistoire)	L. SERRA (Linguistique)
H. CLAUDOT-HAWAD (Touaregs)	G. SOUVILLE (Préhistoire)
M. FANTAR (Punique)	P. TROUSSET (Antiquité romaine)
E. GELLNER (Sociétés marocaines)	M.-J. VIGUERA-MOLINS (Al Andalus)
J.-M. LASSERE (Sociétés antiques)	

UNION INTERNATIONALE DES SCIENCES PRÉ- ET PROTOHISTORIQUES
UNION INTERNATIONALE DES SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES ET
ETHNOLOGIQUES
LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE ET DE PRÉHISTOIRE DES PAYS
DE LA MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE
INSTITUT DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES
SUR LE MONDE ARABE ET MUSULMAN

ENCYCLOPÉDIE BERBÈRE

XVI
Djalut - Dougga

Publié avec le concours du
Centre National du Livre (CNL)
et sur la recommandation du
Conseil international de la Philosophie
et des Sciences humaines
(UNESCO)

ÉDISUD
La Calade, 13090 Aix-en-Provence, France

ISBN 2-85744-201-7 et 2-85744-828-7

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, « que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de ses auteurs ou des ses ayants-droit ou ayants-cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© EDISUD, 1995.

Secrétariat : Laboratoire d'Anthropologie et de Préhistoire des pays de la Méditerranée occidentale, Maison de la Méditerranée, 5 bd Pasteur, 13100 Aix-en-Provence.

D57. DJALUT (Jalut, Goliath)

Djalut est un personnage semi-légitime, assimilé à Goliath de l'Ancien Testament, qui occupe une place de choix dans l'histoire mythologique des Berbères. Nom environné d'une certaine ambiguïté, car employé tantôt en concurrence avec celui de Maziġ, ancêtre éponymique des Berbères, tantôt comme titre de noblesse ou de royauté. Du reste Camps (1980, p. 27) établit un rapprochement qui mérite d'être souligné, entre les mots Goliath et *agellid* (= « roi », en *tamazigt*). Or, selon Ma'sudi, la Palestine était jadis peuplée par les Berbères et Djalut était le titre que portaient les rois berbères. (*Les prairies d'or*, III, p. 241). Schlouschz (1908, p. 338), en revanche, glose le terme « Djalut » par « exil » ou « expulsion » en hébreu.

Quoi qu'il en soit, les fictions généalogiques élaborées par les chroniqueurs arabes du Maghrib et de l'Andalousie, entre les IX^e et XIV^e siècles, contiennent bon nombre de références à Djalut. La plupart des observateurs contemporains ne semblent guère accréditer ces fantaisies. Nous n'avons retenu que le cas, exemplaire, du seul Djalut, car il pose un autre problème de fond, qui est celui du mythe des origines berbères, que nous n'avons pas l'intention d'aborder ici. Toutefois, devant la nécessité d'intégrer les Berbères dans un mythe fondateur commun, les historiographes maghrébins médiévaux furent obligés de déployer des talents que l'on associe habituellement à l'hagiographie.

En effet, pour des raisons politico-culturelles, il leur fallait attribuer aux Berbères une origine orientale en les incorporant « à l'histoire à leur manière, c'est-à-dire conformément aux règles de leur mémoire collective... » (Shatzmiller, 1983, p. 148). Ces affiliations farfelues passèrent par plusieurs stades. Djalut appartient à une première période, qualifiée d'« orientale » par Shatzmiller (1983, p. 146), où selon Tauxier (1862, pp. 353-363) : « Les Arabes vainqueurs des Berbères, comme le peuple d'Israël l'avait été des Jésuséens, se plurent à reconnaître dans leur vaincus la descendance maudite de Canaan... » De ce fait, Djalut, ou Goliath, personnage biblique et cananéen par excellence, pouvait convenir à leur dessein.

S'appuyant sur des traditions en arabe antérieures au IX^e siècle (Schlouschz, 1908, p. 320), ce sont des auteurs comme Ibn 'Abd al Ḥakam, ou Bin Ḥawqal, qui, les premiers font allusion à Djalut, ancêtre des Berbères, lesquels seraient venus de Palestine au Maghrib. Ibn Qutayba, qui abonde dans le même sens, précise en outre que Djalut avait pour vrai nom Wennur, fils de Hermel (Shatzmiller, 1983, 147/Tauxier, 1862, pp. 353-363). Mais l'affirmation la plus formelle en ce sens émane du célèbre Ibn Khaldun, cité par Mercier (1871, p. 420), qui dit notamment : « ... le roi chez eux (les Berbères) portait le titre de Goliath (Jalut)... » avant de déclarer sans ambages que son avis fait autorité.

Par la suite, Al Tabari, cité en En-Naṣiri Es-Slaoui (1923, p. 148), fait état du meurtre de Goliath (Jalut) par David, à la suite de quoi les Berbères, quittant la Palestine, se seraient dispersés en direction du Maghrib. Une bien curieuse référence à Djalut figure dans la correspondance, farcie de politesses et d'insultes, adressée à Muḥammad Lḥajj Ed-Dilāi par Mulay Mḥammed en 1646, où ce dernier accuse les marabouts marocains de Dila' de n'être « que des bâtards rejets d'une prostituée, tandis que votre aïeul Abu Isir était Djalut » (en-Naṣiri Es-Slaoui, 1906, p. 24). Alors qu'on est en plein XVII^e siècle, on voit que la légende faisant état d'une origine orientale des Berbères est tenace, étant donné l'opprobre qui semble encore s'attacher à cette descendance du malheureux Djalut. Il en est de même pour l'équivoque qui entoure son véritable nom, qui serait Abu Isir, selon ce *ṣūfī* qui abreuve d'injures homériques ses rivaux berbères.

Plus près de notre époque on se rend compte que la légende persiste, accompagnée de quelques fioritures supplémentaires. Laoust (1932, p. 190) cite une tradition ayant cours chez les Ayt Ḥadiddu du Haut Atlas marocain, selon laquelle ils seraient descendus d'un certain Midul, fils de Jalut. Hart (1978, pp. 58-59) cite

également le nom de Jalut (Goliath) comme lointain ancêtre de tous les *imazigen*, et mentionne aussi Midul dans l'arbre généalogique fictif des Ayt Ḥadiddu.

Djalut est bien connu des Berbères sahariens. Son nom est cité dans plusieurs récits plus ou moins légendaires. Il est question de lui dans la légende que rapporte M. Reygasse à propos du monument de Tin Hinan à Abalessa. Ce mouvement aurait été la kasbah de « Jolouta » avant de devenir le tombeau de Tin Hinan.

Dans son travail sur les Touaregs, Norris (1975, XIII) relate une fable égyptienne à propos d'une contrée mystérieuse s'étendant à l'Ouest de l'Égypte, appelée Qamuda (Qamuna) et gouvernée, à une époque lointaine, par une reine-sorcière berbère. Celle-ci aurait eu à combattre un géant berbère du nom de Djalut (Goliath), ou Maziḡ ben Kan'an, selon une autre version.

Ce dernier exemple illustre bien la confusion qui entoure ces légendes, forgées après coup, selon lesquelles Djalut serait l'ancêtre des Berbères. On est en droit de se demander, en définitive, si Djalut et Maziḡ ne seraient pas une seule et même personne, ou si le second ne serait pas le fils du premier. Toujours est-il que Tauxier (1862, p. 455) fait remarquer que, pour rendre plus plausibles leurs interprétations, « les historiens se crurent-ils en droit de donner au Canaan de la Bible un fils nommé Maziḡ qui devient le premier anneau de cette chaîne apocryphe reliée à la filiation des livres saints ».

Nous nous sommes limités à ces quelques exemples, car il est malaisé de voir clair dans toutes ces légendes, d'autant plus que les contradictions sont légion. La tentative d'affiliation orientale passant par Djalut, si elle est restée présente dans les esprits jusqu'à une époque récente, n'aurait été qu'un avatar généalogique. Par la suite, dans le but d'anoblir les dynasties berbères des Ṣaḥḥaja ou des Zanata, on invoquera d'autres origines orientales, plus prestigieuses celles-là, mais tout aussi discutables, notamment du côté des Himyarites du Yémen.

BIBLIOGRAPHIE

- AMZIEV A., « Les Berbères », in *Maroc-Soir Magazine*, 19-25 octobre, 1985, Rabat, p. 8.
 CAMPS G., *Berbères ; aux marges de l'histoire*, Toulouse, Éd. Hespérides, 1980, pp. 26-27.
 EN-NASIRI ES-SLAOUI A., *Kitab El Istiḡsa*, trad. Fumey, *Arch. Mar.*, t. IX, Paris, E. Leroux, 1906.
 EN-NASIRI ES-SLAOUI A., *Kitab El Istiḡsa*, trad. de Graulle, *Arch. Mar.*, t. XXX, Paris, 1923.
 HART D., « Les institutions des Aït Morhrad et Aït Haddidou », trad. Dimechkie, *Actes de Durham ; recherches récentes sur le Maroc*, Pub. B.E.S.M., Rabat, 1979.
 LAOUST E., « L'habitation chez les transhumants du Maroc central », in *Hespéris*, n° 2/1932, p. 190.
 MERCIER E., « Notes sur l'origine du peuple berbère », in *Revue Africaine*, t. XV, Alger, 1871.
 NORRIS H., *The Touaregs ; their Islamic legacy and its diffusion in the Sahel*, Warminster, Aris et Phillips, 1975.
 SHATZMILLER M., « Le mythe d'origine berbère ; aspects historiographiques et sociaux », in *R.O.M.M.*, Aix-en-Provence, 35/1983-1, pp. 145-156.
 SCHLOUSCHZ N., « Les origines des Berbères », in *Arch. Mar.*, t. XIV, Paris, 1908, pp. 320-335.
 TAUXIER H., « Examen des traditions grecques, latines et musulmanes relatives à l'origine du peuple berbère », in *Revue Africaine*, Alger, 1862, pp. 353-363.

M. PEYRON

D58. DJAMOUR (îles), Aegimures, Zembra

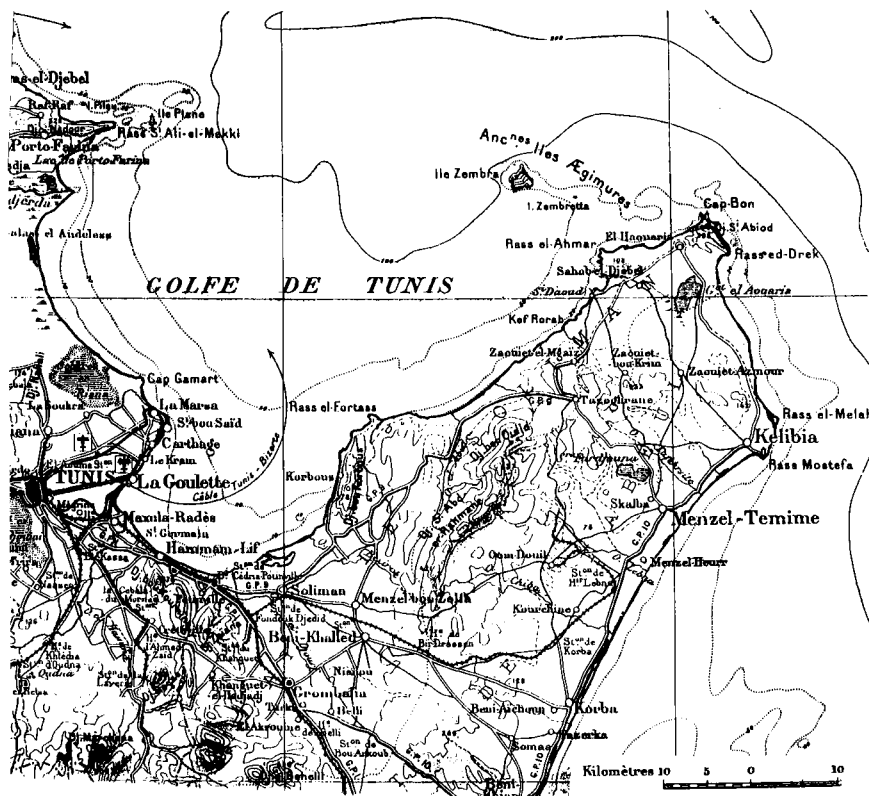
L'île de Djamour dite Kebir, par opposition à Djamour es-Sghir qui n'est qu'un rocher désolé, se dresse à 432 m d'altitude dans la partie est du Golfe de Tunis, à 12 km du Cap Bon dans le prolongement de l'une de ces pointes le Ras el-Ahmar.

Les îles Djamour ont conservé leur nom antiques : Aegimures, bien qu'elles soient surtout connues sous les noms italiens de Zembra et Zembretta. L'île principale a une forme triangulaire dont le Cap Grosso constituerait l'angle septentrional. La majeure partie de ses 340 hectares est occupée par un relief montagneux qui engendre des falaises abruptes tombant directement dans la mer. Seul l'angle sud-est possède une surface relativement plane à pente marquée. Une crique exigüe de la côte sud a servi de port à différentes époques.

Archéologie et zoologie

L'île de Djamour présente la curiosité de posséder une population de lapins (*Oryctolagus cuniculus*) alors qu'elle est située à plus de 800 km de la limite orientale de la répartition actuelle de l'espèce. En collaboration avec l'Institut national d'Arts et d'Archéologie de Tunis, J.-D. Vigne a effectué plusieurs campagnes de prospections accompagnées de sondages afin de comprendre les raisons historiques de cette anomalie zoogéographique (1986-1990).

Le site paléontologique dit de l'« Aven Percé » témoigne de la présence, à la fin du Pléistocène, d'une riche faune dominée par le Mouflon à manchettes (*Ammotragus lervia*). Elle indique que l'île était rattachée au Cap Bon, probablement à la faveur d'une régression glaciaire (Riss?) du niveau marin. Toutes les espèces de Mammifères représentées dans ces niveaux ont disparu de l'île, et aucun des taxons sauvages qui y vivent aujourd'hui (Chèvre marronne, Mouflon de Corse, Chat haret, Lapin, Rat, Souris) n'y figure. Comme celui de toutes les grandes îles



Situation des îles Djamour (Zembra), à l'entrée du Golfe de Tunis

méditerranéennes, le peuplement mammalien de Zembra a subi un total renouvellement durant les 10 ou 15 derniers millénaires.

De larges épandages d'obsidienne originaire de Pantelleria indiquent une fréquentation néolithique non négligeable. L'« Abri du Scorpion » a livré un remplissage témoignant de la présence d'animaux domestiques (Chèvre, Mouton et Porc) au Néolithique (IV^e-III^e millénaires av. J.-C.), et aucune des espèces actuelles n'est attestée dans ces niveaux.

Des indices d'une forte occupation antique sont visibles en différents points de l'île, en particulier dans la petite « Plaine de l'Oued » : puits, citernes, murs, fondations, tour, mosaïques. Les ramassages de surface et plusieurs sondages ont livré de la céramique qui s'échelonne entre le II^e s. av. J.-C. et le VI^e s. ap. J.-C. Les restes d'une sépulture dans l'« Abri du Scorpion » ont été datés par le carbone 14 entre 211 av. J.-C. et 64 ap. J.-C. (dates « calibrées »). Le petit « Abri du Casino » a livré une stratigraphie dont la couche la plus profonde, datée de 1760 ± 90 b.p., contenait des tessons d'amphores africaines, de sigillée type D et de vaisselles culinaires Hayes 196 et 197. Ils désignent la fin du III^e ou le IV^e s. ap. J.-C. En plus des restes d'animaux domestiques, cette couche renfermait des ossements de Lapin. Le niveau suivant, daté par des céramiques des V^e et VI^e s., contenait, en outre, des os de Souris (*Mus m. domesticus*) et de Rat noir (*Rattus rattus*).

Les sédiments du site Z2, contenant des tessons islamiques datées aux environs du X^e s., ont livré la même faune. Aux XIX^e et XX^e s., Zembra fut exploitée pour la pierre, le charbon de bois, la pêche et l'élevage, notamment celui des chèvres. L'île est maintenant classée en zone militaire et réserve naturelle.

La fréquentation humaine de l'île a donc été presque continue depuis la fin du Néolithique jusqu'à nos jours, avec une forte occupation durant l'Antiquité. Après l'extinction du peuplement animal de type continental, à la fin du Pléistocène, la faune mammalienne moderne s'est mise en place progressivement : les animaux domestiques apparaissent au Néolithique, le Lapin avant le III^e s. ap. J.-C., le Rat noir et la Souris domestique avant le V^e s., enfin le Chat haret (*Felis catus*) puis le Mouflon de Corse (*Ovis a. musimon*) introduit en 1962 (Cochu, 1983). Compte tenu de l'isolement de Zembra et de la nature même de ces mammifères, presque tous domestiques ou commensaux, il est hautement probable qu'ils ont été introduits par l'Homme, volontairement ou non, comme ce fut aussi le cas sur toutes les grandes îles méditerranéennes (Vigne, 1988, 1992).

Il reste à rechercher si les responsables de l'introduction du Lapin étaient puniques ou romains.

BIBLIOGRAPHIE

- COCHU M., *Protection de la faune de Tunisie*. Thèse Ecole nat. vétérinaire Maisons-Alfort, 15, 1983, 57 pp.
- VIGNE J.-D., Données préliminaires sur l'histoire du peuplement mammalien de l'îlot de Zembra (Tunisie). *Mammalia*, 1988, 52 (4), pp. 567-574.
- VIGNE J.-D., Zooarchaeology and the Biogeographical History of the Mammals of Corsica and Sardinia since the Last Ice Age. *Mammal Rev.*, 1992, 22 (2), pp. 87-96.

E. B.

Les Egimures dans l'Antiquité

Bien que les deux Phoinikoussai (îles des Phéniciens) qu'Hécatée de Milet (vers 500 av. J.-C.) situe dans le « golfe libyque » face à Carthage (St. de Byz., éd. Meineke, p. 669), soient sans doute à identifier avec les Egimures, seul, Plinie l'Ancien (V, 42) dénombre deux Egimures. Les autres sources font état seulement

d'une île d'Aigimouros (en grec) ou d'Aegimurus (en latin). Le toponyme au singulier désigne Djamour el-Kebir, Djamour es-Seghir étant négligé.

Les parages d'Egimure furent peut-être déjà le théâtre d'une victoire navale des Romains sur les Puniques en 245 avant notre ère. Mais bientôt une tempête déporta au loin la flotte victorieuse (Florus, I, 18, 30). En 204, à en croire Coelius Antipater, la flotte de Scipion, qui faisait route du cap Bon au Ras Sidi Ali el Mekki, faillit être poussée par les intempéries sur Egimure (Tite-Live, XXIX, 27, 14-15). Dans l'hiver 203/202 avant J.-C., de nombreux transports de ravitaillement romains, moins heureux, furent drossés sur l'île (*Id.*, XXX, 24, 8), et les Puniques purent s'y rendre et remorquer les épaves jusqu'à Carthage (*Id.*, XXX, 24, 10-12). En 149, au début de la III^e guerre punique, les Romains s'emparèrent d'Egimure (Zonaras, IX, 27, 1). C'est encore une tempête qui, dans l'hiver 47/46, déporta une trière du parti de César vers Egimure, près de laquelle elle fut capturée par les Pompéiens (*Bell. Afric.*, XLIV, 2).

Mentionnée à plusieurs reprises par Strabon (II, 5, 19 ; VI, 2, 11 ; XVII, 3, 16) en compagnie de Kossoura (Pantellaria), puis une fois par Ptolémée (IV, 3, 12, Müller, p. 660), Egimure apparaît comme un repère dans l'*Itinerarium Maritimum*, 492, 13, Cuntz, p. 77, et 515, 1, p. 82. La *Table de Peutinger* ne la représente pas, mais le Géographe de Ravenne (V, 25, Pinder et Parthey, p. 410) la situe dans le *colfus Gallicus* (Méditerranée occidentale), avec *Galata* (La Galite) et *Cercina* (la Grande Kerkennah).

Au milieu du ^e siècle de notre ère, l'île «Egimurite» (cf., pour la forme de l'ethnique, Stéphane de Byzance, *s.v.*, Meineke, p. 42) est encore signalée comme un des lieux de rélegation où séjourna l'évêque Victor de Tunnuna (*Chron.*, a. 555, dans *Chronica Minora*, 2, Mommsen, p. 204 : *M.G.H.a.a.*, XI, Berlin, 1894), ce qui donne à penser qu'elle comportait alors quelques habitants et sans doute une petite garnison byzantine.

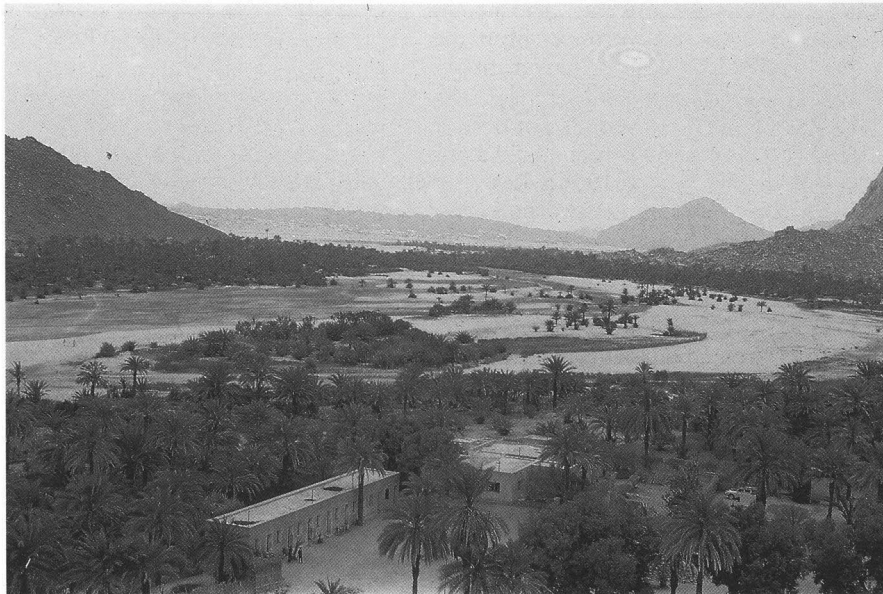
J. DESANGES

D59. DJANET

Ensemble de trois oasis (Adjahil, El-Mihane, Azellouaz), situées de part et d'autre de l'oued Edjéréou (Egèrew), à environ 2 000 Km au sud est d'Alger (par la route) et à 1 200 km à l'est de Ouargla. L'oued qui descend du Tassili en direction du sud vers l'erg Admer porte successivement les noms d'Edjéréou (mer, fleuve très large, en tamâhaq), Eferi et In Debirène ; il est souvent nommé aussi aujourd'hui, oued Djanet.

La vallée entre le village d'El Mihane située sur la rive gauche et Adjahil, sur la rive opposée a une largeur qui atteint 750 m et une profondeur d'une centaine de mètres. D'un côté, une falaise de grès presque verticale culmine à 1 200 m, de l'autre, des roches cristallines diverses (granits, rhyolites, schistes cristallins) atteignent la même altitude avec des profils moins raides et plus morcelés. Ces granits et schistes cristallins appartiennent à l'étage supérieur du Précambrien ou Pharusien. «Le granit du poste de Djanet est un granit à biotite normal, avec feldspathes calcosodiques (albite et oligoclase) et potassiques (orthose) altérés et un peu d'apatite» (Capot-Rey, 1953, p. 35). «Sur la rive droite les grès qui donnent la falaise sont des grès grossiers, avec des passées de conglomérats, sans fossiles, mais identiques aux grès du Tassili, présumés ordoviciens ; ils sont disposés en bancs réguliers inclinés vers le sud-ouest» (*idem* 1953, p. 35).

R. Capot-Rey définissait ainsi Djanet en 1953 : «Djanet n'est pas une cité caravanière et artisanale comme Agadès et, à un moindre degré, comme Ghât, ni un centre administratif de création récente comme Tamanrasset ; c'est une aggro-



Les palmeraies et l'oued Edjêrou vue de l'agglomération principale de Djanet
(Photo G. Camps)

mération exclusivement rurale. Le trafic des caravanes n'y a jamais été très actif parce que Djanet est située un peu à l'écart de la route directe du Fezzan vers le Djado ou vers l'Air...» (*Trav. de l'IRS*, X, p. 33-34).

La présence de l'oasis et son extension sont dues aux sources issues d'un anticlinal nord-nord-ouest / sud-sud-est « relevant le cristallin en bordure du Tassili et taillé sur son flanc ouvert » (*idem*, p. 35). Ces sources au nombre de 64 en 1953, jaillissent au pied de la falaise sur la rive droite et offrent des ressources en eau très supérieures au taux de pluviosité de l'oasis (20 mm environ). Les autres jardins, sur la rive gauche en particulier, sont alimentés par l'eau de puits creusés dans la nappe de l'inféro-flux. La fréquence des crues (3,5 jours de crue par an) a contraint les habitants à percher leurs maisons sur les corniches sauf pour le village d'Adjahil qui a pu s'implanter près des jardins. Mais cette règle n'a plus été respectée depuis une trentaine d'années, en sorte que Djanet a subi des destructions spectaculaires de son habitat, tant en raison du mode de construction (moellons de terre), que par l'implantation de maisons en zone inondable. Désormais, les nouvelles constructions en terrain inondable doivent être construites en pierres taillées jusqu'au niveau du premier étage.

M. GAST

Histoire de Djanet, des origines au XVII^e siècle

L'implantation humaine dans l'oasis de Djanet et sa région est attestée dès les temps les plus reculés de la Préhistoire. Elle est incontestablement liée aux conditions géographiques de l'oasis, une belle vallée fertile adossée au plateau du Tassili, au débouché d'un important réseau hydrographique (et de sa nappe phréatique) dévalant des hauteurs, sans compter de nombreuses sources, mais aussi une étape et un accès immédiat au plateau par des cols accessibles aux hommes et à leurs bêtes.

Les hommes du Paléolithique inférieur y ont laissé leurs traces, bifaces et hachereaux récoltés dans les environs de l'oasis ou un peu plus loin dans l'erg Admer (Acheuléen ancien, moyen final et évolué). G. Aumassip et C. Roubet, 1966 ; S. Hachi, 1982-1983.

Au Paléolithique moyen, ils ont occupé le petit plateau du diverticule ouest de l'oasis (dominant le village actuel d'Adjahil) : 11 stations moustéro-atériennes y ont été identifiées (J. Bobo, 1956). Les Atériens devaient déjà fréquenter le col de l'Assakao où, à 35 km au nord-ouest de Djanet, le long de la piste menant à ce passage et après la première akba, ils se sont installés sur un replat de berge d'oued (J.-P. Savary et F. Bleu, 1963). Dans les parties proches de l'erg Admer, les outils d'allure moustéro-atérienne ne sont pas inconnus.

Enfin, au cours de ses expéditions sur le plateau, plus exactement dans les « forêts de pierre », immédiatement au-dessus de l'oasis, H. Lhote a recueilli des pièces d'aspect moustériens et quelques pointes atériennes.

Djanet fut certainement une halte importante à l'Holocène, une étape obligatoire pour les artistes – pasteurs qui ont parcouru son plateau et couvert les parois des abris – sous roche de leurs célèbres peintures. Il est très probable qu'elle fut le point de rassemblement de vastes troupeaux conduits en transhumance vers les reliefs avoisinants. Les foyers et les vestiges de campement de ces nomades sont encore visibles, au niveau du piémont surtout (G. Aumassip et *alii*, 1977). Les rivières, après avoir quitté les contreforts du plateau, comme l'oued Edjereou de Djanet, allaient parcourir la plaine d'Admer, formant petits lacs et marécages comme le montrent les fonds argileux actuels gardant encore les traces de bulbes et rhizomes de phragmites et évoquant un paysage de roselières. Les sites de surface y révèlent encore de l'outillage lithique divers, des poteries entières, de nombreux restes de poisson, de l'œuf d'autruche, des ossements animaux... plusieurs ont livré des sculptures en ronde-bosse (H. Camps-Fabrer : Admer* E.B., A 57, t. II, p. 137-139).

Au Néolithique, Djanet et ses abords furent certainement un des habitats les plus animés du Sahara central.

L'occupation de Djanet durant les temps protohistorique est indirectement attestée par l'art rupestre qui correspond à cette période et que caractérisent les images du char, du cheval attelé ou monté et des inscriptions libyques. Mais surtout, ce sont les nombreux monuments funéraires et cultuels de la vallée et ses environs qui en sont les témoignages les plus directs. L'ensemble, remarquable, de Tin Taoussist (découverte M. Hachid et L. Benhouned) regroupant plusieurs structures funéraires et cultuelles (croissant à autel, cercle rituel, monument en V, tumuli...) a certainement fonctionné à la fois comme une nécropole et un centre religieux traduisant le culte des ancêtres et l'astrolâtrie des Libyens sahariens comme en témoignent plusieurs auteurs de l'Antiquité. Dans Djanet même, au niveau de la Chaâba Arkouya, un tumulus contenant les ossements de 3 individus a livré un bracelet en bronze. Dans un autre, toujours à Djanet, il y avait une poterie considérée comme romaine et tout à fait comparable à celles qui provenaient des sépultures de Djerma (H. Lhote, 1971). Cette poterie qui pourrait remonter au second ou troisième siècle de notre ère montre que Djanet pouvait recevoir des produits des régions méditerranéennes ; quant au bracelet, il a été rapproché de productions plus méridionales et sahéliennes (D. Grébénart, 1988). Certains auteurs considèrent que Djanet se trouvait dès la période antique sur un itinéraire caravanier (en direction de l'Aïr vers le sud, d'Abalessa vers l'ouest, de Ghat, Garama et Cydamus vers le nord) (P. Salama, 1980). La construction des « Galeries algériennes » sur l'emplacement d'un très vieux cimetière, en rive droite de l'oued Tin Arilane, a mis au jour des squelettes entiers enveloppés dans des pans de fibres de palmiers (*life*). Les tableaux d'agrandissement de l'école située immédia-

tement au sud a révélé une poterie en fragments, fabriquée au tour et portant une inscription libyque de 3 lettres. On ignore la date exacte de ces objets mais la description de la poterie du tumulus de la Chaâba Arkouya correspond tout à fait à celle des Tin Arilane.

Si, dès la Préhistoire et la Protohistoire, le site de l'oasis de Djanet est occupé par les hommes, pour la période qui suit on devine qu'il devient de plus en plus un pôle d'intérêt sans avoir la preuve explicite de l'existence de l'agglomération. Ce centre de culture est pressenti indirectement à travers les sources arabes et notamment par la révélation et l'individualisation des ancêtres directs des Touaregs Ajjér : les Azgâr.

Au x^e siècle, Ibn Hawkal fait mention de cette entité : ce sont les Banu Adjar-fazzan, vivant comme leur nom l'indique au Fezzan, une population berbère, howwara et ibadite, émigrée vers le sud en raison des conflits politico-religieux entraînés par l'implantation de l'Islam dans la région méditerranéenne. Leur capitale, l'énigmatique Aksintila ou Aksantila, pourrait se situer déjà dans la région de Tassili et serait plus exactement une oasis localisée dans la région du Ghat (F. Belhachemi, 1992).

Au xii^e siècle, El-Idrissi énonce clairement le nom ancien des Ajjér, « une tribu des Berbères » les Azgâr, et leur territoire, la montagne de Tantano, autrement dit le Tassili, qu'il décrit en insistant sur sa richesse en eau et en pâturages (Edrisi, 1948, p. 42-43). Il cite les noms des principales localités en relation avec le Tantano (territoire de Begâma, villes de Châma, Ghadâmès, Tessâwa) mais pas de Djanet ni de Ghât. Selon F. Belhachemi, c'est pourtant au cours de ce siècle que ces deux agglomérations vont être implantées en guise de relais nouveaux, à la faveur d'une réorganisation de l'axe caravanier transsaharien de l'est du Sahara (de Tripoli au Kanem par le Fezzan et Zouila). En raison de l'offensive du malékisme sur le Kanem et la cité de Tadmekka (Es-Souq, Adrar des Ifoghas), le réseau commercial kharédjite doit se redéployer et emprunter un itinéraire situé plus à l'ouest ; il va donc se déplacer vers la zone du Tantano-



Femme de Djanet (Photo H. Camps-Fabrer)

Tassili et projeter au centre de ce nouveau carrefour les oasis de Ghât et Djanet, de même qu'il incorporera le groupe des Ajjer dans cet important trafic caravanier. Il est probable que le commerce transsaharien ait contribué à développer des oasis comme Djanet et Ghât mais on reste étonné qu'El-Edrisi, qui décrit dans le détail les pouvoirs de divination des Azgâr (Ajjer), puisse omettre de mentionner ces localités et surtout qu'il se contente de décrire les habitants de la région comme de paisibles chameliers semi-nomades sans signaler qu'ils sont également les convoyeurs et protecteurs indispensables des caravanes traversant leur territoire.

Au xiv^e siècle enfin, Ibn Batoutah mentionne Ghât pour la première fois. Dans la relation de son voyage au Soudan, accompli en 1353, J.-M. Cuoq, repris par F. Belhachemi (1992, pp. 110-111) trouve un indice probable de l'existence de Djanet : ce voyageur, visitant la cité prospère de Takedda (Aïr), y reçoit l'hospitalité du juge de la ville, Abou Ishak el-Djânâty. J.-M. Cuoq propose de rapprocher l'ethnique de ce cadî du nom de l'oasis de Djanet.

Au xvi^e siècle, Djanet n'est toujours pas connue de Jean Léon l'Africain. Pourtant comme nous le verrons plus loin, elle ne peut pas ne pas exister.

On peut supposer sans trop d'erreurs qu'avant que le grand trafic caravanier n'emprunte les pistes du Tassili, Djanet et Ghât étaient déjà des centres de culture où des populations mélanodernes, groupes résiduels de la Préhistoire et la Protohistoire, s'adonnaient à la culture mais aussi des places privilégiées de rencontre, d'échanges et d'approvisionnement pour les nomades. Ghât, notamment, située sur la grande voie naturelle de la vallée de l'Ouraret-Tanezzouft vers l'Aïr, et le Soudan, sous l'impulsion du commerce transsaharien se transformera en cité marchande, mais elle n'aura jamais l'envergure d'un pôle commercial, politique et religieux comme Zouila par exemple. Djanet restera à l'écart de ces grands axes en raison de son emplacement géographique, séparée de Ghât par la largeur d'un plateau d'accès difficile et de terrain accidenté. Les caravanes chargées préféreraient contourner le plateau par le sud, plus exactement le sud de l'Edjerit. C'est cet itinéraire qu'emprunteront l'explorateur H. Barth et ses compagnons en 1850.

Dès la Protohistoire, l'aggravation de l'aridité provoque la transformation progressive de Djanet en oasis ; celle-ci s'orientera obligatoirement vers l'auto-suffisance, complétée par les apports annexes du commerce et de l'élevage, mais sa fonction essentielle demeurera celle d'un centre agricole.

La première mention historique de Djanet est tardive ; elle nous est livrée par la tradition orale rapportée par les premiers européens – explorateurs et militaires – découvrant la région. Elle nous apprend qu'un roitelet toubbou, Ghaoun, régnait sur la palmeraie. Autre particularité que celle de son origine exogène, il fait construire en dur la petite forteresse perchée au-dessus du ksar actuel d'Adjahil. On dit que les tombes de la *Chaâba* Arkouya sont celles de ses sujets et esclaves victimes de son despotisme. Quant à la sépulture de Ghaoun, elle existe encore au nord de Djanet. La forteresse et ses tombes seraient donc les sites historiques les plus anciens de la région et de l'oasis. Il existe deux versions relatives à l'apparition de Ghaoun sur la scène de Djanet, mais toutes deux maintiennent la référence au monde toubbou. L'une, la plus courante, est celle de la fuite de Ghaoun du Tibesti après avoir tué son frère et son installation dans l'oasis où il se rend maître des lieux. Mais il est clair que s'il occupe un site défensif bâti en dur (pour se protéger d'éventuelles représailles car de cette petite citadelle, on a une vue de toute la palmeraie dans son extension nord-sud), il préexistait des hameaux de zéribas.

L'autre version nous apprend que les Teda, groupe toubbou du nord du Tibesti, auraient bel et bien occupé Djanet au xvi^e siècle chassant les Tin Alkoum et l'un d'eux, Ghaoun, en deviendra le maître.



Puits à traction animale dans la palmeraie (Photo G. Camps)

Si l'on s'en tient toujours à la tradition orale, le ksar d'Adjahil est le premier à se mettre en place fondé par Ibba, fils de Ghaoun. Les habitants d'El-Mihan se disent aussi descendants de Ghaoun et ce ksar existe déjà quand le fils de la petite-fille, Tata, de ce roitelet, devient le chef de ce village.

Aucune date exacte n'accompagne ces faits. Néanmoins ils se situent au *xvi*^e siècle avant l'arrivée au pouvoir des sultans Imanan, qui régnèrent sur l'ensemble des Touaregs du nord (Ahaggar, Adrar des Ifoghas, Tassili), et plus exactement de l'un d'eux, Goma, que l'on dit fondateur du ksar d'Azellouaz. Quant au quartier d'Er-Rehmat, fort ancien, on ignore complètement son origine.

La tradition orale rapportée par le célèbre explorateur du Tassili, H. Duveyrier (1864, p. 347) situe l'aménokal Goma vers 1660 (deux cents ans avant, lui dit-on). C'était jusqu'ici l'unique élément, un tant soit peu précis, datant le règne des Imenan. L'interprétation récente d'un manuscrit arabe bien connu, le *Kītab el-Taraïf*, par F. Belhachemi, tend à montrer que la chute de ces sultans se situerait dans la première moitié du *xvii*^e siècle. Leur autorité se serait mise en place dans le courant du *xvi*^e siècle liée à la montée et la domination des pouvoirs chérifiens en Afrique de l'ouest (Banu Hammad au Fezzan, Pachas de Tombouctou et Imenan au Tassili), pouvoirs eux-mêmes consécutifs à la vague d'islamisation chérifienne qui déferle sur le Sahara et le Soudan et qui voit naître la dynastie saâdide au Maroc. Par conséquent, si les Imenan sont déjà en place au *xvi*^e siècle, l'épisode historique de Ghaoun doit être reculé à son tour peut-être jusqu'au *xv*^e siècle.

M. HACHID

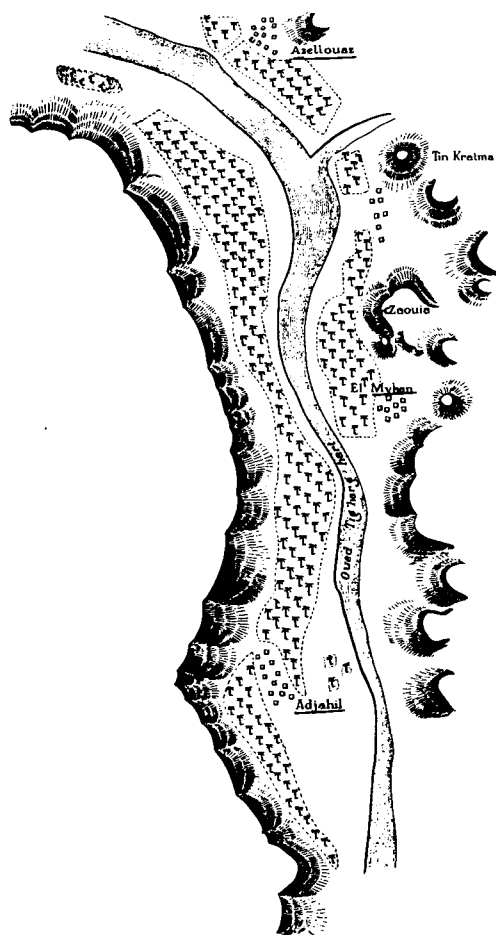
L'Histoire récente

Au *xvii*^e siècle, Djanet était l'un des lieux de séjours avec la ville de Ghât, des sultans Imenan, d'origine chérifienne, dont le pouvoir s'étendait à la fois sur

tout l'Ajjer et l'Ahaggar réunis. H. Duveyrier écrit en 1860 : « il y a deux cents ans environ régnait l'amenûkal Goma » (*Les Touaregs du Nord*, 1864, p. 344) ; cette remarque nous permet d'évaluer le règne de ce chef Imenan vers 1660. Le commerce transsaharien passant par Ghadamès et Ghât s'affaiblissant, Goma augmenta ses exigences auprès de ses vassaux et voulut asservir un groupe d'Oraghen originaire du Niger. Un noble Kel Ajjer nommé Biska, se révolta contre le despotisme des Imenan et tue Goma. Un chef Oraghen, Mohamed ag Tinekerbàs arrivant du Niger sur ces entrefaites, achève de renverser cette dynastie (voir H. Duveyrier 1864, pp. 344-352) et, après avoir soumis la plupart des vassaux des Imenan, se proclame amenûkal des Kel Ajjer. A partir de cette époque les Kel Ahaggar n'ont plus de commandement commun avec les Kel Ajjer et l'on verra plus tard émerger en leur sein un lignage à commandement (voir Gast, 1976).

Djanet n'est, pour les nouveaux suzerains, qu'une petite source de revenus, notamment en provisions de dattes et de céréales (orge, blé). L'essentiel de leurs ressources provenait surtout de Ghât et des transactions caravanières (sel de l'Amadror vendu au Soudan, caravanes sur Tripoli, Mourzouk, l'Aïr, et quelques échanges avec Ouargla et In Salah). Djanet reste certes, la plus importante des oasis du Tassili, mais ne représente pas, malgré ses sources permanentes, ni un pôle d'attraction commerciale, ni un point stratégique prioritaire.

Durant la période coloniale, c'est le capitaine Touchard qui est le premier Français à visiter pacifiquement Djanet (le 19 janvier 1905) et qui demande à la population locale de retirer le pavillon turc qu'on avait hissé lors de son arrivée (bien qu'aucun Turc ne fut jamais allé auparavant dans ce village). L'un des buts de sa mission est de prendre contact avec les Touaregs de l'Ajjer et en particulier avec le plus prestigieux de leurs chefs politiques, Sultan Amoud, Imenan, suzerain de Djanet pour obtenir sa soumission (alors que l'amenûkal de l'époque est l'Oraghen Inguedazen). Après cette visite, le capitaine Touchard écrit dans son rapport (cité par Gardel 1961, p. 224) : « Djanet ne saurait être un but ni pour les Turcs ni pour les Français ; l'objectif des deux nations est Bilma. Que les Turcs arrivent avant nous à Bilma et l'unification de notre empire africain est empêché, que les Français arrivent les premiers à Bilma et les relations commerciales du



Implantation des villages d'Azellouaz, d'El Mihane et d'Adjali et de leurs palmeraies (d'après R. Delerive)

Fezzan avec le Soudan sont à la merci des chrétiens». Alors que l'amenûkal Inguedazen est prêt à traiter avec les Français, Sultan Amoud affiche son hostilité et demande aux Turcs de venir s'installer à Djanet. En 1908 celui-ci reçoit l'investiture turque et conforte sa position en s'affiliant à la Senoussiya (Sanûsiya) en 1909.

Mais en septembre 1908, c'est la révolution turque; Djamy Bey (capitaine Abdelkader) qui jouait le rôle de représentant ottoman en pays Ajjer, est relevé de son commandement et les troupes turques se retirent de Ghât. Sultan Amoud conteste le pouvoir de l'amenûkal Inguedazen. Le drapeau turc est hissé à Djanet en juin 1909. Les troupes françaises y effectuent une démonstration pacifique en juillet de la même année sans pouvoir parlementer avec les notables (dont aucun n'a de représentativité en l'absence de Sultan Amoud). Entre temps, Moussa ag Amastane, amenûkal de l'Ahaggar, qui se plaint des pillages des Kel Ajjer, demande que Sultan Amoud, les Ihadhanaren et les Kel Djanet soient exclus des marchés contrôlés par les Français. Il organise un contre rezzou contre les Oraghen, Kel In Tounine et Imeqqaghassen qui lui sont hostiles, soutenu sur le plan stratégique par les méharistes français.

Une rencontre franco-turque a lieu à Djanet en janvier 1910; elle sera suivie d'autres contacts, mais le statut de Djanet continue d'être flou. Sultan Amoud réside à Ghât où il reçoit une solde mensuelle des Turcs. Ceux-ci évacuent définitivement Djanet en avril 1910. Le capitaine Charlet entre pacifiquement avec ses troupes, le 27 novembre 1911 dans l'oasis et transforme la zawiya senoussite en bordj militaire. Les *amghar* des trois villages reconnaissent l'autorité de la France; certains jardins appartenant à Sultan Amoud sont saisis. Celui-ci et sa famille se retirent à Mourzouk. Une intense activité militaire et diplomatique se maintient au Sahara Central durant cette époque jusqu'en 1918. De nombreux combats opposent les Français à ceux qui refusent leur autorité: partisans du Sultan Amoud, les Oraghen, les Imanghassaten, les Iforas et les Imeqqaghassen (voir Ajjer*). Djanet, assiégée par Sultan Amoud, se rend en mars 1916; trois mois plus tard, la colonne Meynier reprend la ville mais doit l'abandonner. Les Français reviendront en 1918.

Durant cette période, Djanet n'a jamais été un enjeu considérable, car malgré les revendications de Sultan Amoud, puis de Moussa Ag Amastane, cette oasis ne possédait ni d'élite civile ou religieuse, ni de force militaire; les oasiens n'étant dans leur grande majorité que des serfs cultivateurs qui, en principe, ne combattaient jamais.

Djanet entrait à partir de 1920 dans la gestion administrative des Territoires des Oasis dont le commandement militaire se situait à Ouargla. La commune indigène de Ouargla possédait alors deux Annexes: l'une à Ouargla, l'autre aux Ajjer et sise à Djanet. En 1938 cette dernière devient « Annexe de Djanet-Fort Charlet » avec une jumelle: l'Annexe de Fort-Polignac-Illizi. (Voir *Exposé de la situation des Territoires du Sud de l'Algérie de 1930 à 1946*, pp. 54 à 57). En 1945 l'Annexe des Ajjer est dotée de l'autonomie financière et le 1^{er} janvier 1953 est créée la commune des Ajjer.

Après 1962, les Autorités algériennes imaginent un moment de lier le sort de Djanet à celui de Tamanrasset. Cette tentative ne dure guère et Djanet reprend son indépendance, d'autant que In-Amenas avec son aéroport international, son importance comme centre de gestion des recherches pétrolières et Illizi (ex fort-Polignac) plus proche, et bientôt desservie par une route bitumée, déplacèrent le champ d'activités économiques et politiques plus au nord. Djanet reste une base arrière en surveillance des frontières algéro-nigériennes et algéro-libyennes. Mais c'est surtout la position de Djanet au pied de la falaise tassilienne et à 80 km de Ghât (par les sentiers du plateau) qui attira des milliers de travailleurs fascinés par l'eldorado libyen pendant plus de 20 ans. Passé l'euphorie du plein emploi en



Djanet, El Mihan en 1972 (Photo P. de Galbert)

Libye, c'est celui du marché de la contrebande qui anime la région de Djanet comme dans tout le Sahara aujourd'hui.

Démographie

En 1935, Djanet comptait 1 200 habitants pour un total de 3 000 sur le plateau du Tassili ; en 1954 : 1 850 hab., en 1958 : 2 030 hab. ; en 1965 : 3 400 hab. sur un total de 8 000 hab. pour le Tassili. Il semble que la démographie de Djanet double tous les vingt ans. (Voir G. Arbuz 1966). Les derniers recensements donnent pour la Daïra de Djanet les chiffres suivants : 1977 : 5 318 h ; 1987 : 9 923 h ; 1993 : 10 905 h. A ces chiffres, il convient d'ajouter ceux des « réfugiés économiques » : 622 en 1993, déclarés mais probablement 1 500 à 2 000 réels. En 1989 on recensait en outre quelque 8 200 touristes.

Le Parc National du Tassili

Créé en 1972, le Parc National du Tassili comme les autres parcs du pays, a pour but la protection et la sauvegarde de l'environnement ainsi que celles du patrimoine archéologique et écologique (114 000 km² dont 80 000 possédant des vestiges archéologiques en particulier peintures et gravures rupestres). Classé en 1982, premier musée d'art préhistorique à ciel ouvert du monde par l'Unesco, il est à nouveau reconnu en 1986 comme première réserve de la biosphère saharienne (programme MAB de l'Unesco).

La création et la gestion de ce parc est certainement, depuis l'indépendance de l'Algérie, l'œuvre la plus remarquable et la plus utile à cette région dans la longue durée, si l'on considère l'urgence qui s'imposait devant la montée soudaine de l'exploitation touristique et la prise de conscience des populations locales concernant la protection de l'ensemble de ce patrimoine. La protection des cyprès du Tassili (flore résiduelle dont certains spécimens sont âgés de 2 000 ans environ) comme patrimoine national est une manifestation concrète qui a valeur d'exemple pédagogique, très mobilisateur auprès des populations. Le nombre de postes de travail (75 personnes, toutes touarègues) consacrés à l'ensemble de la gestion du

parc contribue aussi à maintenir la présence humaine en des lieux qui seraient sans cette motivation, totalement désertés.

L'économie

La position géographique de Djanet, malgré ses sources pérennes et l'apparence verdoyante de ses palmiers, ne lui a jamais permis de jouer un véritable rôle de capitale régionale. Ses réserves en eau sont limitées ainsi que ses terrains de cultures.

Ses capacités de production agricoles ne sont pas en mesure de satisfaire son accroissement démographique. En sorte que malgré sa production de dattes, de céréales et de légumes, Djanet vit en grande partie des produits alimentaires importés du Nord. Ce sont des commerçants de Ouargla, El-Goléa ou Tlemcen qui ont ouvert des boutiques qui travaillent en réseau dans tout le Sahara ; les grandes sociétés nationales (SEMPAC, SONACOME, ONACO, etc.) assurent le ravitaillement en produits de première nécessité à des prix conventionnés (céréales, pâtes, huile, sucre, café, thé, savon).

Les jardins locaux se contentent de produire quelques légumes frais (carottes, radis, salades) mais surtout des céréales en vert : mil, sorgho et de la luzerne, pour nourrir les animaux producteurs de lait et de viande (chèvres en particulier, brebis) qu'on promène une partie du jour autour de l'oasis à la recherche d'une maigre pitance.



Le fort de Djanet (Photo P. de Galbert)

Le tourisme représente un apport d'argent frais important dans l'économie régionale. De nombreuses agences locales reçoivent des visiteurs du monde entier et permettent ainsi le développement du trafic aérien en vol direct d'Alger, de Paris, de Lyon. Depuis novembre 1993 en raison de la menace du terrorisme à l'égard des étrangers, la ville de Djanet a perdu la moitié (sinon davantage) de ses activités : la plupart des boutiques ont fermé, les agences de voyages cherchent à reconverter leurs activités ailleurs. Cette situation, que l'on espère provisoire, est très dommageable à l'économie locale.

Depuis 1984, avec la création de la wilaya d'Illizi (ex-Fort Polignac), Djanet devient le siège d'une daïra. Bien que supplantée par Illizi comme « capitale »

régionale, Djanet bénéficie, à partir de cette date, de nouveaux crédits afférents à ce statut administratif, qui lui permettent de mieux se développer.

Il est certain que Djanet gagnerait énormément à voir ses relations avec la Libye s'accroître, notamment à partir d'une route la reliant à la ville de Ghât. L'ouverture d'une telle route pourrait dynamiser une zone saharienne qui fut active jusqu'à l'établissement de frontières qui la partagent entre trois pays.

M. GAST

BIBLIOGRAPHIE

1. Des origines au XVIII^e siècle

- AUMASSIP G. et ROUBET C., « Premiers résultats d'une mission archéologique (Grand Erg Oriental, Erg d'Admer) », *Trav. de l'IRS*, t. 25, 1^{er} et 2^e semestre 1966, pp. 57-93.
- AUMASSIP G., JACOB J.-P. et MARMIER F., « Vestiges néolithiques de l'erg d'Admer, Algérie », *Libyca*, t. 25, 1977, pp. 101-147.
- BALDUR G., « Foyers néolithiques et paléoécologie au Sahara », *Actes du Colloque international de Béni-Abbès du 20 au 30 octobre 1983*, pp. 175-183.
- BARTH Dr H., *Voyages et Découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale pendant les années 1849 à 1855*, Traduction P. Ithier, in-8°, 1^{er} vol., Paris, Didot, 1860.
- BELHACHEMI F., *Anthropologie économique et historique des Touaregs du Hoggar. Thèse pour le Doctorat d'Anthropologie, Université de Paris VIII – Vincennes, 1992, U.F.R. Territoires, Économie, Sociétés*, pp. 7, 81, 82.
- BOBO J., « Un ensemble de stations moustéro-atériennes aux environs de Djanet (Tassili des Ajjers). Note préliminaire », *Libyca*, t. 4, 2^e semestre 1956, pp. 263-268.
- CHAPELLE J., *Nomades noirs du Sahara*, Éd. l'Harmattan, 1982, pp. 51-52.
- DUVEYRIER H., *Exploration du Sahara. Les Touaregs du nord*, Paris, Challamel Ainé, Librairie-Editeur, 1964, p. 344.
- EDRİŞİ, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, Traduction de R. Dozy et M.-J. de Gœje. Éd. Leiden E.-J. Brill, 1968, pp. 42-43.
- GARDEL G., *Les Touaregs Ajjers*. Document n° 1 de l'Institut de Recherches sahariennes, Éd. Baconnier, 1961.
- GRÉBÉNART D., *Les premiers métallurgistes en Afrique occidentale*, Éd. Errance et les Nouvelles Éditions Africaines, Paris-Abidjan, 1988, pp. 189-190.
- IBN BATTÛTA, *Voyages*, Traduction par C. Defremery et le Dr. B.R. Sanguinetti, 4^e tome, p. 445.
- HACHI S., « Les industries de Paléolithique inférieur des Ajjers. Point des connaissances. » *Libyca*, t. 30-31, 1982-1983, pp. 19-58.
- LHOTE H., « Observations sur quelques tumulus préislamiques du Sahara central ayant livré des restes humains et contribution à l'inventaire des squelettes préhistoriques de la même région ». *Libyca*, 1971, t. 19, p. 187.
- SALAMA P., *Le Sahara pendant l'Antiquité classique*. In *Histoire générale de l'Afrique. II. Afrique ancienne*, Éd. Jeune Afrique, Stock, Unesco, 1980, p. 556.
- SAVARY J.-P. et BEA F., « Note sur un gisement atérien de la région de Djanet (Tassili-N-Ajjer) », *B.S.P.F.*, t. LX, n° 11-12, 1963, pp. 786-790.

2. Époque contemporaine

- ABLERVE M., BOUAT R., PORTE G., SIMONY N., *Djanet, étude d'un centre saharien*. Mémoire de maîtrise géographique, Paris, Vincennes, 1970.
- AIGUIER C., « Djanet (Pays Ajjers). Étude géographique et médicale », *Archives de l'Institut Pasteur d'Alger*, t. XVI, déc. 1938, pp. 533-587.
- ARBUZ G., « La situation économique de Djanet en 1965 », *Travaux de l'IRS*, t. XXV, 1966, pp. 105-127.
- ARDAILLON E.-J. lieutenant, « Note sur le Touareg Ajjers. Aperçu sur l'oasis de Djanet et son utilisation du point de vue du commerce transsaharien ». *Bull. de la Société de Géographie d'Alger*, 1911, p. 355.
- ARDAILLON E.-J. lieutenant, « L'oasis de Djanet », *Bull. Com. Afrique française*. Suppl. Rens. Col., 1912, p. 321.
- CAPOT-REY R., *Le Sahara français*, Paris, PUF, 1953, 564 p.

- CAPOT-REY R., « Recherches géographiques sur les confins algéro-libyens », *Travaux de l'IRS*, t. X, 1953, p. 33-73.
- CHARLET Cap., « L'oasis de Djanet », *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, t. XVII, 1912, pp. 129-147.
- CUFINO L., « L'oasis de Djanet », *Bulletin d'Études Coloniales*, 1909.
- DIRECTION DES TERRITOIRES DU SUD (Gouvernement général de l'Algérie) : – Exposé de la situation générale des Territoires du Sud de l'Algérie de 1930 à 1946. Imprimerie officielle, Alger, 1947, 542 p. – *Idem*, Les territoires du Sud de l'Algérie. Compte rendu de l'œuvre accomplie de 1947 à 1952 présentée par R. Léonard (G., Gl.) et M. Cuttoli (Secr. gl), Imprimerie officielle, Alger, 1953, 574 p.
- GARDEL G., *Les Touaregs Ajjér*. Institut de Recherches Sahariennes, Éditions Baconnier, Alger, 1961, 388 p.
- GAST M., « Les Kel Rela : historique et essai d'analyse du groupe de commandement des Kel Ahaggar ». *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, n° 21, 1976, pp. 47-65.
- GAY P. capitaine, « Sur la Sebida », *Journal de la Société des Africanistes*, t. 5, 1935, pp. 61-66.
- MORVAN R. et HAUT J., Contribution à l'étude de la population de Djanet. *Archives de l'Institut Pasteur de l'Algérie*, t. XXXVII, n° 1, mars 1959, pp. 73-100.
- Parc national du Tassili, CMPT, 1993.
- SIGWARTH lieutenant, « Djanet », *Cahiers Charles de Foucauld* (3), vol. 11, 1948, pp. 16-25.
- SIGWARTH G., « La vie économique dans l'oasis de Djanet », *Travaux de l'IRS*, t. IV, pp. 175-180.

D60. DJARABOUB (Jārbub)

Pendant que La Porte ottomane, avec l'aide de la France et de l'Angleterre, défend le Dar ul-Islam contre les Russes (1854-1856), la Sanusiya* transfère son siège de la Mekke à Djaraboub (*Jaghbub*), sur les confins de la Cyrénaïque (ou plus exactement de la Marmarique) et de l'Égypte C'est à l'établissement de la zaouia (*zawiya*) mère de cette confrérie revivaliste que l'oasis doit de jouer, pendant trois quarts de siècle, un rôle de capitale spirituelle, économique et politique rayonnant sur le Sahara oriental et le bassin du Tchad. En 1855 Léon Roches, alors consul général de France à Tripoli, en informe le Quai d'Orsay par une note qui constitue le premier document occidental connu sur la Sanusiya.

Son fondateur, Mohammed ben Ali es-Sanusi, est né en 1787 non loin de Mostaganem, comme Abd el-Qader, son cadet de sept ans. Revendiquant une origine chérifienne, il y a été élevé dans une atmosphère faite de Guerre sainte contre les Espagnols présents à Oran jusqu'en 1792, d'hostilité des Arabes aux Turcs maîtres de l'Algérie, de piété et de culture ; un climat propre à la région de Tlemcen. A Fez, il a étudié et enseigné, jetant les bases d'une doctrine ou « voie » (*tarikā*) qui, dans la fidélité à l'orthodoxie sunnite et l'attachement à la jurisprudence malékite prône la rénovation du croyant par un retour aux sources et un effort personnel dans l'interprétation et d'application du Coran et de la Sunna.

Le pèlerinage le conduit en Orient de 1812 à 1820, par les revers sahariens, de l'Atlas et du Djebel Akhdar ; l'itinéraire traditionnel du *rakeb*, la grande caravane des Maghrébins qui passe non loin de Djaraboub. Condamné par les docteurs d'El Azhar, au Caire, il fonde à La Mekke une confrérie dont il plante la première zaouia à Abou Qobays. Dans un contexte marqué par l'attraction que suscite le wahabisme réformateur, sa piété, sa science, son éloquence attirent de nombreux fidèles. En 1830, il se rend brièvement en Algérie où il perçoit que l'heure est aux guerriers, que l'espace maghrébin est partagé entre confréries rivales, hostiles à toute formation nouvelle, que la Qadiriya appuie Abd el Qader. Le barrage confrérique se confirme en 1838 à l'occasion d'une nouvelle tentative limitée à Gabès. Cependant à Tripoli où, après plus d'un siècle d'autonomie, le sultan-khalife de Constantinople a rétabli son autorité directe en 1835, en réplique à l'occupation d'Alger par la France et avec l'accord de l'Angleterre, le pacha

l'autorise à fonder une zaouia à Rataa puis à Aïn Belda au cœur de la Cyrénaïque dont les populations bédouines divisées l'accueillent en arbitre potentiel.

Pourquoi, moins de dix ans plus tard, alors que la Guerre de Crimée relance la Question d'Orient, le choix de la cuvette saline et malsaine de Djaraboub ? Quatre raisons principales peuvent l'expliquer. Djaraboub est sur la route du *rakeb* en un lieu de passage quasi obligé pour les pèlerins maghrébins porteurs d'informations et agents virtuels d'influence. Second point, l'oasis constitue aussi, non loin de la Méditerranée, un point de départ possible pour le trafic caravanier empruntant les pistes qui, par Koutra et l'Ennedi, conduisent au Waddaï dont les marchés ne sont plus alimentés par les courants commerciaux venus du Nil depuis les conquêtes de Mohammed Ali. Or, troisième donnée, ce même Waddaï s'est avéré réceptif au message de la Sanusiya ; soit que des pèlerins royaux, (dont Mohammed Chérif) aient reçu dès la fin des années Trente, à la Mekke, l'enseignement du maître, soit que (comme le veut une tradition édifiante) le message ait été porté par des esclaves convertis et libérés. Quatrième facteur enfin, le khédivé d'Égypte vassal du sultan ottoman a autorité sur Djaraboub, sans être en mesure de l'exercer ; pour le Sanusi c'est un gage d'autonomie. Comme ce dernier ne conteste pas la souveraineté du Grand Seigneur, en qui il reconnaît le khalife défenseur de l'Islam plus que le sultan turc, le wali ottoman de Trabelsi el Gharb ne voit que des avantages à son installation sur cette marche frontière. Ali ben Mohammed es Sanusi confie à l'un de ses fidèles, Imran Ibn Baraka, la mission d'étudier et de réaliser une véritable « capitale » (1854-1856) où il meurt en 1859. Métropole religieuse ou bastion d'un islamisme armé désireux de reconquérir puis de protéger les marches occidentales de l'Empire ottoman ?

A partir d'Aïn Beïda, la Sanusiya a commencé à tisser un réseau hiérarchisé de zaouia dont Djaraboub devient le centre nerveux. C'est là que réside, de 1856 à 1895, puis de 1912 à 1922, le chef de la confrérie. C'est de là que partent, par un système élaboré de courriers, ses messages spirituels, ses instructions politiques, ses directives économiques. C'est là que convergent les interrogations de ses fidèles, leurs demandes de secours ou de soutien, les informations recueillis sur le territoire de plus en plus vaste couvert par le maillage confrérique. En Cyrénaïque, et dans les oasis qui en dépendent, la Sanusiya exerce un quasi monopole, se substituant même avec leur accord aux autorités ottomanes, du moins hors de Benghazi et de Derna. Dans le golfe de Syrte et au Fezzan, son influence va croissant. Depuis Mourzouk et Ghât, elle rayonne sur le Sahara oriental où les Touareg Ajjer se détachent de la Tidjaniya profrançaise.

Dans chaque zaouia vivent des « frères » (les *khouan*) chargés de la prédication, de l'enseignement, de l'arbitrage, de la distribution des secours aux pauvres, aux malades, aux pèlerins ; du renseignement aussi, voire de la résistance armée, après le tournant du XIX^e au XX^e siècle. Mosquée, école, dispensaire, la zaouia est aussi un caravansérail et un marché, un lieu d'échanges et de commercialisation des dons et redevances en nature ou en argent comme des produits des biens de main-morte légués à la confrérie.

A Djaraboub, autour de la mosquée et de la résidence du Sanusi (puis de la *quba* du fondateur de la confrérie), s'ordonnent d'abord les logements des enseignants et des novices. Combien sont-ils ? Peut-être 300 à l'apogée, vers 1880-1885, qui disposent d'une bibliothèque de plusieurs milliers de volumes (8 000 ?). Ils y obtiennent des grades initiatiques qui préparent les meilleurs à devenir prédicateurs puis *shaykh* des zaouia dépendantes. A leur formation religieuse et intellectuelle, s'ajoutent un endurcissement physique par des travaux dans les jardins extérieurs, et un entraînement militaire pour certains d'entre-eux. Des casernes existent aussi, intra muros, pour quelques centaines d'hommes armés de fusils et disposant de quatre canons venus d'Alexandrie par Tobrouk. Enfin, toujours à l'abri d'une enceinte fortifiée, des ateliers d'artisans et quelques échop-

pes de commerçants. A l'extérieur des jardins pourvoient aux besoins immédiats. En 1895, à son départ pour Koufra, Al Mahdi libère cinquante familles d'esclaves noirs vouées à leur entretien. Il est difficile de tenter une description et une estimation plus précises car la connaissance de la cité « interdite » dépend de récits colportés plus que de comptes-rendus précis de voyeurs rédigeant leurs mémoires. Rares ont d'ailleurs été ceux qui ont écrit de première main. Rosita Forbès, en 1920, est le premier (la première) non musulman à y être entré. Avant elle, El Ashaishi (1895) semble le plus fiable.

Succédant à Mohammed ben Ali es Sanusi, en 1859, son fils Mohammed Al Mahdi y réside à son tour jusqu'en 1895, date du transfert de la métropole de la confrérie à Koufra, plus proche du Waddaï convoité et perturbé par les « derviches » d'Abdulah, héritier du Mahdi de Dongola avec qui le Sanusi a refusé de s'allier contre les Anglo-Égyptiens. En 1889, face aux tentatives des Soudanais, l'axe Abecher-Djaraboub a résisté victorieusement. C'est cependant pour surveiller les agissements de Rabah, le nouveau sultan du Bornou (1893), que Al Mahdi es Sanusi quitte Djaraboub pour Koufra. Génial et sanguinaire négrier venu du Bahar el Ghazal, Rabah perturbe l'équilibre du bassin du Tchad en passe de devenir une zone d'influence de la Sanusiya. Al Mahdi s'en rapproche encore lorsqu'il s'installe en 1899 dans le Borkou à Gouro (Quro) où il meurt en 1902. Son neveu et successeur Ahmed el Sharif (1873-1933) regagne aussitôt Koufra en raison de la pénétration victorieuse des Français qui, après avoir battu Rabah (1900), se sont emparés de Bir Alali poste le plus avancée de la Sanusiya vers le Lac Tchad. (1902). C'est de là qu'il animera, avec le discret appui du sultan-khalife, une résistance acharnée contre les colonisateurs qui entrent à Abécher en 1909 seulement et ne pénètrent dans le Tibesti-Borkou-Ennedi, qu'à l'occasion de la guerre italo-turque (1911-1912).

La réalité de cette guerre franco-senoussi de dix ans, occultée par la conquête du Maroc, ne prête guère à contestation même si les responsabilités en sont reportées, suivant les auteurs et les époques, sur l'un ou l'autre des protagonistes. En revanche, la période de Djaraboub (1856-1895) donne matière à débats. Pour les uns, à la suite surtout d'une notice de Duveyrier (1886), sans cesse reproduite malgré les nuances de Rinn, la capitale de la Sanusiya a été un foyer d'islamisme anti-français et la base idéologique sinon opérationnelle de tous les soulèvements en Algérie comme de toutes les résistances à la pénétration saharienne. En ce temps, la Sanusiya ne peut ni éconduire, ni désavouer les *moujahidin* algéro-sahariens (et plus rarement tunisiens). Devient-elle pour autant le fer de lance de l'islamisme armé que dénoncent certaines autorités françaises ? Plus que le refuge et le soutien limité apporté à l'insurrection de Zaatcha, c'est le parrainage dont se réclame Mohammad Abdallah, le « Cherif d'Ouargla » qui motive cette réputation. Il est vrai que c'est à Djaraboub que ce héros de la résistance saharienne vient mourir après plus de vingt ans de luttes intermittentes contre les Français (1852-1871). De même, il n'est guère contestable que de 1872 à 1911 les représentants de la confrérie aient, depuis Mourzouk et Ghât, encouragé en accord avec les officiers turcs et les négociants trassahariens de Tripoli, la résistance des Touareg Ajjer. Mais c'est seulement, pendant la Grande Guerre qu'ils impulsent la guerre contre la France de Djanet à Agadès.

Djaraboub est en fait redevenue ou devenue capitale de *jihad* en 1912, lorsque les Ottomans, abandonnant aux Italiens « l'administration » de la Tripolitaine-Cyrénaïque devenue Libye, ont symboliquement transmis délégation de lutte indirecte à la Sanusiya. C'est de là que part, en 1915, une offensive turco-senoussi visant le canal de Suez en coordination avec l'attaque turco-allemande lancée depuis la Palestine. La victorieuse contre-attaque anglaise, en janvier 1916, contraint El Mahdi au repli. Son successeur Sayyid Idris y séjourne pendant et après la guerre

établissant très tôt des contacts avec les Britanniques (1916). Les accords conclus avec les Italiens à Akromah (1917) et Al-Rajma (1920) consacrent l'autonomie du secteur de Djaraboub dont l'Égypte, devenue indépendante, reconnaît l'appartenance à la Libye en 1925, après des décennies d'indécision puis de contestation frontalière. En 1946, elle en réclame encore la restitution

En février 1926, espérant mettre fin à la résistance armée que conduit Omar el-Moktar, fidèle de Sayyid Idris réfugié en Égypte, l'Italie occupe Djaraboub. L'oasis devient le pilier méridional d'une ligne fortifiée établie depuis Bardia, sur la Méditerranée, pour couper de ses bases égyptiennes une guérilla qui dure jusqu'en décembre 1931. A son retour en Libye, au lendemain de la victoire anglaise (1943), Idris ne redonne pas son rôle ancien à Djaraboub, à la fois trop proche de l'Égypte et trop loin de Tripoli. C'est à Ain Beida, au cœur de la Cyrénaïque, qu'il tente de renouer avec le passé confrérique pour édifier une royauté moderne (1951) balayée par la révolution de 1969.

BIBLIOGRAPHIE indicative

RINN, *Marabouts et Khouan*, Alger, 1884.

DUVEYRIER H., *La confrérie musulmane de Sidi Mohamed ben Ali es-Senoussi*, Paris, Société de Géographie, 1889.

FORBES R., *The secret of the Sahara, Kufra*, New York, 1921.

ZIADEH N.A., *Sanusiyah, a study of a revivalist movement in Islam*, Leiden, EJ. Brill, 1968.

MARTEL R., *La Libye, essai de géopolitique historique, 1835-1990*.

A. MARTEL

D61. DJAZIYA (des Beni Hilal)

En 1050, l'année même où Ibn Yacine commençait ses prédications chez les Lemtouna du Sahara occidental, prédications qui furent à l'origine de la puissance almoravide, des tribus arabes nomades, issues de Hilal, fils de Mader, pénétraient en Ifriqiya à l'autre extrémité de l'Afrique du Nord. Ces nomades arabes ébranlent puis détruisent les royaumes ziride (Tunisie) et hammadide (Algérie orientale et centrale), pillent consciencieusement le plat pays, font fuir les sédentaires, accordent leur alliance, temporaire et souvent défailante au moment critique, aux princes berbères qui, en échange, leur concèdent des territoires. Ceux-ci une fois mis en coupe réglée, les Beni Hilal tournent leurs regards vers d'autres horizons, vers d'autres « printemps » comme ils disent, où leurs troupeaux trouveront de nouveaux pâturages et les guerriers, des villes à piller ou à rançonner durement.

En moins de trois siècles, les Hilaliens font triompher leur genre de vie et réussissent, sans l'avoir désiré, à arabiser, linguistiquement et culturellement, la plus grande partie d'une Berbérie qui ne mérite plus son nom. De ce mouvement, qui amena les tribus arabes jusqu'au bord de l'Atlantique, leurs descendants, ou du moins ceux qui se croient tels, ont gardé, neuf siècles plus tard, un souvenir vivace entretenu par la récitation d'une véritable chanson de geste, la *Sira al Hilaliya*, que les éditeurs modernes ont popularisée sous le nom de *Geste des Beni Hilal* mais qui signifie plutôt « manière de vie » ou mieux « modèle de conduite » des Hilaliens. Dans ce corpus très riche, parce que populaire et en perpétuel développement, on peut distinguer plusieurs traditions et cycles dont seule la *Taghriba* (la Marche vers l'Ouest) intéresse vraiment l'ancienne Berbérie. Comme on s'en doute, les récits retenus par les *meddah*, ces aèdes modernes, présentent de nombreuses versions dans lesquelles se glissent parfois de savoureux anachronismes qui, s'ils surprennent l'historien, révèlent du moins la vitalité de la Geste.

Nombreux sont les érudits français et maghrébins qui recueillirent les différentes

versions de la Geste des Beni Hilal. Dès 1865, l'interprète militaire L. Féraud transmettait quelques fragments de récits tels qu'ils étaient rapportés dans une région aussi peu arabisée que les monts Babors. L'intérêt que portent, non sans quelque exagération, les chercheurs modernes à la tradition orale, parée de toutes les vertus, explique le flot d'éditions et d'études qui, au cours des vingt dernières années, furent consacrées à la Geste hilalienne. Actuellement nous possédons des récits provenant de régions aussi diverses et éloignées que sont le Sahel tunisien et les Beni Snassen (Maroc nord-oriental), les Beni Chougran (Oranie orientale) et Khenchela, Biskra et la Kabylie orientale, le Sud tunisien et les environs d'Oran. La Geste a même traversé le Sahara ; des fragments en sont encore récités dans le Bornou, le Kanem, l'Ouaday, le Kordofan et le Darfour. Tous ces récits appartiennent à un cycle, celui de la Marche vers l'ouest des Hilaliens, mais ils ne rapportent pas les mêmes faits ni les mêmes légendes. Suivant les versions, l'éclairage est dirigé vers tel ou tel héros, mais dans toutes, la figure de Djaziya apparaît au grand jour.

Qui est cette femme dont l'intelligence et la finesse politique égalent la beauté ? Les différentes versions s'accordent au moins sur un point : Djaziya est sœur de Hassan ibn Sarhane, cheikh, on dit même sultan, des Beni Hilal. Dans certains récits, sa naissance est présentée comme surnaturelle. Autre trait répandu à travers les récits, l'amour contrarié que le meilleur des guerriers hilaliens, Diab ibn Ghanem, porte à Djaziya. Mais les variations sont telles qu'il n'est guère possible d'extraire de cet écheveau les véritables sentiments qui animent les protagonistes de cette longue épopée. Il est vrai que la vie conjugale de Djaziya fut particulièrement complexe. Si nous suivons le plus long des récits, celui de Mohammed Ben Hsini, berger-poète de la région de Bou-Thadi (Sahel tunisien), publié par L. Saada, les aventures conjugales de Djaziya commencent lors de son enlèvement par un sorcier juif. Elle est ramenée au campement par Diab ibn Ghanem. Ce vaillant guerrier a réussi à l'arracher des griffes du sorcier et nous la voyons monter en croupe sur la célèbre jument Khadra. Pour prix de son exploit, Diab espère obtenir Djaziya comme épouse. Mais Hassan refuse de donner sa sœur à un guerrier vaillant, certes, mais de condition modeste. Ce refus qui fut opposé à la demande de Diab, alors que les tribus nomadisaient encore dans le Nejd et le désert syrien, ouvre la tragédie qui déchira la descendance de Hilal en une succession d'actes sanglants qui s'enchaînèrent jusqu'au fin fond du Maghreb.

Djaziya fut donc mariée à un chérif, Ibn Hachem. Dans la version de Bou Thadi, cet Hachémite est dit, sans que l'anachronisme soit perçu par le récitant, « roi de Jordanie ». Dans cette même version, Djaziya, sans aucun doute avec son consentement, est reprise peu après par les Hilaliens, à la suite d'une partie d'échecs et d'une expédition de chasse truquée. Revenue chez les siens, elle est, cette fois, mariée à l'un des plus vaillants guerriers parmi les fils d'Hilal, Bou Zid le beau frère de Hassan. Bou Zid sera tué par Diab et Djaziya s'enfuira au Maroc où se poursuivirent ses aventures matrimoniales ; elle devient cette fois l'épouse d'un « roi juif ». Elle en reviendra avec ses fils et ses neveux, tous orphelins de la main de Diab, pour affronter ce dernier qui la tue... d'un coup de pied car il ne veut employer contre elle « ni matraque, ni sabre ».

Chez Ibn Khaldoun, la vie de Djaziya est moins mouvementée : la sœur d'Hassan ibn Sarhan épouse Ibn Hachem qui est prince du Hedjaz, pays où la domination hachémite subsista jusqu'en 1926. Ibn Khaldoun réussit même à établir la filiation de cet Hachémite ; il s'agirait de Chokr ibn Abou l'Fotouh qui mourut à La Mecque en 435/1061. On voit les Hilaliens pratiquer les mêmes ruses pour récupérer Djaziya, mais celle-ci, attachée à son chérif, meurt de chagrin peu après son retour parmi les siens. Toujours scrupuleux et soucieux de rassembler le plus grand nombre d'informations, Ibn Khaldoun ajoute, quelques pages plus loin, que « les membres de la tribu Hilal prétendent que Djaziya, après avoir été

séparée du chérif, épousa, en Ifriqiya, un de leurs chefs nommé Madi ibn Mocreb, de la tribu de Dored». Faisant preuve d'un esprit critique qui ne se retrouve pas toujours chez les éditeurs modernes portant une admiration béate à la *Sira al Hilaliya*, Ibn Khaldoun, sensible aux contradictions, prend ces récits pour ce qu'ils sont : « Ces poèmes renferment des interpolations nombreuses et dans l'absence de preuves... on ne doit mettre aucune confiance en eux. »

Suivant les versions, la vie de la belle Djaziya se complique ou se simplifie tragiquement, au gré des conteurs. Dans la tradition des Beni Chougran, recueillie par A. Bel au début du siècle, Djaziya était l'épouse de Diab, mais la famine ayant conduit les Hilaliens en Tunisie, le sultan du pays, qui porte toujours le nom d'Ibn Hachem, leur accorde de séjourner dans son royaume mais, en échange, il exige la possession de la belle Djaziya. Diab accepte le marché à contre-cœur ; il exige à son tour que ses contribuables lui livrent deux mille jeunes gens et autant de filles vierges et, les entraînant avec lui, il quitte le campement hilalien. Livrée donc à Ibn Hachem, Djaziya sera bientôt reprise par les siens, grâce aux mêmes ruses que dans les récits précédents. Au cours d'une partie d'échecs Djaziya, qui s'est laissée vaincre, ne garde plus comme vêtement que sa longue chevelure puis, victorieuse au cours d'une seconde partie pendant laquelle Ibn Hachem refuse de laisser apparaître sa difformité, elle obtient d'organiser la partie de chasse truquée qui lui permettra de rejoindre les siens. Ibn Hachem s'élance à la poursuite des Hilaliens et manque de les écraser ; ceux-ci sont sauvés *in extremis* par Diab revenu à temps. Le chérif retourne à Tunis où il meurt de chagrin.

Dans d'autres versions, un autre homme apparaît dans la vie de Djaziya. Il s'agit cette fois d'un Berbère, Zénati Khelifa ou plus simplement El Zénati, le Zénète. Avec plus de vraisemblance mais d'une manière aussi erronée, ce serait ce Zénati Khelifa qui, au moment de l'arrivée des Beni Hilal, aurait été « roi de Tunis », ce qui est doublement faux puisque Tunis n'était pas alors capitale du royaume et que celui-ci était ziride et non zénète. Les relations de Zénati Khelifa et de Djaziya sont complexes : tantôt il tient exactement le rôle attribué ailleurs à Ibn Hachem, tantôt il apparaît comme son amant mais leur amour fera bientôt place à une haine inextinguible au point que, suprême injure, Djaziya fera uriner sa jument sur la tombe de Zénati Khelifa.

Cette vaillante épouseuse se trouve, dans un autre récit, mariée cette fois au sultan de Tripoli, mais avec celui-ci aussi l'union est de courte durée ; elle rejoint vite son amant qui est Diab ben Ghanem. Auprès de celui-ci, c'est finalement la mort qu'elle trouve au bout de la piste.

Il est incontestable, quelles que soient les variations du récit et les comportements des protagonistes qui heurtent souvent notre sensibilité, que Djaziya est la véritable héroïne de la Geste hilalienne mais si celle-ci ne présentait que les aventures matrimoniales, plus que sentimentales, de la sœur du cheikh Hassan, l'intérêt en serait limité. *Al sira al Hilaliya* rappelons-le, n'est ni une chronique ni un roman, c'est, comme son nom l'indique la présentation du genre de vie des Arabes nomades, car cette « conduite » est en même temps un modèle offert aux générations successives. Elle est, dans l'esprit du récitant comme dans celui des auditeurs, l'image idéale de la vraie noblesse, de cette noblesse qui tire ses origines du Hedjaz et du Nedj, qui descend des plus purs des Arabes, qui parle la langue sacrée, celle par laquelle Allah le Miséricordieux a bien voulu se manifester à Son Prophète.

Dans l'ensemble des récits, l'accent est toujours mis sur la vie pastorale des Beni Hilal : ce sont des nomades, des guerriers aussi. Leur unique richesse est le troupeau. La recherche de pâturages, la marche vers le « printemps », commande tous leurs déplacements. Il n'est pas étonnant qu'ils apportent tout leur soin et leur intérêt aux bêtes de selle et animaux de transport. Diab est célèbre pour sa jument Khadra, invincible à la course, et dont il dit sans exagération qu'il l'aime autant que sa fille. Il la nourrit au lait de chamelle et soigne avec encore plus d'application son

poulain. Cette dilection tourne même à l'idolâtrie : après que sa jument eut été tuée par Zénati Khelifa, Diab lui offrit en sacrifice quatre-vingt-dix chameaux et l'enveloppa dans un linceul de soie. Le coursier est donc l'objet de tous les soins, car c'est de lui que dépend souvent la vie du héros. La même attention patiente est portée au chameau et surtout à sa femelle qui est considérée, quand elle est pleine, comme le bien le plus précieux.

D'après plusieurs versions de la *Geste*, la famine qui sévissait en Orient aurait poussé les Nomades arabes à gagner les terres plus riches du Maghreb. Cette marche vers l'ouest ne fut pas une marche pacifique ; en fait dans tous les pays parcourus, depuis le Nejd, l'actuelle Jordanie, la région d'EI Arish, l'Égypte, la Tripolitaine, l'Ifriqiya enfin, les Beni Hilal, pour une raison ou pour une autre, entraient en lutte avec l'autorité en place ; le plus souvent c'était parce qu'après avoir cédé au souverain local la belle Djaziya ils tentaient de la reprendre par la ruse ou la violence. Pastoralisme, nomadisme, bellicisme apparaissent donc intimement dépendant l'un de l'autre et constituaient la vraie *Sira al Hilaliya*, la conduite des Beni Hilal.

Quelle est la vraie place de la femme dans une telle société ? La *Geste* est si profuse, diverse et contradictoire que les lectures modernes font apparaître des réponses fort contrastées. Pour certains orientalistes, admirateurs inconditionnels de l'épopée hilalienne, le rôle tenu par la femme et la considération dont elle jouit sont exemplaires.

Une autre lecture, moins bien intentionnée, dénoncera dans la même *Geste* un comportement condamnable à l'égard de la femme. La passion hilalienne se situe aux antipodes de l'amour courtois. Nous ne reviendrons pas sur les aventures matrimoniales de la trop belle Djaziya qui n'est qu'un « bien » de la tribu, que l'on offre, cède ou récupère au gré des situations et sans tenir le moindre compte de ses sentiments mais ce comportement n'est pas particulier aux Beni Hilal, sous toutes les latitudes et de tous temps, la raison d'État passe avant les soupirs et les larmes des princesses, même si elles doivent en mourir. On est plus dérangé par la « conduite » de ces héros hilaliens à l'égard de la femme. Lorsque celle-ci est l'objet du désir qui ne peut se réaliser, la passion exacerbée entraîne une brute comme Diab à des actes dans lesquels il est difficile de trouver la moindre trace d'esprit chevaleresque. Écoutons plutôt la triste aventure de Sada, princesse de Tunis, fille de Zénati.

Pour son malheur, cette charmante princesse tombe amoureuse de l'un des princes hilaliens, Meri, le propre fils de Hassan, qui a été capturé par Zénati. Les jeunes gens s'aiment et Sada, faisant cause commune avec les envahisseurs, trahit son père après avoir fait à Méri le serment qu'elle n'épouserait personne d'autre que lui. Mais Diab, ayant vaincu et tué Zénati, entre à Tunis et se prend d'une violente passion pour la gracieuse Sada. Il la veut pour femme. Devant son refus, ce sympathique héros la fait fouetter et saupoudrer ses blessures de sel. « Il se mit ainsi à la torturer et commanda de prolonger son supplice durant onze jours », précise le poète, sans frémir. Réclamée à la fois par Méri ibn Hassan et Diab ibn Ghanem, Sada est devenue un sujet de discorde chez les Beni Hilal. La solution est vite trouvée : Hassan père de Méri, Bou Zid, oncle du même Méri, et Diab jouant pour lui-même se disputeront à la course la princesse zénète. Elle est placée à une heure de cheval de la ligne de départ ; le premier arrivé disposera d'elle à son gré. Diab arrive largement en tête et sans autre forme de procès tue la malheureuse Sada d'un grand coup de sabre. Nous savons déjà que ce même Diab, « chef des bergers » et prototype du guerrier hilalien, tuera aussi l'autre femme qu'il aime, Djaziya, qui d'un violent coup de pied « fut soulevée de quatre coudées, glissa de cheval et retomba morte ».

La *Geste* hilalienne est une épopée, ce ne peut être un témoignage historique, même si elle se constitua très tôt comme nous l'apprend Ibn Khaldoun. Ce n'est

pas dans ces récits que l'on trouvera, par exemple, les véritables causes de l'apparition des Arabes nomades au Maghreb, au milieu du XI^e siècle.

A la suite d'Ibn Khaldoun, qui n'est pas tendre à l'égard des Beni Hilal qu'il compare à une armée de sauterelles dévastant tout sur son passage, les historiens modernes, n'ont cessé de dénoncer les méfaits des Beni Hilal : saccages des villes, destructions des campagnes, anéantissement des structures socio-économiques du plat pays. Il y eut certainement quelque exagération dans cette condamnation radicale d'un seul des différents partenaires historiques ; il est logique que d'autres, sociologues, géographes et historiens, se soient empressés de dénoncer cette attitude, tout en sombrant, à leur tour, dans une exagération symétrique.

On aurait tort d'imaginer l'arrivée de ces tribus comme une armée en marche occupant méticuleusement le terrain et combattant, dans une guerre sans merci, les Zirides puis leurs cousins Hammadides et plus loin les tribus et royaumes zénètes, lutte dont le souvenir resta mieux gravé que les précédentes dans la mémoire collective. Il serait encore plus faux de croire qu'il y eut entre Arabes et Berbères une confrontation totale de type racial ou national ; les princes berbères, Zirides, Hammadides et plus tard Almohades, n'hésitèrent pas à utiliser la force militaire, toujours disponible, que constituaient ces nomades.

En fait, bien qu'ils aient pillé maintes villes, dont les plus riches d'Ifriqiya (Kairouan, Mahdia, Tunis), les Beni Hilal et les Beni Solaim, puis plus tard les Beni Maqil, furent bien plus dangereux par les ferments d'anarchie qu'ils développèrent au Maghreb que par leurs propres déprédations. Mais surtout, l'arrivée des Arabes bédouins devait transformer radicalement le visage de la Berbérie et l'arabiser en grande partie. C'est une étrange et à vrai dire assez merveilleuse histoire que cette transformation ethno-socio-linguistique d'une population de plusieurs millions de Berbères par quelques dizaines de milliers de Bédouins. On ne saurait, en effet, exagérer l'importance numérique des Beni Hilal et des autres tribus bédouines, quel que soit aujourd'hui le nombre de ceux qui se considèrent comme leurs descendants. En quelques siècles, la Berbérie qui était depuis longtemps islamisée, s'est en grande partie arabisée. Ce n'est, bien entendu, ni la fécondité des femmes Beni Hilal ni une prétendue extermination des Berbères dans les plaines qui peuvent expliquer cette lente et profonde transformation.

Les tribus bédouines vont, en premier lieu, porter un nouveau coup à la vie sédentaire par leurs déprédations et les menaces qu'elles font peser sur les campagnes ; elle renforcent ainsi l'action dissolvante des nomades berbères du groupe zénète qui avaient, dès le VI^e siècle, pénétré dans le Sud-Est et avançaient inexorablement vers les régions occidentales. Précurseurs des Hilaliens, les nomades zénètes furent facilement assimilés par les nouveaux venus. Les contingents nomades arabes, qui parlaient la langue sacrée et en tiraient un grand prestige auprès des autres musulmans, loin d'être absorbés par la masse berbère, lui servirent de modèles (souvenons-nous du rôle encore actuel de la *Sira al Hilaliya*), l'attirèrent à eux et l'adoptèrent. Cette assimilation était facilitée par une fiction juridique : lorsqu'un groupe devient le client d'une famille arabe, il a le droit de prendre le nom de son patron comme s'il s'agissait d'une sorte d'adoption collective. L'existence de pratiques identiques chez les Berbères eux-mêmes facilitaient encore le processus (on vit même, exceptionnellement, des tribus d'origine arabe se berbérifier !). L'arabisation gagna donc en premier lieu les tribus berbères nomades, particulièrement celles du groupe zénète de la steppe nord-saharienne alors que les Sanhadja du Sud, les Touaregs, trop lointains, ne subissaient pas la même tentation. A la concordance des genres de vie, puissant facteur d'arabisation, s'ajouta le jeu politique des souverains berbères qui n'hésitèrent pas à utiliser la mobilité et la force militaire des nouveaux venus auxquels ils concédèrent de vastes territoires. Par la double pression des migrations pastorales et des actions guerrières, la marée nomade qui désormais s'identifie pour la plus grande partie du Maghreb à

l'arabisation, s'étend sans cesse, gangrène les Etats, efface la vie sédentaire des plaines et réduit les régions berbérophones à des îlots montagneux.

Ce raccourci historique est nécessairement schématique et inexact dans le détail, mais il met en lumière le processus de l'arabisation de l'Afrique du Nord ; celle-ci est plus profonde qu'on ne l'a cru à la période coloniale, même si elle est moins généralisée qu'on ne le prétend aujourd'hui. Aussi, longtemps encore, les conteurs sur les places de marché, relayés dans les foyers par la radio ou la télévision, feront rêver les Berbères arabisés au récit des prouesses de leurs prétendus aïeux. Dans l'imaginaire maghrébin, longtemps encore, Djaziya, la belle hilalienne aux longs cheveux, chevauchera de mythiques cavales à la recherche de nouveaux printemps.

BIBLIOGRAPHIE

- IBN KHALDOUN, *Histoire des Berbères*, Édition de Slane, t. I, pp. 7, 33-39, 41-43.
 IDRIS H.R., Hilal, *Encyclopédie de l'Islam*, nlle édit., pp. 398-400
 GUIGA A., *La geste hilalienne*, Tunis, 1968.
 BRETEAU C., GALLEY M., ROTH A., « Témoignages de "la longue marche hilalienne" », *Actes du 2^e Congr. intern. d'étud. des cultures de la Méditer. occid.*, Alger, 1978, t. 2, pp. 329-346.
 CAMPS G., *L'Afrique du Nord au féminin*, Paris, Perrin, 1992.
 GALLEY M. et AYOUB A., *Histoire des Beni Hillal et de ce qui leur advint dans leur marche vers l'ouest (Versions tunisiennes)*, Paris, A. Colin, 1983.
 SAADA L., *La geste hilalienne (version de Bou Thadi, Tunisie)*, Paris, Gallimard, 1985.
 DEJEUX A., *Femmes d'Algérie*, Paris, 1989.

G. CAMPS

D62. DJEBALA (Jbāla)

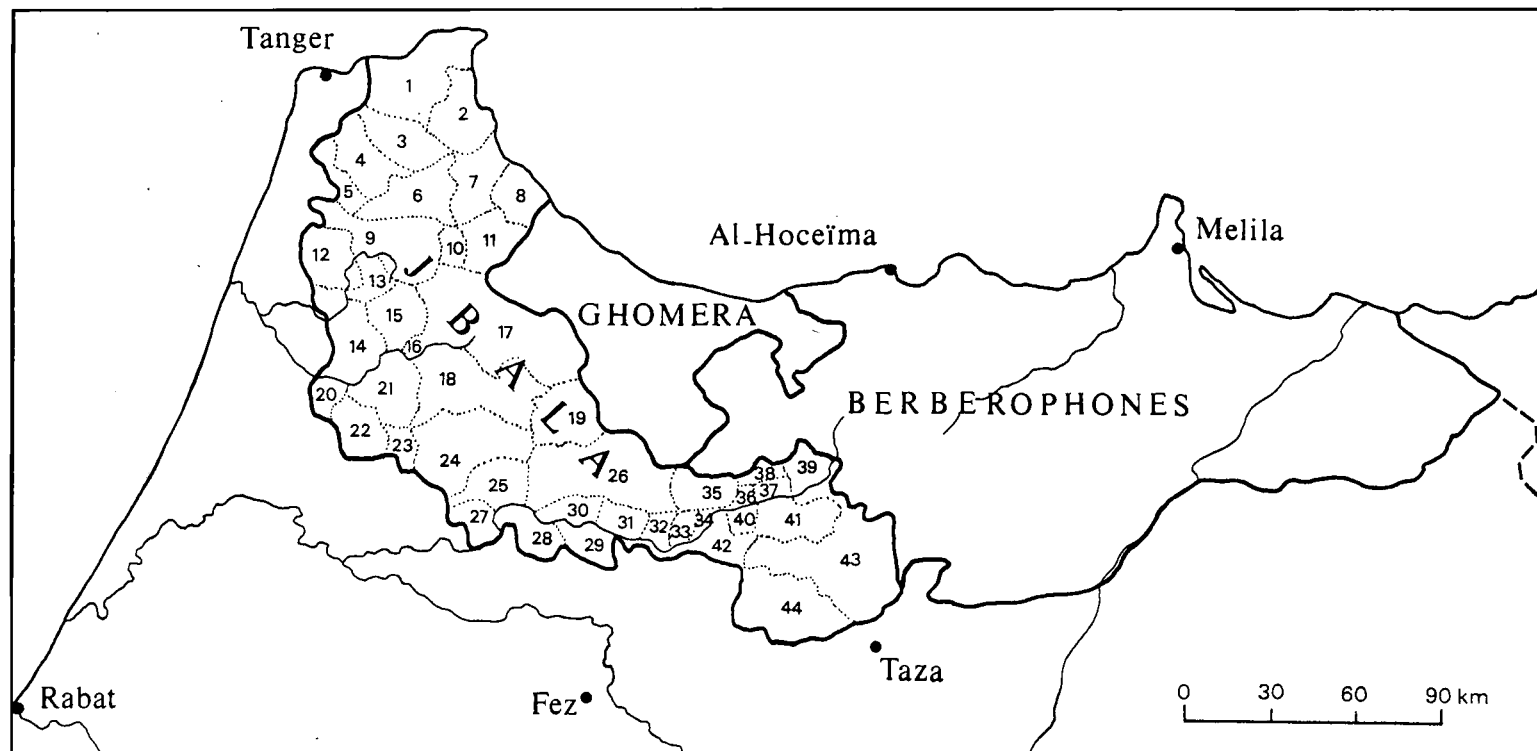
Jbāla : pluriel de *jebli*, montagnard ; en arabe classique, *jabālī*, fém. *jabāliya* : de montagne, venu d'un pays de montagne (Kazimirski). Cette forme n'est pas aussi courante que la simplicité de sa morphologie le laisserait penser. Au Maroc, quand on se réfère aux habitants des montagnes on utilise l'expression : *men j-jbel*, *nas j-jbel*, de la montagne, gens de la montagne.

Jbāla est donc en fait un ethnonyme, il désigne les habitants d'une région montagneuse bien particulière, en gros la moitié occidentale du Rif, à l'extrême nord du pays.

La difficulté est que ce nom s'est substitué assez tardivement – au prix de quelques glissements de territoire – à un autre que l'histoire « médiévale » a bien connu : Ghumāra (Ghmāra).

De celui-ci, on retiendra seulement les différentes versions étymologiques : Ibn Khaldūn en fait parfois un dérivé d'un ancêtre qu'il nomme Ghumār, fils ou petit-fils de Mašmūd, ancêtre des Mašmūda, dans sa vaste reconstruction des généalogies berbères ; à d'autres moments, repris par Colin (1929, p. 50), il lui attribue une origine arabe, avec le sens de « masse d'eau ou de gens qui submerge », le pays ayant été « submergé » par les *šurafā'* (chorfas). Des versions berbères ont également été avancées : M. Mezzine (1991, p. 62) en fait la métathèse de *amgar*, le chef – par extension, le pays des « grands » ; pour H. Ferhat (1994, p. 33), qui s'appuie sur des études de linguistes, « *iğmaren* tout comme *mašmuden*, pluriels berbères (...), seraient non des substantifs mais des adjectifs » et renverraient à des modes de vie : « Les Ghumāra sont des chasseurs et des bûcherons qui vivent de la forêt ».

Dans les sources étrangères, notamment portugaises et espagnoles, l'appellation « gomera » (qu'on retrouve dans une des dernières possessions espagnoles sur le rivage méditerranéen du Maroc : Peñon de Velez de la Gomera) est la seule en usage dans les documents de l'époque de l'occupation ibérique des ports du pays



Les tribus djebala d'après « *Jbala. Histoire et société. Etudes sur le Maroc du Nord-Ouest* » CNRS, Paris Casablanca, 1991.

- | | | | |
|-----------------|-----------------|-------------------|-------------------------|
| 1 – Anjra | 12 – B. Gorfet | 23 – Ahl Roboa | 34 – Rioua (Rghioua) |
| 2 – El-Haouz | 13 – Soumata | 24 – B. Mestara | 35 – Mettioua |
| 3 – Ouadras | 14 – Ahl Serif | 25 – B. Mesguilda | 36 – Fenassa |
| 4 – B. Mçaouar | 15 – B. Issef | 26 – B. Zeroual | 37 – B. Ouensel |
| 5 – Jbel Habib | 16 – B. Zkar | 27 – Setta | 38 – Ouled Bou-Slama |
| 6 – B. Ider | 17 – El-Akhmas | 28 – Ficfitala | 39 – Marnissa |
| 7 – B. Hozmar | 18 – Ghzaoua | 29 – Slès | 40 – B. Oulid |
| 8 – B. Saïd | 19 – B. Ahmed | 30 – B. Ouriaguel | 41 – Sanhaja-de-Gheddou |
| 9 – B. Aros | 20 – Ahl Sarsar | 31 – El-Jaïa | 42 – Sanhaja-de-Mosbah |
| 10 – B. Laït | 21 – El-Rhona | 32 – Mezraoua | 43 – Branès |
| 11 – B. Hassane | 22 – Masmouda | 33 – Meziata | 44 – Tsoul |

(xv^e et xvi^e siècles). Le terme apparaît pour la dernière fois dans un texte en langue étrangère chez Léon l'Africain/ Hassan al-Wazzan. Enfin, l'une des îles Canaries porte le nom de Gomera qui peut être mis en relation avec l'origine berbère d'une partie de la population insulaire.

L'apparition du terme Jbāla est encore incertaine. Pour les sources écrites, des recherches récentes (Alfiguigui, H., 1993 b-) la situent peu après l'avènement de la dynastie alaouite, à l'occasion d'un remaniement des divisions administratives. En effet, un auteur peu connu du xviii^e siècle, 'Abd al-Karīm Al-Rīfī, dans un manuscrit non daté (publié et présenté par Ben'adada, A., 1992, p. 151), signale la nomination en 1672 de 'Umar B. Ḥaddū al-Temsamanī, comme *qā'id nāḥiyat Jbāla wa al-Faḥṣ*, « caïd de la région de Jbāla et du Faḥṣ ». Cette entité administrative remplace celle de la *'amalat al-Habt* (« province du Habt ») dont la création, d'après Léon l'Africain, remonte aux Wattasides, deux siècles plus tôt, tandis que le toponyme lui-même d'*al-Habt* (« la descente ») est sans doute idrisside (Alfiguigui, H., 1993 a-).

En l'état actuel, après les dernières petites modifications qui datent de l'installation des protectorats, le pays jbāla comprend quarante-quatre tribus qui couvrent exclusivement les chaînes, chaînons, collines de la moitié occidentale du plissement rifain.

C'est sans doute là un rétrécissement de l'ancien territoire des Ghumāra – quoique, sur ce point, les versions diffèrent. Selon Ibn Khaldūn, il s'était étendu à l'ouest jusqu'à l'Atlantique, incluant Qṣar El-Kebir mais pas Tanger. Or on sait que, plus tard, le pouvoir installa en plusieurs vagues, du xii^e au xvi^e siècles, des tribus guich (contingents bédouins, dits : *'Arab*) sur tout le plat pays, depuis Fès jusqu'au détroit (en gros, l'ancienne région d'al-Habt), au détriment, donc, des Ghumāra.

En revanche, la limite orientale semble avoir été plus stable. La principauté d'al-Nakūr (709-1080), avec sa capitale à l'arrière de la baie d'Al Ḥoceima, était extérieure au pays ghumāra ; certains auteurs plaçaient la frontière sur l'Oued Ouringa (voir Colin, 1929, p. 4, note 5), d'autres y incluaient les environs de Bādīs, plus à l'est. Au sud-est, le territoire devait aller jusqu'aux abords de Taza.

Aujourd'hui, cette limite correspond, dans ses grandes lignes, à la coupure entre les deux principaux groupes qui se partagent la chaîne rifaine : les Jbāla à l'ouest, les Rifains (Rwāfa, Riāfa, Rīfiyyin) à l'est. Les premiers, et leurs ancêtres les Ghumāra, sont arabophones de longue date – à leur façon. Les seconds sont berbérophones, de la variété *zanāṭiya* des parlers berbères du Maroc. Mais entre ces deux grands blocs le contact n'est pas direct : des poches linguistiques et culturelles s'échelonnent, décalées d'est en ouest de la trouée de Taza à la Méditerranée, trois petits ensembles dont chacun se présente avec un dosage particulier de formes arabes et de formes berbères.

Le premier, du voisinage de Taza au cours supérieur de l'Oued Ouergha (Tsoul, Branès, etc.), est considéré comme faisant partie du domaine jbāla, malgré d'importantes influences rifaines. Le second, au cœur du haut massif rifain, est fortement berbérisé, mais selon une variété différente du rifain : c'est le pays des Ṣanhāja Srayr (dont l'influence déborde aussi au sud, sur le groupe précédent). Le dernier est déconcertant : bien qu'il se distingue peu du groupe jbāla – dont le sépare surtout un moindre degré dans l'arabisation – il est érigé en entité autonome qui, malgré sa petite taille (neuf tribus), s'est appropriée l'ethnonyme des Ghumāra (qui a pour variante dans l'usage contemporain : Ghmāra).

Cette frontière humaine est doublée sur le plan physique par la limite orientale de l'influence atlantique (Maurer, G., 1990) qui, à l'ouest, rapproche Jbāla, Ghmāra et Ṣanhāja dans un Rif humide et verdoyant et, à l'est, rejette, au-delà des plus hauts sommets, un Rif à l'aridité croissante.



Femmes Djebala à Mouloud 'Absalem. Photo J. Vignet-Zunz

Ces Jbāla ainsi situés sur un arc tendu entre les rives du détroit de Gibraltar et le cours supérieur de l'Ouergha, qui sont-ils ?

Un ensemble de caractères pourrait les décrire :

- un mythe d'origine ;
- le parler ;
- le rapport à l'urbain ;
- la place des *foqha* (lettrés) ;
- la façon d'habiter et de cultiver ;
- la place de l'artisanat domestique ;
- enfin quelques traits sur une échelle des valeurs par ailleurs largement partagée avec le reste du Maroc.

Une tradition attribue les villages désertés qui parsèment (comme souvent dans les campagnes marocaines) maints versants du *jbel* à une population qui aurait précédé les Jbāla et qu'un fléau (il en existe plusieurs versions) aurait forcé à l'exil : les Swāsa (« Soussis »). Or les Swāsa sont les habitants du Sous, région berbérophone bien connue du Sud marocain couvrant la partie occidentale du Haut Atlas ainsi que l'Anti Atlas. Qu'auraient-ils bien pu faire à l'autre bout du pays ? L'explication est peut-être à trouver dans l'extension qu'a connue le terme Sūs dans les premiers siècles de l'hégire : il se serait appliqué alors, si l'on suit certains auteurs (Yāqūt, par exemple), à tout le Maroc de la façade atlantique, du Sūs al-Aqsa, l'extrême sud, au Sūs al-Adna avec Tanger pour capitale (Colin, G.S., 1929, p. 46 ; Montagne, R., 1989, p. 27).

La mémoire onomastique locale, par un contresens apparent, donne un nouveau crédit à l'hypothèse d'un vieux Maroc maṣmūda, occidental et sédentaire, encore étayée par divers indices, comme l'ancien nom de Qṣar Sghir, sur le détroit (Qaṣr Maṣmūda) ou l'existence d'une petite tribu nommée Maṣmūda, près d'Ouazzane. Les Ghumāra sont d'ailleurs classés par les anciens géographes arabes comme rameau des Maṣmūda, généalogiquement donc, et c'est ce que l'on retiendra, linguistiquement. Or ce qui subsiste du substrat berbère dans les parlars contem-

porains j**ā**la et g**h**māra semblerait montrer une parenté avec les parlers chleuhs en plus de celle qu'ils ont avec leurs voisins Ṣanhāja et Rifains.

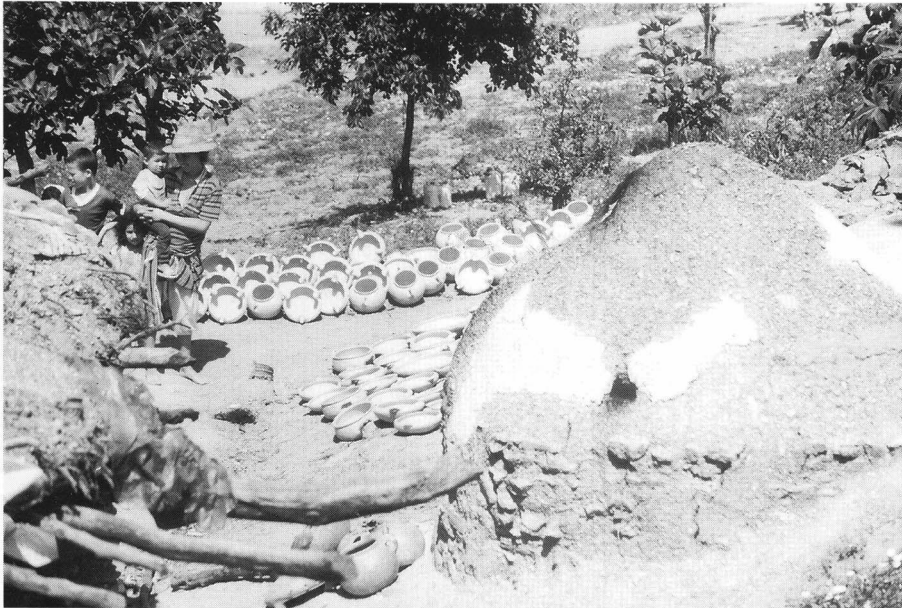
Le parler des J**ā**la, on l'a dit, a une place particulière dans les dialectes arabes marocains. Traces berbères : le préfixe *a* tient souvent la place de l'article ; le système phonétique s'enrichit du *v* et du *p* et se caractérise, de façon non systématique, par l'affrication des pré-palatales donnant *ts* et *dj* (Messaoudi, L., 1993), l'interdentalisation du *t* et du *d*, l'articulation du *q* en *h*, du *ḡ* et du *ḍ* en *ṣ*, la permutation du *h* et du *ʿ*, la palatisation du *k* en un *ch* expiré proche du *ich* allemand, etc. ; le lexique est naturellement lui aussi influencé, par emprunts directs et, parfois, par application d'une morphologie berbère au mot arabe, comme dans *l-ma berdin* (l'eau est une forme plurielle en berbère). Mais aussi traces latines, dans le lexique (ce qui est commun à de nombreuses régions du Maroc) ou dans certaines formes grammaticales : le suffixe *iš*, fréquent dans le collectif (noms de lignages ou de villages : Ḡaylaniš, Šefraweš), en serait un témoin, selon Colin. Enfin, traces d'un arabe archaïque dont l'originalité serait la présence d'aspects plus citadins que bédouins.

Ces caractéristiques (sauf les réminiscences latines) seraient l'indice d'une arabisation opérée avant l'arrivée des Hilaliens, situation que cette région partagerait avec trois autres groupes en Afrique du Nord, dans le Sahel tunisien, le Nord constantinois et le Trara (Marçais, W., 1938). On peut attribuer cette arabisation précoce à deux ordres de facteurs : la localisation de la région, voie de passage entre Fès et al-Andalus ; le refuge qu'y trouvèrent les princes idrissides menacés par les Faṭimides et les Umayyades de Cordoue (Qalaat Ḥajrat al-Nser, sur un éperon rocheux de la tribu des Sumata, y fut leur ultime capitale).

Le grand nombre des villes que l'extrême nord-ouest du Maroc a abrité, certaines très anciennes, est encore un trait marquant de la région. Il n'est pas sans conséquences sur sa société. Ports ou villes de piémont, elles font à la péninsule tingitane une couronne urbaine (Troin, J.F., 1986 : 41-42). Leur nombre a varié au cours de l'histoire, connaissant un sommet à l'époque de l'étroite communication avec al-Andalus, puis un rapide déclin à partir des Saâdiens. Cette longue promi-



Village des Haouz. Photo J. Vignet-Zunz



Four de potier à Ferran Ali. Photo J. Vignet-Zunz

cuité n'a pu qu'atténuer les rigueurs d'un isolement qu'on attendrait d'un relief encaissé et compartimenté à l'excès. Cela, et l'immigration morisque, ont fait que de multiples traits se retrouvent à la fois dans la culture citadine et dans la culture villageoise, sans que l'on sache toujours distinguer la part de l'une et de l'autre. N'est-on pas allé jusqu'à parler d'«urbanisation rurale» (Lazarev, G., 1966, p. 34) ?

La densité des lettrés (et des lignages de *šorfa*) doit-elle être rattachée au même phénomène ? Ou bien faut-il interroger d'autres contextes : le *jihād*, le rayonnement des grands mystiques nés dans la région ?

Longtemps base de départ des contingents venus conquérir et peupler la péninsule ibérique, le Rif occidental fut la principale ligne de front après les premiers succès des Ibériques sur le rivage africain, notamment, en 1415, la prise de Sabta/Ceuta, capitale régionale (Ferhat, H., 1993). Toute une littérature savante éclaire les très vifs débats qui ont, pendant plus d'un siècle, suivi l'occupation des principaux points de la côte, à propos des devoirs respectifs du pouvoir central, des '*ulamā*' (maîtres du savoir et en quelque sorte gardiens de l'orthodoxie) et des populations de la ligne de front (Mezzine, M., 1988, 1991). La victoire de Oued El-Makhazin (la Bataille des Trois Rois : 1578) illustra l'efficacité de la combinaison des forces locales et de l'encadrement makhzénien. Elle vit aussi la promotion de nouvelles élites parmi les acteurs de la victoire, essentiellement les futurs Jbāla : le pouvoir reconnut les prétentions de nombreuses familles au chérifisme, en particulier celles de la branche '*alamīyya*' (du Jbel 'Alam) de lignée idrisside.

Le Jbel 'Alam, un des hauts sommets de la péninsule tingitane (1368 m), fut élu comme retraite par un de ces grands mystiques qui illustrèrent le Maghreb des XII^e et XIII^e siècles (Ferhat, H., 1993) : le *quṭb Mūlāy* 'Abslām ben Mchīch (m. 1225 ou 28), descendant d'un prince idrisside, Sidi Mezwār, venu déjà comme ermite dans ces montagnes. On n'a gardé de lui qu'une belle prière, *al-mašīšīyya*. Son élève, al-Chādīlī (m. 1258), lui aussi un fils du pays, fonda une *ṭarīqa* qui est à l'origine de la plupart des confréries de l'ouest maghrébin. Les Jbāla dédient à Mūlāy 'Abslām une dévotion toute spéciale : il est *solṭan de-djbāla* (Zouanat, Z., 1989). Son intervention est déjà centrale dans ce qui constitue le mythe fondateur des Jbāla : lors du fléau qui chassa la population antérieure (les «Swasa»), Mūlāy 'Abslām,

tout en refusant de s'ingérer dans l'œuvre divine, leur garantit néanmoins que les biens qu'ils enseveliraient seraient sous sa protection pour leurs descendants. On dit qu'aujourd'hui encore ceux-ci viennent, de nuit, récupérer « leurs trésors ». N'est-ce pas sa bénédiction qui assure à la région l'abondance de pluies qui la caractérise ?

Quelle qu'en soit l'origine, la densité des lettrés et des centres d'enseignement religieux (qui n'a d'équivalent que dans le Sous) a fait la renommée des Jbāla, aussi bien auprès d'une institution comme la Qarawiyyin de Fès, qu'auprès des habitants des villes et des campagnes qui confient plus volontiers leurs enfants au maître d'école *jebli*.

Ce savoir lettré (et son corollaire, la probité) s'accompagne dans la sphère de la production de multiples autres savoirs. Bons arboriculteurs et bons horticulteurs, ayant parfois recours aux terrasses de culture (éventuellement avec murs de soutènement pour les terroirs en irrigué, sinon simples alignements irréguliers de talus qui ralentissent le ruissellement sans corriger notablement la pente : Fay, G., 1976), ils pratiquent un assolement biennal (céréales d'hiver une année, céréale de printemps – le sorgho – l'année suivante) dont l'originalité est la rotation collective opérée au niveau du village ou d'un petit groupe de villages. Par ailleurs, l'institution de l'expert agricole (*šeyh fellaha*) est, semble-t-il, plus développée qu'ailleurs.

Confrontée à des conditions naturelles difficiles, cette population a su tirer parti de ses atouts, en particulier ses ressources en eau et en couvert végétal, mais aussi sa position longtemps privilégiée entre le détroit et Fès. Le Rif occidental nourrit ainsi environ 2,3 millions d'hommes (recensement de 1982), soit une des plus fortes concentrations que connaisse la population marocaine, plus importante que celle du Rif oriental pourtant connu comme réservoir pour l'émigration (Maurer, 1990, *op. cit.*).

Vergers et potagers entourent leurs maisons, constituant très souvent un véritable bocage aux chemins pavés et ombragés qui s'étale à l'horizontale sur la ligne de sources, quand la géologie le permet, au contact du soubassement de marnes imperméables et des crêtes calcaires ou gréseuses.

La maison est tout à fait originale : elle est la seule au Maroc à avoir une toiture à double pente, recouverte de chaume – aujourd'hui de plus en plus remplacé par les plaques de tôle ondulée – selon une technique identique à celle qu'on trouve dans l'Andalousie méditerranéenne occidentale, sur les reliefs entre Séville et la mer. Elle a son pendant dans d'autres reliefs telliens, notamment dans le Dahra, en Kabylie (Algérie) et en Kroumirie (Tunisie).

Cette demeure est faite de plusieurs bâtiments indépendants autour d'une cour dallée protégée des ardeurs du soleil par le traditionnel figuier : un pour la cuisine, (*bit en-nar*) ; un pour l'atelier éventuel ; un autre pour l'habitation, qui comporte une ou deux pièces (*bit*) de plain-pied, précédées d'une courte galerie couverte (*nbaḥ*) ; si ce bâtiment est à étage, la pièce du haut se nomme cette fois *gorfa*, également précédée du *nbaḥ*, qui donne cet aspect caractéristique de façade ouverte à la maison des Jbāla. Et, systématiquement, le lit à droite de l'entrée, large, surélevé, fermé par un rideau décoré (*rvaq*), et à gauche, dans un angle, fermé par un rideau plus simple, un petit espace (*mejra*) pour la toilette intime, délimité par une toute petite murette, avec un trou d'évacuation des eaux près du mur.

Le bétail, peu nombreux, est mal abrité en hiver : quelques piquets sous un auvent ; au mieux – mais cela ne se voit plus guère car la demeure est devenue plus coquette – il est parqué dans le *nbaḥ* du rez-de-chaussée. La paille, selon les régions, est rangée dans une remise ou sous le toit, ou encore entassée en meules cylindriques ou allongées en nef renversée ; cette meule (*temun*), qu'on retrouve en pays rifain, n'est pas recouverte d'une couche de pisé comme dans le reste de l'Afrique du Nord, un simple croisillon de cordelettes, lestées par des pierres, la maintient bien tassée. Le silo enterré (*maṭmora*) n'est plus en usage, le grain est mis



Attelage avec joug de cornes, Oued Laou. Photo J. Vignet Zunz



Meule à bielle-manivelle. Photo J. Vignet-Zunz

en réserve à l'intérieur de la maison, soit dans des pièces dérobées divisées en casiers (*hzana* ou *hra*), soit dans de grands paniers en roseau tressé.

L'institution du grenier collectif, pour inattendue qu'elle soit sous ces latitudes, a été signalée (Montagne, R., 1930 : 61-63) dans deux tribus au nord de Chefchaouen : non pas la vaste construction fortifiée abritant les magasins individuels, mais de véritables villages en miniature édifiés en des lieux d'accès difficile, où chaque foyer a bâti une maison de taille réduite à toit de chaume (*heri*), posée sur un cadre de bois pour l'isoler ; l'ensemble, un *agrar*, n'a pas été repéré ailleurs, mais on trouve souvent dans la toponymie des allusions à un emmagasinage collectif.

Deux ou trois autres faits techniques ont encore un caractère insolite. Ainsi d'un moulin à bras pour les céréales, aux meules plates et plus larges qu'ailleurs en Afrique du Nord (0. 60m), qui applique le principe de la bielle-manivelle grâce à un système de fixation souple adapté à la poignée, lequel permet d'utiliser, en station debout, les deux mains et ainsi d'exercer une poussée plus forte sur la meule vive. Ou de la baratte qui applique le principe du piston (*maḥat*) dans une jarre de terre cuite (*tonna* ou *tabria*), à l'inverse du mouvement horizontal et antéropostérieur en usage dans toute l'Afrique du Nord. Ou du joug de l'araire qui se fixe aux cornes des bovins (*be-rwasi*).

La spécificité des Jbāla, ici, est à nuancer puisque, d'une part, on ne retrouve pas ces faits techniques dans toutes leurs tribus et que, d'autre part, certains sont attestés dans quelques autres lieux : le moulin à bielle en plusieurs points du Sous, de même que la baratte à piston, présente en outre dans quelques villes du Maroc atlantique (Safi, par exemple).

La réputation de la région est ancienne en ce qui concerne les métiers de transformation des produits de l'agriculture et de l'élevage. Ils vendent sur les marchés du piémont et dans les vieilles villes du Nord : olives, huile, figues et raisins secs, leur fameux *šamet* (gelée de raisin, licite s'il n'a pas fermenté), le charbon de bois, un savon à base d'huile d'olive et de cendres de lentisque... Ils travaillent le cuir (notamment une sacoche très appréciée pour son décor, *za'bula*), le bois, le fer (ils formaient la principale corporation d'armuriers à Fès) ; leurs femmes sont potières. Mais ils sont surtout tisserands : ils cultivent – de moins en moins – le coton, le lin, le chanvre (et, jadis, le mûrier pour la soie) qu'ils tissent chez eux, comme la laine destinée aux couvertures et aux différentes pièces du vêtement masculin et féminin. Le tapis est absent.

Ce vêtement donne encore aujourd'hui la meilleure définition des Jbāla. Si le *jellab* des hommes s'est finalement conformé au modèle de la *jellaba* devenue d'usage courant au Maroc, perdant ses broderies et ses pompons multicolores tout en se rallongeant, le *qaššab*, longue blouse droite d'épaisse laine blanche, sans manches ni capuchon, se porte encore.

Mais ce sont les femmes qui se distinguent : large chapeau de paille (en fait, de feuilles de doum tressées), *šēšiya* ou *taraza*, agrémenté d'épais cordons de laine et souvent de pompons multicolores ; énorme ceinture de laine, *kurziya* ou *hzam*, qui peut faire cinq mètres de long et 0.40 de large, dont la couleur et les motifs, teints selon un procédé à réserves (batik*), varie avec les tribus ; une pièce d'étoffe de laine et de coton nouée autour de la taille, par-dessus la ceinture, et descendant jusqu'aux mollets, comme un tablier ou un pagne (*mendil*, parfois *foṭa* ou *atezzer*) souvent rouge et rayé de fines bandes blanches, sinon avec d'autres combinaisons de rayures ; parfois un voile de laine écrue, *agedwar*, posé sur la tête pour couvrir, sans le draper, le corps ; des molletières en peau de chèvre, *ṭrabag* ; notons l'absence du pantalon bouffant, *sarwel*. Le reste est plus commun.

La femme des Jbāla tranche aussi sur ses voisines en s'abstenant de se tatouer. C'est un fait exceptionnel dans le monde rural de l'ensemble des pays arabes. A deux correctifs près : on trouve le tatouage dans quelques tribus du pourtour méridional (sous la forme simplifiée de la *siyala*, ligne verticale sur le menton) et

oriental (où il occupe une place plus importante sur le visage et le corps) du pays j̄bāla, ainsi que dans deux ou trois tribus proches de Chefchaouen. Une autre région rurale ignore le tatouage féminin, c'est le Sous, en tout cas certains de ses districts.

La femme se distingue encore par sa présence active sur les marchés de la région, villes comprises. On sait que dans le Rif oriental et dans le Sous, par exemple, la femme n'y a pas accès ; en revanche il y existe des marchés qui lui sont réservés. Chez les J̄bāla, elle participe aux travaux des champs, même mariée. Elle est encore réputée pour le soin qu'elle porte à l'entretien de sa maison (chauler les murs, refaire l'enduit sur les murs et le sol de terre battue, planter des fleurs...). Et pour la ponctualité avec laquelle elle s'acquitte de ses devoirs religieux. Corollaire : la propreté du corps – et des vêtements – qui fait aussi la réputation des J̄bāla.

Il ne faudrait pas s'arrêter à ce tableau idyllique. Les Rifains, si sourcilieux sur le plan de l'honneur, ne se privent pas de leur reprocher certaines faiblesses : leurs fréquents écarts de langage, même au sein de la famille ; un goût trop prononcé pour la *frāja* (divertissement, fête)... On a rapporté aussi, autrefois, la pratique à une assez large échelle des enlèvements d'enfants et des vols de bestiaux – il est vrai que les témoignages portent sur le XIX^e siècle et le début du XX^e, période de grands désordres dans tout le royaume ; le phénomène est, en tout cas, moins marquant chez les Rifains qui s'investissaient davantage, eux, dans la vendetta. A Fès on les trouve frustes et... moins travailleurs que leurs femmes ! Toute identité est naturellement contrastée et ses frontières ambiguës.

Densité du peuplement, densité de l'environnement urbain, densité des lettrés, les pays j̄bāla nous interrogent sur les capacités de certaines sociétés de montagne, à telle période de leur histoire, à se définir comme centres de rayonnement. Un modèle à trois termes : une montagne – un littoral – des cités, pourrait rendre compte d'un phénomène apparemment récurrent dans le Bassin occidental de la Méditerranée.

BIBLIOGRAPHIE

- ALFIGUIGUI, H., 1991 : *Muqāwamat al-wujūd al-ibīrī tuḡūr al-šamāliyya al-muḥtalla (1415-1574)*, doctorat d'Etat, Rabat, 1991.
- Id., a- : « al-Qašr al-Kabīr qā'ida bilād al-Habt », Journées d'étude (Chefchaouen, 8-10 avril 1993), *Les rapports villes-campagnes dans la bordure méridionale du pays J̄bāla*, Rabat, 1995, Impr. Al Maarif al-Jadida.
- Id., b- : « J̄bāla : tāriḥ wa majāl », Colloque international (Kénitra, 16-17 décembre 1993), *Les J̄bāla : savoirs et systèmes paysans*, sous presse.
- BEN 'ADADA, A. : *'Abd al-Karīm ben Mūsa al-Rifī : zahru al-'akam*, Casablanca, Impr. Al-Maarif al-Jadida, 1992.
- BIARNAY, L., 1915-1916 : « Un cas de régression vers la coutume berbère chez une tribu arabisée », *Archives Berbères*, 4, 1915-1916 Rabat.
- COLIN, G.S., 1929 : « Le parler berbère des Ġmara », *Hespéris*, IX, Rabat, 1929.
- CRESSIER, P. : « Le développement urbain des côtes septentrionales du Maroc au Moyen-Age : frontière intérieure et frontière extérieure », *Castrum 4. Frontière et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen-Age*, Madrid-Rome, 1992.
- EL-GHARBAOUI, A. : « La terre et l'homme dans la péninsule tingitane. Etude sur l'homme et le milieu naturel dans le Rif Occidental », Rabat, Travaux de l'Institut Scientifique, Université Mohammed V, 1982.
- EL HARRAS, M. : *Al-qabīla w al-sulṭa : taṭawur al-biniat l-ijtimā'īya fī šamāli al-Maḡrib*, CNCPRST, Rabat, 1989.
- FAY, G. : *Recherches sur l'organisation de la vie rurale et sur les conditions de la production dans la basse montagne rifaine*, Rabat, thèse de III^e cycle, Rabat, 1972.
- Id., « Les conditions d'un véritable développement rural », BESM, 131-132, Rabat, 1976.
- FERHAT, H. : *Sabta des origines au XIV^e siècle*, Rabat, Al Manahil-Ministère des Affaires Culturelles, 1993.
- Id. : « Historiographie et stratégie tribale au Maroc, à la fin du XI^e siècle », *Les Assises du*

- pouvoir. Temps médiévaux, territoires africains*, O. Redon et B. Rosenberger (sous la dir. de), Presses Universitaires de Vincennes, 1994.
- GARCÍA FIGUERAS, T., DE RODA JIMENEZ, R. : *Economía social de Marruecos*, I, Madrid, 1950.
- GROUPE PLURIDISCIPLINAIRE D'ÉTUDE SUR LES JBALA : *Jbala. Histoire et société. Etudes sur le Maroc du Nord-Ouest*, Casablanca-Paris, Wallada-Ed. du CNRS, 1991.
- HART, D.M. : *Banditry in Islam. Case Studies from Morocco, Algeria and the Pakistan North West Frontier*, Wisbech (G.-B.), MENAS Press, Studies in Continuity and Change, 1987.
- LAZAREV, G. : « Structures agraires et grandes propriétés en pays Hayaina (Prérif) », *Revue de Géographie du Maroc*, 9, Rabat, 1966.
- LE CHATELIER, A. : *Notes sur les villes et tribus du Maroc en 1890*, Angers, 1902.
- LÉON L'AFRICAIN : *Description de l'Afrique, tierce partie au Monde*, trad. de l'italien par A. Épaulard, Maisonneuve, 1956.
- LÉVI-PROVENÇAL, E. : « Une liste de surnoms populaires des tribus djebalah », *Archives Berbères*, 2, 4, 1917.
- LÉVI-PROVENÇAL, E. : *Textes arabes de l'Ouerrha. Dialecte des jbala*, Publications de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, IX, Paris, E. Leroux, 1922.
- MARÇAIS, W., 1938 : « Comment l'Afrique du Nord a été arabisée. II. L'arabisation des campagnes », *Annales de l'IEO*, xiv, Alger, 1938, p. 5-17.
- MAURER, G. : « Les paysans du haut Rif central », *Revue de Géographie du Maroc*, 1968, 14.
- MAURER, G. : « Le Rif occidental et central, montagne méditerranéenne à influences atlantiques », *Paysages et sociétés. Péninsule ibérique, France, Régions atlantiques. Mélanges géographiques en l'honneur du Professeur Abel Bouhier*, Travaux du Centre de Géographie humaine et sociale, 17, Université de Poitiers, 1990.
- MESSAOUDI, L. : « L'affriquée *dj* dans le parler jbalā », Colloque international (Kénitra, 16-17 décembre 1993), *Jbāla : savoirs et systèmes paysans*, sous presse.
- MEZZINE, M. : *Le temps des marabouts et des chorfa : essai d'histoire sociale marocaine à travers les sources de jurisprudence religieuse. Le cas des Ghomara*, 3 vol., doctorat d'Etat, Paris, 1988.
- Id. : « Jihād au pays jbala (xvi^e et xvii^e siècles). Effervescence et régulation », Groupe Pluridisciplinaire d'Etude sur les Jbala, *Jbala. Histoire et société. Etudes sur le Maroc du Nord-Ouest*, Casablanca-Paris, Wallada-Editions du CNRS, 1991.
- MICHAUX-BELLAIRE, E. : « Quelques tribus de montagnes de la région du Habt », *Archives Marocaines*, XVII, Rabat, 1911.
- MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC : *Rabat et sa région. IV Le Gharb (les Djebala)*, Villes et tribus du Maroc, vol. 6^e, Paris, 1918, E. Leroux.
- Id. : *Tanger et sa zone. VII, Villes et tribus du Maroc*, Paris, E. Leroux.
- MONTAGNE, R. : *Un magasin collectif dans l'Anti Atlas. L'agadir des Ikounka*, Paris, E. Larose, 1930.
- Id. : *Les berbères et le Makhzen dans le Sud du Maroc*, Casablanca, Afrique-Orient, F. Alcan, 1989.
- MOULIERAS, A. : *Le Maroc inconnu. II Exploration des Djebala*, Paris, A. Challamel, 1899.
- MUNSON, H. JR. : *Islam and Inequality in Northwest Morocco*, Ph. D., University of Chicago, Illinois, 1980.
- Id. : « The Segmentary Lineage Model in the Jbalan Highlands of Morocco », G. Joffe et C. R. Pennel (sous la dir. de), *Tribe and State in Northwest Africa. Essays in Honor of David M. Hart*, Oxtell, Wisbeck, Cambridgeshire, MENAS Press, 1991.
- RACKOW, E. : *Beiträge zur Kenntnis der materiellen Kultur. Nordwest-Marokkos. Wohnraum, Hausrat, Kostüm*, Wiesbaden Otto Harrassowitz, 1958.
- REAL SOCIEDAD ESPAÑOLA DE HISTORIA NATURAL : *Yebala y el Bajo Lucos*, Madrid, 1914.
- RICARD, P. : « Arts jbalien et rifain », « Rif et Jbala », *B.E.P.M.*, 71, janvier, Paris, E. Larose, 1926.
- TRENGA : Les Branès. Note pour servir à une monographie des tribus berbères de la région de Fès, *Archives Berbères*, 3 et 4, 1915-1916, Rabat.
- TROIN, J.-F. : « Montagnes et villes dans le Nord-Ouest du Maroc », *R.O.M.M.*, 41-42, Aix-en-Provence, 1986.
- ZOUANAT, Z. : *Le pôle martyr Moulay 'Abd as-Salam ibn Machich et son sanctuaire : étude historico-anthropologique*, Paris, doctorat de l'Université René-Descartes, 1989.

D63. DJEDAR

Djedar, ou mieux Djidar, désigne, en arabe, une construction, un mur. Pour les archéologues du Maghreb, les Djedars sont des mausolées de la région de Frennda (wilaya de Tiaret, Algérie) de plan carré et à couronnement pyramidal qui s'élèvent sur deux collines, le Djebel Lakhdar au nord et le Djebel Araoui au sud. La première de ces nécropoles compte trois mausolées, traditionnellement désignés, depuis R. de la Blanchère, par les lettres A, B et C. Les mausolées du Djebel Araoui sont au nombre de dix : ce sont les Djedars D à M. Ces précisions ont été rendues nécessaires à la suite des confusions introduites par S. Gsell qui, dans *Les Monuments antiques de l'Algérie*, ne décrit que deux djedars du Djebel Lakhdar (qu'il appelle Dj. Hadjar) les mausolées A et B et un seul du Djebel Laraoui, à Ternaten, le plus grand de tous, qu'il désigne à tort sous la lettre C, alors qu'il s'agit du monument F de la nomenclature de R. de la Blanchère.

Ces monuments attribués à l'Antiquité tardive n'ont guère retenu l'attention malgré leur aspect grandiose. Seul, parmi les auteurs arabes, Ibn er-Rakik, un chroniqueur du x^e siècle, cité par Ibn Khaldoun (*Histoire des Berbères*, 1, p. 234 et 11, p. 540), mentionne trois de ces monuments en dos d'âne de la région de Tiaret qui, suivant une inscription lue au sultan fatimite El Mansour, auraient été élevés par « Soleïman le Sederghos » pour commémorer une victoire remportée sur des rebelles. Il est difficile de ne pas reconnaître sous ce nom et ce titre le Stratège Solomon, lieutenant puis successeur de Bélisaire lors de la reconquête byzantine de l'Afrique. Mais il est impossible d'attribuer les monuments du Djebel Lakhdar à cette époque (cf *infra*).

C'est à R. de La Blanchère que l'on doit les descriptions les plus complètes de ces monuments découverts en 1842 par le Cdt Bernard ; après l'analyse de S. Gsell qui reprend les plans de Mac Carthy et de La Blanchère, il faut attendre les importants travaux de F. Kadra en 1968-1969, pour obtenir une documentation et une étude fondées sur des fouilles régulières. Celles-ci portèrent sur les monuments du Djebel Lakhdar.

Les Djedars du Djebel Lakhdar

F. Kadra commença par dégager le Djedar A qui se révéla le plus important en raison des éléments architecturaux constituant un ensemble cultuel du plus haut intérêt. Ce monument domine la plaine de 100 m environ; son soubassement, qui est un carré imparfait, mesure selon les faces de 34,30 m à 34, 80 m de longueur. Les murs de façade sont constitués de huit lits de pierre de taille soigneusement assisées ayant de 1 à 1,50 m de long. Ces façades s'élèvent de 3,20 m à 3,85 m au-dessus du sol. Le couronnement pyramidal était constitué de gradins de plaques calcaires qui cachaient un noyau de moellons liés par un mortier de chaux. La hauteur totale atteignait 17 m.

F. Kadra mit au jour une enceinte limitant une vaste cour de plus de 50 m de côté qui avait été en partie remblayée. Sur la face est, cette enceinte délimite un podium sur lequel s'élève un petit monument cultuel possédant une étroite porte à glissière dans laquelle était mue une roue de pierre qui a été conservée. Le long de la façade orientale du Djedar, en face de cet édicule, était disposée une rangée de six auges de pierre, sans doute destinées à des libations ou des offrandes. Comme dans le Médracen, l'entrée du monument était cachée dans les degrés de la façade est. Un couloir conduisait à une galerie en U qui enserrait un noyau central sauf à l'ouest. A chacun des angles de la galerie étaient aménagées deux chambres contiguës. Les encastresments des linteaux et des pieds-droits rappellent davantage des montages de menuiserie que des dispositifs architecturaux.

Contrairement à ce que pensait S. Gsell, la décoration du Djedar A est entiè-



Le Djedar A (Djebel Lakhdar). Photo G. Camps

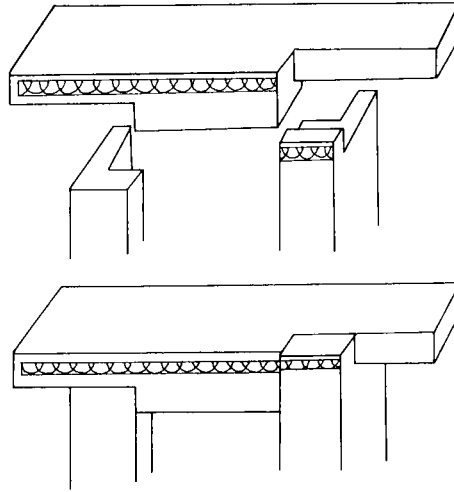


Djedar A; vue de la galerie et du plafond surélevé, d'après F. Kadra

rement originale. Il ne fut trouvé aucun bloc de remploi dans ce mausolée, contrairement à ceux de Ternaten et c'est par erreur qu'il attribue à ce monument une inscription en remploi datée de 486. Les linteaux sculptés des portes intérieures portent un décor géométrique bien connu dans les basiliques et édifices chrétiens. Ce décor est à base de défoncements à section triangulaire, de chevrons, de rosaces à six pétales, d'étoiles, autant de motifs qui évoquent, eux aussi, le travail du bois et qui se retrouvent, incisés, sur les épitaphes d'Altava et même de Volubilis. A ce décor géométrique s'ajoute un décor figuratif en relief découvert par F. Kadra. A l'exception d'une colombe qui orne le linteau de l'une des chambres intérieures, les figures animales n'apparaissent que sur le revêtement du soubassement du djedar et sur la face extérieure de la

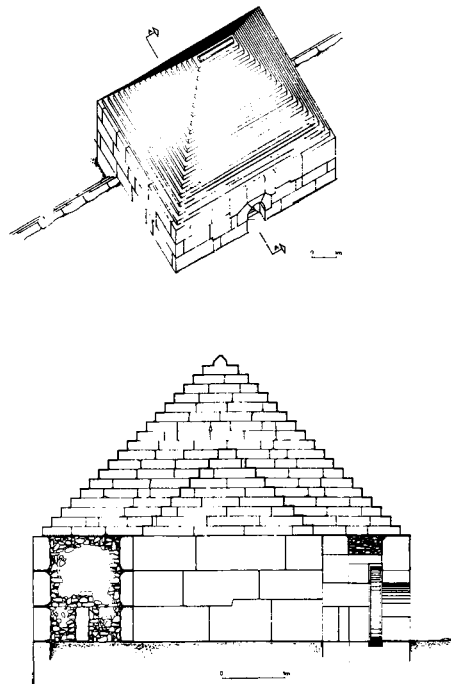
grande enceinte de l'area funéraire. Ces figures sont en relief plat; ce sont des colombes affrontées de part et d'autre d'un calice, un oiseau à longue queue (colombe* ou paon) devant un bassin, deux chevaux rendus d'une manière très maladroite, un bovin, une antilope bubale, un félin. Trois scènes où figurent des personnages retiennent particulièrement l'attention. C'est en premier lieu un

gisant nu représenté naïvement. La seconde, située sur la façade méridionale de l'enceinte, représente une chasse à l'autruche menée par un cavalier figuré de face alors que la monture et l'oiseau sont en profil absolu, un chien, qui précède deux chasseurs à pied, complète la scène. Plus intéressante par son symbolisme, la dernière scène représente un personnage vu de face entre deux figurations animales, à sa gauche un cheval qu'il tient par la bride, à sa droite un félin dont il semble se protéger à l'aide d'un petit bouclier rond. Nettement plus grand que les animaux, figuré de face dans une nudité héroïque, alors que le cheval et le félin sont représentés de profil, l'homme apparaît comme un « maître des animaux ». Dans ces trois scènes le personnage représenté ne peut être que le prince défunt pour qui fut élevé le monument.



Djedar A ; assemblage du linteau et des pieds-droits de la chambre G, d'après F. Kadra

F. Kadra a montré que le Djedar A, malgré ses structures intérieures complexes, fut construit autour d'un « noyau » lui aussi de plan carré. Le même programme de construction explique la structure du Djedar C ; celui-ci présente également un système de galerie et de chambres qui enserrent, sans l'entourer complètement, un noyau central carré. Le Djedar C a les mêmes dimensions que le monument A, la longueur moyenne des façades est de 34,60 m ; la longueur des blocs oscille entre 1 m et 1,40 m. Le soubassement possède le même nombre de lits mais ne possède aucun décor. Le Djedar C est beaucoup plus bas que le monument A, le couronnement est réduit à quelques degrés et le faible volume des déblais accumulés au pied du soubassement indique que le couronnement pyramidal était, dès l'origine, de faible hauteur, reproduisant plus fidèlement que les autres monuments le schéma habituel de la bazina* à degrés de plan carré. F. Kadra pense plutôt que le djedar dépourvu de monument cultuel, demeura inachevé. On ne



Djedar A ; l'édifice cultuel, restitutions extérieure et intérieure, d'après F. Kadra



Djedar A ; scène de chasse à l'autruche sur le parement externe de l'enceinte.
Photo F. Kadra



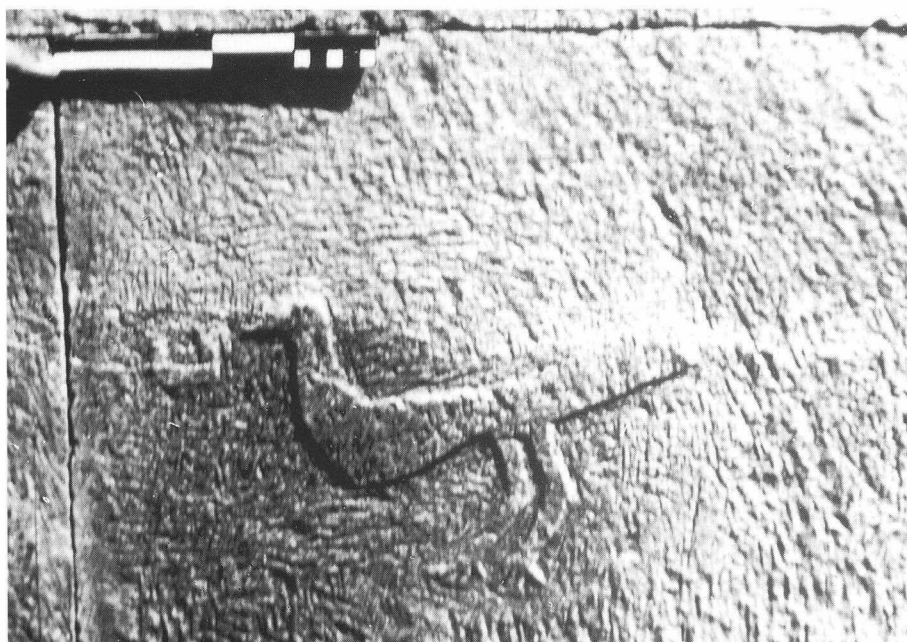
Djedar A ; cheval et rosace hexapétale. Photo F. Kadra



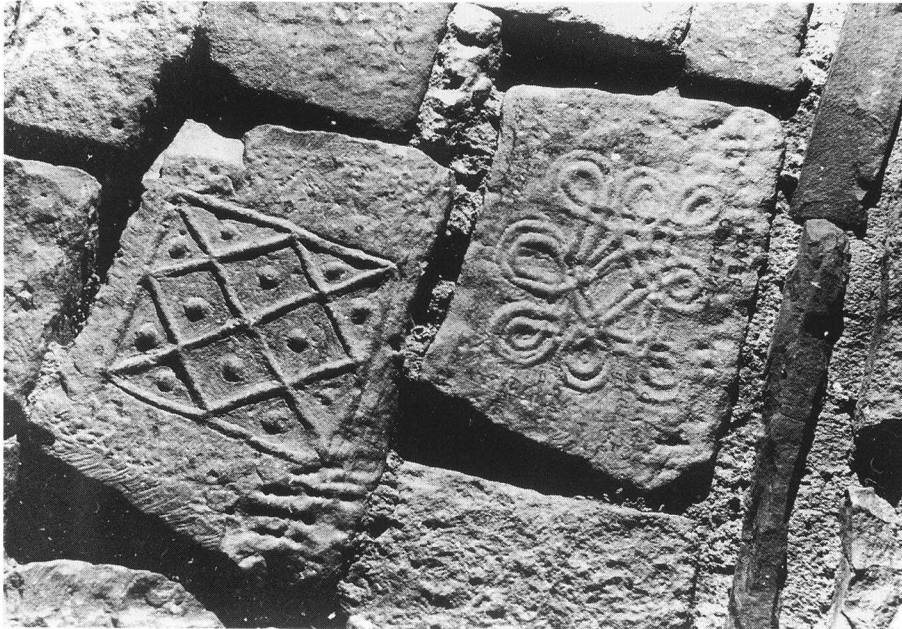
Djedar A ; cheval, façade nord. Photo F. Kadra



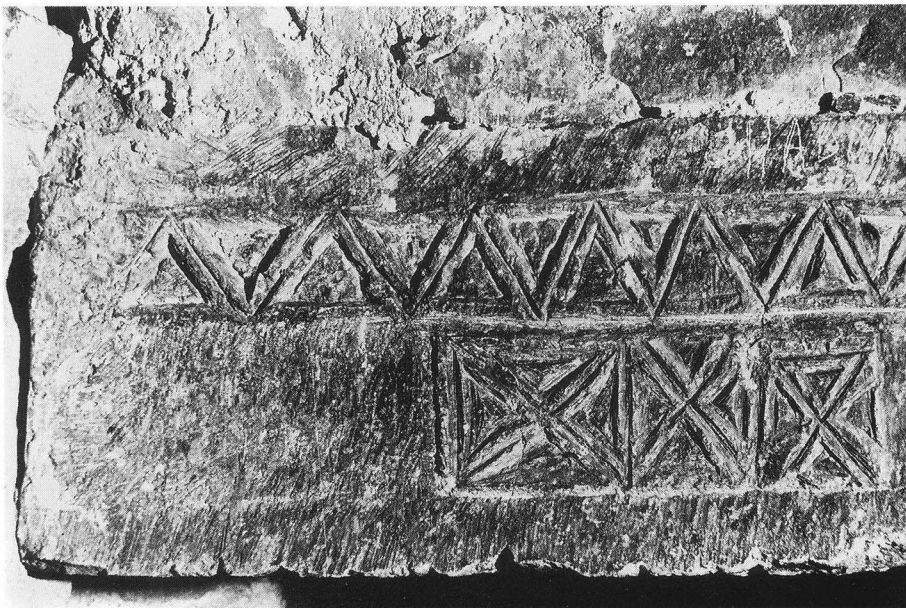
Djedar A ; bœuf ou antilope. Photo F. Kadra



Djedar A ; colombe. Photo F. Kadra



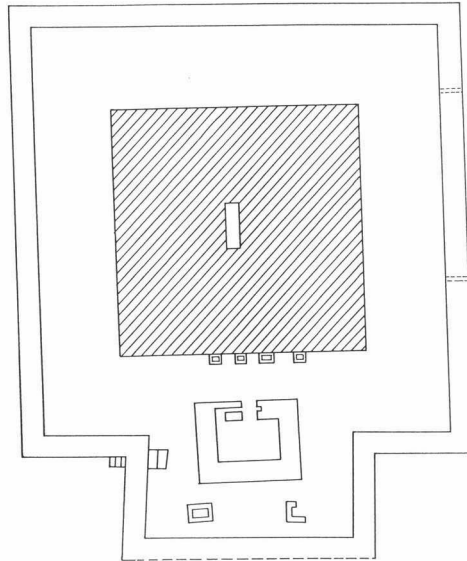
Djeddar A ; décor géométrique. Photo F. Kadra



Djeddar A ; décor géométrique du linteau de la salle F. Photo F. Kadra

partage pas cette opinion quand on remarque que ce monument reçut une dédicace qui fut, comme celle du Djedar A, placée sur la face est, dans l'axe de la galerie d'accès. Cette inscription est malheureusement illisible, mais il serait surprenant qu'un monument funéraire inachevé ait néanmoins reçu l'épithaphe de la personne à qui il était destiné.

Le Djedar B est le plus petit du Dj. Lakhdar; ses façades mesurent chacune 11,55 m et le soubassement atteint, avec ses 6 assises, 2,75 m de hauteur. Le couronnement pyramidal est entièrement détruit. Comme sur les deux autres monuments, les degrés étaient constitués de plaques calcaires soigneusement dressées. Le Djedar B ne possède pas le système complexe de galeries et de chambres enserrant le noyau



Plan du Djedar B, d'après F. Kadra

central, comme dans les deux autres djedars du Dj. Lakhdar. A vrai dire, le monument est réduit à ce noyau central qui recouvrait une fosse funéraire; celle-ci fut fouillée par le Dr Roffo qui malheureusement ne publia jamais les résultats de cette fouille. Les travaux de dégagement de F. Kadra ont permis de reconnaître que la fosse dont les côtés étaient limités par des dalles plantées de chant, avait renfermé un cercueil en bois.

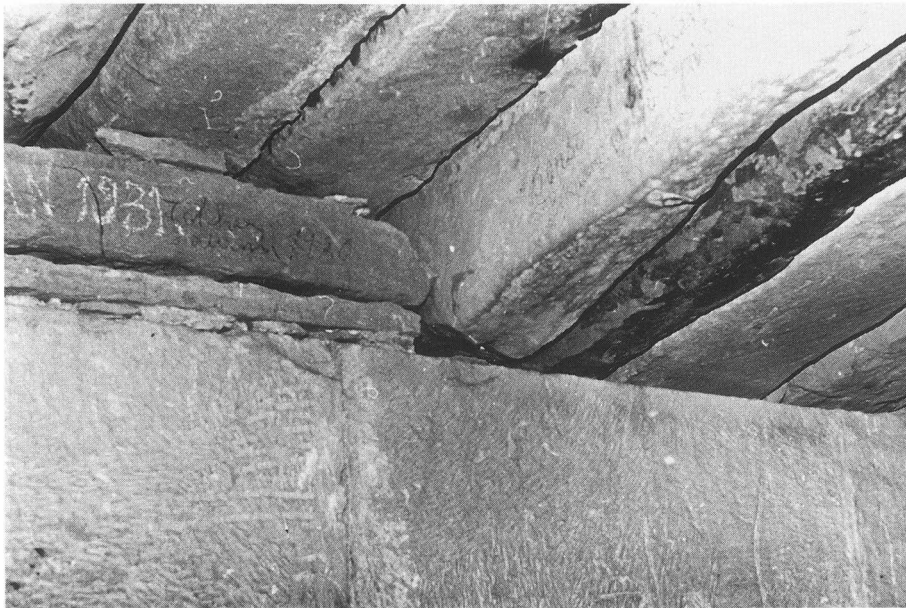


Djedar B, façade est et édifice cultuel. Photo F. Kadra

2416 / *Djedar*



Djedar C. Photo G. Camps



Djedar C ; détail du plafond de la galerie. Phot F.Kadra

Les Djedars du Djebel Araoui ou de Ternaten

La nécropole de Ternaten, au sommet du Djebel Araoui, compte une dizaine de monuments, en grande partie ruinés, sauf le plus grand, le djedar F appelé localement Ternaten et aussi le « keskes » en raison de sa forme en pain de sucre qui est celle du récipient en vannerie qui sert à faire cuire à la vapeur la semoule du couscous. Son aspect arrondi est dû à l'érosion et aux glissements qui affectèrent un couronnement pyramidal identique à celui des autres djedars. Malheureusement, ce vaste monument ne fit l'objet que de descriptions à différentes époques depuis le milieu du siècle dernier ; s'il fut sondé par des chercheurs de trésor, aucune fouille archéologique n'y fut jamais entreprise.

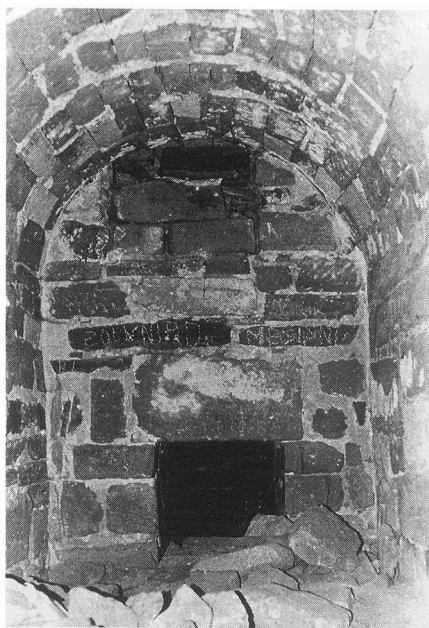
Le Djedar F a, comme tous les djedars, un soubassement carré. Il mesure 46 m de côté (sauf à l'Est où la façade n'a que 45,70 m de longueur) et 2,50 m de hauteur. Le couronnement était constitué d'une masse de dalles et de moellons liés au mortier de chaux recouverts de gradins de 0,20 m de haut ; on peut, selon F. Kadra, estimer à 16 m environ l'élévation du couronnement terminé par un pyramidion et à 18,50 m la hauteur totale du djedar. Ce monument présente les aménagements intérieurs les plus complexes et les plus achevés. Deux galeries concentriques, de plan carré, qui réunissent respectivement un chapelet de douze et de six chambres, constituent un double déambulatoire qui permet de circuler autour de deux chambres centrales dont la fonction sépulcrale ne fait pas de doute. Une galerie axiale qui s'ouvre au milieu de la façade est du soubassement, au niveau du sol naturel, traverse d'est en ouest le système du double déambulatoire, pour atteindre directement les deux chambres funéraires au centre du mausolée. Ces chambres voûtées ont une hauteur de 4 m, les voûtes en plein cintre prennent naissance à partir de 1,95 m, alors que les couloirs qui réunissent les chambres du déambulatoire ne dépassent pas une hauteur de 1,25 m. A l'inverse de ce qui a été observé au Djebel Lakhdar, les pierres de remploi sont très nombreuses dans le Djedar F, inscriptions, voussoirs, encastresments de porte et blocs divers décorés de



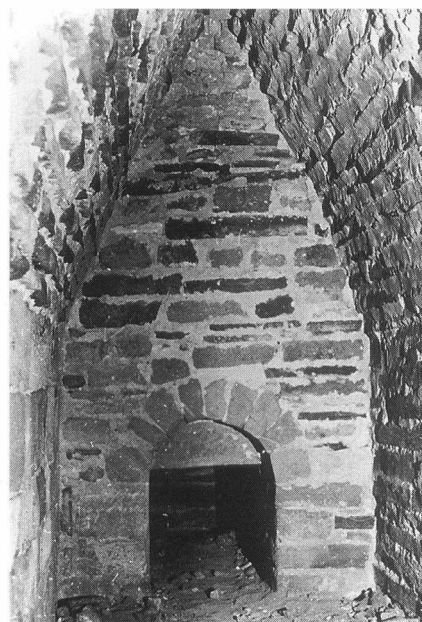
Djedars F (Ternaten). Photo G. Camps

motifs chrétiens permettent de fixer un terminus a quo (Cf. *infra*), mais une décoration originale de grand intérêt, sous forme de fresque, subsiste dans les deux chambres centrales. R de La Blanchère avait déjà décrit sommairement ces peintures qu'il comparait avec les œuvres les plus récentes des catacombes romaines. F. Kadra a pu encore discerner parmi les débris de peinture, de couleur bleu et rouge, un personnage vu de face dont la tête est nimbée ; il est revêtu d'une tunique blanche et porte un manteau sur les épaules. La main droite tient une crosse. D'après R. de La Blanchère on aurait encore distingué, peu avant son exploration, le cheval sur lequel ce personnage était monté. Toujours selon ce même auteur une autre scène aurait représenté deux personnages assis qui paraissaient converser, à l'arrière-plan apparaissaient les traces d'un paysage.

Les autres djedars de Ternaten présentent les mêmes caractères mais sont tous plus petits que le monument F. Le Djedar D avait 16 m de côté, son couronnement pyramidal a été en grande partie détruit par des pillards à la recherche de trésors ; des alignements de murs sont décelables autour du monument. Le Djedar E, plus petit, possédait des aménagements intérieurs comparables aux djedars A et C du Djebel Lakhdar. On y reconnaît le noyau central enserré par une galerie. Le Djedar G mesure 25 mètres de côté et possède un monument cultuel devant la face est. Les Djedars H et I sont, le premier, complètement arasé, le second, réduit à l'état d'un tumulus dont l'amoncellement des matériaux cache toute structure, il en est de même pour les monuments K, L et M. Le Djedar J est un peu mieux conservé bien que le couronnement pyramidal ait en grande partie disparu ; dans le soubassement des structures complexes, peu discernables, déterminent des cellules triangulaires. Ce djedar est, par ses dimensions (les côtés mesurent en moyenne 30 m), le second



Djedar F ; détail de la galerie.
Photo F. Kadra



Djedar F ; détail de la galerie.
Photo F. Kadra

de la nécropole du Djebel Araoui. Le monument disposait d'une annexe cutuelle à l'est et d'une enceinte faite d'un mur à double parement.

Fonction des Djedars

Personne ne met en doute que les djedars soient des monuments funéraires, vraisemblablement des mausolées d'une ou plusieurs familles princières de l'Antiquité tardive, contemporaines de la domination vandale. La multiplicité des chambres intérieures dans les Djedars A (huit chambres), D (5 chambres), F (16 chambres rectangulaires et 4 cellules carrées) et E (structure intérieure semblable à A) a fait penser que ces monuments importants ne servait pas de sépulture unique. F. Kadra défend l'hypothèse de sépultures collectives et pense que toutes ou la plupart des chambres, au moins dans les Djedars A et C, avaient reçu des sépultures. Elle en voit pour preuve les traces, dans plusieurs chambres, de banquettes en briques qui auraient servi de lits funéraires. En admettant que ces banquettes aient effectivement eu cette fonction, on peut trouver étrange que dans un monument aussi soigneusement construit, on ait utilisé de simples briques, grossières, pour édifier sommairement ces banquettes élevées au rang de lits funéraires. Quand on examine attentivement la structure interne des Djedars A, C et E, on remarque que les galeries et chambres enserrant un noyau central de plan carré qui fut indubitablement la partie primitive de la construction. Or, dans le Djedar B dont le « noyau primitif » constitue la totalité du monument, la fosse sépulcrale creusée dans le sol naturel est cachée par le tumulus ; on songe à une disposition analogue dans les Djedars A, C et E dont la partie centrale, normalement consacrée à la sépulture, est précisément constituée par ce noyau carré. Si comme il est suggéré ici, les sépultures des monuments A, C et E se trouvaient dans ou sous le noyau central, à quoi servaient les chambres réparties autour de ce noyau central ? On y voit volontiers l'aboutissement ultime des « chapelles » qui, sans relation directe avec la sépulture, pénètrent dans la masse de certains tumulus ou bazinas* (cf Djorf Torba*) et servaient au culte funéraire peut-être même de lieu d'incubation* ce qui justifierait la présence de banquettes. Ces « chapelles » ont des plans et des formes diverses. Celles digitées, munies de diverticules, des bazinas rectangulaires de Taouz, dans le Tafilalet, semblent être les prototypes des galeries et chambres des djedars. Ces dispositifs culturels atteignent leur plein développement dans le Djedar F de Ternaten où le système de galeries et de chambres constitue un double déambulatoire autour des deux chambres centrales qui servent certainement de sépultures. Il est cependant une disposition architecturale qui va à l'encontre de la fonction culturelle des structures internes, c'est l'existence d'un édicule à l'est des Djedars A, B et J, dans lequel F. Kadra voit une chambre destinée précisément au rite de l'incubation mais on peut tout aussi bien penser à un local destiné soit à l'exposition du mort soit à des cérémonies liées au culte funéraire.

Chronologie des Djedars

Pour dater les djedars on disposait traditionnellement de plusieurs éléments : le style des décorations, l'épigraphie et l'âge des pierres utilisées en remploi. Le comptage du C 14 est venu, plus récemment, compléter ces données. L'examen des modes de construction montre que les trois djedars du Djebel Lakhdar sont plus anciens que ceux du Djebel Araoui (du moins le Djedar F qui est le mieux connu). Dans cette nécropole le remploi de matériaux, tirés d'agglomérations romaines voisines sans doute déjà ruinées, est systématique, alors que cette pratique est inconnue au Djebel Lakhdar.

Sur la façade du Djedar A était située dans l'axe de la galerie une dédicace,

malheureusement mutilée et d'interprétation désespérée. Le peu qui en subsiste laisse deviner le titre d'*EGREGIV(S)* en ligne 2 et de *DVC(I)* en ligne 5 suivi, un peu plus loin, de la mention *PROVINCIA*. Ces données éparses incitent à penser que ce monument avait été construit pour un personnage qui, comme Nubel ou Firmus et ses frères, avait exercé, en plus de ses fonctions tribales, des commandements romains importants. Les croix pattées gravées en relief à droite de l'entrée du monument culturel du Djedar B et sur la façade septentrionale du Djedar A nous font penser que, comme les autres princes maures contemporains, les occupants de ces monuments étaient de religion chrétienne. Une inscription, totalement illisible était gravée sur la façade orientale du Djedar C, mais un fragment de bois conservé dans le mortier a été soumis à l'analyse du C 14 et accuse un âge de 1630 ± 60 ans, soit 320 après J.-C. Un autre fragment de bois, provenant du cercueil du Djedar B est vieux de 1450 ans (410 après J.-C.).

C'est d'une période encore plus récente que datent le Djedar F et sans doute les autres monuments mal connus du Djebel Araoui. Le personnage nimbé de l'une des chambres funéraires, l'abondance des pierres de remploi portant des symboles chrétiens et surtout les nombreuses inscriptions, municipales ou funéraires, réutilisées dans la construction de ce monument permettent de proposer la première moitié du VI^e siècle comme la période la plus ancienne de la construction de ce monument. Les épitaphes datées, trouvées à l'intérieur de ce djedar, s'échelonnent, en effet, de 433 à 490.

Parentés et origines des Djedars

Par leur structure, leur aspect général, les aménagements extérieurs, les djedars sont des monuments paléoberbères dont les origines remontent à la Protohistoire. Ils se distinguent cependant des grands mausolées royaux préromains de Numidie



Djedar F ; chrisme et rosace en remploi à l'entrée de la galerie. Photo F. Kadra

(Médracen*) et de Maurétanie (Tombeau de la Chrétienne*) par leur élévation moindre et leur plan carré, disposition à peu près inconnue dans le Tell alors qu'elle caractérise les monuments du Sahara occidental, du Tafilalet et de la Hamada du Guir en particulier. Dans l'ensemble les djedars évoquent des traditions plus sahariennes que telliennes. Leur situation même, à la limite du Tell et au voisinage du limes romain incite à rechercher dans les régions méridionales l'origine de la famille qui les fit édifier en restant fidèle, malgré sa conversion au christianisme, aux traditions funéraires paléoberbères. En revanche, les nombreuses marques dites de tâcheron, et qui sont celles des entreprises chargées du transport et de la construction, évoquent indubitablement la province romaine et les régions septentrionales du Maghreb. F. Kadra a minutieusement recensé ces noms gravés sur les blocs ; on y lit, en plusieurs exemplaires Ballenis, Acoraiu, Ami, Cillia, Cilloa, Zarutum, Bannopus (ou Bannorus), Istilani. Plusieurs furent écrits de droite à gauche, comme le punique et le libyque horizontal. On retrouve dans cette courte liste des formes nettement africaines qui invitent à certains rapprochements ; ainsi Ballenis évoque à la fois, Ballene Praesidium* (L'Hilil) et le nom d'un chef mazique de l'Ouarsenis : Bellen ; Acoraiu évoque le *Mons Anchorarius** que l'on identifie soit à l'Ouarsenis soit au Dahra. Plus curieux, est le rapprochement que suggère la marque CILLA que l'on retrouve semble-t-il sur un bloc (sous la forme ILLA) de l'oppidum de Sidi Medjahed, éperon formé par un méandre de la Tafna, à 12 km au sud de Marnia, soit à quelque 160 km à l'ouest des djedars. Ce rapprochement serait trop risqué si le nom bien lisible de TERNATEN, gravé à la pointe sur le crépi du même oppidum, ne venait renforcer les liens entre les deux sites qui paraissent contemporains à en juger par la paléographie, les éléments décoratifs chrétiens et le mode de construction faisant largement appel au mortier de chaux. Les comparaisons entre les deux sites sont telles qu'on peut se poser la question de savoir si le « petit fortin » carré de 7,50 m de côté, reconnu par E. Janier sur une hauteur voisine de Sidi Medjahed, n'est pas, en fait, un monument funéraire du type des djedars.

Les Djedars et les royaumes berbéro-romains des v^e et vi^e siècles

Pour qui fut édifié cette imposante série de monuments funéraires ? Avant de répondre il importe de signaler la durée de construction et la longue fréquentation des djedars. Comme il a été dit ci-dessus, les éléments chronologiques au Djebel Lakhdar permettent d'attribuer au iv^e siècle et au début du Ve les monuments A et B, tandis que le grand djedar de Ternaten (Djebel Araoui) leur est postérieur de plus d'un siècle. Les autres monuments, dont certains (Djedars C et J) sont aussi imposants attestent de la durée de la dynastie ou du moins du clan qui, au cours du dernier siècle de la domination romaine et pendant l'époque vandale, imposa son autorité sur la région. Quelle était l'étendue de ce territoire que d'aucuns, depuis C. Courtois, appellent le Royaume des Djedars, ou encore Royaume de Tiaret ?

Deux thèses s'affrontent : le point de vue fractionniste de C. Courtois qui tendait à multiplier les « royaumes berbères » au cours du vi^e et vii^e siècles ; c'est ainsi qu'en Maurétanie Césarienne, le « Royaume d'Altava » documenté par la célèbre inscription du roi Masuna serait distinct du « Royaume des Djedars », tandis qu'aux confins de la Numidie et de la Maurétanie se serait constitué le Royaume du Hodna sous l'autorité de Vartaïa (Ortaïas chez Procope). Au nord, en Petite Kablie, naissait la puissance des Ukutamani (futurs Ketama du Haut Moyen Age) dont un roi laissa une importante dédicace proclamant sa foi chrétienne. Quant à laudas, maître de l'Aurès, son intention était bien évidemment de contrôler toute la Numidie.

L'autre thèse, que nous soutenons, tend à montrer que le cadre provincial-romain subsista dans cette « Afrique oubliée » et que les royaumes romano-berbères se constituèrent à partir du v^e siècle en respectant plus ou moins les anciennes

limites entre les provinces. On serait assez porté à penser que les Djedars furent construits pour une ou deux dynasties (celle du Djebel Lakhdar, la plus ancienne, et celle de Ternaten, au Djebel Araoui) qui, vraisemblablement originaires du sud du *limes* régnèrent sur l'ensemble de l'ancienne Maurétanie césarienne et peut-être même sur la partie orientale de la Maurétanie tingitane tant sont fortes, à l'époque, les rapprochements culturels et politiques, voire les liens personnels entre les villes de Maurétanie césarienne occidentale et la région de Volubilis. Il n'est pas possible d'affirmer que Masuna ait été, après 508, l'un des constructeurs des djedars mais il semble bien avoir eu pour successeur, direct ou indirect, le roi Mastinas (ou Mastigas) dont Procope dit qu'il contrôlait, vers 535-539, la Maurétanie seconde ; de lui « dépendaient et étaient tributaires tous les secteurs de la région, à l'exception de la cité de Césarée (où)... les Romains ne sont pas en mesure d'y aller par voie de terre car dans cette région vivent les Maures » (*La Guerre contre les Vandales*, II, XXX, 30. Traduction D. Roques). Trente années plus tard le roi des Maures (et des Romains de Maurétanie) est un certain Garmul dont Jean de Biclar dit qu'il est un souverain très puissant qui vainquit successivement le Préfet d'Afrique Théodore (569), le *magister militum* Thevestinos et en 571, un autre *magister militum*, Amalis. Garmul est battu et tué en 579. C'est à lui ou à l'un de ces successeurs que l'on peut attribuer le Djedar F qui paraît être le plus ancien du Djebel Araoui, ce qui laisse entendre que la dynastie subsista jusqu'au VII^e siècle et eut à subir le choc de la conquête arabe.

BIBLIOGRAPHIE

- PROCOPE, *La Guerre contre les Vandales*, trad. D Roques, Paris, les Belles Lettres, 1990.
 Jean de BICLAR, in *Chroni. Minor.* édit. Mommsen, p. 213.
 Ibn KHALDOUN, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, 2e édition, Paris, 1927, t. II, p. 540.
 LONGPERRIER A de, « Les tumulus du Djebel el Akhdar dans la province d'Oran », *Rev. archéol.*, t. I, 1845, p. 565-572.
 Cdt BERNARD, « Les Djeddars de la haute Mina ». *Rev. afr.*, T. I, 1856-1857, p. 50-52.
 LA BLANCHÈRE R. de, « Voyage d'études en Maurétanie césarienne ». *Archiv. des Missions*, III^e série, t. 10, 1883, 78-80 et 418-427.
 DIEHL Ch., *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896.
 GSELL S., *Monuments antiques de l'Algérie*, Paris, Challamel, 1901, t. II, p. 418-425.
 MEUNIE J. et ALLAIN Ch., « Quelques gravures et monuments funéraires de l'extrême Sud-est marocain », *Hespéris*, t. 42, 1956, p. 51-86.
 CADENAT P., « Vestiges paléochrétiens dans la région de Tiaret ». *Libyca, Archéol. Epigr.*, t. 5, 1957, p. 77-103.
 MARION J., « L'éperon fortifié de Sidi Medjahed (Oranie) », *Libyca, Archéol., Epigr.*, t. 7, 1959, p. 27-41.
 CAMPS G., *Aux origines de la Berbérie, Monuments et rites funéraires protohistoriques*, Paris, A.M.G., 1961, p. 215 et (bibliographie exhaustive) 590-591.
 Id., « Les monuments à déambulatoire dans l'Afrique du Nord antéislamique ». *Atti del 1^o Congr. inter. di Studi nord-africani*, Cagliari, 1965, p. 37-43.
 Id., « Les tumulus à chapelle du Sahara protohistorique ». *Trav. du LAPEMO*, 1979.
 Id., « *Rex Gentium Maurorum et Romanorum. Recherches sur les royaumes de Maurétanie des VI^e et VII^e siècles* ». *Ant. afr.*, t. 20, 1984, p. 183-218.
 KADRA F. *Les Djedars, monuments funéraires berbères de la région de Frenda (wilaya de Tiaret)*. Alger, 1993.

G. CAMPS

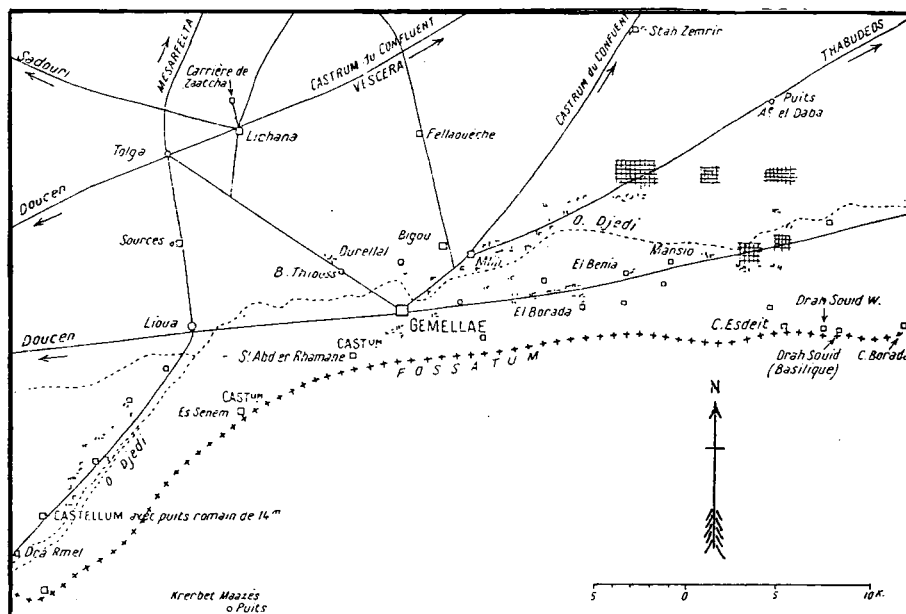
D64. DJEDI (Oued)

Longue dépression, de pendage ouest-est qui borde au sud la retombée saharienne de l'Atlas depuis la partie orientale du Djebel Amour (région de Laghouat),

les Monts des Ouled Naïl, jusqu'au Zab et l'Aurès pour atteindre le Bas Sahara et se perdre dans le « chott » Djerid*. Cette gouttière assure l'écoulement intermittent et les épanchements en nappes des oueds qui entaillent le versant sud de l'Atlas saharien : oued Demmed, oued Sadouri, oued Biskra. Bien qu'il ne coule véritablement que rarement, l'oued Djedi possède un infero-flux suffisant qui alimente, dans la région de Biskra et chez les Ouled Djellal, des cultures en jardins et des palmeraies (voir Dattes-dattiers*).

Longé et traversé régulièrement, au rythme des saisons, par des Nomades pasteurs aujourd'hui totalement arabisés, l'oued Djedi fut l'objet d'une controverse à propos du nom qu'il portait dans l'Antiquité. Bien qu'aucun témoignage épigraphique ne vienne le confirmer, les auteurs depuis Vivien de Saint Martin ont identifié l'oued Djedi au *Nigris flumen*, dont Pline l'Ancien, en plusieurs lieux (V, 30, V, 44, VII, 31) précise qu'il sépare les Gétules des Ethiopiens et qu'il se situe « *in extremis Africae, quae confinis Aethiopia est* » (VII, 31). Cette mention des Ethiopiens a incité certains auteurs, et particulièrement G. Charles-Picard (voir Dimmidi*) à identifier le Nigris au Niger, d'autant plus que le Nigris est « de même nature que le Nil » dont il possède les plantes et les animaux. Dans son commentaire du texte de Pline, J. Desanges se prononce fermement pour reconnaître le Djedi dans le Nigris. Il faut se souvenir que le qualificatif éthiopien, « visage brûlé », ne s'applique pas nécessairement aux négroïdes. On ne croit plus que le Djedi ait été une frontière ethnique entre Blancs et Noirs. Comme l'écrit J. Desanges, il est « notable que dès l'époque d'Auguste, peut-être sous l'influence de la campagne de Cornelius Balbus... l'oued Djedi ait été considéré comme l'horizon administratif des Romains en Africa... A la limite de l'Ethiopie et des déserts, le modeste oued Djedi a pu apparaître comme le terme d'une expansion qui ne l'atteignit en fait qu'un siècle et demi plus tard, sous le principat d'Hadrien... » (*Pline l'Ancien, Commentaire*, p. 349).

Cette longue dépression qui souligne la retombée méridionale de l'Atlas n'en est pas moins une coupure dont on pouvait penser qu'elle était destinée naturellement à doubler le *limes* de la province romaine. Mais les travaux de J. Baradez ont révélé,



Le Fossatum et l'oued Djedi dans la région de Gemellae, d'après J. Baradez

ce qui aujourd'hui apparaît comme une évidence, que le *limes* était plus une organisation en profondeur qu'une défense linéaire continue matérialisée par un fossé. Cependant celui-ci existe, profondément tracé sur l'encroûtement calcaire et gypseux qui scelle les sédiments du piémont atlasique, mais ce *fossatum Africae*, connu localement sous la dénomination de Seguiat bent el-Krass, court nettement plus au sud que l'oued Djedi. C'est un fossé de trois mètres de large à l'orifice et d'un mètre au fond, sa profondeur atteignait deux à trois mètres.

L'oued Djedi, dans son cours oriental surtout, se présente comme une zone privilégiée, portant des cultures sur ses deux rives. Les conditions naturelles qui permettent ces cultures furent, dans l'Antiquité, considérablement améliorées par des travaux hydrauliques divers : petits barrages, terrasses et murets divers révélés par l'observation aérienne. Ces aménagements expliquent peut-être le développement urbain inattendu qui s'organisa autour des postes militaires. Le cas le plus spectaculaire est celui de l'agglomération civile qui s'éleva autour du camp de Gemellae créé sous Hadrien. La ville reçut une vaste enceinte qui subsiste sur 2 000 mètres; or J. Baradez remarqua que cet ensemble urbain, à son tour, déborda largement l'enceinte et que des quartiers extra-muros s'étendaient vers l'ouest et le nord, c'est-à-dire vers l'oued Djedi.

BIBLIOGRAPHIE

VIVIEN DE SAINT MARTIN, *Le Nord de l'Afrique dans l'Antiquité grecque et romaine*. Paris, Imprimerie impériale, 1863, p. 437.

PICARD G. Ch., *Castellum Dimmidi*, Alger, La Typo-litho, s.d. (1944).

BARADEZ J., *Fossatum Africae*, Paris A.M.G., 1949.

DESANGES J., « Le triomphe de Cornelius Balbus (19 av. J.-C.) », *Revue africaine*, t. Cl, 1957, p. 5-43.

DESANGES J., *Pline l'Ancien, Histoire naturelle, Livre V, 1-46. Commentaire*, p. 346-349. Paris, Les Belles Lettres, 1980.

G. CAMPS

D65. DJEFFARA

La Djeffara est cette vaste plaine du Sud tunisien qui s'étend à l'est du Dahar* et se prolonge en Tripolitaine. Elle est peuplée de semi-nomades en voie de rapide sédentarisation. Les tribus devenues arabophones des Touazin, Khezour et Ouderma, sont regroupées sous le nom d'Ouerghemma. Ces Ouerghemma refoulés dans le Dahar par les « Arabes » sont aujourd'hui en grande partie redescendus dans la plaine en oubliant leur origine berbère. A l'exemple des Djebalia du Dahar, ces pasteurs de la plaine ont créé des jardins en barrant les petits oueds, dévié par de modestes barrages les crues les plus importantes, complanté en arbres fruitiers les dépressions autrefois réservées aux céréales et aussi multiplié les puits. Les jardins ainsi créés sont occupés par des oliviers, surtout au nord, au contact de la plaine d'Arad, mais on y trouve aussi des palmiers et surtout des figuiers. La plupart de ces vergers sont clairsemés car ils dépendent uniquement d'un ruissellement irrégulier, mais planter des arbres, c'est s'approprier le sol plus sûrement qu'en pratiquant la culture des céréales, même d'une manière suivie.

Avec les jardins se sont multipliées les habitations fixes, utilisées pendant une partie de l'année, surtout en été au moment de la récolte des figues, mais à l'automne la majorité des habitants de la Djeffara reprend la tente pour effectuer des semailles ou rejoindre les troupeaux d'ovins et caprins, ne laissant dans les jardins que quelques personnes pour la récolte des olives et des dattes.

Les villages et bourgades sont rares et se sont constitués autour des centres

administratifs : Médenine, Métameur, Foum Tatahouine, Ben Gardane. Ils ont tous une situation périphérique par rapport à la plaine.

D'après J. DESPOIS
La Tunisie. A. Colin, Paris.

D66. DJELLABA (Jellaba)

Le mot Djellaba/Jellaba désigne en arabe maghrébin un vêtement largement répandu en Afrique du Nord. En Algérie centrale et orientale il est appelé qeššaba ou qeššabiya. Selon Dozy, la Djellaba aurait été, à l'origine le «vêtement du *Djellab*», c'est-à-dire du marchand d'esclaves, W. Marçais rejette cette étymologie et propose de voir en djellaba une altération de *djilbab* qui, en arabe ancien, désignait un vêtement drapé. Cet auteur fait remarquer qu'en Oman la forme *gillab* désigne le voile de femme. La disparition du premier *b* se serait faite identiquement au Maghreb et en Oman. Cette étymologie est tout à fait recevable bien que la djellaba ne soit pas du tout un vêtement drapé mais cousu. Les parlers montagnards du Maroc la nomment *tadjellabit* qui est une forme berbérisée. Quant à la qeššabiya, G.S. Colin voit en ce nom la déformation du latin *gausapa*, terme qui se serait conservé sous la forme *gosaba* dans l'Adrar où il désigne la chemise.



Citadin marocain portant la djellaba.
Dessin J. Besancenot



Homme des Miknassa. Djellaba rayée, de longueur moyenne, portée sous un *selham* (burnous) en poil de chèvre.
Dessin J. Besancenot

Dans le costume citadin, la djellaba diffère du vêtement rustique. Elle est faite d'un tissu fin de laine ou d'une étoffe industrielle, généralement de couleur blanche ou claire et se porte sous le burnous. La djellaba ou qeššabiya rurale est au contraire un vêtement de dessus qui remplace souvent le burnous mais elle n'en a jamais l'ampleur. C'est une sorte de sac, tissé d'une seule pièce avec son capuchon et ses manches qui ne sont pas reportés. La djellaba est ouverte par devant mais des coutures interrompues de place en place et décorées de passementerie et de pompons, assurent l'ajustement du vêtement. Le tissu est épais, en laine ou en poils de chèvre, de couleur variée : rousse, brune et même noire ; le plus souvent des rayures brun foncé se détachent sur un fond plus clair. Le capuchon est le plus souvent rabattu sur le dos et peut servir de poche dans laquelle le fellah ou le berger démuni de sacoche peut transporter son frugal repas. Les manches, qui elles aussi sont tissées en continuité avec le reste du vêtement, sont très courtes mais des fentes aménagées au-dessous d'elles permettent le passage des avant-bras.

La longueur de la djellaba est sujette à une grande variation. Chez les Rifains de l'est, elle est particulièrement courte ; largement fendue par devant et maintenue par une ceinture elle ressemble à une veste. Le plus souvent la djellaba s'arrête à mi-mollet et présente des fentes sur le côté ; celles-ci sont indispensables lorsque le vêtement descend, comme dans le costume citadin, jusqu'aux pieds.

BIBLIOGRAPHIE

Voir «BURNOUS» B 116, E.B., XI, p. 1668-1669.



Djellaba courte des Rifains de l'est.
Dessin J. Besancenot



Modèle de djellaba (ou qeššabiya) le plus répandu en Algérie. Dessin B. Roubaud

- ADAM A., Le costume dans quelques tribus de l'Anti-Atlas, *Hespéris*, t. XXXIX, 1952, p. 108-111.
- BESANCENOT J., *Costumes du Maroc*, Aix-en-Provence, 1988.
- BRUNOT L., Noms de vêtements masculins à Rbat, *Mélanges R. Basset*, Paris, 1923, p. 98-100.
- COLIN G.S., Etymologies maghribines, *Hespéris*, t. IV, 1926, p. 55-82.
- DOZY, *Dictionnaire détaillé des noms de vêtements chez les Arabes*, p. 122.
- MARÇAIS W., Djellab, *Encyclopédie de l'Islam*, 1^{re} édition, p. 1063-1064.
- MARÇAIS G., *Le costume musulman d'Alger*, Paris, Plon, 1930.
- PAUPHILET D., Le vêtement masculin en Tunisie, *Les Cahiers de Tunisie*, t. 2, 1954, p. 108-111.

E.B.

D67. DJEM (El Jem Thysdrus)

L'essor de Thysdrus à l'époque romaine est, sans doute, lié à sa position centrale sur le plateau d'El Jem qui domine un chapelet de dépressions fermées et salées (*sebkhas*) et constitue le passage le plus direct du nord au sud du pays et le point de jonction le plus commode entre la côte et l'hinterland. La naissance même de la cité paraît en rapport avec cette position clef comme le laisse supposer la toponymie. N'étant ni punique ni encore moins romain, le nom de Thysdrus est beaucoup plus vraisemblablement d'origine berbère. Certes sa graphie originelle demeurant inconnue, il est d'autant plus nécessaire d'observer de la prudence que la transcription romaine elle-même hésite entre plusieurs formes : le « *bellum africanum* » évoque Thysdra alors que Pline écrit tantôt Thysdritanum, tantôt Thudritanum et que d'autres sources épigraphiques et littéraires attestent les graphies Tus-, Thys-, Tuz-, Thyz- etc. En dépit de toutes ces incertitudes, des rapprochements ont été faits avec les racines berbères ZUR et ZR, l'une désignant la vigne dont le plateau d'El Jem est dépourvu, l'autre un grand nombre de fruits dont la figue et le figuier également peu répandus autour d'El Jem. Si de tels rapprochements sont autorisés, il conviendrait peut-être de les faire avec des substantifs comme Asdrem, Tasdremt ou Tistram dont les diverses significations paraissent liées à la notion de passage soit « passage étroit pratiqué dans un mur » ou « passage réservé aux troupeaux à travers les cultures » et par extension « passage difficile » ; en toponymie de l'Atlas, cela désignerait des villages à proximité de passages artificiels ou sentiers aménagés au milieu d'éboulis. Dans ce cas Thysdrus pourrait être rapproché d'un nom de lieu analogue situé en Tripolitaine, près de « Zouara la petite », Ksar Ouzder où le préfixe mis à part on retrouve la même racine ZDR. Or, selon Tijani, Ouzder était, au Moyen Age, un passage obligé pour les voyageurs et notamment pour les pèlerins se rendant à la Mecque qui y étaient très fréquemment attaqués, dévalisés, voire vendus comme esclaves aux chrétiens par les berbères kharéjites habitant ces lieux. Un rapprochement du même genre est également possible avec une localité berbère du Cap Bon, en Tunisie, qui porte le nom de Taousdra.

Quoi qu'il en soit ces rapprochements paraissent conformes à la vocation et au rôle de Thysdrus qui commandait un des passages les plus importants de l'axe routier nord-sud et des voies d'accès de la côte vers l'intérieur. Ce passage naturel privilégié a dû donner naissance à une petite agglomération rurale berbère dont les premiers développements seraient à mettre en rapport avec le mouvement de pénétration punique de la côte qui était largement urbanisée et prospère vers l'intérieur du pays, alors essentiellement rural mais qui allait être peu à peu gagné à l'urbanisation et en même temps mis en valeur. Ce rôle de support ou de relais à la pénétration punique vers l'intérieur a dû favoriser quelque peu l'essor de l'agglomération thysdritaine primitive encore qu'en l'état de nos connaissances

l'époque pré-romaine n'est perçue qu'à travers quelques tombes ne remontant guère plus haut que le III^e siècle avant J.-C. et présentant un matériel plutôt assez pauvre, indice d'une cité de peu d'envergure.

Le premier éclairage historique précis confirme toutes ces données. Il date de l'époque de la guerre d'Afrique de César. Celui-ci était à Ruspina (Monastir) lorsqu'il reçut une délégation de Thysdritains venus lui annoncer qu'ils avaient en dépôt 26 252 hectolitres de blé appartenant à des marchands et cultivateurs italiens ; en même temps ils sollicitaient une garnison pour la protection de leurs biens et de leurs personnes. Mais tardant à recevoir l'aide promise, la cité changea de camp. Plus tard, passant devant l'agglomération, César la trouva bien défendue par de solides remparts et jugea inopportun de tenter l'assaut d'autant plus qu'il manquait d'eau. Puis au lendemain de sa victoire finale en Afrique, il récompensa les cités qui lui avaient été fidèles et châtia celles qui s'étaient ralliées à ses adversaires. Il put ainsi imposer de lourdes amendes en espèces à un grand nombre de cités côtières mais des thysdritains, il ne put exiger qu'une certaine quantité de blé « *propter humilitatem civitatis...* » dit le texte, la cité n'étant qu'une humble bourgade.

Ce point de repère est important dans la mesure où il permet d'apprécier le chemin parcouru par la cité avant de se hisser aux premiers rangs de la province à l'époque des Sévères.

D'autres points de repère jalonnent les premiers temps de l'empire. La cité avait alors le statut d'« *oppidum liberum* » et figurait donc sur la liste des trente villes libres citées par Pline. Pour la période augustéenne, quoique les renseignements sur l'Afrique n'abondent guère, Thysdrus a livré une tête de l'empereur et un ex-voto à la Lune pour le salut d'Auguste fait par un augure de la tribu Galeria, qui est la tribu de la cité : il s'agit là d'une des inscriptions les plus anciennes d'Afrique. En outre des éléments de décor architectural, semblant appartenir à un temple, datent de cette même époque. Tout cela confirme la présence italienne à Thysdrus, mentionnée dès la période de César et donne à penser que celui-ci ou peut-être Auguste ont pu établir là, à titre individuel, un groupe de vétérans, ce qui expliquerait la mention d'une « pseudo-tribu » Iul(ia) à Rome pour un thysdritain. Mais les témoignages sur les autochtones ne manquent pas non plus pour la même époque. On peut citer, notamment la mise au jour dans la couche la plus ancienne d'une habitation du quartier central de la ville d'ostraca néo-puniques non encore entièrement déchiffrés mais qui semblent évoquer, d'après un premier examen, des questions relatives à un stockage de blé.

On est aussi quelque peu renseigné sur la population autochtone par un sanctuaire mis au jour au début de ce siècle et qui a livré quelques dizaines de documents : statuettes de personnages féminins assis sur un trône à dossier dont le siège est soutenu par un sphynx et dont l'une porte le signe de Tanit ; statuettes d'hommes revêtus de la tunique et de la toge portant parfois le même signe ; statuette d'un dieu assis sur un trône... Sur ces statuettes et sur d'autres représentant des colombes ainsi que sur de simples plaquettes portant des inscriptions votives on a pu relever une quinzaine de noms : la plupart ont les « *tria nomina* » et sont des africains romanisés voire des romains de souche mais d'autres ne portent qu'un seul nom typiquement indigène. Ce sanctuaire est du I^{er} siècle après J.-C. et s'est prolongé jusqu'au début du second. Il était dédié à Baal Hammon et à Tanit et a peut-être succédé à un tophet, comme cela s'est fait ailleurs.

Une découverte récente apporte également de nouveaux éclairages sur le particularisme local en matière de rites funéraires. Il s'agit de la mise au jour d'un espace clôturé de 1000 à 1500 m² contenant plusieurs couches superposées de sépultures de bébés et d'enfants morts en très bas âge. L'épaisseur des strates de sépulture varie de 2,60 à 3,30 m entre le sol vierge où se trouvent les tombes à fosses les plus anciennes et le niveau supérieur où ont été aménagés des tombes à caissons. Des

centaines de pichets et d'assiettes, quelques bols à paroi fine, des amulettes, des coquillages, des monnaies, quelques bijoux, des statuettes et de très rares lampes ont été livrés par les tombes. Les traits les plus frappants de cet enclos funéraire sont : la pratique exclusive de l'inhumation ; les traces de couleur ocre sur les crânes de certains enfants, pratique libyco-punique bien connue ; la rareté de la céramique d'importation et des lampes ; la grande abondance de la céramique commune de tradition punique ainsi que des grains de colliers et amulettes de même tradition. Le caractère très particulier de cette nécropole d'enfants est souligné par le fait qu'elle était placée sous la haute protection d'une déesse dont une fillette de huit ans se dit l'« initiée » et qu'un enfant de quinze mois invoque en s'adressant au passant : « Puisse-tu bénéficier de la faveur de cette déesse de manière à être détourné de vouloir violer ce *sacrum* ». Sur le plan onomastique, on retrouve les mêmes indications qui ont été fournies par le sanctuaire néo-punique. L'enclos funéraire paraît ainsi enraciné dans les traditions funéraires et religieuses pré-romaines.

D'autres nécropoles couvrant à peu près la même période (les deux premiers siècles) ont également été fouillées dans les quartiers est et sud-est de la ville. Quoique moins originales que l'enclos, elles ont livré une masse de renseignements d'une indéniable valeur historique. Elles dénotent un essor économique remarquable au I^{er} siècle et en particulier dans la seconde moitié du siècle et une très grande ouverture aux courants commerciaux méditerranéens.

A ce premier stade de développement de la cité correspond, sur le plan de l'urbanisme, un noyau central dont l'étendue est de 20 hectares environ formant en gros, un cercle de 500 m de diamètre. A l'intérieur de cet espace, les îlots ont des formes très irrégulières et les rues sont étroites et sinueuses. Une douzaine de maisons ont été dégagées dans ce secteur. De proportions modestes, elles sont formées de quelques pièces groupées autour d'une cour sans portiques et sont toujours pourvues de boutiques ou d'ateliers et d'entrées coudées. Très fonctionnelles, elles ont sûrement appartenu à une classe moyenne d'artisans et de petits



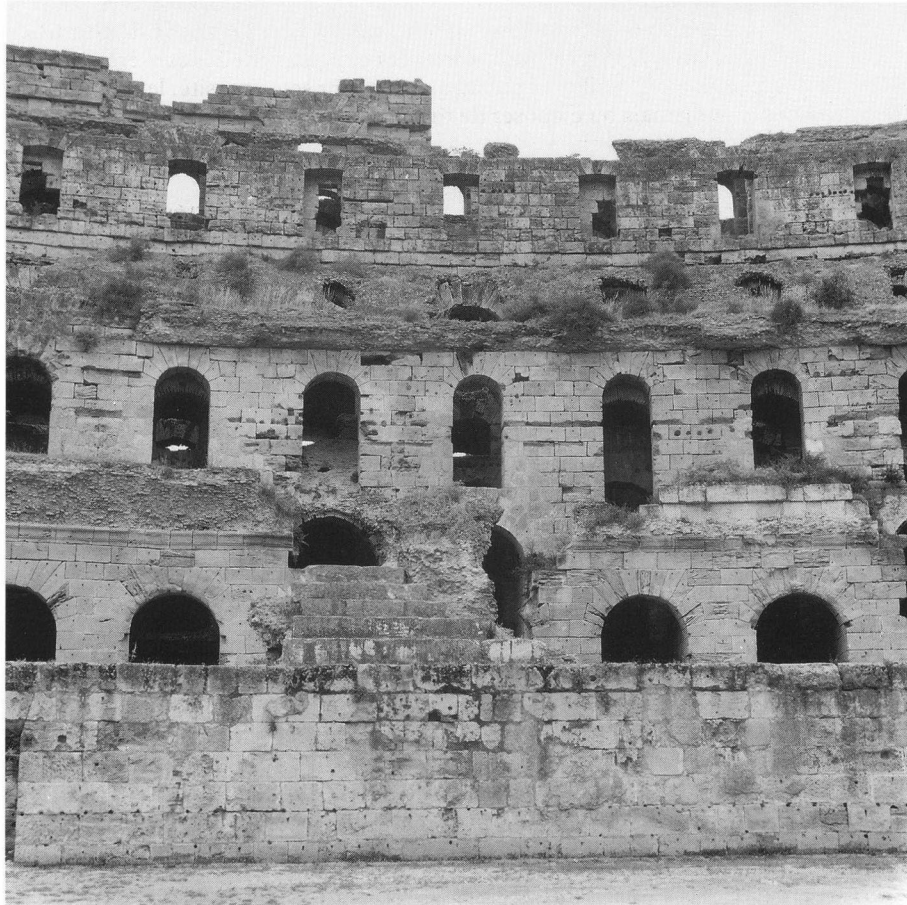
Amphithéâtre de Thysdrus (El Djem). L'arène. Photo A.-M. Camps

marchands. Elles ne sont pas sans rappeler, par la conception et le plan, les maisons de Carthage et de Kerkouane puniques.

Ainsi donc au cours de cette première phase de son histoire Thysdrus est caractérisée par un certain attachement à des traditions pré-romaines mais en même temps aussi par une ouverture au monde romain et à la romanisation. A la même période l'essor de la ville se confirme de manière plus nette : dès l'époque des Flaviens on assiste à une certaine extension de la cité marquée par des travaux d'urbanisme et d'adductions d'eau. L'amphithéâtre primitif et embryonnaire, taillé dans le tuf tendre d'une butte périphérique probablement dès le début du I^{er} siècle, se dégrade par l'érosion et est remplacé par un autre beaucoup plus élaboré avec ses compartiments adossés aux mêmes pentes où avaient été aménagés les premiers gradins.

Mais l'ère de la grande prospérité ne devait commencer que sous les Antonins pour atteindre son apogée à la fin du II^e siècle et au cours des trois premières décennies du III^e. Sous Septime Sévère la cité obtint le statut de municipes avant de devenir colonie probablement vers le milieu du III^e siècle sous Gallien ou Valérien.

Toutefois dès la fin du II^e siècle, elle devait sans doute compter parmi les cinq cités les plus importantes de la province avec Carthage, Hadrumète, Utique et Lepcis Magna. C'est à cette époque de plein épanouissement qu'elle se dote de sa plus belle parure monumentale. La ville s'étend alors sur plus de 180 hectares et



Amphithéâtre d'El Djem. Façade interne de la cavea et restes de gradins.
Photo A.-M. Camps

son paysage urbain présente deux profils. Le premier correspond au noyau ancien de la cité avec ses rues tortueuses et ses petites maisons aux nombreuses boutiques mais où on a taillé un secteur pour y loger une série de monuments publics autour d'une grande place. Il s'agit probablement d'un édifice du culte impérial, d'un temple à podium, peut-être le capitole (?), et apparemment d'un théâtre qui n'a pas été dégagé et qu'on a cru reconnaître grâce à sa forme semi-circulaire et à certains murs rayonnants. Tous ces monuments sont aménagés autour d'une grande place de 7500 m² (100 m × 75 m) qui pourrait être le forum. Le second profil du paysage urbain se situe autour de ce noyau central et se distingue par des rues qui, sans atteindre une orthogonalité et une symétrie parfaites, sont tout de même assez droites et régulières. C'est dans cette zone plus récente qu'on trouve les somptueuses demeures thysdritaines célèbres par leurs proportions considérables variant entre 1 200 et 3 000 m² et comprenant un imposant corps principal aménagé autour d'un péristyle agrémenté d'un jardin et un ensemble plus ou moins important d'appartements secondaires et de dépendances de toutes sortes. Certaines comportent de monumentales salles d'apparat à colonnade intérieure (*oeci*) dont la superficie peut dépasser les 200 m². Plaques de marbre et fresques recouvrent les murs des pièces les plus nobles dont les sols sont pavés de mosaïques d'une très grande finesse d'exécution. Mais le mode de construction de ces luxueuses demeures ne diffère en rien de celui des maisons modestes : les murs sont toujours constitués d'un soubassement en pierre de 0,50 m de haut environ et d'une élévation en brique crue et dans de rares cas en pisé. Ce mode de construction s'explique autant par la rareté des pierres et l'éloignement des carrières que par le poids des traditions. Par ailleurs quelle que soit leur somptuosité, les habitations thysdritaines n'ont jamais pu disposer de thermes privés. L'extrême rareté de l'eau en a fait un luxe nettement au dessus des fortunes particulières. Dans l'état actuel des fouilles, seuls des thermes publics ont été mis au jour. Situés dans les zones urbaines les plus récentes, les trois établissements connus sont d'inégale importance : l'un couvrant une superficie de 2 400 m² et pavé de belles mosaïques semble remonter à l'époque antonine, les deux autres beaucoup plus modestes, sont plus tardifs et destinés à l'usage de quartiers ou peut être de sodalités tels les Telegenii ou les Pentasii dont les symboles figurent sur les pavements de l'un ou l'autre de ces bains. Mais les deux monuments publics qui retiennent le plus l'attention demeurent le cirque et le grand amphithéâtre. Non encore dégagé, le premier a été révélé grâce à la photographie aérienne. Il mesure 550 m de long et 95 m de large et est aussi grand que le cirque de Maxence à Rome. Sa contenance a pu être estimée à 30 000 spectateurs soit autant que le grand amphithéâtre qui devait dominer le paysage urbain dans l'antiquité et constituer un des édifices les plus vastes et les plus élaborés du genre.

Sous les Antonins et les Sévères Thysdrus était aussi une cité particulièrement opulente en dépit du fait qu'elle était située dans une région aux conditions naturelles peu favorables au développement d'un grand centre urbain. En fait elle devait son essor, en grande partie, à la diffusion de l'olivier qui, à partir du second siècle, supplanta le blé et s'avéra nettement plus rentable que la céréaliculture. Elle jouait alors le rôle de capitale commerciale de l'huile à l'image de Sfax de nos jours. Probablement, elle devait aussi intervenir dans la commercialisation de l'importante production de céramique qui était concentrée dans la région de Kairouan, à peu de distance d'El Jem. A l'intérieur même de la cité les artisans étaient très actifs comme l'ont montré les récentes découvertes : un atelier de fabrication d'objets en os, d'autres spécialisés dans la sculpture et le travail du plâtre, d'autres encore exécutant des statuettes d'animaux ou de divinités et notamment des Vénus d'une excellente facture, d'autres enfin déployant une grande activité dans le domaine métallurgique sans oublier bien entendu les ateliers de mosaïstes qui devaient satisfaire des commandes nombreuses et sans cesse renouvelées.



Amphithéâtre d'El Djem. Structure interne de la cavea. Photo A.M. Camps

Cette prospérité n'est sans doute pas étrangère à la révolte de 238 et aux événements qui résultèrent des émeutes : assassinat du procurateur du fisc, proclamation du proconsul Gordien empereur, riposte de Maximin et représailles dont les conséquences sont parfois visibles sous forme de traces d'incendie notamment dans certains édifices privés de la ville.

Mais la crise surmontée, la cité sans paraître aussi prospère que par le passé, donne de nombreux signes de vitalité au cours de l'Antiquité tardive. Une inscription de la seconde moitié du III^e siècle évoque de nouvelles adductions d'eau et se félicite du siècle heureux qui a vu la ville abondamment pourvue de ce précieux liquide qui était réparti sur les places, dans les fontaines publiques et même dans des maisons privées. Une seconde inscription datant du règne de l'empereur Maximien Auguste (286-305) est une dédicace d'une statue équestre d'un évergète qui avait généreusement offert des jeux d'amphithéâtre et d'autres spectacles. L'érection de la statue, due à l'ensemble des curies, constitue une des dernières mentions de l'intervention des curies municipales. Une troisième inscription datant des années 326 à 333 atteste des opérations de restauration dans les grands thermes. Enfin une dédicace à Mithra de la fin du IV^e siècle prouve l'existence, à cette époque tardive d'une communauté mithriaque très active qui associe à sa dévotion la population de Thysdrus. En outre le site a livré de nombreuses mosaïques datées de la seconde moitié du III^e siècle et du IV^e siècle qui confirment la vitalité de la cité.

Sur la ville chrétienne, on est très mal renseigné : à peine quelques épitaphes ; les restes, non visibles aujourd'hui, d'une chapelle ; des fragments de sarcophage ; des mentions d'évêques aux principaux conciles jusqu'en 646. Toutefois les recherches



Amphithéâtre d'El Djem, galerie du premier étage. Photo G. Camps

récentes ont montré que les lampes chrétiennes d'El Jem et de sa région forment une catégorie à part, reconnaissable à l'homogénéité et à la finesse de la pâte autant qu'à l'élégance des formes et à la richesse des motifs ornementaux. De même les carreaux de terre cuite de même époque forment un groupe nettement individualisé.

Les époques vandale et byzantine sont encore moins bien connues : c'est à peine si l'on peut mentionner la découverte d'un important trésor de 200 pièces d'or du VI^e siècle et la transformation du grand amphithéâtre en forteresse. Quant à la ville elle-même, elle semble s'être rétrécie, se concentrant apparemment dans la zone ouest du site dès la fin de la période romaine.

Thysdrus se trouve ensuite mêlée aux événements de la conquête musulmane : son amphithéâtre-forteresse sert de refuge aux débris de l'armée byzantine vaincue près de Sbeitla et aux populations fuyant devant les troupes musulmanes. Eclipsée par l'ascension, de Sbeitla puis de Kairouan la cité finit par disparaître complètement. Seul l'amphithéâtre assumant sa fonction de forteresse continue à être mentionné par les chroniqueurs et historiens arabes notamment lorsque la Kahena s'y réfugie pour résister aux conquérants musulmans : le monument prend alors l'appellation de « Château-fort de la Kahena ». Plus tard, au XIII^e siècle se formera une petite agglomération autour de cet important édifice qui recevra le nom arabe de Ajam qui signifie la forteresse.

BIBLIOGRAPHIE

- PAULY, WISSOWA, *Real encyclopædie...* VI, A, (1936) : Thysdrus (Hans Treidler).
Enciclopedia dell'arte antica, classica et orientale : Thysdrus (Louis Foucher).
 FOUCHET L., *Découvertes archéologiques à Thysdrus en 1960. Notes et Documents de l'Institut d'Archéologie de Tunis.*
 id., *Découvertes archéologiques à Thysdrus en 1961, ibid.*
 id., *La maison de la procession dionysienne à El Jem*, Université de Tunis, PUF, 1963.
 GASCOU J., « P. Iulius Liberalis Sacerdotalis provinciae africae et la date du statut colonial de Thysdrus », *Antiquités Africaines* 14, 1979 p. 189-196.
 JACQUES F., « Humbles et notables. La place des humiliores dans les collèges de jeunes et leur rôle dans la révolte de 238 ». *Ant. Afr.* 15, 1980 p. 217-230.
 SAUMAGNE Ch., « Les vestiges d'une centuriation romaine à l'est d'El Jem », *CRAIBL*, 1929, p. 307-313.
 TROUSSET P., « Nouvelles observations sur la centuriation romaine à l'est d'El Jem. » *Ant. Afr.* II, 1977, p. 175-208.
 SLIM H., « Masques mortuaires d'El Jem (Thysdrus). » *Ant. Afr.* 10, 1975, p. 79-92.
 id., « Nouveaux témoignages sur la vie économique à Thysdrus. » *BCTHS* 19, 1985, p. 63-85.
 id., « L'architecture domestique de terre en Tunisie » in *Architectures de terre et de bois.* Documents d'Archéologie Française n° 2, p. 35-45.
 id., « Les amphithéâtres d'El Jem », *CRAIBL*, 1976, p. 440-469.
 id., « Le modèle urbain romain et le problème de l'eau dans les confins du Sahel et de la Basse Steppe in l'Afrique dans l'Occident romain » *E.F.R.*, 1990, p.169-201.

H. SLIM

D68. DJEMĀA-TAJMAËT, Ameney

Djemāa (*gmaea*) : mot emprunté à l'arabe (racine : G. M. E = réunir, rassembler) ; ce mot désigne l'assemblée des hommes et le lieu où elle se tient. *Tajmaet*, variante la plus utilisée en Kabylie, en est la forme berbérisée. Le Maroc central et l'aire touarègue ont, quant à eux, conservé les termes berbères : *imzurfa* en tamaziɣt (Masqueray, 1983, p. 38 et Taïf, 1991, p. 14) et *ameney*, *amni*, en touareg.

Tajmaet : gardienne vigilante

Les trois termes qui viennent d'être cités (*Tajmaet*, *imzurfa*, *amni*) désignent une institution pan-berbère qui occupait une position centrale dans l'organisation sociale : « l'autorité dirigeante du village, la seule à vrai dire, puisqu'elle possède la plénitude, au moins en principe, du pouvoir judiciaire est la thadjemaïth ou djemâa, c'est-à-dire l'assemblée générale des citoyens. Ses décisions sont souveraines et elle les fait, au besoin, exécuter elle-même » (Hanoteau, 1893, p. 7 et 8). Cette remarque – qui concerne la Kabylie de la fin du siècle dernier – pourrait s'étendre sans risque d'erreur à toutes les régions berbérophones du Nord : Aurès, Mzab (Masqueray, 1893), aires berbérophones du Maroc (Montagne, 1930). Dans toutes ces régions, l'organisation et le fonctionnement de la djemâa présentait de profondes similitudes. La description de la djemâa traditionnelle esquissée ici rendra compte de ces similitudes ; quant à l'analyse des évolutions récentes, elle portera uniquement sur la Kabylie.

Composition

L'institution de la djemâa au sens strict est un conseil restreint qui prend appui sur la structure lignagière, trait commun à l'ensemble des régions berbérophones. Ce conseil se composait de :

1. L'*amin* (*amγar* au Maroc) ; l'*amin* était nommé par l'ensemble du village, souvent après de longues tractations. Il assurait la fonction de président de ce conseil. Cette charge n'était ni héréditaire ni rémunérée. L'*amin* était révocable.
2. L'*ukil* (*amazal* au Maroc) était désigné par l'*amin* et se chargeait de la trésorerie, en particulier de la gestion des amendes perçues en cas d'infraction aux dispositions du droit coutumier. En Kabylie, l'*ukil* était aussi préposé à la gestion des biens de la mosquée qui étaient distincts de ceux du village (Hanoteau, 1893, p. 35)
3. *temman* (*imegranen* au Maroc et Mzab, *kbar* dans les Aurès). Ils étaient désignés par chacun des patrilignages qui composent le village ou la cité dans le Mzab. Ils étaient les garants de leurs patrilignages devant la djemâa et, en retour, veillaient aux intérêts de ce patrilignage lorsque la djemâa tenait conseil. « Garant » est le sens exact du mot *tamen* (singulier de *temman*) en Kabyle. Le nombre des *temman* variait en fonction de la taille du village ; il était en moyenne de dix à douze. Enfin, à ce conseil pouvaient s'adjoindre cinq ou six *Euqqal*, hommes réputés pour leur sagesse.

Aucune de ces charges n'était rémunérée.

Il faut souligner qu'un conseil analogue – composé des *amin* (*imγaren*) représentant leurs villages – constituait la djemâa de la tribu : *tagmaet n learc*. Celle-ci, dépassant les intérêts particuliers de chaque village, délibérait sur tout ce qui avait trait à la tribu ; des litiges qui n'avaient pu être tranchés par la djemâa du village pouvaient aussi lui être soumis.

Dans le sud du Maroc, ces djemâa de tribu étaient encore très vivantes au milieu du siècle (Montagne, 1930, p. 220 et suivantes). En matière de lexique, il faut noter que l'ensemble du vocabulaire utilisé en Kabyle provient d'emprunts à l'arabe, les termes berbères ont en revanche pu être conservés au Maroc (*tamaziyt*, *taçelhit*). Ce conseil restreint constitue l'institution même de la djemâa ; c'est un organe permanent qui gère l'ensemble de la vie sociale. En cas d'affaire importante à traiter, le conseil convoque l'assemblée générale des hommes ; cette assemblée porte aussi le nom de *tagmaet* ou celui d'*anejmaε* (*anejmaε n taddert*) qui désigne le fait même de se réunir. A cette assemblée générale étaient (et sont encore) tenus d'assister tous les hommes, sous peine d'amende. Au siècle dernier, étaient tenus d'y assister les hommes en âge de porter les armes, le port d'armes étant le critère

d'accès au statut d'homme ; dans des sociétés dépourvues d'armée de métier, tout homme valide était nécessairement un guerrier.

Les réunions peuvent se tenir soit sur une esplanade, une place (*asarag* chez les At Wɣylis), soit dans la mosquée ; en Grande Kabylie, la règle est qu'elles se tiennent dans un bâtiment prévu à cet effet, dénommé aussi *tajmaet* ; en dehors des réunions, ce bâtiment sert de lieu de repos aux hommes. Les gros villages peuvent en avoir jusqu'à trois, à raison d'un par quartier. La description la plus fine de ces lieux et de la vie qui les anime a été donnée par Mouloud Feraoun dans « *Jours de Kabylie* ».

En principe, tout homme présent (à l'exception autrefois de certains métiers réputés vils : boucher, musicien ambulant...) a droit à la parole, mais dans les faits, n'est prise en considération que la parole des hommes mûrs jouissant d'un bon capital de respectabilité. Hanoteau et Letourneux rapportent que les délibérations pouvaient être très longues et qu'une question délicate qui n'avait pas fait l'unanimité pouvait être reportée à une séance ultérieure. Ce souci d'unanimité était un impératif catégorique dans des sociétés où la moindre divergence pouvait entraîner de graves dissensions.

Prérogatives

Dans l'organisation traditionnelle, les prérogatives de la *djemâa* s'étendaient à l'ensemble de la vie du village. Ces attributions concernaient les domaines :

- législatif : la *djemâa* élaborait, adaptait et, au besoin, rectifiait les dispositions du droit coutumier (*qanun* en Kabyle), d'où le nom d'*imzurfa* qu'elle porte dans le Moyen-Atlas (*azref* = droit coutumier : Taïfi, 1991, p. 814).

- exécutif : elle veillait à l'application de ce droit, à ce titre elle assurait les fonctions de police locale ; elle se chargeait aussi de la collecte et de la gestion des amendes versées en cas d'infraction. Ces amendes servaient aux dépenses collectives : travaux d'entretien du village, frais d'hospitalité, sacrifice d'automne...

Ces deux fonctions législatives et exécutives étaient essentielles car elles dispensaient du recours au pouvoir central, garantissant ainsi une autonomie administrative.

Outre ces fonctions administratives et celles de gestion du social (travaux d'utilité publique, règlement des litiges...), la *djemâa* assumait (et assume encore, là où elle s'est maintenue) des fonctions rituelles : elle organisait le sacrifice d'automne (*timecret*) destiné à ouvrir « les portes de l'année » agricole, c'est-à-dire à rendre licites les travaux de labour et de semailles (Servier, 1982, p. 121 et sq).

La *djemâa* représentait donc le cœur du village, c'est-à-dire l'organe par lequel celui-ci vivait ; elle était, à ce titre, investie de sacralité, sacralité qui se consacrait dans ses dalles (*iγulad*). « Au village d'At Larbâa, chez les At Yenni, les vieillards estiment (à tort, du point de vue de l'orthodoxie musulmane) que faire sa prière sur les bancs de la *djemâa* dispense de toute espèce d'ablutions préliminaires » (Servier, 1985, p. 26).

A Taguemount-Azzouz, dit H. Genevoix (1972, p. 8), la *djemâa* « du haut fut en partie détruite pour des raisons stratégiques » (entre 1954 et 1962). Mais son *aâssas*, constitué d'une pierre meulière, est toujours là, gardien vigilant et puissant. N'a-t-il pas brisé la superbe du bey Mohammed qui, au mépris de la politesse séculaire des montagnes, voulut traverser le lieu de réunion à cheval.

Tajmaet n tnac : l'assemblée des douze

Au moment de la conquête de la Kabylie par l'armée française (1857), il apparut très vite que la *djemâa* était une institution incontournable dans la gestion administrative de la région. Elle fut maintenue, car la soumission de la Kabylie –

négociée entre les tribus kabyles et le général Randon – garantissait le maintien des institutions et de la justice coutumière.

Maintenue parce qu'indispensable pour la gestion de la région, il ne fallait pas cependant que la djemâa devienne le lieu d'un contre-pouvoir ; afin d'écarter ce risque, l'armée puis l'administration française optèrent pour une politique de neutralisation progressive de la djemâa. Les raisons de ce maintien/neutralisation furent explicitées plus tard par l'administrateur Sabatier : le but était de « maintenir en pays kabyle une organisation largement démocratique, de faire en sorte que les influences ne dépassent jamais les limites du village, pour fournir un dérivatif à l'impétuosité du caractère local » (Ageron, 1968, tome 1, p. 287). La neutralisation de la djemâa s'accomplira en deux temps.

– En 1858 est mis en place, sous la responsabilité du général Randon, un système administratif dénommé « l'organisation kabyle » qui eut des effets immédiats sur la djemâa. « Elle perdit évidemment son autonomie politique et financière et son *ukil* ne géra plus que les sommes dont elle s'imposait ; son maire, l'*amîn* (...) devenait un agent de l'administration qui le faisait assister d'un khodja et le chargeait de percevoir l'impôt de capitation ; toutefois, le principe de son élection annuelle fut maintenu » (Ageron, 1968, p. 278). Ce système, précise Ageron, fut appliqué à toutes les tribus des cercles de Dellys, Tizi-Ouzou et Dra-El-Mizan (Ageron, 1968, p. 278). La Kabylie orientale, rattachée à la province de Constantine ne fut pas touchée par ce système.

– Après 1871, et en raison de la part active que les djemâa de village prirent à l'insurrection de Moqrani, l'institution finira par être totalement phagocytée : à partir de 1876, elle sera « composée de notables nommés » (le plus souvent au nombre de douze) et d'un « président » fonctionnaire. Un *amîn* uniquement chargé de renseigner les autorités était proposé à chaque *thaddert* (Ageron, 1968, p. 283).

Les prérogatives administratives de la djemâa sont donc désormais nulles ; les prérogatives judiciaires ne tarderont pas à tomber sous la même loi : après maintes tergiversations sur le maintien du droit coutumier, « en 1880, Grévy prononça le rattachement total de la Grande Kabylie au territoire civil et la division du cercle spécial de Fort National en quatre communes mixtes et quatre cantons judiciaires (...). La suppression des djemâa judiciaires et la création de trois nouvelles justices de paix en furent les conséquences logiques. Toutes les affaires civiles et certaines affaires criminelles relevaient donc des juges de paix à compétence étendue. Quant aux infractions aux coutumes des villages, considérées comme étant de simple police, elles relevèrent désormais des administrateurs de communes mixtes, au titre du code de l'indigénat » (Ageron, 1968, p. 284). Ageron précise que les « Kabyles ignorèrent pendant longtemps ces tribunaux et que, comme par le passé, la djemâa ou des arbitres officieux connurent l'essentiel de leurs contestations » (p. 285)... mais il ne pouvait s'agir que de tentative de survie souterraine, l'ère de la djemâa souveraine était bel et bien révolue. Ces « djemâa des douze », djemâa fantoches devenues instrument de domination soulevèrent en Kabylie une vive réprobation, réprobation dont les poètes se sont fait l'écho.

Interminable agonie ou signe de renouveau

Au lendemain de l'indépendance de l'Algérie, la djemâa – comme tout ce qui relève de la spécificité berbère – tombe sous la loi du silence. Nul besoin de prononcer sa dissolution, la djemâa des douze en a achevé la neutralisation, laissant derrière elle une coque vidée de toute substance.

Les villages kabyles cependant, bien que décimés par la guerre, puis par l'exode rural, n'ont jamais été désertés et la gestion de la vie quotidienne

exigeait un minimum de concertation. Sont alors nées de nouveau et ont continué à survivre, en marge des structures officielles, des djemâa tout à fait informelles qui, au même titre que les djemâa traditionnelles (mais c'est le seul trait de permanence), prennent de nouveau appui sur la structure lignagière du village.

Ses prérogatives ayant été largement érodées, il n'est plus resté à la djemâa que la gestion des travaux d'utilité commune et l'organisation du sacrifice d'automne dans les villages qui ont conservé le rite.

Enfin, il est courant que des membres de la djemâa soient délégués pour représenter le village auprès des autorités de l'Assemblée populaire communale (APC) c'est-à-dire la mairie pour les travaux d'électrification, d'adduction d'eau, de construction de routes, d'écoles etc. Ce sont les seules raisons qui ont permis la survie de la djemâa.

Cependant, les développements politiques et culturels postérieurs à 1980, l'ancrage très profond de la mouvance identitaire en Kabylie et l'explosion associative née des bouleversements de 1988, tous ces facteurs mettent les assemblées de village au cœur d'une dynamique dont elles sont tenues de gérer toute la complexité ; un des éléments nouveaux à intégrer – et non des moindres – est celui d'accepter la parole des jeunes.

Les réponses des djemâa dépendent de tout un faisceau de données locales et essentiellement des rapports de force qui peuvent s'y jouer. Sur ces développements et sur ces points précis, nous ne disposons d'aucune étude systématique ni même de monographies ; une des conséquences de la loi du silence était qu'une réalité qui n'existe pas ne peut, par définition, constituer un objet d'analyse. Ce tabou étant partiellement levé, il est indispensable que tous les développements récents fassent l'objet d'enquêtes, de monographies et d'analyses approfondies.

Il est très probable (pour ce qui est de la Kabylie tout au moins) que cette institution millénaire (dont l'agonie semble trop longue) soit aujourd'hui, au même titre que la langue et la littérature, traversée par une profonde dynamique de renouvellement.

BIBLIOGRAPHIE

- AT MEEMER B., DEGERELLE J.L., LANFRY J., *γeffunejmaε n taddart*, l'Assemblée du village, esquisse ethnographique, *Fichier de Documentation berbère*, 1959, n° 62, p. 107-128, n° 63, p. 13-47. Fort National, 1959.
- AGERON C.R., *Les musulmans algériens et la France (1871-1919)*, tome I. Presses Universitaires de France, Paris, 1968.
- BERQUE J., *Structures sociales du Haut-Atlas*, Presses Universitaires de France, Paris, 1978.
- DALLET J.M., *Dictionnaire Kabyle-Français, Parler des At Mangellat*, SELAF, Paris, 1982.
- FERAOUN M., *Jours de Kabylie*, Baconnier, Alger, 1960. Réédition, Paris, Le Seuil, 1968.
- GENEVOIX H., « Un village kabyle, Taguemount Azir des Beni Mahmoud », *Fichier de Documentation berbère*, Fort National, 1972.
- HANOTEAU A., LETOURNEUX L., *La Kabylie et les coutumes des Kabyles*, tome I, Challamel, Paris 1893.
- LUCIANI J. D., « Chansons kabyles de Smail Azikkiou », *Revue africaine*, t. 43, 1899, p. 17-33 et 142-171.
- MASQUERAY E., *Formations des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie: Kabyles du Djurdjura, Chaouïa de l'Aurès, Béni Mezab*, Edisud, Aix-en-Provence, 1983.
- MONTAGNE R., *Les Berbères et le Makhzen dans le Sud du Maroc*, Felix Alcan, Paris, 1930.
- TAÏFI M., *Dictionnaire tamazight-français (parler du Maroc central)*, L'Harmattan-Awal, Paris, 1991.
- SERVIER J., *Tradition et civilisation berbère*, Du Rocher, Monaco, 1985.

D. ABOUS

Ameney

Assemblée, conseil, chez les Touaregs

ameni ou *ameney*, de la racine *mny* qui signifie « se voir réciproquement, se rencontrer », désigne en touareg « l'entrevue, la rencontre » au sens général ainsi que la « réunion » ou la « session » d'une assemblée politique.

Cette notion dans sa deuxième acception est évoquée par différents observateurs de l'époque coloniale qui utilisent pour la désigner tantôt le terme touareg noté *amani* ou *amni* (voir par exemple Gadel, 1905, cité par D. Hamani 1989, p. 298-299 ; Nicolas, 1945, p. 12), tantôt les appellations arabes : *djemaâ* (par exemple Benhazera, 1908, p. 53 au sujet des Kel Ahaggar ; Gardel, 1961 : 279, 281, 285 au sujet de divers villages et tribus Kel Toberen et Kel Ahras des Ajer) ou *mia'âd* (Duveyrier, 1864, p. 441-443 pour les Kel Ahaggar et Kel Aijer ; Hourst 1898, p. 203 pour les Iwellemeden), tantôt la traduction française d'« assemblée » ou de « rassemblement » (par exemple Rash. : 26-27, 89). Ces textes, par la même occasion, relèvent souvent l'abandon ou l'interdiction dont ce type de manifestation fut frappé sous l'autorité française, mesure accompagnée de l'arrestation et de la destitution de nombreux chefs (voir par exemple au sujet des Kel Gress, Kimba Idrissa : 396-97). De fait, cette forme de réunion politique, qui suivait un protocole bien défini, a disparu de nos jours.

Provoquées de manière circonstancielle plutôt qu'en fonction d'un calendrier fixe, ces sessions sont souvent définies, dans l'histoire orale, par le motif qui les a suscitées (par exemple la « réunion de la guerre », la « réunion de la nomination à la chefferie... ») ou par le lieu où elles se sont tenues. Certains grands rassemblements annuels cependant se produisent avec régularité, comme l'*ameni* de « l'Air » (dans le sens de pôle politique et non d'espace géographique) qui traite des affaires économiques et politiques courantes du pays et de leur gestion à venir, et se tient à la saison de *gharat*, avant le départ des caravanes.

En fonction du problème traité, ces réunions politiques mobilisaient différents cercles de la société, des plus restreints (campement, clan) aux plus larges (confédération, ensemble de confédérations, nation), représentés chacun par une « assemblée » appelée *asagawar* (de *gawer* : « s'asseoir, siéger »), terme auquel s'adjoint en complément de nom les appellations des diverses unités sociales telles que *aghïwen*, *tawsit*, *taghma*, *téghé*, *temust*, pour l'Air. La dernière réunion de l'assemblée nationale (*asagawar n temust*) avant que ne s'instaure l'ordre colonial fut suscitée par Kaosen en 1917 à Agadez pour organiser la résistance contre l'armée française (Claudot-Hawad, 1990).

L'assemblée, au contraire de *ameni*, avait un caractère permanent : elle était composée de délégués, pouvant représenter en fonction de l'unité politique concernée les différentes catégories sociales hormi les esclaves (nobles, tributaires, religieux, forgerons, affranchis), mandatés en fonction de leur sagesse, de leur bon sens politique et de leurs facultés à trouver des solutions aux problèmes. En somme il s'agissait de personnes accomplies possédant les *tinaden*, c'est-à-dire considérées « de bon conseil » et incarnant la pluralité des courants d'opinion. A propos de la désignation du chef (*amenukal*) de l'Ahaggar, Benhazera (1908, p. 52) précise que le choix « devait être ratifié par les représentants des nobles de toutes les tribus et ceux des imr'ad (tributaires) de toutes les fractions de la Confédération... Les imr'ad devaient parler les premiers, dire s'ils acceptaient l'*amenokal* désigné par l'hérédité et s'engager à lui payer la "tioussé" (tribut). Les nobles parlaient ensuite. La discussion était ouverte et l'accord se faisait. Quelquefois il ne se faisait pas. »

Lorsque l'assemblée siégeait, chaque délégation (*tegayt*) avant d'entrer dans le cercle était annoncée par un forgeron. Après cette introduction, chacun avant de s'asseoir dans le cercle plantait une lance dans le sol pour marquer sa présence.

Duveyrier (1865, p. 443) décrit « ces assemblées d'hommes voilés, aux vêtements noirs, désarmés pour délibérer, mais dont les lances et les javelots, plantés en terre, se dressent en faisceaux derrière eux ». Au sujet de la réunion annuelle de l'Air qui regroupait les confédérations résidant dans le massif et celles qui en sont originaires et ont migré plus au sud dans le Damergou et l'Alakouas, le Ct Gadel (1905, p. 39) précise que tout le monde devait entrer désarmé dans l'assemblée sauf les chefs des Immakiten et des Kel Tadek.

Selon mes enquêtes, si un groupe était absent, il était représenté soit symboliquement par un objet qui rappelait son existence (lance, pierre, natte...), soit par un acteur nommé en fonction de ses affinités avec cet ensemble pour défendre sa position, l'équilibrage des forces apparaissant comme un principe politique toujours réaffirmé en milieu touareg.

La réunion de chaque assemblée était arbitrée par un personnage capable de concilier les parties et d'obtenir le consensus sans heurter aucun des partenaires. A l'arbitre, revenait d'abord la fonction de distribuer la parole et d'harmoniser les points de vue. Ce rôle d'intermédiaire était tenu de préférence par un personnage qui n'appartenait à aucun des groupes rivaux sur le plan de l'honneur guerrier. Ainsi, il était assumé par les chef-arbitres de l'Air, *amenukal* et *anastafidet*, s'il s'agissait d'une assemblée nationale ou confédérale, et par un forgeron ou dans certains cas par un religieux pour une assemblée plus restreinte. Au sujet de l'*amenukal* et de l'*anastafidet*, le Lt C. Jean (1909, 158) note que « chacun d'eux est nommé à l'élection réduite et la durée de ses fonctions est entièrement dépendante du bon plaisir de ses électeurs ».

Avant que l'assemblée siège, les problèmes étaient préalablement débattus à l'intérieur de chaque groupe dans des réunions informelles (*tidawt*) auxquelles hommes et femmes participaient. Ensuite seuls les hommes délégués se rendaient à l'*ameni*, mais ils étaient considérés comme de simples porte-paroles des décisions prises au sein de la « tente » (*éhen**) où la politique féminine pesait de tout son poids. Si la réunion avait lieu loin des campements, chaque groupe envoyait une importante délégation de sages (hommes et femmes) qui installaient leur camp à proximité et constituait la « base » que les délégués viendraient consulter au fur et à mesure de l'évolution de la discussion. Lorsque les décisions arrêtées en présence du noyau féminin diligent (*ébawel*, *abatagh*, *tasa*), véritable armature sociale et politique des groupes matrilinéaires, n'étaient pas respectées au niveau de l'assemblée masculine, les femmes, tenues constamment au courant de l'avancement des débats par des messagers, n'hésitaient pas à se rendre elles-mêmes sur place pour défendre leur point de vue (l'histoire orale fournit de nombreux exemples de ce type de situation, comme par exemple l'intervention énergique de Ghayshena welet Akédima qui, à la veille de l'indépendance, partit en personne à la « session de la succession à la chefferie » à Sikerat pour imposer le choix de son candidat à l'assemblée de la confédération des Ikazkazen arbitrée par l'*anastafidet* et l'*amenukal* sous le contrôle des autorités coloniales; cf H. Claudot-Hawad, 1993, p. 77-79).

Dans l'Air, on date les dernières tentatives (qui furent d'ailleurs vaines) de réunir des assemblées à l'échelle inter-confédérale – regroupant pour cette circonstance Kel Air, Kel Ahaggar et Kel Ajjer – au moment où le gouvernement algérien entrava les mouvements caravaniers des Touaregs dans les années 1964-1965 en interdisant les liaisons commerciales avec le Damergou et en 1966-67 quand la douane se mit à confisquer marchandises et animaux aux caravaniers de l'Air de retour de la Libye. L'échec de ces efforts pour ressusciter les assemblées est rapporté entre autres au manque de légitimité des « notables » mis en place par la colonisation et reconduits après les indépendances.

Les principales informations sur le fonctionnement des assemblées sont fournies par la littérature orale et les récits historiques. Les observateurs coloniaux, ayant le

plus souvent adopté le paradigme de l'anarchie berbère et de l'isolement des tribus nomades, ne se sont pas ou n'ont pu vraiment s'intéresser aux divers rouages du fonctionnement politique de cette société. Si certains évoquent des rassemblements importants (voir Gadel, 1905, cité par Hamani, p. 298-299 qui parle d'« Etats Généraux de l'Ayar », Duveyrier, 1865) ou suggèrent l'existence de « conseils », ils s'attachent davantage au rôle de l'arbitre (perçu le plus souvent comme un « chef suprême » qui aurait perdu son autorité et non comme un intermédiaire révocable), au détriment de la fonction des autres participants (voir par exemple Jean, qui au sujet de ce qu'il nomme la « fête de la justice » annuelle de l'Aïr note que « tous les chefs de l'Aïr s'y rendaient, la plupart des Touarèges aussi » p. 169-170), mais ne s'intéresse qu'à l'*amenukal* d'Agadez qui la préside).

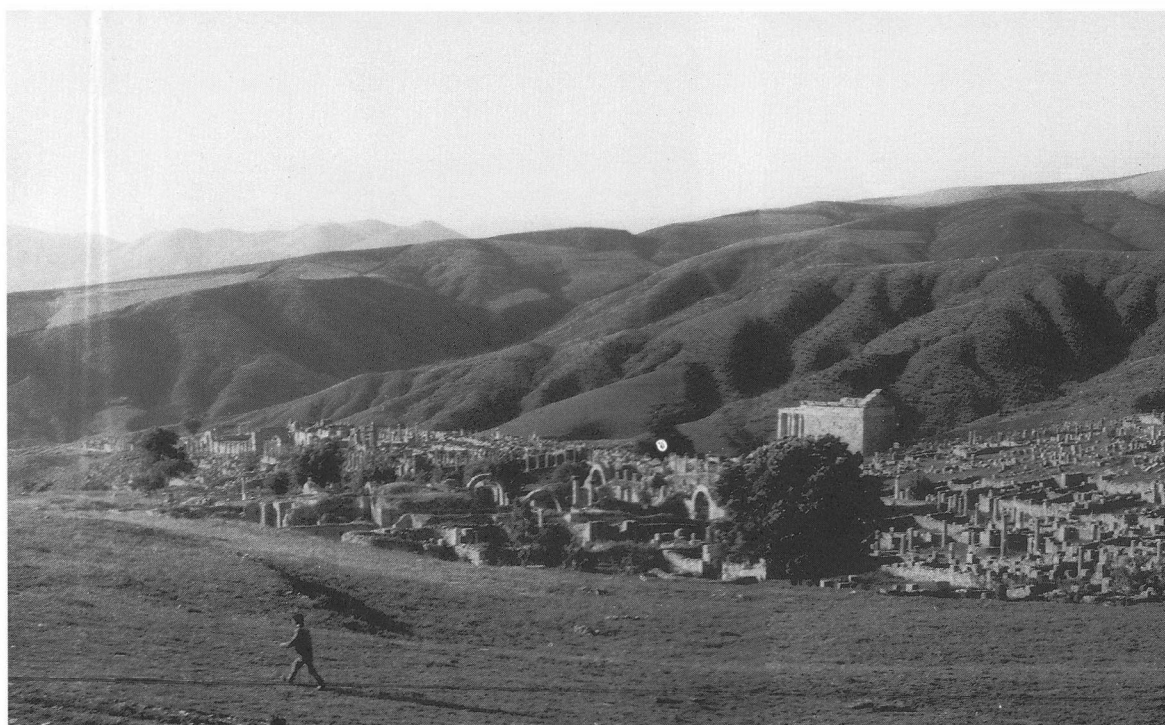
La plupart des travaux contemporains ont fait écho à la perspective strictement parentale et tribale du monde touareg, dont les modes d'organisation « archaïques » ne relèveraient pas, selon cette vision, de la sphère du politique. Cette analyse par ailleurs a été largement instrumentalisée depuis 1990 par les gouvernements nigérien et malien aux prises avec la rébellion touarègue pour prouver le caractère illégitime et irrecevable de toute revendication autonomiste de la part des Touarèges.

La question de savoir si les liens interconfédéraux ont existé, s'ils ont été institutionnalisés par des assemblées et des arbitrages à l'échelle nationale, comme le suggère l'histoire orale et certaines fonctions institutionnelles telle que celle de l'*amenukal* d'Agadez (H. Claudot-Hawad, 1990), a suscité bien des réactions passionnelles sur le plan politique comme universitaire. Il faudra probablement attendre que les conflits politiques s'éteignent et que les esprits s'apaisent pour revenir de manière plus constructive à l'étude du politique dans l'histoire de cette société aujourd'hui en profonde mutation.

BIBLIOGRAPHIE

- BENHAZERA, M., *Six mois chez les Touaregs du Ahaggar*, Alger, Jourdan, 1908, 233 p.
 CLAUDOT-HAWAD H., « Honneur et politique. Les choix stratégiques de Touaregs pendant la colonisation », in *Touaregs, Exil et résistance*, REMMM n° 57, 1990, Edisud, p. 11-48.
 Id., « La coutume absente ou les métamorphoses contemporaines du politique chez les Touaregs », in *Le politique dans l'histoire touarègue*, Cahiers de l'IREMAM n° 4, 1993, p. 67-86.
 DUVEYRIER, H., *Les Touaregs du Nord*, Paris, Challamel, 1865.
 GADEL, A., Notes sur l'Aïr, *Bulletin de la Société de Géographie de l'AOF*, I, 1905, p. 28-52.
 HOURST, L., *La mission Hourst*, Paris, Plon, 1898, 479 p.
 JEAN, Lt. C., *Les Touaregs du Sud-Est de l'Aïr*, Paris, Larose, 1909, 361 p.
 HAMANI, D., *Au carrefour du Soudan et de la Berbérie: le sultanat touareg de l'Ayar*, Niamey, IRSH, 1989, 521 p.
 KIMBA, I., *La formation de la colonie du Niger, 1880-1922*, Thèse de Doctorat d'Etat, Paris VII, 4 vol., 1987.
 NICOLAS, M., *Aperçu sur les opulations berbères du groupe touareg aux points de vue historique, social, politique*, CHEAM, doc. n° 216, 1945, 16 p.
 RASH, Y., *Les premières années françaises au Damergou*, Paris, Geuthner, 1973, 144 p.

H. CLAUDOT-HAWAD



Vue panoramique de Cuicul (Djemila). Photo G. Camps

D69. DJÉMILA

Djémila est le site de l'ancienne *Cuicul*, à 43 km kilomètres au Nord-Est de Sétif, sur un éperon entre deux vallons dans un paysage montagneux (entre 800 et 1 000 m d'altitude), qui se trouvait autrefois au carrefour de deux itinéraires majeurs entre *Cirta* (Constantine) et Sétif d'une part, Lambèse et la petite Kabylie (*Igilgili*) d'autre part. Le nom antique, qui est parfois orthographié *Chulcul*, donne à croire à une origine berbère, mais aucune trace certaine d'une agglomération indigène n'a été reconnue. Il subsiste, en revanche, les traces d'une station épipaléolithique à l'emplacement même de la ville romaine.

Cuicul se trouve sur la rive droite de l'oued el Kébir (l'*Ampsaga* des anciens) qui délimitait Maurétanie et Numidie, donc à l'extrême Ouest de la Numidie, devenue province autonome à la fin du II^e siècle. La zone était auparavant intermédiaire entre l'ancien «royaume de Sittius», qui a donné naissance à la



confédération cirtéenne, et le royaume numido-maurétanien, annexé par Rome en 40 ap. J.-C. et devenu pour sa partie algérienne la Maurétanie Césarienne. La partie orientale de la Maurétanie, dont la capitale était Sétif, et qui était devenue la province de Maurétanie sitifiennne à partir de Dioclétien, a toujours eu des rapports étroits avec la Numidie occidentale et leur sort politique a sans doute été commun à plusieurs reprises : à l'époque vandale où la Sitifiennne a peut-être été réunie à la partie de la Numidie rétrocédée à l'Empire ou gardée par lui pendant les derniers temps de l'Empire romain d'Occident (il est possible qu'un gouverneur ait résidé à Cuicul) et très tôt après la reconquête byzantine, malgré la reconstitution par Justinien d'une « Maurétanie première » autour de Sétif.

La colonie romaine fondée à *Cuicul*, d'abord pour des vétérans, se dénommait Nervienne mais J. Gascou attribue maintenant sa fondation à Trajan plutôt qu'à Nerva. On distingue encore sur le terrain au Nord de l'éperon le noyau primitif, d'ordonnance relativement régulière autour d'une rue axiale, qui était entouré d'un

rempart sur plan trapézoïdal et pourvu d'un équipement civique complet (forum avec basilique, curie et Capitole). Le développement rapide, au II^e siècle et au début du III^e siècle, amena à plus que doubler la surface sur la croupe sud de l'éperon – séparée de la partie nord par un ensellement traversé par la route de Cirta à Sétif et transformé en seconde place publique à la période sévérienne (avec le temple de la Gens Septimia et l'arc de Caracalla) – et sur les pentes des deux ravins qui bordent l'éperon.

Mais *Cuicul* est aussi une des premières villes d'Afrique où l'on ait constaté dès le début des fouilles une nouvelle extension de la surface construite après le III^e siècle et une grande prospérité, au moins dans la deuxième moitié du



Mosaïque des mystères de Bacchus. Photo OFALAC

IV^e siècle. La ville, qui était d'ailleurs siège épiscopal depuis le milieu du III^e siècle (un évêque est connu en 256), a vu l'aménagement d'un « quartier chrétien », qui semble avoir été effectué au Sud du théâtre sur un terrain peu occupé précédemment. Entre autres monuments publics, on a construit, en 364-367, une nouvelle basilique civile en bordure du forum sévérien, sans doute sur l'emplacement du temple de Saturne, et on a multiplié les constructions ou les reconstructions, avec une décoration du temps, de maisons du quartier central.

On croyait pendant longtemps que l'invasion vandale (à partir de 429-430) avait mis fin pratiquement à la vie de cette agglomération – qui restait malgré tout une petite ville – et on datait d'avant cette date tous les monuments et les décors de valeur artistique. Mais, depuis 1960, la publication de nouveaux documents, surtout épigraphiques, et un réexamen des monuments et du matériel par P.-A. Février ont amené à modifier radicalement cette opinion (d'ailleurs peu crédible puisqu'un évêque était mentionné en 484 et qu'un autre a encore assisté au concile de Constantinople en 553) : plusieurs inscriptions, datées soit par le consulat, soit par l'année « de Carthage », sont postérieures à l'invasion vandale ; du matériel d'époque byzantine (et même postérieur) avait été recueilli et on a supposé, d'après le style des mosaïques de la grande basilique du groupe épiscopal, dédiées par un Cresconius qui pourrait être aussi bien l'évêque du VI^e siècle que celui de 411 (comme on le croyait) et d'après celui du pavement de la grande salle de l'édifice dit de Bacchus, peut-être aussi celui du panneau dit d'*Asinus nica*, qu'un atelier du VI^e siècle avait continué la tradition des mosaïstes locaux. Mais, en dehors des mentions d'évêques, on ne possède aucun texte ou inscription certainement datée après le troisième quart du V^e siècle et on ne sait pas si les Vandales ont occupé effectivement Djémila (P.-A. Février avait supposé qu'ils ne l'avaient fait qu'après la fin de l'Empire romain d'Occident, peut-être au début du VI^e siècle).

Les ruines de Djémila avaient été mentionnées par quelques voyageurs européens mais de façon fugitive et en confondant généralement avec la ville antique de *Gemellae*. La découverte de Djémila et son identification avec *Cuicul*



Le grand autel du forum sévérien. Photo G. Camps

ne datent réellement que de l'expédition française de Constantine (qui empruntait l'itinéraire antique). Un poste militaire fut établi temporairement à ce point stratégique et les membres de la commission scientifique attachée à l'armée, l'architecte Ravoisié et le capitaine d'artillerie Delamare, établirent des relevés notamment de la basilique nord du groupe épiscopal (c'est le seul plan existant de cet édifice avec les mosaïques en place), et recueillirent des inscriptions dont certaines sont au Louvre. On avait même songé à transporter à Paris l'arc de Caracalla. Puis les connaissances progressèrent peu (cf. Gsell, *Les Monuments antiques de l'Algérie* et l'*Atlas archéologique de l'Algérie*) jusqu'au début des fouilles systématiques entreprises en 1909 sous la responsabilité de l'architecte des monuments historiques Ballu et poursuivies jusqu'en 1957 sous la surveillance d'un directeur local (M. puis Mme de Crésolles, Mlle Y. Allais). Les fouilles étaient accompagnées de restaurations rapides; un musée abrita les mosaïques, les sculptures et les objets et, dès les années 1930, Djémila devint un des objectifs classiques du tourisme archéologique en Algérie avec Tîpasa, Timgad et Tébessa.

En dehors de guides avec des plans schématiques des principaux monuments et de belles photographies, de rapports sommaires de l'architecte des monu-



Le temple de la famille des Sévères. Photo M. Gast

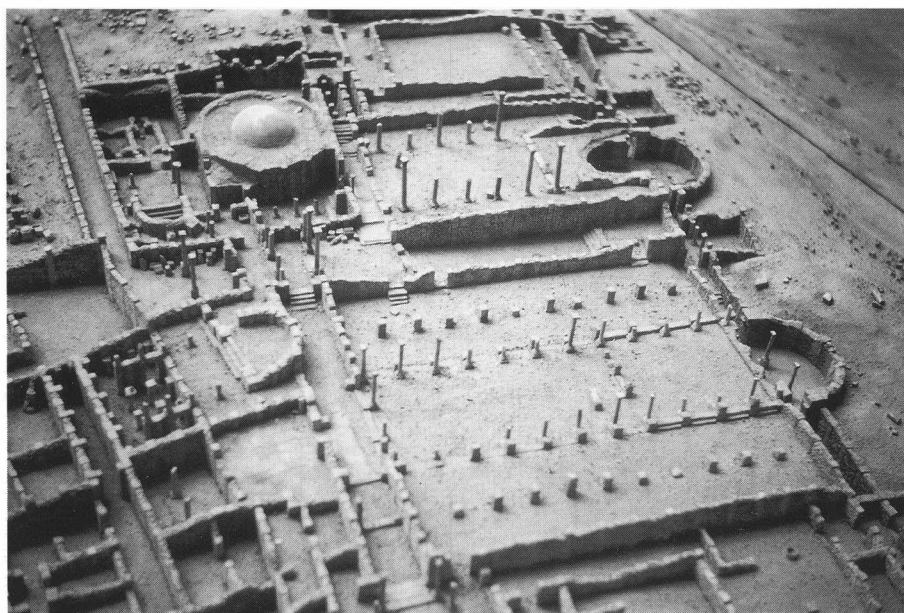
ments historiques et d'articles des directeurs des antiquités ou d'archéologues parisiens, essentiellement sur les inscriptions et des mosaïques, de quelques articles de détail de Mlle Allais, le site resta peu étudié scientifiquement, malgré sa grande richesse monumentale et documentaire, jusqu'aux années 1960. On doit à P.-A. Février, installé pendant plusieurs années à Sétif, une nouvelle impulsion. Lui-même donna une étude fondamentale sur le développement de l'urbanisme, posa la question de la chronologie du groupe épiscopal, édita des inscriptions chrétiennes restées inédites ; il encouragea par ailleurs la révision des inscriptions latines par H.-G. Pflaum (tome des *ILAg*, II, 3) et l'étude des maisons du quartier central par M. Blanchard-Lemée (en faisant faire quelques sondages stratigraphiques) ; il facilita ou dirigea plusieurs études sur la société de *Cuicul* (principalement d'après les inscriptions) ; paraissait parallèlement le corpus des stèles à Saturne par M. Le Glay.

Cuicul est un exemple classique, cité dans tous les manuels, de petite agglomération fortement romanisée et dotée d'une parure monumentale qui paraît très riche pour une population relativement réduite et au milieu d'un terroir apparemment ingrat (mais on ne connaît pas les limites exactes du territoire) ; comme les inscriptions sont nombreuses on voit l'explication partielle de ce luxe apparent dans l'évergétisme de familles de notables qui ont fait parfois carrière dans l'administration impériale.

Outre le noyau civique déjà cité (avec un forum de 48 × 44 m, la basilique civile de plan rectangulaire à l'Ouest, la curie au Nord-Est et le Capitole hexastyle à triple cella – très ruiné – au Nord, et un autel sculpté à décor original sur la place), la partie nord de la ville comporte le temple de Venus Genetrix au fond d'une cour à portique trapézoïdale, des thermes publics, de surface assez réduite, et l'un des marchés les mieux conservés du monde antique, dû à la générosité des Cosinii. On y trouve aussi des maisons dont la plus importante et la plus connue, grâce à la mosaïque principale, est la maison d'Europe.

La partie sud portait déjà, au flanc est de l'éperon dominant la route de Cirta, un théâtre dont la cavea pour sa partie inférieure et la base de la scène sont bien conservés (la contenance est évaluée à 3 000 spectateurs) et de grands thermes symétriques en bordure ouest, bâtis sous Commode. Après l'aménagement de la «place des Sévères», bordée à l'Ouest par l'arc de Caracalla, l'espace intermédiaire entre les deux monuments a été entièrement construit, avec des temples, dont à l'Est un imposant temple sur podium encadré de portiques dédié à la gens sévérienne et sans doute le temple de Saturne déjà mentionné à l'emplacement de la nouvelle basilique civile du IV^e siècle, ainsi que des maisons à péristyle dont les mosaïques ont été republiées par Mme Blanchard-Lemée. La plus importante, voisine des thermes, appelée «maison de Bacchus» du nom d'une mosaïque, est en réalité faite de deux édifices d'habitation réunis et transformés par la création tardive d'une grande salle à manger à 7 absides (prise longtemps pour une salle de réunion de collège), décorée d'une scène de chasse de style puissant mais très schématique qui a fait penser parfois à une création du VI^e siècle (voir supra). L'existence de la salle à manger, de caractère sans doute institutionnel, et la mention de membres d'un officium parmi les donateurs de l'église nord du groupe épiscopal a conduit à l'hypothèse d'une résidence provisoire du gouverneur de Numidie ou de Numidie – Maurétanie sitifienne pendant la période vandale (voir supra).

La ville s'étendait à l'Ouest en bordure de l'éperon, où a été fouillé sous la direction de Mlle Allais un quartier en contre-bas du rempart qui contenait une basilique (voir *infra*), et un autre à l'Est de part et d'autre de la route de



Maquette du quartier chrétien de Djémila. Photo G. Camps

Cirta (nombreuses maisons, parfois à étages, horrea, établissements industriels). Ces deux quartiers ne figurent pas sur le seul plan d'ensemble publié.

Les églises de Cuicul actuellement fouillées sont au nombre de quatre : les plus connues forment le « groupe épiscopal » (qu'on cite souvent en exemple) au Sud du théâtre en bordure est de l'éperon : il semble que cet ensemble ait été créé sur un terrain vierge, avec deux grandes églises orientées accolées, une à trois nefs, une à cinq, réunies en façade par une voie partant d'un porche monumental au Sud et aboutissant à la rotonde du baptistère au Nord, et au chevet par une « crypte » commune, en réalité le soutènement, bâti à flanc de colline, des absides des églises. Le problème est de savoir si les deux églises ont été bâties en même temps (hypothèse de Février) ou en deux temps (thèse des fouilleurs). En tout cas, les mosaïques sont de type très différent : le décor d'étoiles de deux carrés de l'église nord, avec mention de fonctionnaires donateurs, appartient aux IV-V^e siècles ; les mosaïques à fond noir de l'église sud, qui ont été données par un évêque Cresconius, paraissent dues plutôt à celui du VI^e siècle qu'à celui du début du V^e (voir *supra*). L'ensemble comporte aussi une chapelle occidentée, de petits thermes à côté du baptistère et probablement une résidence pour le clergé. Dans le quartier ouest une basilique, assez mal construite avec des éléments de remploi, a été aménagée pour servir d'église de vénération à une sépulture sainte conservée dans la crypte du chevet, organisée pour les pèlerinages. Sur une colline à l'Est du site, une église comparable est presque détruite : seule est bien conservée la crypte avec une organisation similaire. Les inscriptions chrétiennes ne sont pas nombreuses, mais fournissent, par les noms et les titres, les repères historiques essentiels.

Le musée de Djémila frappe par le style de l'Ecole locale de mosaïque, bien dégagé par Mme Blanchard, et celui des stèles à Saturne (voir le corpus de M. Le Glay) : il y a là une nouvelle preuve de l'originalité de cette petite agglomération dont la prospérité surprend en pleine montagne.

BIBLIOGRAPHIE

Le site n'a pas fait l'objet de véritables publications scientifiques, en dehors du quartier central (maisons par Mme Blanchard). Il faut avoir recours aux guides :

A. BALLU, *Guide illustré de Djémila*, Alger, 1926.

Y. ALLAIS, *Djémila*, Paris, 1938.

P.-A. FÉVRIER, *Djémila*, Alger, 1^{re} éd. 1968, 2^e éd. 1979, où on trouvera p. 109-110 la liste des articles de détail.

Histoire :

J. GASCOU, Politique municipale de Rome en Afrique du Nord, *ANRW*, X, 2, 1982, p. 177-178.

Cl. LEPALLEY, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, II, Paris, 1981, p. 402-415.

M. MAHBOUBI, Les élites municipales de la Numidie (résumé d'une thèse inédite), *ANRW*, X, 2, p. 673-681.

Urbanisme et développement :

P.-A. FÉVRIER, Le développement urbain en Afrique du Nord : les exemples comparés de Djémila et Sétif, *Cahiers archéologiques*, 14, 1964, p. 1-24.

Id., Urbanisme et urbanisation en Afrique du Nord, *ANRW*, X, 2, p. 321-396, passim.

Inscriptions :

H.-G. PFLAUM (édité par X. Dupuy), *ILAlg*, II, 3 (à paraître).

P.-A. FÉVRIER, Inscriptions chrétiennes de Djémila (Cuicul), *BAA*, I, 1962-1966, p. 207-226.

Stèles à Saturne :

M. LEGLAY, *Saturne africain. Monuments*, II, Paris, 1966, p. 201-237.

Monuments :

M. BLANCHARD-LEMÉE, Les maisons à mosaïques du quartier central de Djémila, Aix, 1975 (cr. par N. Duval, *Bull. AIEMA*, 7, 1978, p. 278-290).

Monuments chrétiens :

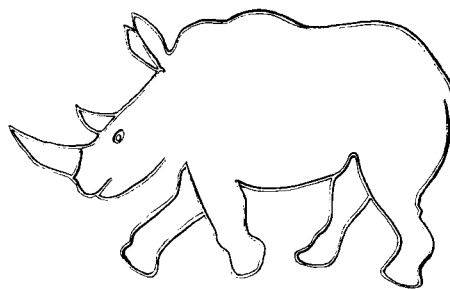
Inventaire des basiliques chrétiennes d'Afrique du Nord, par I. Gui, N. Duval et J.-P. Caillet, I, Algérie, Paris, 1992, n° 27 p. 90-103 et pl. LXV-LXXIII.

N. DUVAL

D70. DJERAT (Oued)

L'oued Djerat est un cañon creusé dans les grès du Tassili n'Ajjer qui débouche dans la vallée d'Illezy à une trentaine de kilomètres au sud-est de ce centre (ex Fort-Polignac). Cet oued qui connaît des crues très puissantes est le plus célèbre des cours du Tassili en raison de son extraordinaire richesse en gravures rupestres préhistoriques et protohistoriques qui furent d'abord signalées par Brenans. H. Lhote, qui y consacra de nombreuses missions et un important ouvrage en deux tomes, ne dénombre pas moins de 73 stations et figure 2 607 gravures.

Cet ensemble documentaire exceptionnel couvre toutes les époques ou plutôt les styles reconnus traditionnellement dans l'art rupestre saharien : « Bubalin » (ou époque du buffle antique) que nous proposons d'appeler le style naturaliste monumental (cf. A278, Art rupestre) et



Rhinocéros (relevé H. Lhote)

qui, selon Muzzolini (cf. B 85, Bœuf), ne devrait pas être distingué du style Bovidien, car dès cette époque des bovinés domestiques sont représentés à l'oued Djerat. A l'époque protohistorique appartiennent les figurations de chevaux domestiques, attelés à des chars et plus tard montés, ceux-ci accompagnés de tiffinay anciens et de silhouettes humaines ithyphalliques. Les scènes de caractère sexuel ne sont pas limitées aux seules époques récentes. De nombreuses gravures, surtout piquetées, appartiennent à l'époque où le chameau a remplacé le cheval.

Des personnages sont représentés à toutes les époques. Les plus anciennes figures présentent des profils de type plus européen qu'africain : nez pointu, lèvres minces, absence de prognatisme. Ces hommes sont dépourvus de vêtement ; certains portent un cache-sexe. Quant aux femmes si la plupart paraissent nues, certaines portent une robe ou une jupe descendant jusqu'aux chevilles. Les armes sont exceptionnellement représentées. Ce sont des arcs et quelques bâtons de jet.

Le bestiaire de l'oued Djerat est très riche : parmi les animaux sauvages vient en tête le rhinocéros (119 exemplaires, selon les décomptes de Lhote) devant l'éléphant (96 exemplaires), la girafe (54 exemplaires), l'hippopotame (22 exemplaires). Viennent ensuite l'âne sauvage, le buffle antique et différentes antilopes : hippotrague, oryx, addax et gazelle. Le mouflon n'apparaît que dans des scènes récentes (cabaline et caméline). Le lion est le carnivore le plus souvent représenté alors que guépard, hyène, lycaon et chacal ne le sont que très rarement et en petit nombre. L'autruche, en revanche, a été fréquemment représentée et à toutes les époques. Flamant rose, pélican et hibou sont présents mais en très petit nombre. Poissons et serpents ne sont pas exceptionnels. Parmi les animaux domestiques, le bœuf vient en tête et apparaît aussi bien dans le style bovidien que dans celui dit « bubalin ». Selon H. Lhote, la chèvre et le mouton seraient peu représentés, dans l'étage « bubalin ». Cet auteur admet avec réticence, « qu'ils étaient peut-être complètement domestiqués ». Une telle présence dans le style monumental de l'Atlas, celle de béliers à sphéroïdes et autres ovins, confirment leur domestication. Le chien accompagne des chasseurs armés de l'arc.

En plus des gravures qui ont fait sa célébrité, l'oued Djerat possède quelques stations de peintures de l'époque équidienne. On retiendra particulièrement les chars attelés à deux bœufs ou même à un seul et une scène de campement où l'on voit des bergers puiser de l'eau dans un puits, à l'aide d'une poche de cuir (voir D 29, Délou).



Archer à tête de canidé
(relevé H. Lhote)

Depuis les découvertes récentes des admirables gravures du Messak Settafet, en Libye, l'oued Djerat a un peu perdu, sinon de son intérêt, du moins de son prestige. Il n'en reste pas moins la plus belle galerie de gravures du Tassili n'Ajjer et du Sahara algérien.

BIBLIOGRAPHIE

- LHOTE H. *Les gravures rupestres de l'oued Djerat (Tassili n' Ajjer)*. Mémoires du CRAPE, XXV, t. 1 et 2. 1976.
MUZZOLINI A. *L'art rupestre préhistorique des massifs centraux sahariens*. BAR intern., n° 318, Oxford, 1986.

G. CAMPS

D71. DJERAWA

La tribu des Djerawa nous est connue essentiellement par Ibn Khaldoun qui la mentionne à trois reprises et dont de Slane donne la traduction suivante :

– (I, p. 208) « Une partie des Berbères professait le judaïsme, religion qu'ils avaient reçue de leurs puissants voisins, les Israélites de la Syrie. Parmi les Berbères juifs on distinguait les Djerawa, tribu qui habitait l'Aurès et à laquelle appartenait la Kahéna, femme qui fut tuée par les Arabes à l'époque des premières invasions. Les autres tribus juives étaient les Nefouça, Berbères de l'Ifrikia, les Fendelaoua, les Mediouna, les Behlouloua, les Ghîata et les Fazaz, Berbères du Maghreb el-Aqsa... Idris Premier, descendant d'EI Hacén étant arrivé au Maghreb, fit disparaître de ce pays jusqu'aux dernières traces des religions (autres que l'Islam). Aussi nous disons qu'avant l'introduction de l'Islamisme, les Berbères de l'Ifrikia et du Maghreb vivaient sous la domination des Francs et professaient le christianisme, religion suivie également par les Francs et les Grecs » ;

– (II, p. 43) « En l'an 398 (1007/1008), Hammad fonda la ville d'El Kalaa... Il (y) transporta les habitants d'El Msila et de Hamza, villes qu'il détruisit de fond en comble, et il y fit venir aussi les Djerawa, peuple du Maghreb » ;

– (III, p. 190-193) « Les Djerawa, peuple berbère qui habitait l'Ifrikia et le Maghreb, se distinguaient par leur puissance et par le nombre de leurs guerriers (Ils s'allient à Grégoire pour combattre les Musulmans)... De tous ces peuples, les Zénata étaient les plus redoutables (et parmi eux) les Djerawa... habitaient l'Aurès et reconnaissaient pour chef la Kahéna, Dihya, fille de Tabeta... » (Traduction de Slane).

A l'examen de ces textes, il apparaît que d'après Ibn Khaldoun,

- les Djerawa, tribu très puissante, habitent l'Ifrîqiya et le Maghreb central ;
- les Djerawa appartiennent au groupe zénète et Botr et qu'à ce titre la Kahéna bénéficia de leur aide, particulièrement de celle des Beni Ifren ;
- les Djerawa sont de religion judaïque, croyance qu'ils partagent avec de nombreuses autres tribus berbères ;
- les Djerawa ne jouent plus aucun rôle après la défaite et la mort de la Kahéna, mais ils ne disparaissent pas complètement. Haçan laissa le commandement des Djerawa au fils aîné de la Kahéna qui avait fait sa soumission la veille du combat décisif. Ils sont mentionnés une dernière fois lors de la fondation et du peuplement de la Kalaa des Beni Hammad au début du XI^e siècle.

De ces différentes et pauvres données la littérature historique a surtout retenu l'appartenance des Djerawa, et par conséquent de la Kahéna, à la religion judaïque. Cette opinion partagée par de nombreux orientalistes a été rejetée, récemment, par M. Talbi pour qui la Kahéna était très vraisemblablement chrétienne. Il fait remarquer que la traduction de Slane présente certaines erreurs et il donne du premier texte d'Ibn Khaldoun (I, 208) la traduction suivante qui diffère sensiblement de celle de son prédécesseur : « De même, peut-être certains groupements berbères avaient-ils même professé le judaïsme, empruntant cette religion aux fils d'Israël au moment de l'apogée de l'extension de leur royaume, en raison de la proximité de la Syrie, alors toute puissante, de leur pays. Tel fut en particulier le cas des Djerawa, qui habitaient les montagnes de l'Aurès et qui formaient la tribu d'al Kahina... Tel fut également le cas des Nefouça, parmi les Berbères d'Ifrîqiya et celui des Gondalawa, des Madyuna, des Bahlula, des Ghyata et des Banu Fazaz parmi les tribus du Maghreb extrême. C'est Idris le Grand, descendant de Hasan, se proclamant souverain au Maghreb, vint y effacer les dernières traces des différentes religions et confessions qui y avaient subsisté (après l'islamisation). En effet... les Berbères d'Ifrîqiya et du Maghreb étaient, avant l'Islam, sous la domination des Latins (Firang) et professaient le christianisme, religion qu'ils

partageaient avec Byzance (Rum). Telle était la situation lorsque commencèrent les invasions musulmanes ».

A suivre M. Talbi, il apparaîtrait que la tribu de la Kahéna fut judaïsée, au moment de la toute puissance du royaume d'Israël, mais que depuis ces temps mythiques où les Berbères étaient, en Orient, voisins d'Israël, ils étaient passés sous la domination de Rome et s'étaient convertis au christianisme. Le cas des Djerawa pourrait être identique à celui des Nefouça qui notés par Ibn Khaldoun comme convertis au judaïsme, n'en constituèrent pas moins un important et durable noyau chrétien qui subsista jusqu'au XIII^e siècle.

M. Talbi, se fondant sur le statut politique des tribus berbères, sur le fait que les autres chefs berbères prédécesseurs ou contemporains de la Kahéna sont de religion chrétienne et sur de possibles prénoms chrétiens qui se cachent sous la traduction arabe de la filiation de la Kahéna (Matiya = Mathias, Mathieu ; Tifan = Théophane) rejette le rattachement de cette princesse au judaïsme et propose de voir en elle une chrétienne.

BIBLIOGRAPHIE

Ibn KHALDOUN, *Histoire des Berbères*. Trad. de Slane, t. I, p. 208, t. II, p. 43, t. III, p. 190-193.

TALBI M., « Un nouveau fragment de l'Histoire de l'Occident musulman. L'épopée de la Kahina ». *Les Cahiers de Tunisie*, t. XIX, 1971, p. 19-52.

EL BRIGA

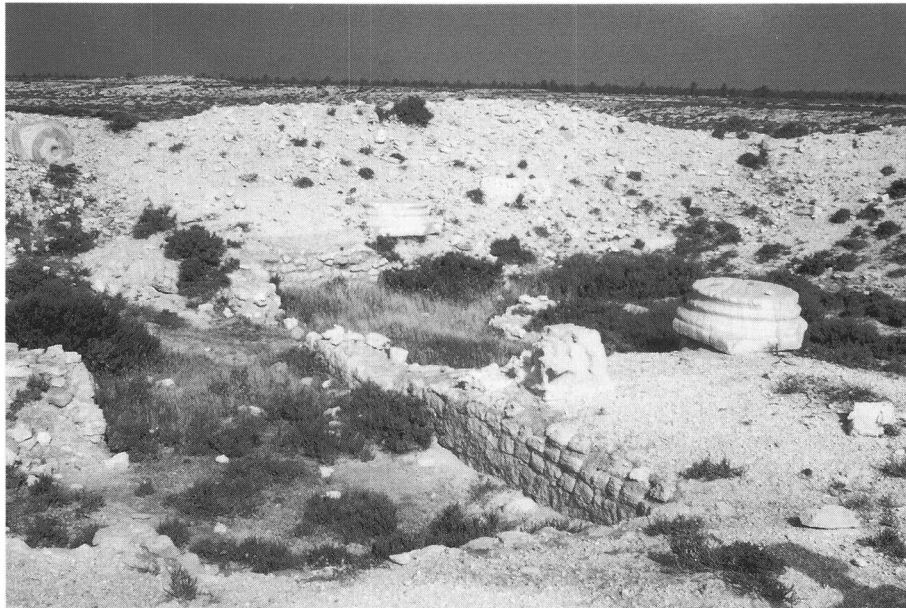
D72. DJERBA (Jerba, Meninx)

Située à l'extrémité sud-est du Golfe de Gabès, la Petite Syrte des Anciens, Djerba est la plus grande – avec 538 km² de superficie – et surtout la plus célèbre des îles du littoral d'Afrique du Nord. Elle n'est séparée du continent que par deux étroits passages – celui entre Adjim et Djorf à l'ouest et celui d'El Kantara à l'est – qui encadrent la mer de Bou Grara*. Une zone de hauts-fonds qui l'enveloppe entièrement, une marée dont l'amplitude est ici de 1,30 m en période de vives eaux, rendaient l'accès de l'île par mer délicat pour les étrangers. Nombreux furent ceux qui s'échouèrent sur ces côtes, de la flotte romaine en 253 av. J.-C. (Polybe I, 39) à la flotte espagnole de Pedro Navarro en 1511 (Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, p. 401). Cette protection relative a pu contribuer au maintien d'un particularisme très marqué chez sa population berbère. Il n'en reste pas moins qu'à plusieurs reprises, la position stratégique de cette île sur les routes maritimes de l'Orient, a fait de son contrôle un enjeu important pour les puissances qui se disputaient l'hégémonie en Méditerranée.

Djerba dans l'Antiquité

Comme la région continentale voisine, Djerba est basse et plane; elle est constituée de formations argilo-sableuses quaternaires de plus en plus récentes vers le Nord avec une croûte calcaire ou gypseuse qui affleure largement surtout au Sud. La pluviométrie est voisine de 200 mm et l'humidité relative élevée, mais les eaux souterraines le plus souvent salées ne permettent guère l'irrigation : l'impression d'oasis que donne Djerba et ses palmiers vus de loin ne doit pas faire illusion, car l'île est vouée à l'arboriculture sèche (oliviers et arbres fruitiers) et l'eau potable était fournie par des citernes à impluvium, élément caractéristique des *menzels*, les maisons dispersées traditionnelles.

Plusieurs noms ont été donnés à l'île de Djerba dans l'antiquité. Dans le *Périple*



Les ruines de Méninx (El Kantara). Photo P. Troussset

du Pseudo-Scylax (éd. Müller, 110), elle est surnommée l'île des Hauts-Fonds (*Bracchion*) à cause des bancs qui l'entourent ; mais le signalement conventionnel pour les auteurs anciens – y compris Scylax est le *lotos* : c'est l'« île des Lotophages », selon une tradition qui remonte au moins à Eratosthène (Pline, *H.N.* V, 41, 2) et est reprise par Strabon et Ptolémée. Selon les interprétations les plus courantes, le *lotos* pourrait représenter certaines variétés de jujubes ou de dattes (S. Gsell, *Hérodote*, p. 94-96). En fait, la localisation du *lotos* (appelé *celtis* en Afrique d'après Pline, XIII, 104) et donc des Lotophages, est assez large et flottante suivant les auteurs. Mais le nom véritable de l'île, connu des Grecs depuis Eratosthène qui s'était intéressé à elle à cause du périple d'Ulysse, est *Méninx* ou *Ménis*, un nom sans doute d'origine libyco-berbère, qui est aussi celui d'une de ses villes principales, située près d'El Kantara où une chaussée romaine reliait l'île au continent, barrant l'entrée de la mer de Bou Grara*. L'île de *Méninx* comptait dans l'antiquité d'autres centres habités : Pline mentionne aussi *Troar* (ou *Phoar*) à l'opposite de *Meninx* ; la Table de Peutinger indique de son côté quatre centres : *Tipasa* pourrait correspondre à Djorf ; *Har(ibus)* (les jarres en punique selon Tissot) serait l'actuelle Guellala ; *Uchiùm* est difficile à situer ; en revanche, l'emplacement de *Girba* qui donne son nom à l'île à partir du III^e siècle, est aujourd'hui confirmé par un témoignage épigraphique découvert à Houmt Souk (A. Beschouch, *CRAI*, 1986, p. 542-543).

Le nom de *Girba* a été signalé par Aurelius Victor comme lieu de naissance des Empereurs Trebonius Gallus et Volusianus : *Creati in insula Meninge quae nunc Girba dicitur* (*Epitome*, 45). On le voit figurer plus tard dans la liste des évêchés de Tripolitaine (*episc. Girbensis*) et dans la *Notitia Dignitatum* (Occ., 42) à propos d'un *Procurator Baphii Girbitani*, ce qui attire l'attention sur les teintureriers de pourpre qui faisaient la réputation de la ville de Méninx : Pline (IX, 6) leur assigne le premier rang en Afrique : *Tyri praecipuus hic Asiae ; in Meninge, Africae*. Cette industrie est sans doute apparue dès l'époque punique mais longtemps encore les tissus de laine de Djerba se distinguèrent par la vivacité de leurs couleurs. Il en est de même pour l'industrie de la poterie de Guellala qui semble bien avoir été déjà un centre de production dans l'Antiquité...



Djerba, accumulation de coquilles brisées de murex, à Meninx, centre réputé de production de la pourpre. Photo P. Trousset

A l'exception de quelques vestiges protohistoriques (haouanet de Oulad Amor) et de rares tombes puniques à puits (Souk el Guebli) et surtout l'exceptionnel mausolée d'Henchir Bourgou d'époque punique, les vestiges archéologiques sont visibles sur la côte, comme à El Kantara, Guellala ou Ghizene où ils sont parfois mis en évidence par le recul du rivage. Méritent d'être aussi signalés les hypogées d'El Kantara dont le décor architectural rappelle les façades palatiales de l'Antiquité tardive.

Sur le plan administratif, Djerba faisait partie, jusqu'au III^e siècle de l'Africa, elle fut ensuite rattachée à la Tripolitaine. Elle fit partie du royaume vandale, et redevint partie de la Tripolitaine sous la domination byzantine.

P. TROUSSET

Le Moyen Age

Djerba fut occupée par les conquérants arabes commandés par Ruwayf b. Thābit, dès 45/665, au cours de la campagne dirigée en Byzacène par Mu'āwiya b. Hudaydj. Nous savons peu de choses de l'histoire de l'île au cours des siècles suivants, bien qu'elle dépendît des souverains de Kairouan et de Mahdiyya. Son isolement naturel fut en quelque sorte renforcé par l'indocilité de ses habitants et par l'adoption du schisme *khāridjite*; ce schisme, dont on sait le succès au Maghrib entre le II^e/VIII^e siècle et les débuts du IV^e/X^e, se maintiendra à Djerba, tout comme au *Djabal Nafūsa** (Tripolitaine) et au *Mzāb** (Sahara algérien). Cela explique sans doute le peu de bienveillance à leur égard des auteurs arabes, comme al-Bakrī et al-Idrīsī qui les trouvent méchants et hypocrites; le premier souligne en outre qu'ils commettent « des brigandages sur terre et sur mer », et le second relève qu'ils sont berbères et qu'ils ne parlent que le berbère. Mais l'île est décrite au V^e/XI^e siècle comme remplie de jardins et d'oliviers; Djerba (Girba) est encore citée comme l'un de ses bourgs.

Les invasions des Banū Hilāl, au V^e/XI^e siècle, et la chute de la dynastie des Zirides semblent avoir accru l'esprit d'indépendance des Djerbiens qui multiplièrent leurs



Djerba, zaouïa et sa mosquée. Photo G. Camps

incursions et leurs actes de piraterie, aussi bien sur le littoral tunisien qu'aux dépens des pays et des flottes des Chrétiens ; mais l'île fut conquise et occupée en 1135 par Georges d'Antioche, amiral du roi normand Roger II de Sicile. La domination des Normands, renforcée par la prise de Mahdiyya en 1148, se maintint (malgré une tentative de soulèvement vite écrasée en 1153) jusqu'en 1160, date de leur expulsion du littoral tunisien et des îles par les troupes du grand conquérant almohade 'Abd al-Mu'min. Au début du règne du prince hafside Abū Hafṣ 'Umar, en 1284, l'île fut reprise facilement par les Chrétiens à la suite de l'expédition de Roger de Lauria pour le compte du roi de Sicile Pierre III d'Aragon. En 1289, Roger de Lauria fit construire un château-fort près des ruines de l'antique Meninx ; le Kaṣṣṭil (Castello), de plan carré, muni de tours et entouré d'un fossé, était destiné à abriter une garnison et à surveiller le détroit d'al-Kantara et le passage par la chaussée d'origine romaine. A la suite de plusieurs soulèvements et d'une intervention des Tunisiens en 1306, le roi de Sicile Frédéric fit réoccuper Djerba par un aventurier catalan, Ramon Muntaner. Mais les Chrétiens ne purent ensuite résister à une nouvelle révolte des Djerbiens aidés par les troupes du souverain hafside Abū Bakr ; et malgré une héroïque résistance dans le Kaṣṣṭil, ils durent abandonner l'île (1334-35). Ils ne la réoccuperont plus que pendant 11 ans, entre 1383 et 1392, à la suite d'une expédition où des navires génois étaient venus renforcer la flotte sicilienne. Au siècle suivant, Alphonse V d'Aragon fera encore deux vaines tentatives pour la reconquérir, en 1424 et 1432 : au cours de la seconde, le sultan Abu Fāris vint lui-même au secours de l'île. A la suite de quoi un second château fut érigé, mais cette fois par les Musulmans et sur la côte Nord, à côté de l'ancienne Girba alors en ruine ; il restera connu sous le nom de Burdj al-Kabir. Une agglomération commerçante naîtra peu à peu à son abri et portera le nom de Houmt-Souk.

L'hostilité et l'esprit d'indépendance des Djerbiens se manifestait aussi bien contre les Hafsides que contre les Chrétiens. Non seulement ils restèrent sourds à la propagande pacifique faite sous le souverain Abū Fāris en faveur de l'orthodoxie, mais, en 1480, ils n'hésitèrent pas à rompre brutalement avec Abū 'Uthmān, coupant délibérément la chaussée romaine, plus ou moins bien conservée et plusieurs fois restaurée, qui liait leur île au continent.

Les guerres, les massacres, et les troubles intérieurs qui résultaient de la rivalité des deux sectes ibādites, les Wahbiyya et les Nakkāra, les premiers au N.-O. et les seconds au S.-E., n'empêchaient pas Djerba d'être réputée pour ses richesses : les Sfaxiens venaient du continent dévasté pour y acheter de l'huile ; la vigne était assez

répandue pour qu'on vende du raisin sec ; figuiers et palmiers côtoyaient les pommiers ; les lainages rayés et unis, connus sous le nom de *djarbi*, étaient exportés ; la pêche était active, et Venise venait s'approvisionner en sel ; des fondouks abritaient des marchandises et des commerçants chrétiens. La population vivait déjà dispersée parmi les vergers.

Mais guerres et sécheresses amènent de cruelles famines : ainsi celle de 1311, où l'on fit du pain avec de la sciure de palmier.

Djerba à l'époque turque

Au ^{xvi}^e siècle, Djerba devient un enjeu dans la lutte que se livrent les Espagnols et les Turcs pour la domination de la Méditerranée : elle fut pour les seconds une base concédée par les *Ḥafṣides* d'où les Chrétiens ne purent les déloger : en 1511, le débarquement de troupes ibériques par Pedro Navarro, victorieux en Algérie et à Tripoli, aboutit ici à un dur échec. En 1550, l'île sert de base d'opérations au célèbre corsaire Dragut contre les Espagnols. Bien que ceux-ci aient réussi à l'y bloquer au début d'avril 1551, il parvient cependant à faire échapper sa flotte en coupant la chaussée d'al-Kanṭara et en creusant un chenal qui permet de gagner le golfe de Bū Ḡhrāra et, de là, la haute mer (20 avril 1551). Peu après, il s'empare de Tripoli (août 1551), puis fait remettre en état la forteresse de Houmt Souk (Burdj al-Kabir, inscription de 1557).

Les Turcs resteront maîtres de Djerba qui dépendait soit d'Alger, soit de Tripoli, soit de Tunis, avant d'être définitivement rattachée à la Tunisie par Hammūda Bey qui régna en fait de 1631 à 1659. Mais, au ^{xvi}^e siècle, le pays avait eu encore à souffrir des abus de ses divers maîtres :

Le tableau de Djerba que nous ont laissé les auteurs du ^{xvi}^e siècle, plus précis que les précédents, en diffère peu : l'arboriculture, l'industrie et le commerce des étoffes de laine sont toujours les principales richesses d'un pays qui manque de blé ; dromadaires et ânes sont nombreux, tandis que le bétail gros et menu vient du continent. La population, toujours éparsée dans les campagnes, semble avoir oscillé entre 30 et 40 000 habitants.

Les chefs de la Tunisie turque, Deys et Beys, auxquels succédèrent à partir de 1705 les souverains de la dynastie ḥusaynide, se firent représenter dans la lointaine Djerba par des *shaykhs*, puis des caïds (*kā'id*), puissants personnages qui se recrutaient héréditairement dans certaines familles. Après les Semumeni (^{xvi}^e siècle), ce furent longtemps les Bel Djelloud.

Ce furent ensuite les Ben Ayed qui ont été jusqu'au dernier quart du ^{xix}^e siècle, les véritables maîtres de l'île.

L'orthodoxie malekite commence à partir des débuts du ^{xviii}^e siècle à faire reculer le schisme ibadite et ne cesse de gagner du terrain, de même que la langue arabe. Par ailleurs, l'île n'a pas toujours été en paix. Elle s'est plus d'une fois soulevée contre le pouvoir central, notamment entre 1599 et 1601 et en 1864. Elle a subi au ^{xviii}^e siècle plusieurs incursions de nomades *Urghamma* et *Akkara* de la *Djeffāra** et a encore été razzée en 1864 par les gens de la région de Zarzis ; elle a été attaquée, occupée, pillée 58 jours par un aventurier maître de Tripoli 'Alī Burḡhul en 1794. Elle a été plusieurs fois décimée par la peste : en 1705-6, en 1809, en 1864. En 1816 la suppression de l'esclavage par Ahmad Bey, prince libéral, porta un dur coup aux caravanes qui, par Ḡhadamès et Ḡhât, gagnaient le Soudan oriental et en ramenaient diverses marchandises dont les plus précieuses étaient les esclaves noirs. Caravanes et esclaves prirent alors le chemin de Tripoli, déjà alimenté par la route du Fezzān. C'est pourtant une île prospère et une population laborieuse que nous décrivent les divers voyageurs du ^{xix}^e siècle et que trouva la petite troupe française qui, par suite du traité de Protectorat du Bardo, s'installa au Burdj al-Kabir le 28 juillet 1881.



Atelier de tisserand de style traditionnel. Photo G. Camps

Djerba aujourd'hui

La tranquillité qui règne depuis 1881 a permis à la population djerbienne, qui paraît avoir toujours été relativement nombreuse, de s'accroître encore fortement ; malgré une importante émigration, elle compte (1975) 75 200 habitants, soit 140 au km².

Ibn Khaldūn considère les Djerbiens comme faisant partie des Kutāma (III, 63) ; on y rencontre aussi, ajoute-t-il, des Nefza, des Hawwāra et quelques fractions d'autres tribus berbères ; le continent, le Sud Tunisien notamment, a depuis lors fourni une assez forte immigration dont la plupart des éléments ont été absorbés, aussi bien des Nafūsa, également ibāḍites, que des pasteurs ruinés engagés comme manœuvres ou des individus de toutes provenances venus dans cette terre d'exil et de refuge. La plupart des Djerbiens se distinguent en effet par leur petite taille et leur brachycéphalie. La moitié sont restés berbérophones surtout dans le S.-O., mais presque tous parlent aussi plus ou moins bien l'arabe. Près de la moitié est restée fidèle à l'Ibāḍisme (sous la forme presque exclusivement du Wahbisme), l'Est et le Centre de l'île comptant une forte majorité d'orthodoxes. Les Wahbites portent généralement la barbe et le turban (la *kašḥa*) ; ils affectent des mœurs austères, s'interdisant de jouer et de fumer ; ils ne rompent le jeûne du ramadan qu'après avoir eux-mêmes observé le croissant de la lune ; leurs nombreuses mosquées trapues et sobres, témoignent de l'ancienne importance de leur schisme. Ils ont en commun avec les orthodoxes certaines coutumes traditionnelles, comme la visite rituelle à l'olivier, emblème de la richesse et de la paix, lors des mariages et des circoncisions ; ou encore, à l'occasion des mariages, le cortège de la *djahfa*, usage d'origine berbère qui rappelle le rapt de la mariée chez les anciens Bédouins. Les Israélites restés dans l'île, sont groupés dans le Nord, dans les deux villages de Hāra Kabīra et Hāra Ṣaghīra. Ce sont, avec le centre économique et administratif de Houmt-Souk, en grande partie récent, les seules agglomérations d'une île dont l'habitat rural se caractérise par une grande dispersion.

La culture n'est dense qu'au centre et à l'Est, où une nappe d'eau douce

remontée par des puits à traction animale permet l'irrigation d'arbres fruitiers et de légumes d'hiver et d'été. Ailleurs, la culture est sèche. Les céréales ne couvrent que quelques petits champs au Sud ; 700 000 oliviers, presque tous trop vieux, parsèment l'île ; 500 000 palmiers, dont beaucoup ne sont ni fécondés ni irrigués, lui forment une couronne, destinés surtout, comme à Zarzis, à fabriquer des engins de pêche. Les propriétés sont petites (3 à 5 ha en culture sèche, et 1 à 2 en culture irriguée), mais cultivées dans la proportion de 70 % par leurs possesseurs. L'élevage est insignifiant.

Les maisons sont depuis des siècles dispersées dans les jardins et les propriétés de culture sèche. Bien des fermes ont un aspect défensif et les talus de terre hérissés de figuiers de Barbarie qui clôturent les propriétés ont toujours favorisé la défense. Les Djerbiens, qui manquent de place, ont acquis des terres depuis longtemps sur le littoral du continent voisin ; ils les font cultiver par des associés Towāzin.



Guelala, four de potier. Photo G. Camps

L'artisanat, autrefois très actif, et en plein déclin. Pourtant on recense encore près de 1 500 métiers à tisser, métiers presque tous primitifs qui se groupent souvent par 3, 4 ou 5 dans de modestes ateliers. Ils travaillent la laine des 8 000 moutons de l'île et celle originaire des steppes, qui est achetée dans les marchés. Ils font toujours de belles couvertures rayées de couleurs et divers tissus. La poterie reste active à Guellala, dans le S.-O., où existent 250 fours : les divers types de récipients sont expédiés par mer sur tout le littoral oriental et jusqu'à Tunis Bijouterie et broderie sont le fait des Juifs : elles déclinent avec leur forte émigration définitive.

Les principales ressources de Djerbiens sont extérieures à l'île : ce sont la pêche, qui occupe 11 % environ des hommes adultes ; le cabotage sur *lūds* (voiliers à fond plat ne craignant pas les hauts fonds) en relation avec Sfax, Sousse et Tunis ; et surtout l'émigration, malgré l'essor considérable du tourisme.

Cette émigration est exclusivement masculine, temporaire et commerciale. Les Djerbiens se groupent en sociétés en commandite et se passent des banques ; les sociétés sont si possible familiales ; presque toutes concernent l'épicerie et quelquefois les tissus et la bonneterie. Sur les 6 000 commerçants que l'on peut dénombrer hors de Djerba, 80 à 90 % sont en Tunisie, presque tous dans les centres du Tell et les 2/3 à Tunis et dans sa banlieue. Quelques-uns se sont établis dans le Constantinois et en Tripolitaine. Les hommes de la famille se relaient de telle sorte qu'ils passent le tiers de leur temps dans leur famille restée à Djerba. C'est là l'origine du principal apport d'argent, qui permet une aussi grande densité de population dans une île naturellement très pauvre.

Les Djerbiens participent à la pêche du golfe de Gabès qui est caractérisée par le grand nombre de bordigues faites de palmes fichées dans la vase, la prise de poulpes et la cueillette des éponges* ; on pêche aussi à la ligne, à la nasse et au moyen de divers filets.



Maison moderne à Djerba conservant les quatre tours d'angle. Photo G. Camps

Les Djerbiens sont très actifs dans leurs divers métiers et, bien qu'émigrant beaucoup, ils restent très attachés à leur île et à leur conservatisme familial et social.

J. DESPOIS et R. MANTRAN

DJERBA (linguistique)

Cinq ou six des villages de Djerba sont traditionnellement donnés comme totalement ou partiellement berbérophones: Adjim, Guellala, Sedouikech, Elmaï, Mahboubin, Sedghiane, selon A. Basset (1952, p. 3).

A Djerba, comme dans toute la Tunisie, la situation sociolinguistique est très défavorable au berbère : les travaux les plus récents (notamment Penchoen 1968/1983) indiquent une sensible régression de la pratique du berbère au profit de l'arabe. Actuellement, seul Guellala semble rester entièrement berbérophone alors que tous les autres villages auraient connu un net recul du berbère, qui serait, dans plusieurs d'entre eux (Adjim, Elmaï, notamment. Cf. Penchoen 1983, p. 24) en voie de disparition. On manque cependant d'enquêtes sociolinguistiques systématiques et précises et une certaine prudence s'impose en la matière.

La documentation sur le berbère de Djerba, là encore, est extrêmement pauvre et ancienne. La seule source récente de quelque ampleur sont les deux articles de R. Collins (1982), consacrés au syntagme verbal dans les différents parlers tunisiens. On trouvera également une présentation rapide des principales caractéristiques linguistiques dans la synthèse de Boukous (1988). Cette situation est d'autant plus regrettable qu'il semble bien que, sur de nombreux points (système vocalique et accentuel notamment), les parlers de Djerba présentent des spécificités fortes (Vycichl 1984, Brugnatelli 1986).

Au point de vue linguistique comme en matière sociolinguistique, il serait donc urgent de procéder à Djerba (et dans toute la Tunisie) à des enquêtes de terrain approfondies avant que le berbère ne sorte complètement de l'usage.

S. CHAKER

BIBLIOGRAPHIE

Histoire

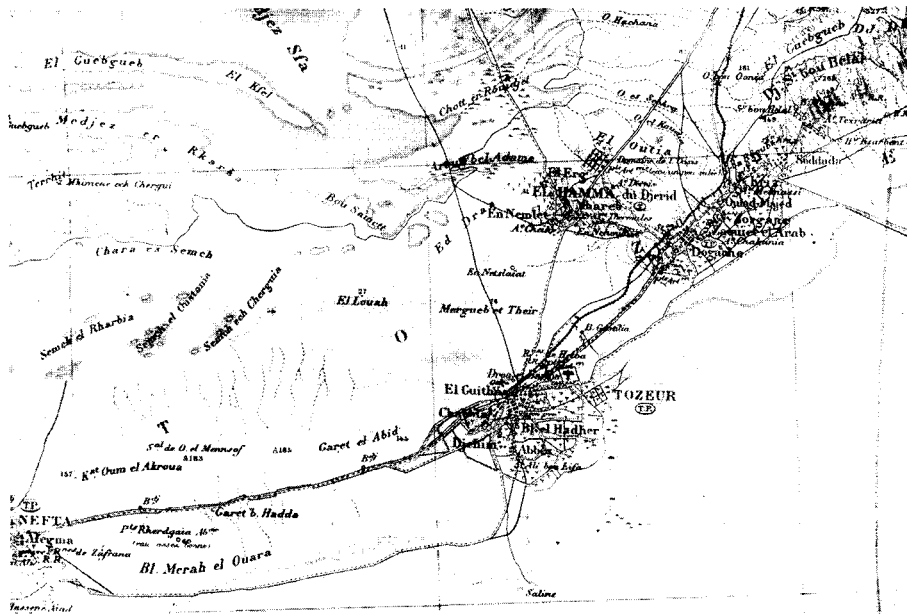
- AVEZAC J. (d'), *Les Îles de l'Afrique*, Paris, 1848, p. 30-74.
- BESCHAOUCH A. « De l'Africa latino-chrétienne à l'Ifriqiya arabo-musumane : questions de toponymie », dans *Comptes rendus de l'Acad. Inscr. Belles lettres*, 1986, p. 530-549.
- COMBES, J.-L., « L'habitation à Djerba ». *Cahiers des Arts et techniques de l'Afrique du Nord*, t. 5, 1959, p. 52-64.
- DELMAS Y. « L'île de Djerba », *Cah. d'Outre-Mer*, VI, 1952, p. 149-168.
- DESROIS J. s.v. Djarba, dans *Encycl. Islam*, II, Leyde, 1965, p. 470-473.
- DESANGES J. *Pline l'Ancien H.N. V, 146, L'Afrique du Nord*, Paris, 1980, p. 267-268, 430-434.
- LUDOVITCH A.L. et VALENSI L., « Etre juif à Djerba » in *Communauté juives des marges sahariennes du Maghreb*, Jérusalem, 1982, p. 199-225.
- Institut National d'Archéologie et d'Art, *Jerba, Une île méditerranéenne dans l'Histoire, Recueil de notes, articles et rapports anciens*, Tunis, 1982, 124 p.
- MONCHICOURT Ch., « Episodes de la carrière de Dragut. II, Le stratagème de Dragut à El Kantara de Djerba », *Rev. Tunis*, t. XXV, 1918, p. 263-273.
- Id., « L'expédition espagnole de 1560 contre l'île de Djerba », *Rev. Tunis*, t. XX, 1913, p. 499-519, 627-653 et t. XXI, 1914, p. 14-37, 136-155, 227-246, 332-353, 419-450.
- SERVONNET J. et LAFITTE F. *Le Golfe de Gabès en 1888*, Paris, 1888, p. 270-314.
- TISSOT Ch. *Géographie comparée de la Province d'Afrique*, I, p. 190-203.
- TLATLI S. « Djerba et les Djerbiens », *Rev. tun.*, 1941, p. 1-82 ; 1942, p. 1-124.
- TLATLI S. *Djerba, l'île des Lotophages*, Tunis, 1967, 194 p.
- WERIEMMI-AKKARI J., « Un témoignage spectaculaire sur la présence libyco-punique dans l'île de Jerba : le mausolée de Henchir Bourgou », *REPPAL*, 1, 1985, p. 190-196.

Linguistique

- BASSET R: *Loqman berbère*, Paris, Leroux, 1890, 409 p. [4 textes de Djerba].
- BASSET R. « Notes de lexicographie berbère (1^{re} série) », *Journal Asiatique*, 1883, p. 24-34.
- BASSET A. : Les parlers berbères, *Initiation à la Tunisie*, (J. Despois, dir.), Paris, Adrien Maisonneuve, p. 220-226.
- BASSET A. : *La langue berbère*, IAI (Handbook of African Languages), Oxford/Londres, 1952 (1969).
- BOUKOUS A. « Le berbère en Tunisie », *Etudes et Documents Berbères*, 4, 1988, p. 77-84.
- BRUGNATELLI V. : Alternanze accentuali e morfo-sintassi nominale nel berbero orientale, *Contributi di orientalistica, glottologia e dialettologia*, Milano, Cisalpino-Goliardica (Quaderni di Acme : 7), 1986, p. 61-72.
- CALASSANTI-MOTYLINSKI A. de, « Chanson berbère de Djerba », *Bulletin de Correspondance Africaine*, 1885, p. 461-464.
- CALASSANTI-MOTYLINSKI A. de, « Dialogues et textes en berbère de Djerba », *Journal Asiatique*, 1897, 27 p.
- COLLINS R., « Un microcosme berbère. Système verbal et satellites dans trois parlers tunisiens », *IBLA*, 1982, p. 148 et 149, 287-303 et 113-129.
- PENCHOEN Th. G., « La langue berbère en Tunisie et la scolarisation des enfants berbérophones », *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, 1968, p. 173-186. Repris dans : *Language in Tunisia* (R.M. Payne, ed.), The Bourguiba Institute of Modern Languages, Tunis, 1983, p. 23-34.
- SERRA L. « I dialetti berberi orientali (Rassegna degli studi e prospettiva di ricerca) », *Atti del Sodalizio Glottologica Milanese*, 21, 1979, p. 23-34.
- VYCICHL W., « Accent », *Encyclopédie berbère*, 1, Aix-en-Provence, Edisud, 1984, p. 103-105. [notamment p. 105].
- VYCICHL W. « Argot (Jebel Nefousa – Jerba – Mzab) », *Encyclopédie berbère*, 6, Aix-en-Provence, Edisud, 1989, p. 882-884.

D73. DJERID (Jérid, Qastîliya)

Le Bled el Djerid (pays des palmes) est une région du Bas Sahara, au Sud-Ouest de la Tunisie, comprenant un ensemble d'oasis situées sur la bordure nord-ouest du Chott du même nom, la plus grande des sebkha du Maghreb. Au Moyen Age, la région est appelée « pays de Qastîliya » dont la richesse a été vantée par de nombreux géographes arabes. Selon les auteurs, le terme de Qastîliya se réduit à la seule oasis de Tozeur qui en est le chef-lieu ou le plus souvent à l'ensemble des oasis du Djérid (Nefta, Tozeur, El Oudiane, El Hamma), mais elle peut aussi englober, comme le « Bled el Djerid » lui-même – le Nefzaoua et Gafsa (Ibn Khaldoun, I, 192) ou quelquefois même la région de Gabès (Léon l'Africain, 8).



Carte du Djerid (extrait de la carte au 1/200 000 de la Tunisie)

La mention des *kastellai* – les *castella* de l'époque romaine – dans les listes de George de Chypre (*Descriptio orbis romani*, éd. Gelsner, p. 33) et leur identification avec ces mêmes oasis du pays de *Qastîliya*, soulignent la persistance de l'héritage antique qui se retrouve dans la toponymie arabo-berbère du Djérid : les centres de *Thusuros* (Tozeur), de *Nepte* (Nefta), *Aquae* (El Hamma) et de *Thiges* (Taqiyûs ou Deggache) ont conservé aussi quelques vestiges antiques, en particulier au Bled el Hader à Tozeur ainsi qu'à Kriz dans le groupe d'oasis d'El Oudiane ; leurs noms figurent sur les itinéraires anciens (*Tab. Peut.*, segm. V, 4-5) ainsi que sur les listes d'évêchés de la province de Byzacène (Lancel, *Actes de la Conférence de Carthage* en 411, I, p. 140).

Les populations berbères de ces oasis étaient sans doute entrées en contact avec Rome dès l'époque augustéenne, au cours des expéditions sahariennes lancées à l'occasion des guerres gétules ; mais c'est entre le règne de Domitien et celui de Nerva qu'elles commencent à appartenir à l'*orbis romanus*, comme l'attestent les dédicaces de la *civitas* et du *castellum Thigens(ium)* découvertes près de la piste de Gafsa à la limite du territoire de *Thiges* (CIL VIII, 23165, 23167). Par la suite, ces centres jalonnèrent une route avancée du *limes* romain et byzantin ; mais le terme de



Tozeur. Bled el-Hachem, vestiges antiques dans le soubassement du minaret.
Photo P. Troussset

castella s'applique moins en l'occurrence, à des installations militaires romaines qu'aux communautés berbères elles-mêmes, dotées déjà peut-être, d'un embryon d'organisation urbaine autour de centres fortifiés.

Le Djérid fut conquis dès 26/647 par Ibn Zuhayr et, en 49/669 par Ukba ben Nâfi, mais de façon presque chronique, la région fut le siège de mouvements de séditions suscitées en particulier par le kharidjisme ibadite. Au II^e/IX^e siècle la région est une province de l'émirat aghlabide, mais encore à cette époque, l'élément arabe était loin d'être majoritaire : Al Yakubi y mentionne (*Les Pays*, 212) la présence de *Rûm* (descendants des anciens Romains ou Byzantins) et des *Afarik*, c'est-à-dire des descendants des Berbères romanisés. Les nomades signalés par Ibn Khaldun (IV, 428) à propos des troubles de 224/839, sont eux-mêmes des Berbères Luwâta, Zowâra et Miknâsa. Quant au christianisme, il ne dut disparaître que plus tard, après les invasions hilaliennes.

Tous les auteurs arabes s'accordent pour reconnaître la grande prospérité des oasis du Djérid. Le développement au Moyen Age du commerce transsaharien avec le pays des Noirs en est pour une partie la cause : on sait par exemple, que le père d'Abu Yazid* qui était originaire de Taqiyûs, fréquentait le marché de Gao (Cuoq, p. 181). Par ailleurs, les cultures d'oasis y fournissaient en abondance divers produits (agrumes, lin, cannes à sucre et surtout les dattes : Al Bakri va jusqu'à prétendre qu'il sortait chaque jour de Tozeur « mille chameaux ou davantage chargés de ce fruit » (*Description de l'Afrique*, éd. De Slane, p. 103). La base de cette abondance est l'existence des sources pérennes qui s'échappent du Drâ al Djerid et sont alimentées par une nappe artésienne très puissante. La perfection du système d'irrigation a fait l'objet d'observations flatteuses, en particulier en ce qui concerne celui de Tozeur, dont une tradition récente attribue l'institution à Ibn

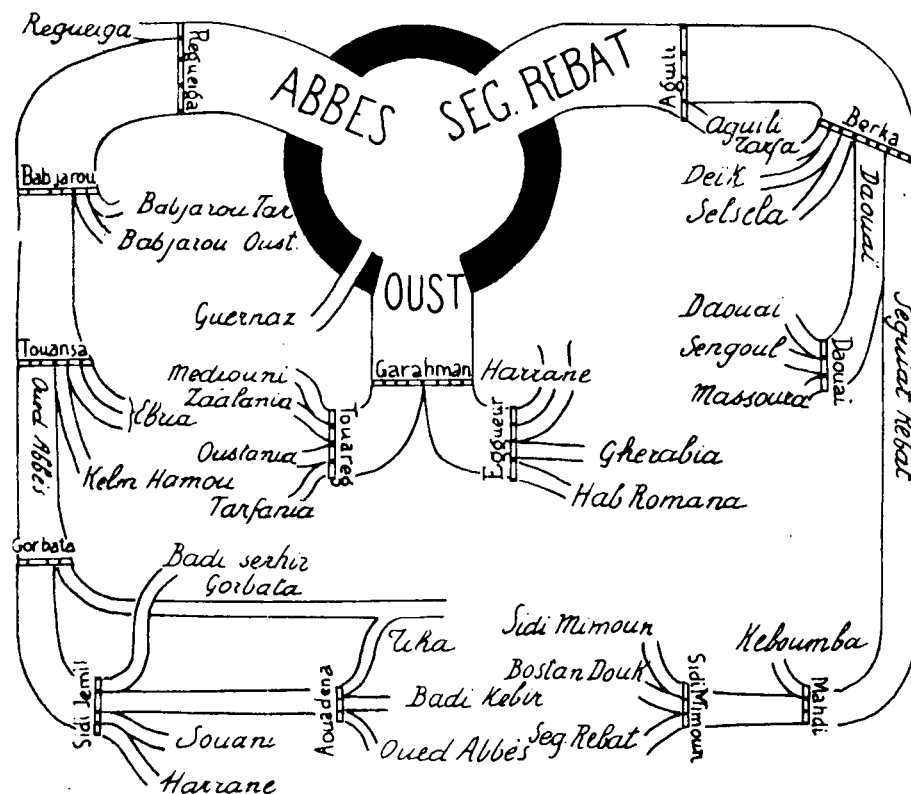


Schéma de la distribution des eaux à Tozeur, d'après P. Perreti

Chabbath au XIII^e siècle. Mais il est déjà décrit par Al Bakri au XI^e siècle (De Slane, p. 103-104) et on a tout lieu de penser que des systèmes du même type fonctionnaient déjà dans l'antiquité dans les oasis présahariennes. Leur principe repose en effet sur un fractionnement modulaire du débit par un jeu de barrages et de partiteurs (*khraçba*) en troncs de palmier, à quoi succédait au niveau terminal de la *segoua*, une division du temps d'arrosage entre les ayants droit. Celui-ci était mesuré en fractions de journée ou bien à l'aide d'une clepsydre (*gadûs* = lat. *cadus*) qu'on retrouve au Nefzaoua et dans les oasis de montagne du Sud tunisien. Or, les vestiges de barrages ou de partiteurs antiques (en pierre) encore visibles au début du siècle à Tozeur ou aujourd'hui dans l'oasis de Kriz, sont à rapprocher des descriptions de Pline à *Tacape* (H.N. XVIII, 188) et de l'inscription de *Lamasba* (Merouana) (CIL VIII, 18587) où il est question du partage des temps d'eau. On peut en conclure que les mêmes pratiques traditionnelles de base étaient déjà connues dans l'antiquité par les communautés berbères établies auprès des sources pérennes du Djérid.

La survivance d'un héritage ancien préislamique est également apparent dans le vocabulaire agricole, en particulier dans le calendrier solaire pour les fêtes et travaux liés à la terre et à l'eau : tel est le cas de la fête du printemps appelée « mayo » dans le Djérid et qui est la fête des humbles cultivateurs, les métayers ou associés agricoles (*khammès* ou *cheurka*) qui détiennent les secrets de la terre, de l'irrigation et de la fécondation des arbres. Elle est marquée par un grand repas et par des jeux rituels comme celui de la balançoire comportant une interpellation fort curieuse au Pharaon. On sait que le nom de *Faraoun* est fréquent dans la toponymie nord-africaine ; on le trouve par exemple, donné à une presqu'île du Chott el Djérid



Vestiges antiques au lieu-dit Guebba, dans l'oasis de Kriz (antique Thiges).
Photo P. Trousset



Oasis de Tozeur, partiteur d'eau moderne. Photo P. Trousset

au nord-ouest de Kebili (*bled Faraoun*) et il désigne parfois le Grand Chott lui-même (*sebkhet el Faraoun*). Il a été suggéré que les Berbères judaïsés qui étaient nombreux dans le Djérid à l'époque romaine et au début du Moyen Age, avaient pu identifier les passages dangereux du Chott à celui de la Mer Rouge.

Le Chott el Djérid est, en fait, une immense sebkha de 110 × 70 km, prolongée en direction du Golfe de Gabès par le Chott el Fedjedj. Sa surface plane, couverte en été d'efflorescences et de croûtes de sel est en grande partie submergée pendant la saison froide. Il a reçu divers noms dans l'Antiquité et au Moyen Age : c'est le lac des Salines (*lacus Salinarum*) des auteurs chrétiens qui le situent entre la Tripolitaine et la Byzacène (Orose, *adv. Pagan.*, VII, 90) ; c'est la « Grande Sebkha » ou la « Sebkha difficile » des auteurs arabes (Tijani, trad. Rousseau, p. 150) qui la désignent *sebkha el Tâkmart*, d'un terme berbère qui signifie le « passage difficile » ; la *sebkha el wad'* (le lac des Marques), par allusion aux troncs de palmiers servant de balises. Il est possible qu'on puisse ajouter à cette liste un hydronyme libyco-berbère : MADD, qu'on trouve gravé, sur le rocher de Kriz dans une dédicace à Mercure Silvain, protecteur des voyageurs qui traversaient le Chott el Djérid (*CIL* VIII, 86-91 = 11227) Un autre nom est beaucoup plus connu chez les auteurs classiques, celui de lac ou marais du Triton.

Bien que l'expression *lacus* ou *palus* Tritonis ait pu désigner suivant les auteurs anciens des lieux fort éloignés – de la Cyrénaïque aux côtes marocaines – on s'accorde à reconnaître que pour Pomponius Méla par exemple (I, 36), il s'agit bien du Chott el Djérid actuel, puisqu'il le place en arrière (*super*) de la Petite Syrte. Pour Hérodote en revanche, la baie du Triton était bien un espace maritime en liaison avec la Syrte. L'interprétation fautive de ces données contradictoires ainsi que la découverte de *cardium* sur les rives du Chott avaient alimenté l'idée d'une ancienne Mer Saharienne, que le projet Roudaire se proposait de rétablir par le percement de l'isthme de Gabès. Ces allégations ont été réfutées depuis lors : aucune liaison n'a pu réellement exister entre la Méditerranée et les Chotts dans un passé plus ou moins ancien. L'étude des mécanismes hydrologiques actuels des Chotts, issue d'une connaissance précise du complexe artésien qu'ils surmontent, suffit à rendre compte des phases lacustres successives pendant les Pluviaux du Quaternaire. La Mer Saharienne n'est donc qu'un mythe scientifique.

BIBLIOGRAPHIE

- ATTITA H. « L'Organisation de l'oasis », *Cah. de Tunisie*, 1957, p. 39-43.
 COQUE R. « Les vicissitudes d'un mythe : la mer saharienne quaternaire », *Sahah* 3, 1990, p. 7-20.
 CUOQ J.-M. *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIII^e au XVI^e siècle (Bilad Al-Sudan)*, Paris, 1975.
 DESPOIS J. s.v. Djarid (Bilad al), dans *Encycl. Islam*, II, Leyde, 1965, p. 474-476.
 PAYRE G. « Une fête du printemps au Jérid », *Rev. tunisienne*, 1942, p. 171-177.
 PAYRE G. Amin d'oasis au Djérid, *Rev. tunisienne*, 1942, p. 237-239.
 PENET P. *Kairouan, Sbeitla, le Djérid*, Tunis, 1911, p. 65-126.
 PENET P. *L'hydraulique agricole de la Tunisie méridionale*, Tunis, 1913, p. 69-135.
 PEYRAS J. et TROUSSET P. « Le lac Tritonis et les noms anciens du Chott el Jérid », *Antiquités africaines*, 24, 1988, p. 149-204.
 ROUSSE M. *Une oasis du Sud Tunisien : Le Jérid. Essai d'Histoire Sociale*, (thèse 3^e cycle), Paris, 1974, I, 252 p. ; II, 100 p.
 TALBI M. s.v. Kastiliya, dans *Encycl. Islam*, IV, 71-72, Leyde, 1976, p. 769-770.
 TROUSSET P. « Les oasis présahariennes dans l'antiquité : partage de l'eau et division du temps », *Ant. afr.*, 22, 1986, p. 163-193.
 TROUSSET P. « Thiges et la civitas Tigensium », *L'Afrique dans l'occident romain (I^{er} siècle av. J.-C. - IV^e siècle ap. J.-C.)*, Rome, 1990, p. 143-167.

P. TROUSSET

D74. DJERMA (voir Garama / Garamantes)**D75. DJICH**

Le mot « djich », avec le sens de « groupe armé », ou « armée », dérivé de l'arabe dialectal (*žeyš*, pl. *žuyuš/žyuš*; Harrell, 1966, p. 237), est également attesté en berbère, (*džiš*, pl. *džiws*), également *lžiž* (Taifi, 1992, p. 317). Une autre forme (*džiys* pl; *džiyašn/džiysn*) a été relevée dans le parler Bni Bou Zert* (Peyron, 1981). Le terme est devenu célèbre pendant les opérations militaires dans l'Atlas marocain et le Sahara, principalement de 1920 à 1935.

Il servait alors à désigner des bandes armées, d'un effectif de 10 à 500 combattants, qui faisaient régner l'insécurité en avant de la zone dissidente jusqu'au cœur du territoire soumis. Ceci essentiellement pendant la période où, les Groupes Mobiles ayant pris leurs quartiers d'hiver, la présence militaire française n'était assurée que par une fragile ligne d'avant-postes. Ceux qui participaient à ces expéditions étaient appelés des « djicheurs ». Parmi les autres qualificatifs employés, on relève « rôdeurs », (Guennoun, 1934, p. 313), ou « pillards » (Manue, 1930, p. 221), ou encore « salopards » (Janon, 1941).

Quoiqu'il en soit, le djicheur dérangeait : c'était le « jusqu'au-boutiste », l'irréductible par excellence, qu'aucun argument ne pouvait convaincre, hormis celui passant par le recours aux armes. Or, justement, ils excellaient dans ce domaine. Passé-maîtres dans l'art d'utiliser le terrain, ils étaient aussi redoutables au moment de la première fusillade annonçant une embuscade bien préparée, qu'au moment du décrochage (Le Glay, 1930, p. 102).

Chez les résistants de l'Atlas il y avait souvent pénurie de vivres et de munitions. Aussi, les convois de ravitaillement et leurs escortes constituaient-ils des cibles de choix. Il en était de même pour les corvées de bois (Klose, 1930, 192-196), les corvées d'alfa, ou tout détachement inférieur à l'effectif d'une compagnie.

L'acharnement des djicheurs s'expliquait autant par la précarité de leur situation en dissidence, surtout vers la fin, que par le fait que certains d'entre eux, anciens ralliés ayant repris le maquis, ou auteurs de nombreux guet-apens meurtriers, savaient ne pas devoir attendre le moindre pardon au cas où ils tomberaient entre les mains des militaires français (Bidwell, 1973, p. 42; Saulay, 1985, p. 209). Ce fut notamment le cas de Mḥand u-Ḥammu, djicheur célèbre du Moyen-Atlas, qui, cerné avec quelques fidèles dans les canyons du Meskeddal, le 9 février 1927, plutôt que de se rendre, préféra se faire justice au terme d'un combat désespéré.

Si la notion de l'honneur pouvait envisager le sacrifice suprême, elle se laissait aller parfois aussi à des gestes plus chevaleresques. Il en fut ainsi lors du combat qui eut lieu le 20 octobre 1928, suite à un défi lancé en bonne et due forme par un chef de djich au chef du poste d'Awfus (Bas Ziz).

Une fois que les djicheurs avaient accompli leur coup de main et entamé le décrochage, bien rares étaient les unités françaises capables de les rejoindre dans un terrain aussi difficile que celui de l'Atlas marocain. Aussi, face à la menace des djiouch, il apparut nécessaire aux autorités françaises d'organiser la riposte : ce fut le « contre-djich ». Celui-ci était composé de troupes irrégulières, soit des goumiers, soit des partisans, organisés en groupes francs, (parfois appelés *fezza-s*) dont l'encadrement était confié à des gradés français. Dans le Sud-Est marocain, l'action anti-djich se voyait renforcée par deux autres types d'unité : la compagnie montée et la compagnie saharienne. La première comptait 200 légionnaires et 100 mulets, ensemble hybride où les hommes se partageaient leurs montures à tour de rôle (Manue, 1930, p. 66). Le second type d'unité était composée de nomades Douia

Menia (Dwi Mni⁶) à cheval, commandés par des officiers français. On croyait avoir trouvé là une parade efficace à l'action des djouch.

En réalité, ces mesures devaient s'avérer assez aléatoires. A l'exception de celles menées dans le Tichoukt (Moyen-Atlas) par le capitaine Lafitte en 1922-24 (Bordeaux, 1935, p. 138), les opérations contre-djich ne récoltent pas vraiment les succès escomptés. Certains d'entre eux essuient même des revers cinglants, ce qui est également le cas pour les compagnies montées et autres groupes francs, sérieusement malmenés dans le Haut Atlas oriental en 1928-29, et encore en 1931-32. A la suite de ces revers, force était au commandement français d'admettre que, dans ce genre de guerre, ni les réguliers, ni les supplétifs étaient capables d'arrêter ces incursions (Voinot, 1935, p. 137).

Les meilleurs djicheurs provenaient, incontestablement, des tribus « beraber » du Sud-Est Marocain. Notamment chez les Ayt 'Isa Izem, fraction semi-nomade des Ayt Mergad, dont deux des membres, Zayd u-Hmad, et Zayd u-Skunti deviendront célèbres. Parmi les fractions Ayt Segrusšen au Sud de la Melwiya, on rencontrait les Ayt Hammu Bel Hassin, clan de semi-nomades que l'avance française en 1911 avait obligé de quitter ses parcours habituels au Nord-Ouest de Bu Denib (Manue, 1930, p. 220). Ils se distinguèrent longtemps pendant les combats de l'Atlas oriental, aux côtés des Ayt 'Isa Izem. Intraitables dans leur hostilité envers l'envahisseur, ils furent contraints à suivre Belqassem Ngadi* dans sa fuite vers le Sud-Ouest, et ne devaient cesser le combat qu'en 1934, à l'instar de leurs compagnons Ayt Xebbaš (Lefébure, 1986, p. 143). Ces derniers, les plus sahariens de l'entité Ayt 'Atta, avaient derrière eux un long passé de djicheurs, s'étant signalés dès la première décennie du siècle, à l'occasion de raids hardis le long de la Saoura en direction des positions françaises à Timimoun et dans ses environs (Porch, 1986, p. 296-297).

En définitive, le mot djich revêt une connotation habituellement négative chez les chroniqueurs de l'époque coloniale. Les djicheurs se trouvent solidement campés dans le rôle de bandits de grand chemin sans scrupules et assoiffés de rapines. Selon un observateur de l'époque :

« On aurait tort de considérer les nomades pillards comme des gens attachés à leur liberté et qui se battent pour la défendre. La guerre qu'ils mènent est une affaire commerciale dont ils s'attachent à limiter les risques. Et s'ils sont opposés à notre avance, c'est qu'ils savent bien qu'elle mettra un terme à leur vie, partagée entre le coup de main et la vie opulente des lendemains de victoire », (Manue, 1930, p. 221).

C'était les juger trop sévèrement. Sans doute peut-on objectivement définir leur action comme relevant à la fois de celle des « combattants de la foi » (*mujahedin*), et des bandits, dits « d'honneur » ou « pittoresques », dont ils présentaient certains des caractéristiques. S'il y avait rapine de leur part, celle-ci était dictée par une cruelle nécessité conjoncturelle. Quant à la virulence de leurs attaques, elles visaient tout de même un envahisseur qui établissait sa mainmise sur le pays en le quadrillant d'un réseau de postes militaires et de pistes pour automobiles. Difficile, dès lors, de leur faire grief d'avoir démontré une certaine aptitude à se défendre efficacement.

De nos jours, si le mot « djich » semble être passé de mode dans la langue française, en contre-partie cette notion se retrouve dans le titre officiel des Forces Armées Royales Marocaines, à savoir *zēys al malaki*. On retiendra, par ailleurs, l'usage du terme « guich », lui aussi dérivé du nom de « djich », fréquemment employé dans l'histoire du Maroc pour désigner une tribu fidèle au Makhzen implantée dans une zone stratégique (Lahlimi, 1978, p. 24). Le plus célèbre fut le Guich des Oudaïas créé par Moulay Ismaïl en faveur d'une fraction des Mgrafa, tribu arabe du Sous. Le terme de Guich a été repris pendant l'époque du Protectorat pour décrire certaines troupes auxiliaires marocaines engagées pour une durée indéterminée (Guennoun, 1934, p. 309).

BIBLIOGRAPHIE

- BIDWELL, R., *Morocco under colonial rule; the French administration of tribal areas*, London, F. Cass, 1973.
- BORDEAUX H., *Henry de Bournazel (L'épopée marocaine)*, Paris, Plon, 1935.
- GUENNON S., *La Voix des Monts : Mœurs de guerre berbères*, Ed. Omnia, Rabat, 1934.
- HARRELL R., *A dictionary of Moroccan Arabic : Moroccan-English*, Washington, D.C., Georgetown Univ. Press, 1966.
- JANON R., *Les salopards*, Alger, Charlot, 1941.
- KLOSE F., *The Legion marches*, trad. C. Sykes, London, J. Hamilton, 1930 (env).
- LAHLIMI A., « Collectivités rurales traditionnelles » in *Études sociologiques sur le Maroc*, Pub. du Bull. Eco. & Soc. du Maroc, Rabat, 1978, (p. 17-41).
- LEFÉBURE C., « Ayt Khebbach, impasse sud-est » in *Desert et montagne au Maghreb*, ROMM, 41-42, 1986, p. 137-157.
- LE GLAY M., *Les sentiers de l'amour et de la guerre*, Paris, 1930.
- MANUE G. *Sur les marches du Maroc insoumis*, Paris, Gallimard, 1930.
- PEYRON M., *Une chronologie orale des Bni Bou Zert sur les événements de 1922-23 in la « tache de Taza »*, inédit, 1981.
- PORCH D., *The conquest of the Sahara*, O.U.P., Oxford, 1986.
- SAULAY J., *Histoire des Goums marocains*, Paris, La Koumia, 1985.
- TAIFI M., *Dictionnaire tamazight-français*, Paris, L'Harmattan-Awal, 1992.
- VOINOT L., *Sur les traces glorieuses des pacificateurs du Maroc*, Paris, C. Lavauzelle, 1939.
- WEYGAND J., *Goumier de l'Atlas*, Paris, Flammarion, 1954.

M. PEYRON

D76. DJIDIOUÏA

Affluent de la rive gauche du Chéelif qui a donné son nom à un ancien village de colonisation (ex Saint-Aimé). Au-dessus du barrage établi à huit kilomètres en amont du village et du pont de chemin de fer, une falaise de grès tendre est creusée de plusieurs grottes artificielles appelées localement *Ghar Slaten* (Grotte des sultans). Ces chambres sont de plan rectangulaire et largement ouvertes à l'extérieur, ce qui les distingue des haouanet* (hypogées) de Tunisie et d'Algérie orientale qui ont toujours des baies étroites. Certaines possèdent une fosse creusée dans le sol. Le plan de l'une d'elles donné par Pallary est un trapèze dont les côtés mesurent respectivement, 1,65 m, 3,50 m, 2,60 m et 2,90 m (entrée) ; toutes ces dimensions sont supérieures à celles habituellement mesurées dans les haouanet de la Berbérie orientale. Cependant, quoi qu'en dise P. Pallary, il s'agit de sépultures et non d'habitations.

On sait peu de chose du mobilier découvert « dans le sol superficiel » par Mille, ingénieur des Ponts et Chaussées à Mostaganem vers 1875. Le Dr Bleicher, qui signale ses trouvailles, ne mentionne que des débris de poteries, des lances en fer et une hachette taillée dans une grande huître fossile. Ce dernier « instrument » est à classer parmi les pseudo-industries en coquille d'*ostrea* signalées parfois en Algérie et dont les plus connues sont celles de la grotte du Boulevard Bru à Alger qui avaient fait l'objet d'une communication de G.B.M. Flamand.

D'autres grottes artificielles ont été signalées, dans la même région sur les bords de l'oued Riou, autre affluent de la rive gauche du Chéelif. La description succincte donnée par D. Estauinié mentionne la présence de fosses et de niches ; ce qui invite à les considérer, elles aussi, comme des grottes funéraires.

Le groupe de haouanet de la Djidiouïa-Oued Riou mériterait une étude plus approfondie. Son principal intérêt repose sur sa localisation dans une région totalement dépourvue de ce type de sépulture paléoberbère. En allant vers l'ouest ce n'est qu'à Taza (Maroc) qu'on retrouve de telles grottes artificielles. Le groupe

de Djidiouia-Oued Riou est le seul jalon intermédiaire entre les haouanet de Numidie (dont les derniers éléments vers l'ouest sont ceux de Tipasa) et les haouanet du Maroc (Taza, Sidi el Ouadoud, pays Haha).

BIBLIOGRAPHIE

- BLEICHER Dr, in *Matériaux pour l'Histoire primitive et naturelle de l'Homme*, 1976, p. 47.
 FLAMAND G.B.M., « Sur l'utilisation comme instruments néolithiques de coquilles fossiles à taille intentionnelle (Littoral nord-africain) », *XIX^e Congr. de l'A.F.A.S.*, Ajaccio, 1901, t. 2, p. 729-734.
 PALLARY P., « Sur quelques grottes artificielles de l'ouest de l'Algérie attribuables aux Guanches », *XXVI^e congr. de l'A.F.A.S.*, Saint-Etienne, 1897, p. 320-322
 PALLARY P., *Instructions pour les recherches préhistoriques dans le Nord-Ouest de l'Afrique*, Alger, Jourdan, 1909, p. 74-75.
 ESTAUNIÉ D., « Découvertes de stations préhistoriques à Ammi Moussa (Oran, Algérie) », *Bull. de la Soc. préhist. franç.*, t. IX, 1912, p. 383-385.
 BALOUT L., « Deux pseudo-industries préhistoriques d'Algérie », *XV^e Congr. préhist. de France, Poitiers-Angoulême*, 1956, p. 207-210.
 CADENAT P., « Atlas préhistorique, Feuille n° 22 P, Ammi Moussa » *Libyca*, t. VI-VII, 1958-1959, p. 9-36.

E.B.

D77. DJIDJELLI (Igilgili, Jijel)

Dans l'univers djidjellien, deux mondes se conjuguent : un monde maritime, à vocation méditerranéenne ; un monde rural, profondément enraciné dans les reliefs du Nord Constantinois. Ajoutons à cela une petite plaine côtière, la seule de Kabylie orientale à présenter quelque dimension, et nous connaissons par avance le destin d'une cité promise à l'essor ou à l'isolement suivant les caprices de l'histoire. Alternances de fortunes, célébrité, oublis, mystères même, telle apparaît aujourd'hui la personnalité historique de Jijel.

La ville souffrit toujours des difficultés naturelles de communication avec le centre Constantinois. La situation géographique de Jijel, débouché incertain d'un hinterland montagneux au sous-sol pauvre, et bien que remarquablement arrosé, ne permit jamais à la ville de dépasser le stade d'une économie forestière locale.

Le nom même de la ville n'est pas éclairci. C'est dans l'antiquité pré-romaine, puis romaine, qu'il faut se replonger pour en découvrir l'origine : Igilgili. A première vue, la consonance paraît être plus sémitique que berbère. Le préfixe « I » semble toujours traduire, dans les toponymes phéniciens, la présence d'îlots sur un littoral. Le radical « Gilgil », signifiant « cercles de pierres », se retrouvera par exemple dans Gilgal, nom de plusieurs villes palestiniennes bibliques. Très conjecturalement, ce « cercle de pierres » se concrétiserait à Igilgili dans la ligne d'écueils en arc de cercle sur laquelle s'enrocha, à la fin du XIX^e siècle, le môle Nord du port, ou bien même dans le « petit havre » quasi-circulaire qui flanque vers l'Ouest le quartier de la citadelle. Et quant à la terminaison en « i » du nom de la cité, on se demande si elle ne traduit pas une pure adjonction latine, ou même berbère. Avec l'arabisation du Maghreb, le toponyme subit une première altération. On le prononça Djidjel. Cette phonétique arabe n'était que très naturelle. Eut-on laissé au nom son « i » final, que l'on eût inévitablement confondu le toponyme avec son ethnique, c'est-à-dire l'appellation de la ville avec celle de ses habitants.

Comment, par la suite, a-t-on pu revenir à la forme Djidjelli ?

Il s'agit de l'intervention d'un accent italien. Dès le XII^e siècle, en effet, Jijel, s'éveilla à la navigation méditerranéenne par l'intermédiaire des Siciliens, puis des Pisans et des Gênois. Au nom arabe, sans voyelle terminale, on ajouta un « i » final,

indépendant, d'ailleurs, de la tradition antique, depuis longtemps perdue. Mais comme l'« oreille » européenne n'est pas toujours très fidèle à la prononciation arabe, on commença par transposer le nom en Gigéri, et peu à peu, en Gigelli ; la phonétique italienne, on le sait, rend le son « J » ou « DJ » par un « G ». L'orthographe française recueillit telle quelle cette leçon, et l'on écrivit, par exemple à l'époque de l'expédition de Louis-XIV, Gigeli ou Gigeri, ou même Gigeri, par un anoblissement classique !

– Parfois même, on transposa le ز arabe en « Z », et cela donna Zigery ou Zizery. Mais, à la longue, la phonétique italienne triompha, et les Français écrivirent définitivement Djidjelli.

La civilisation berbère ancienne n'ignora pas la région de Jijel. Les dolmens*, ces tombeaux remontant à la protohistoire, n'y sont pas absents. On en retrouve un certain nombre, soit en direction de Collo, soit dans les environs d'El Aouana (ex Cavallo).

Mieux connue, la colonisation maritime carthaginoise est probablement à l'origine de la création de la ville elle-même. Fidèle aux traditions de ses ancêtres phéniciens, Carthage essaima le long de la côte maghrébine un nombre indéfini de comptoirs jalonnant sa navigation jusque dans l'Atlantique. Un mouvement de cabotage incessant les alimentait. D'ailleurs, la plupart des ports modernes du Maghreb en sont issus. Sur le site où fut fondée Igilgili, on pouvait disposer de plusieurs mouillages : l'anse des Beni Kaïd, ou bien le « Petit » et le « Grand » hâvres, ainsi dénommés plus tard par l'expédition française du XVII^e siècle. Tous ces abris se trouvaient pareillement garantis des vents d'Ouest, prédominants en hiver, mais beaucoup moins des vents du Nord ; et l'aménagement du port moderne sur l'emplacement du « Grand Hâvre » à la fin du XIX^e siècle, exigea d'extrêmes précautions. A vrai dire, on n'a pas retrouvé de traces de la cité punique elle-même. Tout laisse à penser qu'elle s'abritait sur la petite presqu'île rocheuse formant le noyau du Jijel traditionnel.

Sans doute atteignait-elle quelque dimension, à en juger par l'importance des nécropoles qui s'échelonnent sur près de deux kilomètres à l'Ouest de cette presqu'île. Le matériel céramique qu'on en a extrait précise la chronologie d'occupation du site, entre le IV^e et le II^e siècles avant J.-C. Dans cette même zone, on trouva jadis quantité de coquilles de murex à pourpre. Igilgili exportait peut-être cette précieuse marchandise à l'étranger.

Avec les Romains, l'esprit change. On ne se contente plus de comptoirs côtiers ; il s'agit désormais d'un plan d'occupation générale de la Maurétanie où chaque élément doit tenir son rôle. Consciente de l'importance stratégique des ports, la politique romaine, dès le dernier quart du premier siècle av. J.-C., inclut notre cité dans son programme. Igilgili deviendra, avec Saldæ (Bedjaia), Rusazus (Azefoun), Rusguniæ (Cap Matifou), Gunugu (Gouraya) et Cartennas (Ténès) le premier point de débarquement et le premier jalon de romanisation du pays, prévu par l'empereur Auguste. Cette *Colonia Augusta*, nous la connaissons malheureusement très peu. On ignore, en particulier, le nom de la légion romaine qui en fournit les habitants. De rares vestiges donnent une idée de sa structure urbaine : quelques restes de jetées couvrant le côté Est de la rade ; quelques vestiges d'enceinte, de thermes à la base de la presqu'île, d'aqueduc vers le Sud, de carrières vers l'Ouest ; quelques épaves de mosaïques. Tout a complètement disparu de nos jours. Comme à l'époque moderne, le territoire des tribus rurales confinait aux portes mêmes de la ville. En 128 ap. J.-C., une forteresse, le *Castellum victoriae* limitait, à l'entrée d'Igilgili, la tribu berbère des Zimises. Les Romains intégrèrent Igilgili dans le réseau des routes et ports destinés à vivifier la vie administrative, militaire et économique du pays. On admire encore la hardiesse avec laquelle, défiant l'hostilité de massifs montagneux forestiers et quasi-impénétrables, les voies romaines relient Igilgili à Cirta (Constantine) et Sitifis (Sétif). Vers la fin du IV^e

siècle ap. J.-C., la vocation stratégique de la ville se manifestait encore. Le Comte Théodose y débarquait le corps expéditionnaire qui devait écraser quelque temps plus tard la célèbre insurrection du chef maure Firmus.

Mais il est certain que l'affaiblissement progressif de la domination romaine facilita la libération des populations berbères montagnardes de Kabylie orientale qui recouvrèrent peu à peu leurs habitudes ancestrales de luttes tribales. Tout devait être accompli dans la seconde moitié du v^e siècle.

On ne sait presque rien d'Igilgili, du v^e au vii^e siècles. L'invasion vandale ne s'y arrêta pas. Aucun vestige des vi^e et vii^e siècles n'est parvenu jusqu'à nous, mais il est vraisemblable qu'à cette époque les Byzantins purent occuper la ville. Ils n'eussent peut-être pas négligé l'intérêt stratégique d'une telle place maritime.

Enveloppés de ténèbres également, les premiers temps de la conquête arabe. Rien en dehors d'un passage du géographe Al Yacoubi qui mentionne à peine l'existence de la ville à la fin du ix^e siècle. Et puis, brutalement, l'histoire de Jijel se confond avec celle des Kutàma. Cette tribu célèbre, subdivisée en dizaines de clans, occupait la plus grande partie de la Kabylie orientale, refuge naturel inaccessible compris entre l'arrière-pays de Bédjaïa et celui de Mila. On sait comment le da'i* Abou Abdallah*, homme d'action d'Ubayd Allah, mahdi des Chiïtes, souleva ces Berbères islamisés et les entraîna à la conquête de l'émirat Aghlabide de Kairouan qu'ils écrasèrent, donnant naissance à la nouvelle dynastie des Fatimides. Le site d'Ikjan, désigné par l'historien Ibn Khaldoun comme le lieu de prédication d'Abou Abdallah, n'est pas encore définitivement localisé. On l'a généralement placé à proximité de Beni Azziz (Chevreul), entre Jijel et Sétif, mais, en dernière analyse, il faudrait le rapprocher beaucoup plus de la ville de Mila. Je m'étonne que l'on ait pas encore songé à le rechercher vers la vallée de l'Oued Ikjana, précisément à mi-chemin entre Jijel et Mila. Vers la fin du x^e siècle, le géographe Al Muqaddasi mentionne encore la ville de Jijel. Une centaine d'années plus tard, le géographe El Bekri, utilisant des documents plus anciens, note que la ville est « maintenant habitée » (ce qui implique un abandon antérieur, difficilement datable), qu'elle renferme « quelques débris d'anciens monuments » et que les minerais de cuivre des montagnes kétamiennes sont transportés en Ifrikiya et ailleurs.

Toute cette période, cependant, ne fait point état de relations extérieures. Or, dans la seconde moitié du xi^e siècle, les puissances chrétiennes d'Occident amorcèrent leur renaissance maritime. L'histoire de Jijel allait appartenir désormais au monde méditerranéen. L'initiative vint d'abord de Sicile. Cela n'est guère surprenant. Depuis une haute antiquité, la possession du détroit de Sicile constituait l'atout majeur de la liberté ou de la fermeture des navigations en Méditerranée Occidentale. Les Carthaginois, maîtres des deux rives, en avaient contrôlé autoritairement le passage. Les Romains leur ravirent ce privilège. Les Arabes, avec l'occupation de la Sicile, rétablirent l'équilibre à leur profit. Il était inévitable que les nouveaux maîtres de l'île, les Normands, fussent attirés, réciproquement, par les côtes d'Afrique. Au milieu du xii^e siècle, leur puissant roi Roger II lança contre les royaumes maghrébins de nombreux raids maritimes destinés à contrôler plusieurs places-fortes. C'était le temps où Zirides et Hammadites, dynasties parentes et ennemies, se partageaient le Maghreb central. Or, l'émir Hammadite de Bédjaïa, Yahia Ibn El Aziz, s'était fait bâtir à Jijel un palais où, d'après la tradition, il abritait ses débauches. Peu indulgent envers ce chef d'Etat, Ibn Khaldoun nous le présente, en effet, comme « mou et efféminé par l'amour de la chasse » pendant que le royaume se dissolvait. En l'année 1143, la flotte chrétienne de Roger II de Sicile, commandée par le célèbre amiral Georges d'Antioche, se présenta devant Jijel, dont les habitants s'enfuirent vers les campagnes et les montagnes voisines. Les Francs (entendons : les Normands), étant entrés dans la ville, la détruisirent complètement et mirent le feu au château de plaisance que l'émir Yahia s'était fait construire. Après cet exploit, ils s'en retournèrent chez eux. En réalité,

l'occupation normande fut moins éphémère. Les Djidjelliens édifièrent une forteresse dans les montagnes environnantes, et chaque été, à l'arrivée de la flotte sicilienne, nous révèle le géographe El Idrisi qui écrivait précisément pour le roi Roger II, ils s'y réfugiaient, ne laissant dans la ville que quelques hommes et quelques marchandises. Les Normands, en revanche, profitèrent des échanges commerciaux.

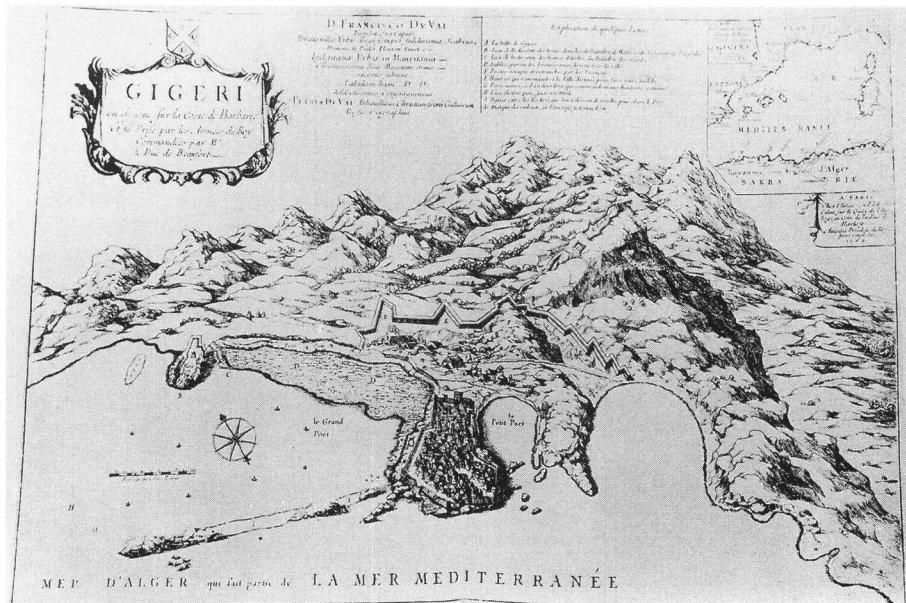
Le pays, fertile, nous confie Idrisi, produisait abondamment céréales, beurre et miel, la mer était très poissonneuse, et la navigation jouissait de deux ports : l'un au midi, très grand mais d'accès périlleux, nécessitant le concours de pilotes, l'autre au nord, Marsa l'S'ara, petit mais parfaitement sûr et calme comme un bassin.

Un système routier, empruntant peut-être d'anciennes voies romaines, reliait Jijel à Constantine en quatre journées de marche, Collo en deux journées, Bédjaïa en deux journées également. Mais ces voyages à travers des territoires hostiles présentaient toujours de sérieux dangers. En vérité, les relations maritimes des royaumes maghrébins et des puissances chrétiennes, Normands de Sicile et Italiens pour l'instant, devenaient de plus en plus complexes. Opérations commerciales et militaires s'entremêlaient ; courses et contre-courses animaient désormais quotidiennement les eaux méditerranéennes. Certes, le port de Bedjaïa, remarquablement abrité, centralisait les opérations régionales, mais celui de Jijel, véritable satellite, en eaux moins sûres, échappait peut-être mieux aux représailles ennemies. Les deux positions jouissaient, du moins, d'un même avantage car la proximité de massifs forestiers leur procurait en abondance de précieux bois de construction nautique. On peut dire que l'installation de dynasties maghrébines puissantes comme celle des Almohades, au milieu du XII^e siècle, puis des Hafside, Abdelwadides et Mérinides, au siècle suivant, renforça considérablement les activités commerciales italiennes dans les ports nord-africains.

Mais des compétitions économiques féroces divisaient ces républiques italiennes. Nous apprenons ainsi qu'à la fin du XIII^e siècle, les Pisans monopolisaient tout le trafic chrétien dans le port de Jijel. Un navire vénitien qui osa y embarquer un chargement de laine fut impitoyablement arraisonné par la flotte de guerre génoise. Gênes élimina progressivement de la côte nord-africaine tous vaisseaux pisans ; des franchises lui furent reconnues alors à Jijel par le sultan de Bedjaïa*, plus ou moins dépendant lui-même des Hafside de Tunis. Mais un inquiétant compétiteur veillait. Depuis quelques années, le roi d'Aragon Pierre III nourrissait de sérieux projets d'occupation de toute la côte algérienne comprise entre Jijel et Bône. Repoussé dans sa tentative contre Collo* en 1282, il conclut habilement avec l'autorité de Bedjaïa deux traités de commerce lui conférant des avantages sur le littoral de la Petite Kabylie. Le commerce djidiellien se trouva désormais partagé entre Génois et Aragonais. Or, les Iles Baléares relevaient, du royaume d'Aragon. On vit donc les Majorquins s'affairer, peut-être plus que tous autres, dans le port de Jijel.

Ils y chargeaient fréquemment des cuirs, laines et peaux. Les Génois, cependant, paraissent avoir tenu solidement la position : maîtres du commerce constantinois pendant tout le XV^e siècle, ils s'installaient militairement à Jijel à la veille même de l'occupation turque. Etrange fortune que celle d'une ville promue par hasard à un rôle de premier plan ! L'installation des « frères Barberousse » à Jijel n'était guère prévue. Au service des sultans Hafside de Tunis, Aroudj* et Kheir ed Din n'eurent d'abord pour mission que d'enlever la ville de Bedjaïa, aux mains des Espagnols depuis 1510. En 1512, ils échouaient une première fois. Prudents, ils s'installaient à proximité, en vue d'un second assaut. Telle fut la cause de leur conquête de Jijel en 1514. Forts du concours du marabout local, Si Ahmed Ben El Kadi, ces deux corsaires anéantirent la garnison génoise et fortifièrent la ville à leur profit. On sait la suite. Aroudj, repoussé encore devant Bedjaïa, s'installa à Alger, sur la demande des habitants. Il devait être tué deux ans plus tard dans une expédition en Oranie

(1518). Kheir Ed Din, cependant, demeurait à Jijel; et comme une disette y affamait la population, il partit en mer, captura plusieurs chargements de grain qu'il prodigua aux malheureux. Ce miracle lui valut dans la ville une éternelle estime. Expulsé d'Alger de 1520 à 1525, il put alors retrouver refuge dans sa base de départ et songeait même à en faire sa capitale lorsque les événements le rappelèrent à Alger, cette fois définitivement. En récompense de l'aide qu'ils avaient fournie, les Djidjelliens furent, pour toujours, exemptés d'impôts envers le régime turc. Par chance, un témoin de ces événements, le géographe Léon l'Africain, nous renseigne sur la situation de la ville. On y trouve, dit-il, « près de cinq cents feux et les maisons en sont très belles. Les hommes sont vaillants, généreux et fidèles. Tous sont cultivateurs, mais leurs terrains sont âpres et ne sont bons que pour l'orge et pour le lin, comme pour le chanvre qui pousse ici en grande quantité. Il y a également beaucoup de noix et de figues que l'on transporte à Tunis sur les petits bateaux. Ce tableau champêtre ne saurait nous éloigner des réalités de l'époque : l'ère des grandes canonnades commençait. Nourrie d'opérations corsaires, mais également de rapports commerciaux pacifiques, l'Algérie turque venait d'entrer dans l'histoire mondiale. On est peu renseigné sur le rôle que Jijel put tenir dans ces guerres de course. Sans doute y prenait-elle quelque intérêt puisque, par représailles, en 1611, une flotte espagnole commandée par le marquis de Santa Cruz, incendia la ville. Toutefois, la célébrité de Jijel dans le monde occidental, et dans l'histoire générale, tint à un épisode spectaculaire : sa résistance aux armées de Louis XIV en 1664. L'expédition contre la ville avait eu des causes multiples. Le désir de la France, depuis Mazarin, de s'assurer sur les côtes du Maghreb une base permanente, utilisable à la fois contre Alger et contre Tunis, pour protéger la route maritime du Levant; l'avantage de saisir un maximum d'esclaves « barbaresques » qui iraient grossir les chiourmes royales; la position personnelle de Colbert, attentive au succès de la Compagnie d'Afrique; la gloire du monarque, surtout, ne souffrant point d'injures ou cherchant à détourner vers des victoires exotiques le mécontentement populaire français; tout s'associait pour une grande démonstration de puissance. Les détails de l'expédition de « Gigeri » nous sont bien connus.



Djidjelli en 1664, estampe de Du Val. D'après l'Iconographie de l'Algérie

Le commandement suprême appartenait au Duc de Beaufort, petit-fils naturel d'Henri IV, et chef de guerre dont le renom dépassait la valeur. L'amiral Duquesne commandait la flotte. L'infanterie de débarquement dépendait du Comte de Gadagne, le génie, du Chevalier de Clairville, lequel avait préalablement reconnu les lieux. Après avoir hésité entre « Bougie, Stora, Bôna ou Gigeri », on s'était décidé pour ce dernier point. Au soir du 22 juillet 1664, le corps expéditionnaire français, fort de près de sept mille hommes, prenait terre dans le « Grand Hâvre » à l'est de la presqu'île de Jijel, persuadé que les habitants abandonneraient le parti turc pour soutenir le roi de France. La désillusion fut rapide : les « Cabeilles » (comprendons : Kabyles) accueillirent les Chrétiens à coups de canon, et s'exprimèrent tout au plus, par la voix d'un des leurs, de la façon suivante : « Je m'étonne que des hommes qui peuvent faire bonne chère, qui sont bien vêtus et qui ont de l'argent, viennent dans un pays où les bonnes choses sont si rares, où l'on ne trouve rien à gagner. Nous sommes à moitié nus, à peine avons-nous de quoi manger ; mais tous, nous aimons la guerre, nous y sommes habitués, et quoi qu'on vous dise, vous l'obtiendrez jamais la paix. Partez donc, et cherchez un autre pays où vous puissiez faire une guerre plus avantageuse ».

La ville une fois prise, les travaux de fortification furent mal conduits et traînèrent en longueur. De graves dissensions divisèrent le commandement. Des renforts de Janissaires eurent le temps d'arriver d'Alger, mettant le comble au désarroi. Les soldats français malades et affamés, disaient déjà tout haut « qu'ils allaient se faire turcs ». Le 31 octobre, il fallut remettre à la voile, abandonnant sur la plage nombre de blessés et un important matériel de guerre.

L'échec reçut en France un accueil méprisant. On chercha des responsables. A la cour, le « clan des dévôts » se déchaîna contre Colbert. Le roi lui-même n'échappa point aux pamphlets, témoin ce « Cid enragé » parodiant les fameuses stances de Corneille :

*Je voy mes desseins avortés
Par une conduite imprudente,
Je voy l'Afrique triomphante
D'un roi que jusqu'ici rien n'avait pu dompter*

Louis XIV prit le parti d'étouffer une affaire peu glorieuse pour son règne. Deux ans plus tard, tout était oublié; une croisière favorable du Duc de Beaufort, triomphant de corsaires barbaresques devant Tunis puis Cherchel, permit de signer avec Alger un traité d'amitié. Une garnison turque se maintint désormais à Jijel dans la vieille tour génoise, mais étroitement surveillée par les tribus voisines. Suivant une formule politique qui fit ses preuves à longueur de siècles, les marabouts locaux, investis par Alger d'une grande autorité temporelle, assumèrent le pouvoir dans la région. Ce fut l'ère djidjellienne des « grandes familles » : au XVII^e siècle, les Oulad Sidi Aïssa Ben Sidi Moumen, les Oulad Sidi Ali Ben Mohamed Chérif; au XVIII^e siècle, les Oulad Sidi Abdel Ouahab Ben Sidi El Mihoub, les Oulad Sidi El Aribi, le Oulad Sidi Touati, les Bou'Arour, les Moula Chokfa, et enfin les Oulad Amokran. Ces derniers, descendants de Sidi-Ahmed Ben Abderahmane qui avait fondé au XVI^e siècle un véritable petit royaume autour de la Kalaa des Beni Abbès, entre les plateaux sétifiens et la vallée de la Soummam, sont plus connus dans l'histoire sous le nom de Mokranis.

Vers 1740, des bois de qualités supérieure à ceux des forêts de Bedjaïa ayant été découverts chez les Beni Four'al, dans l'arrière pays de Jijel, cette ville fut assignée comme résidence par les Turcs à un membre important des Amokran : El Hadj Ahmed el Mekki, personnage vénérable, nanti de privilèges et spécialement chargé de plusieurs missions de confiance : transport des convois de bois, des peaux de fauves et même des soldes militaires au profit du pouvoir central. C'est dans ce contexte que devait éclater la terrible insurrection de 1803 dont Jijel fut le centre. Le soulèvement, fomenté contre les Turcs par un fanatique marocain Bou Dali

Hadj Mohammed Ben El Harche, y renversa d'abord la puissance des Oulad Amokran, gagna de proche en proche toutes les tribus montagnardes de Kabylie orientale et se fixa comme objectif la prise de Constantine, et, qui sait ? peut-être celle d'Alger. Osman le Borgne, Bey de Constantine, accouru à la hâte, tomba dans une embuscade et fut massacré avec ses troupes. Les Turcs, désorientés, ne purent éliminer Bou Dali et ne rétablir la situation qu'en 1807.

L'histoire de Jijel pendant ces événements est pleine de saveur. Le pouvoir de fait y appartient au Kouloughli Ahmed Ben Dernali, ancien canonnier de la marine officielle, qui organisa une véritable petite république corsaire autonome, faisant régner la terreur sur toute la côte de l'Algérie Orientale. Les exploits du « pirate de Gigelli » devinrent même si célèbres que l'autorité d'Alger dépêcha, pour y mettre fin, le plus valeureux corsaire de l'époque, le Raïs Hamidou en personne. Mais celui-ci se ridiculisa devant Jijel par la maladresse de son tir et dut s'en retourner bredouille ! Avec la répression du soulèvement kabyle, tout rentra finalement dans l'ordre. Le jeune marabout Sidi Mohamed Amokran reprit ses droits. L'heure des grandes canonnades avait vécu.

On retourna aux traditions. L'instinct rural tempéra peu à peu l'esprit d'expansion maritime. A l'époque de la conquête française, en 1839, le port se survivait par la pêche et par un petit cabotage des produits du sol : huile, bois ou charbon. Les familles d'origine turque, qui peut-être n'avaient jamais été nombreuses, s'éteignaient lentement. On n'en comptera plus que quatre au *xx^e* siècle. Les pêcheurs arboraient encore un vêtement spécial avec turban et larges pantalons rayés. Ils parlaient une langue hybride, imprégnée d'Italien. Le Tombeau de Sidi Ahmed Amokran, mort vers 1800 et saint patron de Jijel, attirait, et attire toujours, les femmes qui vont y retourner les briques mobiles du sanctuaire pour détourner la malédiction du saint contre les jalousies de leurs congénères. Dans les rues, à la veille des grandes fêtes musulmanes, deux clans d'enfants, ceux d'en bas et ceux d'en haut, les Hedma et les Seffrah, se livraient de grands combats symboliques à coups de bâton.

Bref, c'était une ville heureuse, dont le développement fut toutefois interrompu par le séisme des 21-22 août 1856.

« Dans la nuit du 21 au 22 août 1856, vers les dix heures, un bruit souterrain, semblable au roulement du tonnerre, se fit entendre, et l'on éprouva une violente secousse. La mosquée, la vieille tour génoise et plusieurs maisons s'écroulèrent. La mer se retira à une assez grande distance pour revenir aussitôt avec un mugissement formidable. La commotion dura quarante secondes. Tous les habitants se précipitèrent en dehors de leurs demeures ; il n'y eut que trois femmes et deux enfants qui périrent. Le lendemain 22, vers midi moins vingt minutes, comme chacun, reprenant confiance, rentrait dans la ville, une secousse plus forte, plus longue que celle de la veille, se fit ressentir, produisant de longues crevasses dans le sol et faisant bouillonner la mer. A cet ébranlement, accompagné de détonations souterraines, toute la ville s'écroula dans un nuage de poussière. » (Indicateur général de l'Algérie 1858, p. 454-455).

Djidjelli fut entièrement reconstruite dans les années suivantes.

BIBLIOGRAPHIE

- ALQUIER J. et P., « Tombes phéniciennes à Djidjelli », *Rev. archéol.*, 1930, p. 1-17.
 ASTRUC M., « Nouvelles fouilles à Djidjelli (Algérie) ». *Rev. Afric.*, t. LXXX, 1937, p. 199-253.
 EL BEKRI, *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, 2^e édition, Paris, Maisonneuve, 1965, p. 167.
 CAPOT-REY R., « La politique française et le Maghreb méditerranéen, 1643-1685 », *Rev. afric.*, 1934, p. 47-62, 175-217, 426-490, 1935, p. 97-163.

- DESPOIS J. et RAYNAL P., *Géographie de l'Afrique du Nord-Ouest*, Paris, Payot, 1967, p. 162-165.
- DUFOURCQ Ch. E., *L'Espagne catalane et le Maghreb aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, PUF, 1966, p. 248-249.
- HEERS J., *Gênes au XV^e siècle, activité économique et problèmes sociaux*, Paris, Hautes Etudes, 1966, p. 475-476.
- FERAUD Ch., « Histoire des villes de la Province de Constantine, Gigeli », *Rev. afric.*, 1870, p. 215-231.
- Ibn KHALDUN, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, 2^e édition, Paris Geuthner, t. II, p. 56-70 et 570.
- JEAN LÉON L'AFRICAIN, édit. Epaulard, Paris, Maisonneuve, 1956, p. 361-362.
- MARCAIS G., « Les villes de la côte algérienne et la piraterie au Moyen Age », *Ann. de l'Institut. d'Etud. orient.*, 1955, p. 118-142.
- MARCAIS Ph., *Le parler arabe de Djidjelli*, Paris, Maisonneuve, 1956.
- SALAMA P., « Igilgili, vingt-trois siècles d'histoire », *El Djezaïr* n° 15, 1974.
- SALAMA P., « Les voies romaines de Sétif à Igilgili. Un exemple de politique routière approfondie », *Antiq. Afric.*, 16, 1980, p. 101-134.
- WATBLED E., « Expédition du Duc de Beaufort contre Djidjelli 1664 », *Rev. Afric.*, 1873, p. 215-231.
- YVER G., « Djidjelli », *Encyclopédie de l'Islam*, 2^e édit., 1965, p. 50.

P. SALAMA

D78. DJINET (voir Cissi)**D79. DJINN (voir Génies)****D80. DJOHALA (Djouhala)**

Nom donné aux populations païennes, distinctes des Romains, à qui on attribue en particulier la construction des monuments en pierres sèches du Maghreb. Les Djohala sont parfois confondus avec les Beni Sfao et au Sahara central, en pays touareg, les monuments en pierres sèches (adebni*/idebnan) sont considérés comme les tombeaux des Isabaten* ou des constructions des Ijobbaren qui gravaient aussi des figures rupestres sur la « roche molle ».

Les Djohala sont parfois concurrencés par les Ghoul (en pays arabophone) ou Waγsen (Kabylie) mais ceux-ci sont plutôt en relation avec des grottes profondes ou des sommets de forme particulière (« Serdj el-Ghoul » : la selle de l'ogre, dans les Babors), toutefois des allées couvertes sont considérées, en Kabylie (Aït Garet), comme les demeures du Waγsen, alors qu'à Aït Raouna, ces mêmes monuments sont attribués aux Romains, ce qui est exceptionnel.

Les Djohala étant païens on n'a eu aucun scrupule à piller leurs tombes malgré la répugnance que manifestent généralement les populations rurales à l'égard de ces monuments qui inspirent, par ailleurs, de nombreuses légendes. Les Djohala étaient en général accusés de tous les vices imaginables. Dans les Monts des Maadid, ce sont des êtres incestueux qui furent punis par Dieu qui les couvrit de pierres et de sable. Dans le Dra (Sud marocain) on explique que les tumulus servaient d'abris à ces païens qui y emmagasinaient leurs vivres ; on leur attribue aussi la construction des plus vieilles *tiγremt* aujourd'hui ruinées. En Kabylie, une curieuse légende rapportée au milieu du XIX^e siècle par le capitaine Devaux, explique la forme des tumulus : les Djohala habitaient des maisons circulaires

(alors que la maison kabyle est toujours rectangulaire) dont le toit conique était soutenu par un pilier central ; lorsque le chef de famille sentait la mort venir, il sciait le bas du poteau et se couchait, puis d'un coup de pied il renversait le poteau et se laissait enfouir sous les décombres, faisant ainsi un tombeau de la maison dans laquelle il avait passé sa vie.

Dans l'Aurès, les Chaouïa savent qu'il y eut autrefois dans leur pays, des habitants différents d'eux-mêmes, ce sont ces Djohala qui construisirent les monuments mégalithiques du type « chouchet »* ; ils sont souvent considérés comme des géants en raison de la taille de certaines pierres utilisées dans ces constructions, qui se distinguent des ruines romaines.

Les Djedars*, grands mausolées de la région de Freneda (Algérie occidentale, wylaïa de Tiaret) sont attribués aux Djohala dont on aurait retrouvé les squelettes.

BIBLIOGRAPHIE

DEVAUX Cap., *Les Kabyles du Djerdjera ou Etudes sur la Grande Kabylie*, Paris, 1859, p. 203.
de BOYSSON Col., « Les tombeaux mégalithiques de Madid », *Rec. des Not. et Mém. de la Soc. archéol. de Constantine*, t. XIII, 1869, p. 621-636.

MARTINET L., « Ruines découvertes par le rabbin Mardocchée dans le Sud du Maroc », *Rev. d'Anthropologie*, 1878, p. 176.

de PUIGAUDEAU O. et SENONES M., « Vestiges préislamiques dans la région d'Assa (Basse vallée du Draâ) », *Journ. de la Soc. des Africanistes*, t. XXII, 1952, p. 7-15.

CAMPS G. *Aux origines de la Berbérie. Monuments et rites funéraires protohistoriques.*, Paris, 1961, p. 12.

LAFFITTE R. *C'était l'Algérie*, Castille, 1994.

C. AGABI

D81. DJORF TORBA

Lieu dit à la tête du barrage du Guir, à 36 km à l'est de Kenadsa, est connu pour les très nombreux tumulus qui occupent le plateau, de part et d'autre du fleuve. Ces monuments ne constituent pas, à proprement parler, une nécropole ; s'ils sont très nombreux, c'est sur une surface considérable de plus de 5 km de longueur et ces monuments restent distants les uns des autres de plusieurs dizaines, parfois de centaines de mètres. C'est au voisinage de la piste Kenadsa-Méridja, à l'endroit où elle traverse le Guir que ces monuments sont les plus nombreux ; ainsi sur la rive gauche, dans une bande de 2 km sur 1 km, le colonel M. Lihoreau, qui y entreprit des recherches d'octobre 1966 à avril 1967, n'en dénombra pas moins d'une soixantaine.

Cet ensemble avait déjà retenu l'attention d'un autre militaire, le capitaine Villalonga qui fouilla en 1948-1949, au moins deux tumulus. Les fouilles de M. Lihoreau ont porté sur 32 monuments intacts et sur huit autres qui avaient précédemment reçu la visite de chercheurs de trésor. Il inventoria et cartographia 80 monuments. Il faut dire que sur ce terrain qui dépendait de la base militaire française d'Hammaguir, cet officier disposa de moyens et de personnels aussi abondants qu'inhabituels.

La description et les plans de 25 tumulus donnés par cet auteur permettent de reconnaître plusieurs types de monuments. Les plus petits ont un diamètre à la base de 5 à 8 mètres. Bien que la plupart cachent une chambre funéraire construite en pierres sèches, l'aspect extérieur est celui de simples tas de cailloux plus ou moins tronconiques ; ils entrent donc dans la catégorie des tumulus à caisson. Plus rares sont les tumulus à fosse ; celle-ci généralement peu profonde est souvent associée à une chambre funéraire construite.

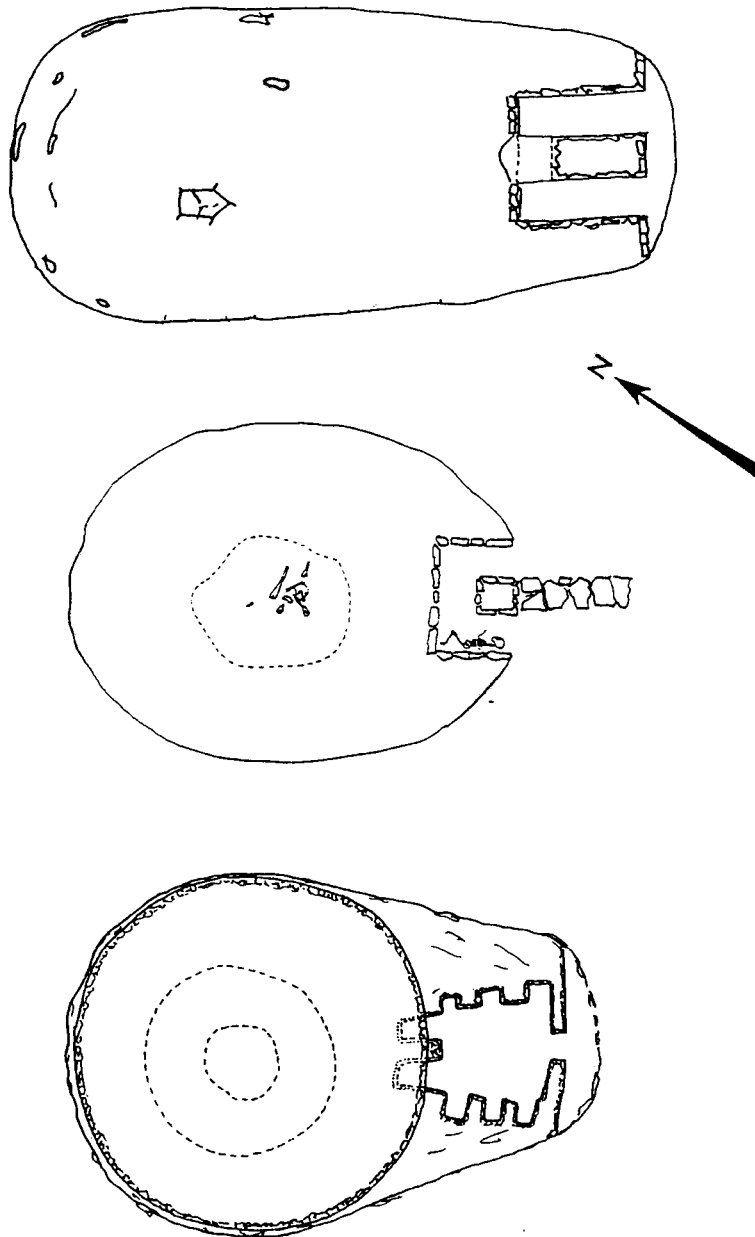
2478 / *Djorf Torba*



Monument à chapelle n° 4 de Djorf Torba. Photo G. Camps



Monument à chapelle n° 5 de Djorf Torba. Photo G. Camps



Monuments à chapelle interne : n° 4 (longueur du grand axe 15 m),
n° 7 (longueur du grand axe, 10 m) et monument à chapelle externe,
n° 1 (diamètre 15 m), d'après M. Lihoreau

D'autres monuments plus grands (leur diamètre est supérieur à 10 mètres et atteint parfois 18 mètres) possèdent une base délimitée par un mur en pierres sèches ; ce sont donc des bazinas* à base cylindrique, type de monument funéraire très fréquent dans les régions steppiques du Maghreb. Le Médracen* et le Tombeau de la Chrétienne* en sont les développements princiers ayant reçu un revêtement architectural. Parmi ces bazinas de Djorf Torba, cinq possèdent des « chapelles », constructions qui flanquent à l'est la masse du tumulus.

Le monument à chapelle n° 1 fut fouillé par le capitaine Villalonga. Son diamètre est de 15 mètres et sa hauteur actuelle est de 2,50 à 3 mètres. La chapelle s'ouvre au sud-est et présente un plan complexe. Sur chaque côté sont disposées trois niches et deux dans la paroi du fond. Ces huit diverticules se retrouvent identiquement disposés dans un monument à chapelle de Taouz, dans le Tafilalet voisin.

Le monument à chapelle n° 4 a une forme allongée de 15 sur 5 mètres de large. Au sud-est une chambre carrée de 2,70 m de côté pénètre dans la masse du tumulus ; son centre est occupé par un important massif rectangulaire servant de pilier de soutènement à une couverture aujourd'hui disparue.

Le monument n° 5, d'un diamètre de 13 mètres, est haut de 2,20 mètres. Il possède une chapelle externe de plan complexe ; des avancées du mur déterminent deux chambres rectangulaires. La paroi du fond de la chambre intérieure et celle de droite étaient tapissées de plaques peintes représentant des animaux (voir *infra*).

Le monument à chapelle n° 6 a un diamètre de 13,50 mètres et une hauteur de 3,50 mètres. La chapelle, ouvrant à l'est, est une construction externe de plan carré de 2,50 mètres de côté.

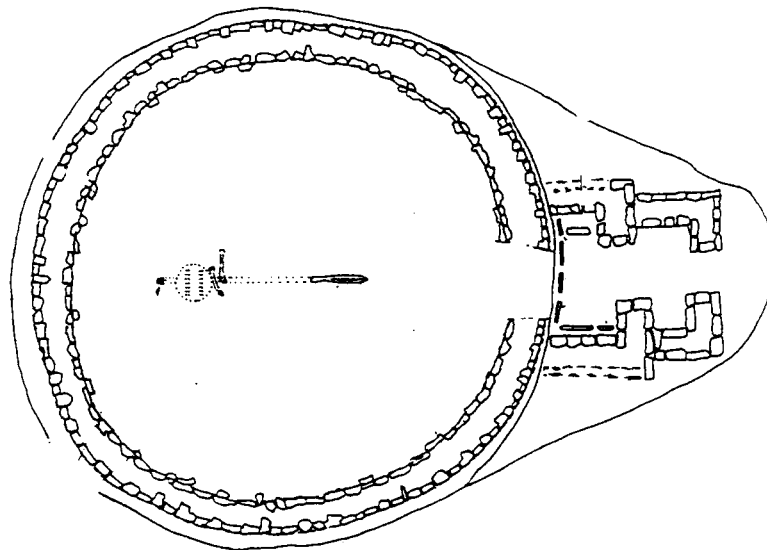
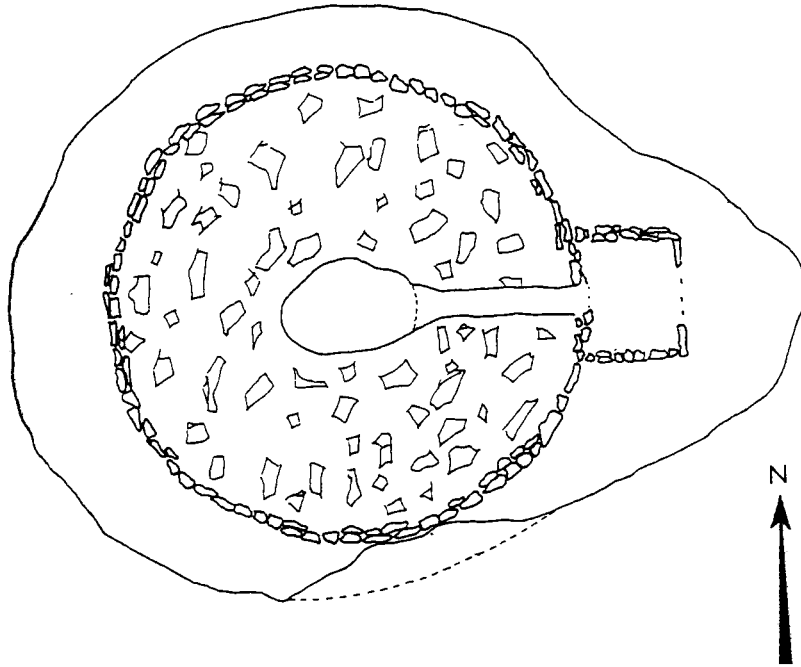
Le monument n° 7 est de forme ovale, sa chapelle s'ouvre au sud-est. C'est une simple chambre rectangulaire s'enfonçant dans la masse du tumulus. L'entrée est, en son centre, occupée par un massif rectangulaire servant de support à la couverture ; ce massif est prolongé à l'extérieur par une antenne rectiligne.

Le mobilier découvert dans les sépultures est d'une grande pauvreté. On dénombre trois fers de lance ou de javelot et parmi les objets de parure, des perles en pierres semi-précieuses : agate, cornaline ou en test d'œuf d'autruche, un anneau en argent, des pendeloques diverses en cuivre ou en fer. Aucune céramique n'accompagnait ces parures. Certaines parois des chapelles portent des traits verticaux courts et groupés de couleur rouge. Ces marques semblent être plus des éléments de compte ou des ex-voto que des décors.

Le principal intérêt des monuments de Djorf Torba réside dans la présence de dalles peintes dans deux (peut-être trois) bazinas à chapelle. Ce sont des plaques de calcaire gréseux qui ne furent ni retaillées ni polies pour recevoir un décor peint ou gravé qui s'inscrit avec une belle maîtrise dans la forme naturelle des dalles. Les pigments utilisés sont une ocre rouge et un brun foncé tirant sur le noir. Ces dalles décorées sont réparties entre le Musée de Préhistoire du Bardo à Alger (série Villalonga) et le Musée de l'Homme à Paris (série Lihoreau).

Les dalles décorées de la série Villalonga sont au nombre de onze, des six trouvées par M. Lihoreau dans la chapelle du monument 5, trois portent un décor peint encore visible. C'est donc une belle collection de 14 stèles peintes ou gravées qu'ont livrées les monuments à chapelle de Djorf Torba. Ce site est le seul, avec le monument d'El Mreïti*, en Maurétanie, à avoir livré de tels documents.

Les sujets traités à Djorf Torba, principalement des animaux, la technique de peinture et des détails tels que la queue des chevaux représentée comme une aile d'oiseau, ou les « symboles » de cavalier schématiques et minuscules, placés sur le dos de deux chevaux (dalles Villalonga 1 et Lihoreau 3) confirment l'unité stylistique de l'ensemble de la collection. Le rendu des chevaux peints, d'une grande maîtrise et d'une grande élégance, font même penser que ces véritables œuvres d'art sortent d'une même main. Même les gravures, bien que plus raides, sont d'une grande qualité.



Monuments à chapelle externe, n°6 (diamètre, 13 m)
et n° 5 (diamètre, 13 m), d'après M. Lihoreau

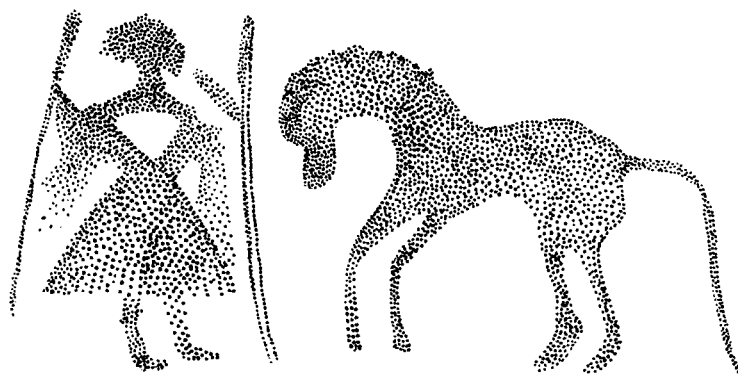


Stèles peintes déposées dans la chapelle du monument 5. Fouilles et photo M. Lihoreau



Stèle peinte aux deux chevaux affrontés. Photo R. Camilleri

Le sujet le plus souvent traité est le cheval qui occupe une place de choix sur 9 (et peut-être 10) stèles ; on dénombre 20 représentations de cet animal à l'encolure puissante à la tête nerveuse et aux jambes fines. Trois fois des chevaux sont affrontés, dans les stèles Villalonga 2, 10 et Lihoreau 1. Dans un cas, cet affrontement a lieu en présence d'une jument précédée de son poulain (Lihoreau 1). Deux fois l'un des chevaux est entravé. Si on met à part les « symboles » de cavalier, ces bêtes ne sont jamais montées. Seule la stèle Villalonga 7 montre un guerrier vu de face tenant par une longe sa monture représentée de profil.



Guerrier et son cheval. Stèle peinte, dessin Y. Assié

A cette prédominance du cheval s'oppose la faible représentation des autres espèces. L'oryx, dont on a pris soin de noter la robe bicolore, aussi bien sur une plaque gravée (Villalonga 9) que sur une dalle peinte (Villalonga 4) deux gazelles dama, quatre bovins et un fauve (vraisemblablement une panthère) complètent le bestiaire de Djorf Torba.

Certaines stèles représentent de véritables scènes : la stèle gravée Villalonga 6 figure trois poulains, le corps de profil à gauche, tournant simultanément la tête vers la droite où apparaît un fauve. Les oreilles dressées et tournées vers lui révèlent l'inquiétude des poulains. Une autre stèle gravée (Villalonga 8) présente une scène de traite particulièrement réaliste malgré la taille minuscule des trayeurs assis sur leur tabouret ; on note la présence du veau afin de faciliter la traite tandis qu'une troisième vache attend paisiblement. Ces vaches pourraient être prises pour des équidés, tant leur silhouette ressemble à celle des chevaux, si le graveur n'avait pris soin de figurer deux petites cornes, les sabots bisulques et le toupillon terminal de la queue.

Deux autres scènes peintes de la série Villalonga (3 et 4) méritent de retenir l'attention. Sur la première, à droite de deux oryx sont peints, dans une frontalité absolue, six personnages. Le premier est peu distinct, le second est le sujet principal, c'est un homme brandissant un javelot de la main droite et en gardant en réserve deux autres dans la main gauche. Il est somptueusement vêtu : une tunique sans ceinture descendant jusqu'à mi-mollet est ornée de deux larges bandes sombres depuis l'épaule jusqu'à l'extrémité inférieure. Par-dessus la tunique repose une vaste cape qui, comme les djellaba*, possède deux ouvertures pour laisser passer les bras. Les quatre personnages suivants sont des femmes aux cheveux longs, portant une tunique recouverte d'un manteau étroit et plus court. Au-dessus de la première et de la deuxième femme une inscription libyque est disposée sur cinq colonnes. Les signes appartiennent à l'alphabet dit occidental.

L'autre stèle offre une grande ressemblance avec celle-ci. Six personnages se présentent de face ; l'homme, possesseur de trois javelots a les épaules recouvertes de la même cape ornée de chevrons blancs, la tunique est plus courte et s'arrête à mi-cuisse, quatre femmes se donnent la main et la dernière figure, un enfant, brandit un javelot adapté à sa taille. La première et la dernière femme tiennent dans la main libre un objet ayant la forme d'une croix latine.

Les éléments du décor permettent-ils de fixer l'âge de ces stèles et en conséquence celui des monuments ? Le réalisme et la qualité esthétique de ces œuvres appartiennent à une époque différente de celle des innombrables graffiti dits libyco-berbères du Sahara. La possession de vaches laitières par les populations et la représentation d'un fauve, qui comme la panthère se plaît dans les fourrés, correspondent à des conditions écologiques assez différentes de celles d'au-

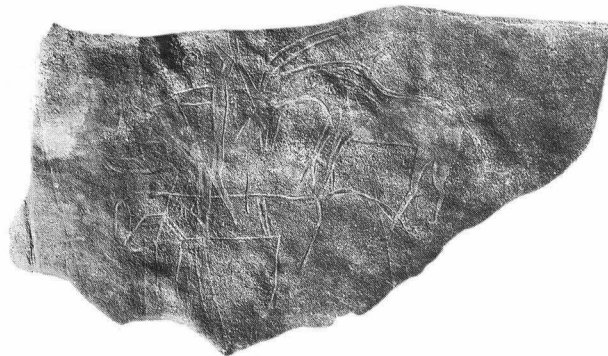
2484 / *Djorf Torba*



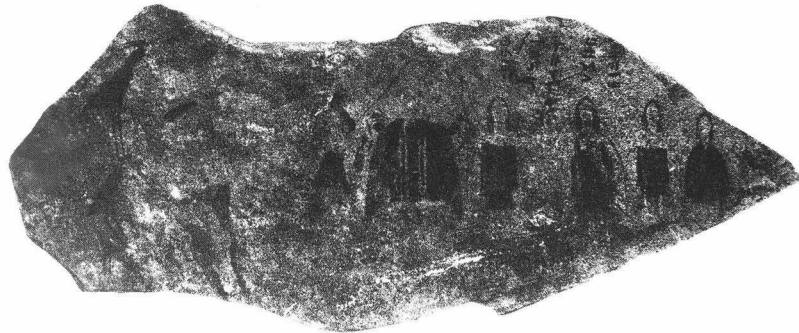
Cheval gravé. Photo M. Bovis



Stèle de la traite. Gravure. Photo M. Bovis



Stèle de l'oryx. Gravure. Photo M. Bovis



Stèle peinte à inscription libyque, personnages et oryx.
Photo Musée du Bardo et dessin Y. Assié.



Stèle aux six personnages dont deux brandissent une croix.
Photo Musée du Bardo et dessin Y. Assié

jourd'hui. Par ailleurs, au cours de la fouille des tumulus, M. Lihoreau a retrouvé l'ancien sol, épais de 10 cm en moyenne, alors qu'aujourd'hui la croûte calcaire de la hammada affleure partout entre les monuments.

Deux stèles de la série Lihoreau possèdent un encadrement particulier constitué, dans l'une, d'une simple guirlande de triangles jointifs dont les sommets sont dirigés vers l'intérieur, dans l'autre c'est une large bande formée de deux lignes de triangles opposés et décalés. Appartient au même style géométrique le décor de la stèle Villalonga 11 dont la surface est entièrement occupée par un champ de croix peintes en rouge et en bleu-vert.

L'encadrement géométrique et le décor de cette dernière stèle offrent les plus grandes analogies avec les motifs qui bordent les épitaphes chrétiennes des ^{v^e} et ^{vi^e} siècles dans les cités maurétaniennes d'Altava et de Volubilis qui sont, avec Numerus Syrorum et Pomaria, les villes romaines les plus proches de Djorf Torba. C'est de la même époque que nous daterions le dépôt des stèles dans les monuments à chapelle de cette nécropole. De plus, les croix tenues en main par deux femmes (stèle Villalonga 3) peuvent être le témoignage de l'évangélisation tardive de ces Berbères. La mode des croix processionnelles de petite taille se répand à l'époque byzantine. Les monnaies byzantines du ^{vi^e} siècle figurent souvent l'empereur en buste tenant à la main une croix latine. Le rapprochement entre ces effigies monétaires et la scène de Djorf Torba n'est peut-être pas fortuit. Cette similitude paraît confirmer l'approche chronologique suggérée par le style des stèles.

En dehors des problèmes chronologiques, demeure une question fonctionnelle. A quoi servaient les chapelles et pourquoi y déposait-on des stèles ornées, en plus des sacrifices qu'on pouvait y faire ? On remarquera tout d'abord que ces chambres rectangulaires ou chapelles à multiples diverticules connaissent un développement qui n'est pas commandé par le simple désir de consacrer un espace au culte funéraire où doit se faire le sacrifice ; une simple niche ou une area comme en présentent tant de monuments funéraires suffiraient amplement. Il a été proposé (G. Camps, 1961) de trouver dans ces diverticules et chambres qui flanquent les tumulus ou pénètrent dans leur masse, des aménagements favorisant la pratique de l'incubation telle qu'elle existait, aux dires d'Hérodote, chez les Nasamons des Syrtes : « Pour faire de la divination, écrit-il, ils vont aux monuments de leurs ancêtres et s'endorment par-dessus après avoir fait des vœux ; ils se conforment à ce qu'ils voient en songe » (IV,172). Cette pratique, signalée quatre siècles plus tard par Pomponius Mela chez les Augilae (habitants de l'actuel oasis d'Aoudjila), s'est maintenue chez les Berbères du Maghreb et du Sahara. Elle fut décrite chez les Touaregs par H. Duveyrier, E. Foureau et le Père de Foucauld. Les monuments à chapelle convenaient fort bien à cette pratique et on peut penser qu'avant de chercher un sommeil prémonitoire dans l'un des diverticules ou dans l'angle d'une chambre, le visiteur devait s'adresser au défunt et prononcer quelque vœu dont les stèles, décorées ou non, semblent avoir été le gage matériel.

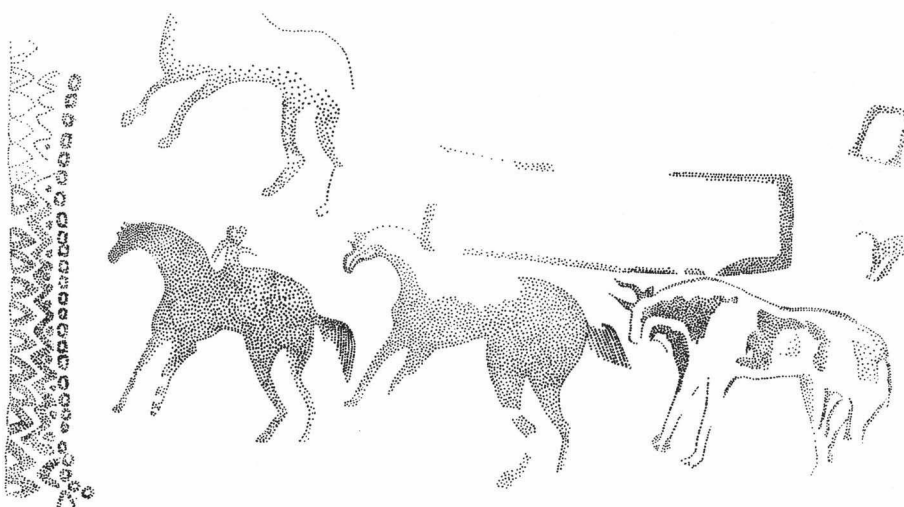
Annexe : inventaire des dalles ornées de Djorf Torba

Série Villalonga (11 stèles au Musée du Bardo, Alger)

1. – Stèle irrégulière, cheval peint en brun foncé portant sur le dos un « symbole » de cavalier (Reygasse, fig. 158).
2. – Stèle rectangulaire, deux chevaux peints affrontés, celui de droite est entravé (Reygasse fig. 159).
3. – Stèle rectangulaire, six personnages peints vus de face dont deux brandissent une croix (Reygasse fig. 160).
4. – Stèle irrégulière, six personnages peints vus de face, un texte en libyque peint au dessus, oryx à gauche (Reygasse fig. 161).



Stèle peinte aux quatre chevaux. Photo M. Lihoreau



Stèle peinte, trois chevaux et un bovin. Fouilles M. Lihoreau, dessin Y. Assié

5. – Stèle rectangulaire, un cheval gravé tourné vers la gauche (Espérandieu fig. 1).
6. – Stèle triangulaire gravée, trois poulains menacés par un fauve (Espérandieu fig. 2).
7. – Stèle presque carrée, peinte, un guerrier debout vu de face, un cheval à sa droite.
8. – Stèle triangulaire, gravée, scène de traite (Espérandieu fig. 3).
9. – Stèle trapézoïdale, gravée, oryx, personnage schématisé lui faisant face, cheval (?) (Espérandieu, fig. 4).
10. – Stèle rectangulaire, peinte, trois chevaux, deux affrontés et un plus grand à gauche, en bas.
11. – Stèle trapézoïdale, entièrement peinte de motifs géométriques cruciformes en rouge et en bleu-vert alternés.

Série Lihoreau : (Six stèles provenant du monument 5, au Musée de l'Homme à Paris)

1. – Stèle trapézoïdale, peinte. Quatre chevaux, en haut deux étalons affrontés, au registre inférieur une jument entravée et son poulain.
2. – Stèle trapézoïdale, peinte. Deux chevaux regardant à gauche, l'un au-dessus de l'autre et deux gazelles dama. Bordure géométrique.
3. – Stèle irrégulière, peinte. Trois chevaux dont l'un est surmonté d'un « symbole de cavalier », un boviné, personnage au-dessus d'un rectangle blanc. Bordure géométrique.
- 4, 5, 6. – Les trois autres stèles du monument n'ont plus de traces de peinture.

BIBLIOGRAPHIE

- REYGASSE M., *Monuments funéraires préislamiques de l'Afrique du Nord*, Paris, A.M.G., 1950, fig. 158 à 161.
- CAMPS G., *Aux origines de la Berbérie, Monuments et rites funéraires protohistoriques*, Paris, A.M.G., 1961, p. 180-186.
- Id., *Aux origines de la Berbérie, Massinissa*. Alger Imp. offic., 1961, p. 115-117.
- Id., « Les tumulus à chapelle du Sahara protohistorique. Tombes sanctuaires des Gétules », *Hommages à Jacques Millotte, Besançon, Les Belles Lettres*, 1984, p. 561 à 572.
- Id., « Funerary monuments with attached chapels from the northern Sahara », *the African archaeological Review*, t. 4, 1986, p. 151-160.
- LIHOREAU M., *Djorf Torba nécropole saharienne antéislamique*, Karthala, Paris, 1993.

G. CAMPS

D82. DJURDJURA

Le Djurdjura (Adrar n'Jerjera, en kabyle) est la grande chaîne calcaire qui enserme, au sud, le massif ancien kabyle et s'étend sur une longueur de 60 km. Dans la plus longue partie de la chaîne celle-ci est dédoublée et dépasse partout les 2 000 m d'altitude. Le point culminant est la pyramide de Lalla Khedidja (2 308 m), suivie de près par l'Aouker (2 305 m) et l'Halzeur (2 133 m). Le Djurdjura se présente donc comme un ensemble homogène de sierras et de pics hardis qui sont autant d'écaillés de calcaire compact du Lias et du Jurassique qui chevauchent, au sud, le flysch schisto-gréseux du Crétacé inférieur. Cette longue sierra entoure au sud et à l'est, le cœur du pays kabyle en décrivant un arc de cercle à grand rayon, de courbure irrégulière dont la concavité est tournée vers la mer.

C'est du sud, dans la vallée de l'oued Sahel (qui devient la Soumam en aval), entre Bouira et Beni Mansour que le Djurdjura offre le spectacle le plus grandiose : les crêtes dentelées et les murailles abruptes s'élèvent d'un seul jet au-dessus de la



La ligne de crête du Djurdjura vue du col de Tirourda. Photo G. Camps

vallée. Le paysage n'est pas moins pittoresque pour qui vient du nord depuis la vallée du Sebaou ; il faut alors traverser le cœur du pays kabyle en passant chez les At Iraten, les At Yenni et les At Menguellat, région de roches anciennes, de granites et de schistes métamorphiques, avant d'arriver au pied des formations calcaires et de s'élever jusqu'à un étage montagnard possédant de vrais alpages et où sont conservés de beaux boisements de cèdres que fréquentent de nombreuses familles de magots (*Macaca inuus*) qui, en hiver trouvent refuge dans les grottes.

A l'est du col de Tirourda et jusqu'à celui de Chellata, la crête rocheuse cède la place à des ondulations aux pentes adoucies, puis à l'est la chaîne reprend son profil hardi et l'extrémité orientale retrouve des altitudes aussi fortes, l'adrar n'Ezzam et l'Akfadou portent encore de belles forêts de cèdres. Les autres boisements concernent, suivant la nature des sols, soit le pin d'Alep, soit différentes espèces de chênes, en particulier le *Quercus bellota*, à glands doux dont les kabyles ont toujours fait une grosse consommation. Au-dessus des forêts il existe de véritables alpages parsemés de bergeries précaires en branchages ou en pierres sèches (*azib**).

Le Djurdjura est la chaîne que les Romains appelèrent *Mons Ferratus*. Ammien Marcellin est le seul auteur de l'Antiquité à le citer, à propos de la révolte de Firmus. Il affirme qu'il se dressait au-dessus de la ville de Tubusptu (Tiklat), aussi pourrait croire que ce nom ne s'appliquait qu'à la seule partie nord-orientale de la chaîne (Adrar n'Ezzan), mais la Table de Peutinger situe le Mons Ferratus entre Rusuccuru (Dellys) et Saldæ (Bejaïa) et au nord de la Sava (Soumam), c'est la situation exacte du Djurdjura.

Vu l'importance de la chaîne, il est naturel que la Grande Kabylie ait été, pendant longtemps désignée sous le nom de Kabylie du Djurdjura, mais bien qu'on retrouve de part et d'autre de la chaîne les mêmes populations berbérophones et vivant de la même arboriculture (figuiers, oliviers, amandiers), le Djurdjura coupe le monde kabyle plus qu'il n'en constitue le cœur ; de fait aucune tribu ou confédération ne s'étend à la fois sur l'un et l'autre versant. Les rares cols qui assurent le franchissement de la chaîne (Tizi n'Kouilal, Tizi Tirourda) sont, en hiver, souvent interdits à la circulation en raison d'un enneigement important. La

neige tombe en quantité suffisamment abondante sur tout le Djurdjura pour se conserver jusqu'au cœur de l'été dans des poches karstiques. Aussi le commerce de la neige fut-il actif jusqu'à une époque récente qui vit la généralisation, avec l'électricité, de la fabrication de la glace artificielle. Au XVIII^e siècle les At Koufi, l'une des tribus montagnardes du Djurdjura, avaient le privilège d'approvisionner en neige tassée le palais du dey, à Alger, mais il s'en perdait plus de 50 % pendant le trajet à dos de mulet. On sait moins que le Djurdjura demeurat jusqu'au milieu du XX^e siècle un fournisseur de neige et de glace; ainsi en 1947, on pouvait encore croiser sur les pistes de montagne de petites caravanes d'une dizaine d'ânes chargés de neige qui était vendue dans les villages zouaoua.

BIBLIOGRAPHIE

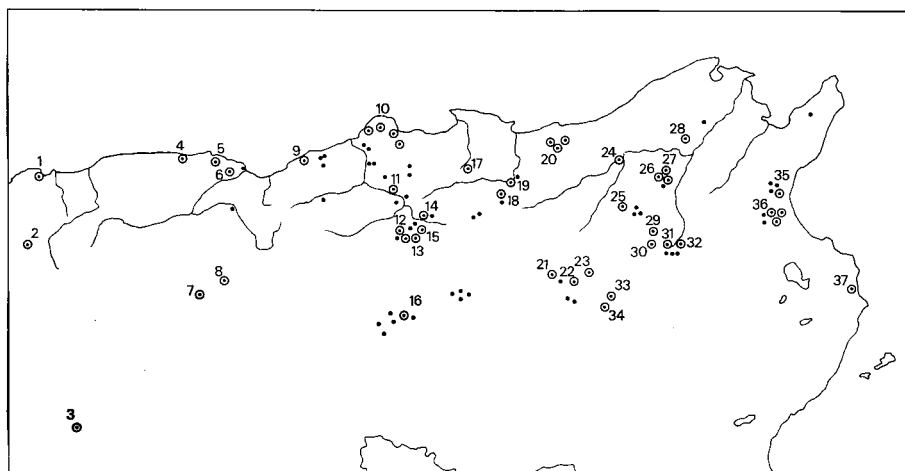
Voir Atlas, Kabyles

HANOTEAU A. et LETOURNEUX A., *La Kabylie et les coutumes kabyles*, Paris, Challamel, 1893.
BOULIFA A. *Le Djurdjura à travers l'histoire, depuis l'Antiquité jusqu'en 1830*, Alger, Bringau, 1925.

E. B.

D83. DOLMENS

Etudiés depuis un siècle et demi, les dolmens nord-africains ne cessent de poser des problèmes que les générations ont, tour à tour, tenté de résoudre. Attribuées d'abord à des Gaulois mercenaires de Carthage ou à ceux que Rome envoyait dans ses cohortes d'Afrique, il fut admis par la suite que ces sépultures dolméniques si nombreuses ne pouvaient être l'œuvre de quelques individus isolés, mais celle d'un peuple. C'était l'époque où le Général Faidherbe et les Dr Bertrand et Henri



Nécropoles mégalithiques d'Algérie orientale et de Tunisie. 1 : Beni Messous, 2 : Médéa, 3 : Djelfa, 4 : Aït Raouna, 5 : Ibarissen, 6 : Aït Garet, 7 : Koudiat es Snam, 8 : Ouled Hannech, 9 : Cavallo, 10 : Tamalous, Collo, 11 : Le Kheneg, 12 : Ras el Ain Bou Merzoug, 13 : Sila, 14 : Bou Nouara, 15 : Sigus, 16 : Ichoukkane, 17 : Roknia, 18 : Guelaat bou Atfane, 19 : Nador, 20 : Koudiat el Batoum, 21 : Tazbent, 22 : Gastel, 23, Kalaat es Snam, 24 : Bulla Regia, 25 : Le Kef, 26 : Dougga, 27 : Teboursouk, 28 : Chaouach, 29 : Hammam Zouakra, 30 : Elles, 31 : Magraoua, 32 : Maktar, 33 : Hir Bou Ghanem, 34 : Haïdra, 35 : Dar Bel Ouar, 36 : Enfida, 37 : El Alia

Martin avançait l'hypothèse d'une grande migration nord-sud des peuples des dolmens, depuis la Scandinavie jusqu'à l'Afrique. L'âge tardif et la petite taille des monuments nord-africains révéleraient, suivant cette théorie, la fin du grand mouvement mégalithique européen. D'autres comme Worsae ou Desor pensaient au contraire, que le mouvement s'était opéré du sud vers le nord.

Cependant dès une époque ancienne, des auteurs, particulièrement avertis des choses d'Afrique du Nord, s'élevaient vigoureusement contre ces constructions de l'esprit. Letourneux insistait déjà sur le caractère récent du mobilier et même des matériaux employés dans la construction de certains monuments; dès 1869, le Capitaine de Boysson présentait des arguments prouvant le caractère indigène de ces sépultures. Ce courant d'opinion s'accrut progressivement avec le développement des fouilles; S. Gsell cautionna fermement de sa science ce point de vue qui passa finalement pour une vérité officiellement établie.

Bien des monuments qui semblent cependant différents les uns des autres reçurent le nom de dolmen artificiellement construit au XVIII^e siècle. Dès 1856, le Dr Reboud l'emploie pour désigner les monuments de Djelfa. Berbrugger, Féraud, Letourneux. Faidherbe n'hésitèrent pas à suivre cet exemple tant était grande l'analogie entre les monuments d'Afrique et ceux d'Europe. L'appellation s'imposait d'autant plus qu'à l'époque le mot dolmen « s'appliquait à tout monument fait de dalles placées de champ en terre, auxquelles on donne le nom de piliers, supportant d'autres dalles horizontales formant plafond appelés tables... » (S. Reinach, 1893).

Effectivement les très nombreux monuments qui ont été regroupés sous ce nom en Afrique du Nord se caractérisent par l'existence d'une dalle de couverture toujours visible reposant directement sur des supports constitués le plus souvent de dalles ou de blocs placés de champ. Il est très rare que la couverture soit assurée par plusieurs dalles; en revanche les supports monolithes sont fréquemment remplacés par des murs en pierres sèches. Le plan des dolmens nord-africains est généralement rectangulaire ou du moins quadrangulaire; les cases de forme polygonale ou circulaire sont inconnues, mais ces monuments sont presque tous entourés d'un cercle de pierres.

Caractères généraux

Les dimensions des dolmens nord-africains sont assez variables, mais les plus grands (dalle de 5 m sur 3 m à Mahidjiba) gardent des proportions médiocres comparativement aux monuments d'Europe.

Ce que les dolmens nord-africains perdent en taille, ils semblent, en revanche, le compenser par le nombre: aucune région d'Europe ne possède de nécropoles qui soient comparables à celles de l'Algérie orientale et de Tunisie centrale.

Pourquoi refuserait-on en Afrique du Nord l'appellation de dolmen à des monuments qui en Europe recevraient inmanquablement ce nom? Tous les dolmens n'ont pas les dimensions colossales de la Table des Marchands; ceux des pays méditerranéens ne sont guère plus grands que les plus grands dolmens algéro-tunisiens. Comme ceux-ci ils sont entourés d'un cercle de pierres souvent volumineuses et même construits sur un socle à degrés.

Il est certain cependant que l'on a décrit sous ce nom, en Afrique du Nord, de très nombreux monuments qui présentent, sous quelques caractères communs, des formes et des dimensions très différentes.

Faut-il donc continuer à appeler dolmens certains monuments nord-africains?

Cette question fut soulevée par le Dr Hamy à propos des monuments de l'Enfida. Suivant cet auteur ces sépultures tardives et de petites dimensions ne peuvent recevoir le nom de dolmen et n'ont aucun caractère commun avec celles d'Europe. La tentative du Dr Hamy fut isolée et on continua d'appeler dolmen



Dolmen dégagé, de type littoral, à Beni Messous. Photo J.-P. Savary

toute sépulture couverte d'une grande dalle reposant sur des supports dépassant le sol. Gsell n'hésite pas à leur appliquer ce nom.

On ne peut d'ailleurs les appeler autrement : les dolmens d'Afrique du Nord ne sont pas des cistes ; celles-ci, qui sont de dimensions encore plus petites, sont toujours fermées sur leurs quatre côtés ; leur recouvrement, quand il existe, n'a jamais l'importance mégalithique des tables des monuments nord-africains. La ciste enfin n'est pas un monument visible : quand elle n'est pas cachée dans la masse d'un tumulus, elle ne dépasse pas le niveau du sol. Les sépultures de l'Enfida munies de couloir à ciel ouvert ne sont donc pas des cistes ; malgré leur taille, mais en raison de leur couverture mégalithique et de leur architecture, elles demeurent des dolmens.

Tous les dolmens nord-africains sont actuellement dépourvus de tumulus, disons plutôt de couverture et la partie supérieure des supports sont toujours visibles. Sur les plus grands dolmens aucune trace de tumulus ne subsiste et les supports apparaissent en entier sauf la partie enfoncée dans le sol. En revanche les plus petits sont en partie engagés dans un socle régulièrement aménagé d'où émergent la partie supérieure des supports et la table lorsqu'elle subsiste. La surface de ce socle est souvent parfaitement horizontale et la périphérie présente des degrés soigneusement construits.

Or, ces monuments sont les plus nombreux : ce sont eux qui, par milliers, couvrent les flancs du Djebel Mazela, à Bou Nouara ; on les reconnaît également à Raz el-Aïn Bou Merzoug, à Sigus, à Djelfa. Il est certain que les pentes calcaires du Djebel Mazela n'auraient pu, de toute évidence, livrer suffisamment de terre pour couvrir les quelque 3 à 4 000 dolmens qui y ont été construits.

L'érosion ne peut être rendue responsable de la disparition d'hypothétiques tumulus puisque les mêmes nécropoles possèdent côte à côte des tumulus ou bazinas (dans lesquels les caissons sont enfouis sous un amoncellement de pierres ou de terre) et des dolmens simplement entourés d'un cercle ou à demi engagés dans leur socle.

Il semble donc peu admissible que beaucoup de dolmens nord-africains aient été recouverts d'un tumulus en terre, aucun argument ne milite sérieusement en faveur de cette hypothèse. Ceux qui, à El-Alia, ont été noyés dans un amoncellement de terre ont actuellement leurs dalles apparentes, seule l'importance du tertre a fait admettre que la totalité du monument était, à l'origine, enfouie. Les dimensions de la table de ces sépultures, et surtout la construction particulière d'un des petits côtés de la chambre assurée par la superposition de petites pierres, ne sont pas des faits fréquents dans les caissons enfouis sous un tumulus, alors qu'ils caractérisent précisément la plupart des dolmens.

Il ne subsiste en fait aucun cas précis de vrai dolmen enfoui sous un tumulus de pierres ou un tertre, tandis que la disposition de l'enceinte ou du socle de la plupart d'entre eux s'oppose à l'idée qu'ils aient jamais pu être cachés sous un amoncellement de matériaux divers.

Le dolmen nord-africain, de dimensions médiocres, essentiellement caractérisé par la table monolithe qui repose au-dessus du niveau du sol sur des supports eux-mêmes monolithes ou sur des murs en pierres sèches, peut être engagé dans un socle à degrés ou un manchon cylindrique, mais ne semble pas avoir jamais été recouvert d'un tumulus. Si par ses dimensions qui font entrevoir qu'il fut, à l'origine, conçu pour recevoir une seule inhumation, il semble différent des grands monuments mégalithiques de l'Europe atlantique et nord-occidentale, il ne peut, malgré le décalage chronologique, être différencié des petits dolmens à enceinte circulaire et à socle qui furent construits dans les pays méditerranéens, en Languedoc comme en Italie péninsulaire, en Catalogne comme en Palestine, en Corse comme en Sardaigne.

Localisation

Le caractère méditerranéen du dolmen nord-africain apparaît encore plus clairement si on examine sa répartition à travers le Maghreb. Strictement cantonnés au nord de l'Atlas saharien, les dolmens ne recouvrent pas toute l'Afrique du Nord. Il est des régions à dolmens tout comme il existe des pays à haouanet*. Les dolmens ont cependant une plus large extension que ces sépultures en falaise. Leur région d'élection s'étend à l'Algérie orientale et à la Tunisie occidentale. C'est dans ce pays montagneux que sont situées les immenses nécropoles d'Aïn el-Bey, de Ras el-Aïn Bou Merzoug, Sigus, Sila, Bou Nouara, Roknia, Gastel, Malitar, Ellez, Dougga... Vers l'ouest cette région est limitée par une ligne passant par Cavallo, sur le littoral, et par Fedj-Mzala, à mi-chemin entre Sétif et Constantine.

Au sud, les dolmens de l'Algérie orientale atteignent la moyenne vallée de l'oued El-Arab et le sud des Néméncha; en Tunisie, ils s'étendent jusqu'à Kasserine. Vers l'est, la limite de cet important ensemble se confond avec celle de la dorsale tunisienne; la Basse steppe qui s'étend entre le massif et le Sahel est complètement dépourvue de dolmens. Cette lacune ne s'explique que par l'absence de matériaux propres à l'édification de ces monuments, car dans l'Enfida et le long du littoral les dolmens réapparaissent. On peut donc rattacher le groupe de l'Enfida à la nappe dolménique algéro-tunisienne. Vers le nord, les dolmens atteignent le littoral en Algérie; en Tunisie, ils ne pénètrent guère dans les massifs au nord de la Medjerda et sont rares au Cap Bon.

Cette immense région se continue en fait sur le littoral algérien au delà de Bougie. L'hiatus entre les dolmens de Cavallo et ceux de Grande Kabylie correspond à la rude chaîne des Babors; ce vide, peut-être plus apparent que réel, pourrait s'expliquer par un défaut d'exploration dans un pays forestier au relief tourmenté.

La Grande Kabylie parut longtemps être aussi pauvre en monuments mégalithiques: entre le dolmen signalé à Bougie et ceux de la région de Bordj-Menaïel, on



Dolmen de Beni Messous. Photo J.-P. Savary



Dolmen de type littoral entouré de son cercle à Beni Messous. Photo J.-P. Savary

ne connaissait rien, et cependant à quelques dizaines de mètres de la route littorale qui relie Tizirt à Azeffoun se dressent les importants monuments d'Aït Raouna qui atteignent les dimensions d'allées couvertes*. Plus à l'est, et à l'intérieur du massif, des monuments similaires ont été reconnus à Aït Gareth et Ibarissen. Aux monuments de la Kabylie maritime s'ajoutent, à l'ouest, ceux des environs d'Alger (nécropole de Beni Messous).

A l'ouest d'Alger les dolmens littoraux disparaissent jusqu'à la frontière marocaine. Cette absence renforce l'idée déjà exprimée de l'appartenance du groupe kabyle au grand ensemble algéro-tunisien. Ainsi dans la moitié orientale de la Berbérie on reconnaît une grande zone occupée par les dolmens suivant l'axe Constantine-Maktar ; cette zone possède deux prolongements latéraux : vers l'est, sur le littoral tunisien par le groupe de l'Enfida et les dolmens plus dispersés du Cap Bon et du Sahel ; vers l'ouest par le groupe kabyle de faible densité, depuis Bougie jusqu'à Alger.

Dans la partie occidentale, les choses sont très différentes : il n'y a plus de grandes régions couvertes par les dolmens ; ceux-ci n'apparaissent plus que groupés dans des nécropoles très éloignées les unes des autres et sans relation apparente entre elles. Au sud d'Alger ce sont les dolmens de la région de Médéa puis l'importante nécropole de Djelfa.

Ni le Dahra, ni l'Ouarsenis, encore moins la vallée du Chelif, ne possèdent de dolmens.

Au Maroc les dolmens sont encore plus rares. Ils semblent occuper une étroite bande littorale au nord, de Tanger aux Monts des Beni Snassen. Mais les monuments de Tanger sont de très petite taille et leurs dalles reposent sur le sol ; de toutes les sépultures mégalithiques nord-africaines, ce sont certainement celles qui méritent le plus d'être classées parmi les cistes. En revanche le dolmen découvert par Velain sur le Djebel Zabel, dans les Monts des Beni Snassen, est un beau monument que ses dimensions permettent d'inclure dans le type des grands dolmens littoraux. Entre ces deux points des « constructions mégalithiques n'ont été signalées près de l'oued Ras, au voisinage de la route de Tanger à Tétouan et « une ciste rectangulaire faite de dalles de schiste » près d'Ali Talat sur l'oued Lau. Cette sépulture est qualifiée de néolithique en raison de la présence d'un raclor en silex au contact des trois squelettes en position repliée qu'elle contenait.

Au sud de Tanger on rencontre encore sporadiquement des dolmens sur le littoral jusqu'à Larache. Les prétendus dolmens du Haut-Atlas, ceux d'Amerzuast ou d'Ighem-Ifgaine sont soit des jeux de la nature soit des autels barbares sur lesquels on sacrifie chaque année un taureau. Plus intéressantes sont des sépultures de type mégalithique de Tayadirt sur la haute Moulouya fouillées par N. Lambert. Ces monuments à enceinte circulaire ou losangique sont murés de couloir mais n'ont pas de couverture mégalithique qui aurait permis de les classer parmi les dolmens. Les éléments datables du mobilier ne permet guère de les faire remonter au-delà du VI^e-VII^e siècle avant J.-C.

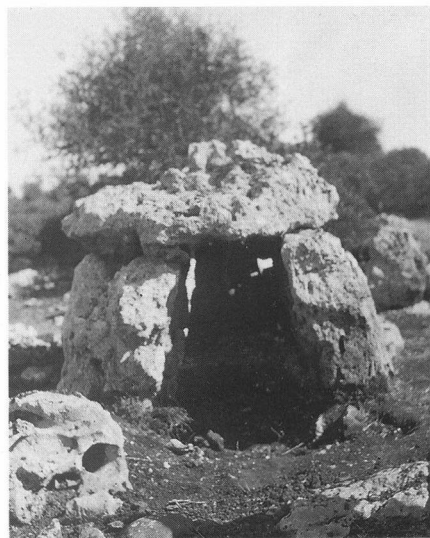
Les dolmens ne sont donc pas inconnus au Maroc, mais ils semblent rares, dispersés et ne peuvent être rattachés au grand ensemble algéro-tunisien. Leur localisation septentrionale et maritime est une précieuse indication que leur densité au voisinage de Tanger et du Déroit de Gibraltar vient encore souligner : la Péninsule Ibérique, qui a fait connaître aux ancêtres des Maures le vase campaniforme et le métal, a sans doute révélé, de même les sépultures mégalithiques de type ciste, courantes à l'Age de bronze.

Les dolmens algéro-tunisiens n'ont certainement pas la même origine, sauf peut-être ceux des groupes occidentaux (Beni Messous) ; leur concentration face à la Sardaigne et à l'Italie péninsulaire permet de rechercher leur origine vers ces régions.

Si le dolmen était un monument autochtone nord-africain associé au peuple-



Dolmen de Roknia. Photo J. Alquier



Dolmen dégagé à Roknia. Photo J. Alquier.



Dolmen dégagé sur socle à degrés, Roknia. Photo J Alquier

ment berbère, il devrait s'étendre à la totalité du Maghreb et même au Sahara. Cette extension, qui est celle des tumulus et des bazinas, n'est pas celle des dolmens. Cantonnés dans les régions méditerranéennes les plus proches des péninsules et des îles européennes qui possèdent, elles-mêmes, des monuments comparables, les dolmens nord-africains, benjamins du mégalithisme européen, sont d'origine méditerranéenne.

Dolmens à couloir non couvert

Si tous les dolmens nord-africains correspondent à un schéma unique, celui d'une chambre de petite dimension recouverte d'une seule dalle et entourée d'un



Dolmen dégagé de Bou Nouara. Photo G. Camps



Dolmen engagé sur socle à degrés, Bou Nouara. Photo G. Camps

cercle de pierres, caractère méditerranéen essentiel, ils n'en sont pas moins très diversifiés dans leur architecture. La longue durée pendant laquelle les Africains continuèrent à construire ce type de monument explique son évolution et sa fusion avec d'autres formes indigènes ou d'origines différentes.

Le dolmen à couloir, tel qu'il est défini par les auteurs en Europe, n'existe pas en Afrique du Nord, mais on rencontre fréquemment sur le littoral des sépultures mégalithiques dont la chambre est accessible de l'extérieur par un passage qui traverse le socle ou le tumulus; mais ce couloir n'est jamais couvert. Le serait-il qu'il deviendrait inutilisable vu la faible hauteur du socle ou du tumulus dans lequel sont engagés les supports du dolmen: le couloir recouvert et caché sous le tumulus n'aurait pu être parcouru qu'en rampant, comme dans certaines bazinas.

On se propose de réserver l'appellation de dolmens à couloir non couvert aux monuments mégalithiques nord-africains entourés d'un socle ou d'un tumulus tronqué dans lequel fut établi un passage à ciel ouvert aboutissant à la chambre sépulcrale.

Ce type de monument est bien connu dans les nécropoles de l'Enfida, particulièrement à Henchir el-Hadjar et Henchir el-Assel. Le couloir est bordé de pierres plus ou moins volumineuses qui retiennent la pierraille et la terre du socle; celui-ci est généralement très bas et la dénivellation peut être à peine sensible entre le sol du couloir et lui. Il arrive même à Henchir el-Hadjar que le dolmen ait ses supports complètement enterrés et que seule la dalle affleure la surface du sol; le couloir est dans ce cas en pente douce, coupée de quelques degrés.

Le couloir est presque toujours rectiligne et souvent dans le prolongement des plus grands supports de la chambre. Il n'est cependant pas rare qu'il aboutisse à l'un des longs côtés comme dans de nombreux dolmens d'Europe. Les couloirs coudés ne sont pas inconnus; ils s'imposent dans les monuments ayant plusieurs chambres mitoyennes car chacune est systématiquement munie d'un tel passage.

Les dolmens possédant un couloir à ciel ouvert ne sont pas localisés dans les seules nécropoles de l'Enfida, mais nulle part, ce type n'est aussi généralisé.

Dans l'intérieur des terres les dolmens à couloir non couvert deviennent très rares; on ne peut signaler que les escaliers qui permettent d'accéder aux chambres profondément engagées dans les socles à degrés, comme dans les nécropoles de Bou Nouara et de Sigus, mais ces accès ne sont pas des couloirs car ils s'ouvrent à la partie supérieure du socle et non dans son enceinte circulaire qui garde son intégrité.

L'aspect de ces dolmens à couloir qui n'est pas sans analogie avec celui des dolmens d'Europe, et leur situation littorale dans le Maghreb, confèrent à ces monuments un caractère ancien. On peut les considérer, sans grande chance d'erreur, comme les plus vieux dolmens nord-africains.

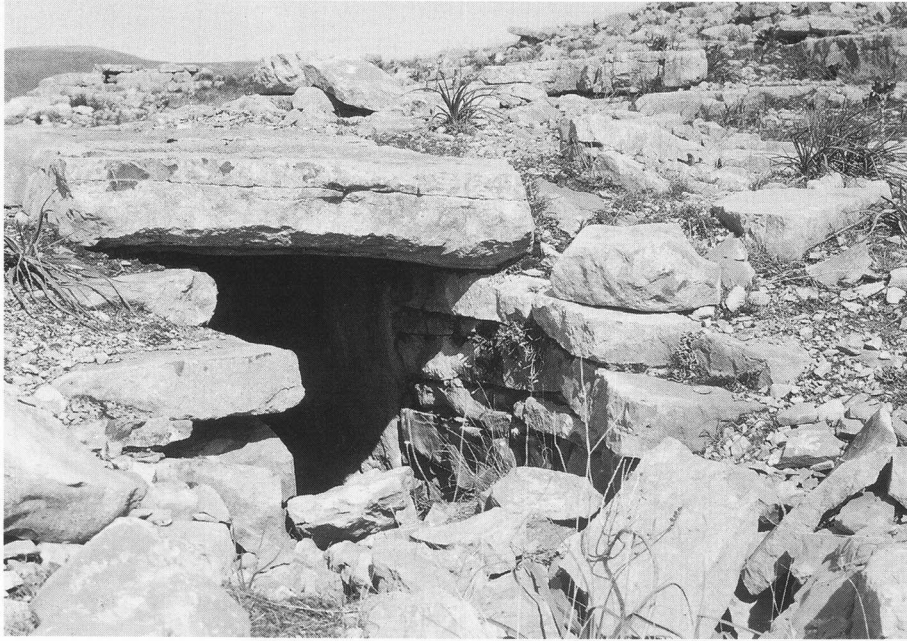
Les grands dolmens littoraux

Assez anciens également paraissent être d'autres dolmens littoraux de grandes dimensions, si on les compare aux monuments de l'intérieur.

Le caractère essentiel de ces monuments est, indépendamment de leur taille, l'absence de socle ou de tumulus; leurs supports s'élèvent au-dessus du sol sans être cachés par le moindre amoncellement. Ces supports sont toujours formés de dalles placées de chant; on ne connaît pas sur le littoral (en dehors des dolmens à couloir de l'Enfida et des allées couvertes kabyles) de chambres construites en pierres sèches.

En revanche, la plupart de ces monuments possèdent encore un cercle de pierres.

Toutefois à Koudiat Bou Taïeb, à 16 km du sud-est de Collo, les grands dolmens construits en blocs de granit ne sont pas entourés de cercle; il semble difficile de



Dolmen enfoui dans un manchon, Bou Nouara. Les orthostats sont remplacés par des murets en pierres sèches. Photo G. camps



Dolmen double à chambres mitoyennes à Bou Nouara. Photo G.Camps

croire que dans cette région forestière, des agriculteurs aient pris le soin de faire disparaître complètement les pierres plantées dans le sol autour des monuments. Les trois grands dolmens de Kerkera, dans la même région, en un lieu encore plus retiré, sont également démunis de cercle.

Un autre caractère qui semble également important apparaît dans nombre de dolmens littoraux : il s'agit d'un dallage intérieur reposant sur le sol naturel et constituant le fond de la sépulture. Ce trait a été reconnu à Kerkera, au Koudiat Bou Taïeb, à Cavallo, dans la nécropole de l'oued Nil, à Beni Messous, et jusque dans le dolmen du Djebel Zabel dans les Monts des Beni Snassen.

Le dallage du fond n'est pas cependant un caractère exclusif des dolmens littoraux ; si on le trouve encore dans les dolmens à couloir de l'Enfida, il est connu aussi dans l'intérieur des terres, dans la région du Kef, à Roknia, et même à Djelfa. Il n'empêche que le dallage fut plus fréquemment établi dans les dolmens littoraux que dans ceux situés à l'intérieur des terres.

Dolmens sur socle

Alors que les grands dolmens littoraux ne sont entourés que d'un simple cercle, les nécropoles de l'intérieur des terres, particulièrement celles de la grande région mégalithique située au sud de Constantine renferment surtout des dolmens de petite taille dont les supports sont en partie cachés dans un socle plus ou moins soigneusement construit. On trouve dans ce type de monuments un grand nombre de variétés en raison de l'aspect du socle tantôt très bas, tantôt élevé comme un véritable mur ne laissant apparaître que la table du dolmen.

Une forme très simple et très fréquente du socle consiste en un cercle de grosses pierres retenant un amas de pierraille peu élevé qui vient buter contre les supports de la chambre. Il arrive que le cercle comprenne des pierres dressées jouant le rôle de petits menhirs ; c'est le cas de plusieurs dolmens de la région de Sigus et de Ras el-Ain Bou Merzoug.

La nécropole de Bou Nouara, qui offre un très grand nombre de dolmens de cette variété présente une forme analogue, de construction un peu plus soignée. L'enceinte est très régulière ; les pierres qui la constituent ont été taillées en secteurs de cercle ; certaines ont plus d'un mètre de longueur et affectent la forme d'une enclume. Le socle que délimite cette enceinte est fait de pierraille, mais il est consolidé par un cercle intérieur, et de grosses pierres jonchent assez régulièrement sa surface.

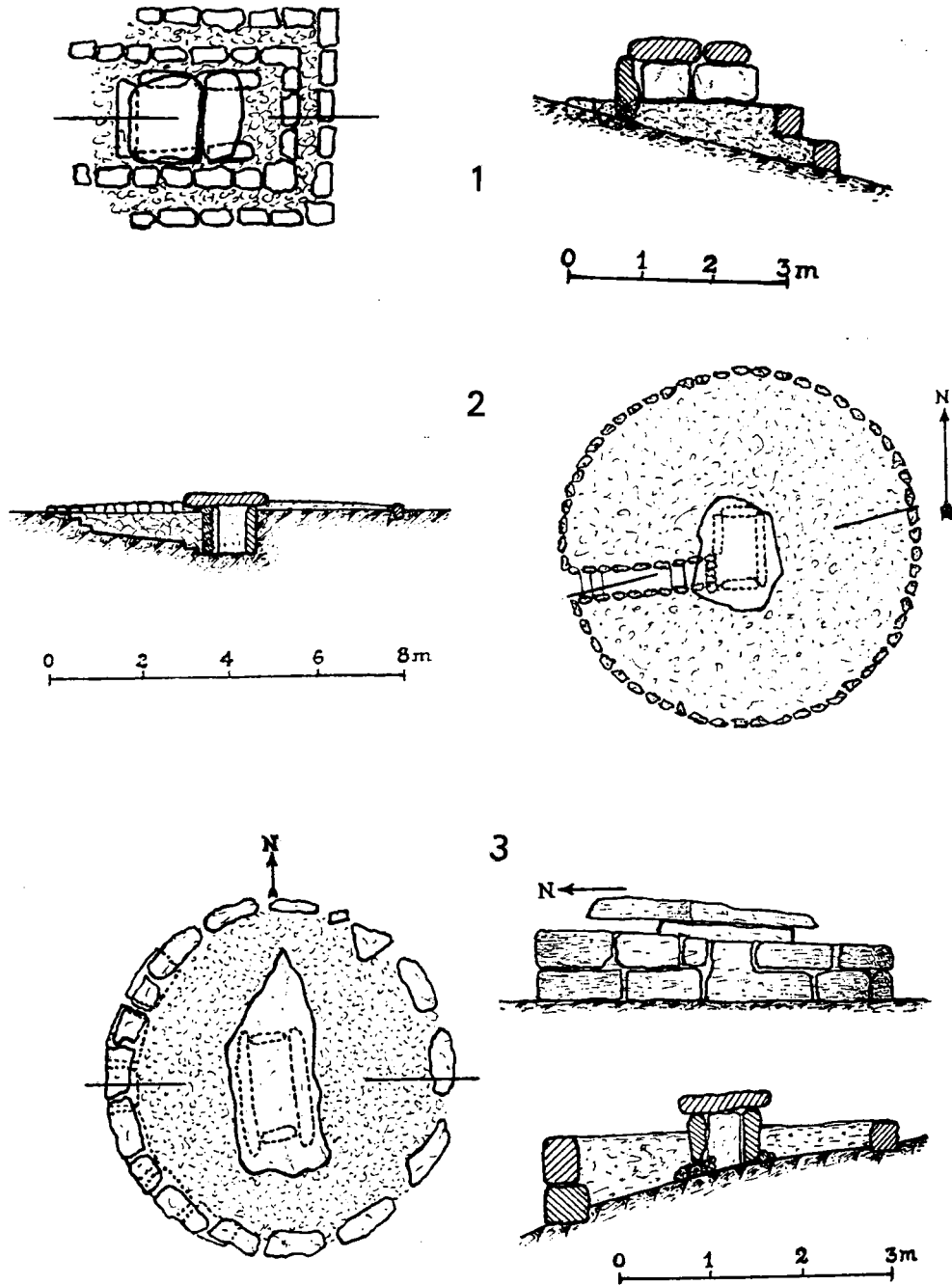
Les dolmens d'El-Alia, en partie cachés sous des tertres dont les terres sont maintenues par plusieurs cercles concentriques, font partie du même type.

Le socle peut présenter une forme architecturale plus complexe : plus élevé, il est ceinturé à sa base par un mur fait de deux ou trois assises de parpaings surmonté d'une masse plus ou moins tronconique enserrant les parois du dolmen.

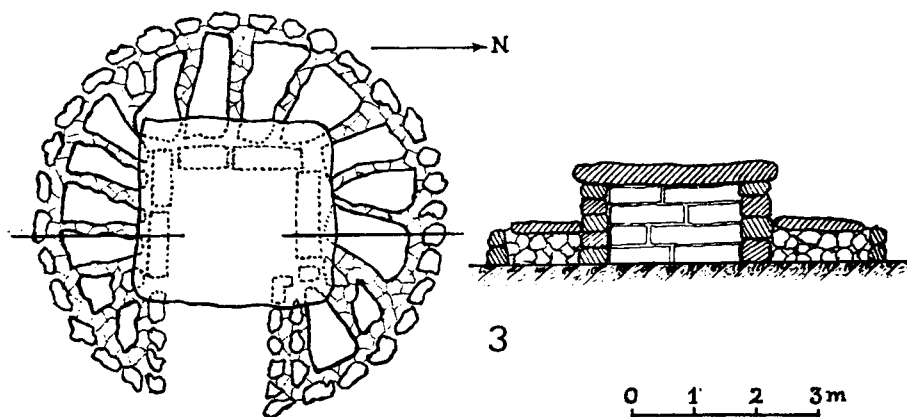
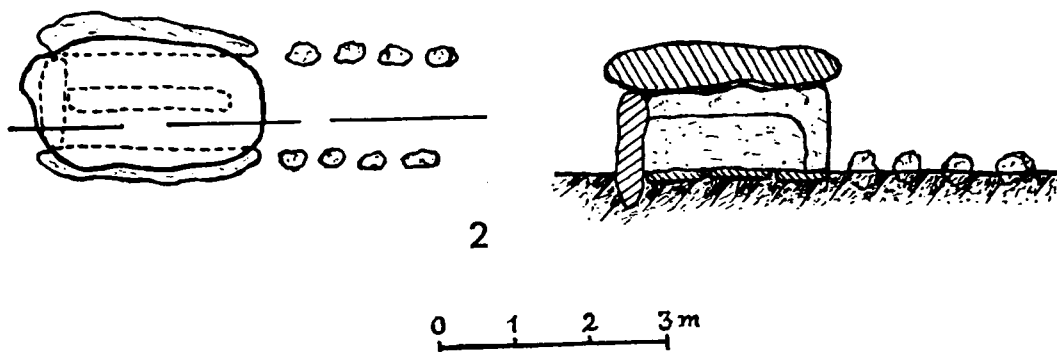
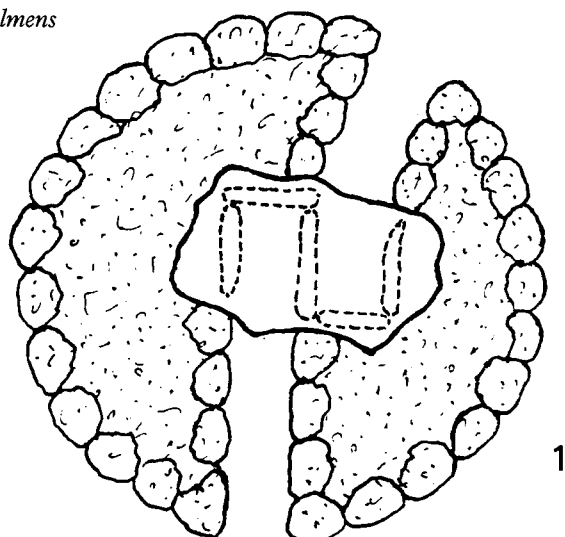
Les différents types de socles précédemment décrits présentaient le trait commun d'être tous coniques, du moins dans leur partie supérieure. D'autres socles affectent des formes différentes caractérisées surtout par une plate-forme circulaire (quelquefois rectangulaire) qui circonscrit la chambre mégalithique.

Sur les pentes du Djebel Mazela, à Bou Nouara, les socles sont aménagés de telle sorte que la plate-forme supérieure est horizontale. Pour obtenir ce résultat on constitua l'enceinte au moyen de deux assises de pierres dans la partie la plus basse du terrain, et d'une seule dans la partie la plus haute ; l'intérieur fut comblé de pierraille et d'éclats de calcaire d'où sortent la partie supérieure des supports et la table du dolmen.

Sur les pentes très accentuées il est souvent nécessaire d'étudier une deuxième enceinte en retrait sur la première ; ainsi la surface du socle est horizontale qu'elle que soit la déclivité du terrain.



1 : Dolmen dégagé sur socle à degrés de plan carré aux Ouled Hannech, d'après Goyt. 2 : Dolmen enfoui, à couloir, Ain el-Hadjar, d'après E. T. Hamy. 3 : Dolmen engagé dans un socle cylindrique à Bou Nouara



1: Dolmen double opposé d'Ain el-Hadjar, d'après E. T. Hamy.
 2: Dolmen double de type littoral à Cavallo, à couloir, dallage intérieur et dalle plantée de chant assurant la séparation des deux chambres. 3: Dolmen de type intérieur du Djebel Gorta, engagé dans une plateforme dallée, d'après E. Carton.

Dolmens engagés dans un manchon

Dans certains dolmens, particulièrement nombreux dans la région située au sud de Constantine, l'enceinte, qui retient l'amoncellement de pierraille est encore plus élevée. Elle compte toujours plusieurs assises de gros blocs qui forment un mur continu autour du dolmen; la dernière assise atteint le même niveau que la surface supérieure de la table.

La nécropole de Bou Nouara fournit de nombreux exemples de ce type. Décrivant ces monuments, S. Gsell dit que le dessus du socle, entre l'enceinte et la table, est surmonté d'un dallage assez régulier.

A vrai dire, ce dallage paraît extrêmement rare : dans tous les monuments de Bou Nouara qui répondent à cette description, j'ai toujours constaté que le remplissage de pierraille atteignait le niveau du couronnement de l'enceinte. Les éclats de calcaire constituant ce remplissage présentent sur leur face supérieure une forte patine qui confirme qu'ils n'étaient pas cachés par des dalles ou un tumulus qui aurait disparu. A Aïn Riran, dans la région de Sila, Frobenius a fouillé un monument de ce type dont l'enceinte est un carré parfait.

Le plus souvent cependant l'enceinte ne s'élève pas comme un véritable mur, mais présente une série de degrés, rarement plus de trois. Les gradins sont nettement marqués par des lignes concentriques faites de grosses pierres, et dont les intervalles sont comblés de pierraille. Lorsque ces socles à degrés ont été soigneusement construits, le monument garde de nos jours une forme régulière qui, dans sa rudesse, n'est pas dépourvue de grandeur. Seule la dalle qui coiffe la sépulture révèle l'existence du dolmen dont les supports, monolithes ou construits, sont cachés dans le manchon et dont l'enceinte circulaire annonce les chouchet* de l'Aurès.

Qu'ils soient construits sur un socle ou engagés dans un manchon, ces dolmens sont fréquents dans les nécropoles situées à l'intérieur des terres; on est tenté d'admettre que ces monuments sont les résultats de contact ou de fusion entre les formes littorales plus grandes et les bazinas autochtones qui pullulent dans les mêmes nécropoles.

Dolmens à chambres multiples

Alors que les grands dolmens européens étaient construits pour servir de sépultures collectives, les petits monuments nord-africains ont des dimensions exigües convenant à un seul individu. Bien que ces monuments soient, en fait, devenus des sépultures collectives, il est fréquent d'observer dans les nécropoles des dolmens complexes comprenant plusieurs chambres.

Le cas le plus simple, qui n'est cependant pas le plus fréquent, est une juxtaposition de deux, parfois trois, dolmens à l'intérieur de la même enceinte. On rappellera le monument double du Djebel Gorra dont l'enceinte en deux parties respecte l'individualité de chacune des deux sépultures placées face à face. Cette disposition curieuse ne se retrouve que dans un grand monument en double ellipse de Tirekbine.

Le plus souvent, et cette construction est si fréquente qu'elle apparaît dans presque toutes les nécropoles, les chambres, au lieu d'être séparées, sont mitoyennes.

C'est en Tunisie que les dolmens multiples paraissent les plus répandus et que les chambres sont en plus grand nombre dans la même enceinte. Deux cas méritent une certaine attention. Dans l'Enfida, la nécropole de Henchir el-Hadjar présente un grand nombre de dolmens à chambres multiples. Celles-ci sont mitoyennes, généralement alignées jusqu'à quatre chambres de front, chacune ayant son propre couloir à ciel ouvert qui traverse le socle. Ces nombreux couloirs divergents

découpent le socle en lanières parfois très étroites. La multiplication des couloirs révèle l'importance de cette partie du monument et, du même coup, le caractère sacré de l'enceinte; celle-ci est, en effet, très basse et la faible hauteur du socle aurait permis d'atteindre sans difficulté l'entrée de la chambre sépulcrale. Ici encore les observations faites sur le plan des sépultures montrent que les monuments furent construits en une seule fois. La juxtaposition de plusieurs chambres mitoyennes devait aboutir à l'édification des grands monuments de Tunisie centrale, dans les régions de Maktar* et d'Elles*, monuments dans lesquels des cours et des cellules non funéraires ont été ajoutées aux caveaux disposés en un ou deux alignements.

Les monuments de Tunisie offrent un autre procédé pour rassembler plusieurs chambres dans la même enceinte en opposant les deux sépultures. A Henchir el-Hadjar deux chambres ayant un support commun s'ouvrent sur deux directions opposées bien qu'elles soient couvertes par la même dalle.

Monuments mégalithiques complexes de Tunisie centrale

En Tunisie centrale on assiste à une évolution qui aboutit à la construction des plus beaux et des plus grands monuments mégalithiques d'Afrique. Dans la région de Maktar (sites d'Ellès*, Maghraoua, Maktar, Hammam ez Zouakra etc.) on peut suivre la transformation du dolmen simple en dolmen à portique par le rajout de piliers extérieurs chargés de supporter une dalle de couverture débordant à l'extérieur de la chambre. Parallèlement, le désir de rassembler plusieurs caveaux sous la même couverture mégalithique provoquait l'apparition de dolmens à chambres multiples; la conjonction de ces deux courants donnait naissance aux grands monuments mégalithiques complexes du type «Ellès» à portique et chambres disposées de part et d'autre d'une allée centrale elle-même couverte par des dalles. Le portique latéral est constitué d'orthostates soigneusement équarris soutenant les dalles qui dépassent des chambres. Dans le cas des monuments du type «Elles» nous avons le résultat d'une évolution hypermégalithique qui fait disparaître l'enceinte; c'est donc un mouvement inverse de celui qui avait abouti à la conception du dolmen à manchon et de la choucha; nouvel exemple de la souplesse et de la richesse du mégalithisme nord-africain.

Ces grands monuments mégalithiques complexes sont les témoins d'un culte funéraire exigeant. Les besoins de ce culte firent apparaître de nouvelles formes architecturales, telles que les chapelles qui s'insèrent entre les piliers du portique et les petites cours qui se développent en avant de celui-ci. L'aboutissement de cette évolution est le monument type «Maktar» qui présente une série de caveaux mitoyens précédés de chapelles sous portique et de téménos où s'accumulèrent les offrandes.

L'âge des dolmens nord-africains

Les monuments dolméniques, si nombreux en Algérie orientale et en Tunisie, étant d'origine extérieure, il importe de rechercher leur âge afin de préciser l'époque où cette pénétration put se faire.

En Europe les dolmens à couloir les plus anciens sont contemporains du Néolithique moyen.

Dans toutes les régions d'Europe, de Grande-Bretagne en Italie, les dolmens servirent bien longtemps après leur construction; aussi, contrairement à un niveau préhistorique scellé, c'est par les objets les plus anciens d'un mobilier très divers qu'il faut dater les dolmens ayant reçu des inhumations successives. Cette règle n'a pas été appliquée en Afrique du Nord; dès les fouilles les plus anciennes l'accent a toujours été mis sur les objets les plus récents trouvés dans les monuments mégalithiques: une lecture rapide d'ouvrages généraux, pourrait faire croire que

les trouvailles de pièces de monnaie et de vases faits au tour, d'âge punique ou romain, sont habituelles dans les dolmens et que ces documents sont contemporains de leur construction.

Dès 1863, L. Féraud, fouillant un dolmen de Ras el-Aïn Bou Merzoug, découvrit une monnaie de Faustine l'Aînée ; jamais, peut-être, une découverte archéologique aussi minime n'eut de conséquences plus durables dans la littérature scientifique. C'est l'argument fondamental, celui qui est périodiquement opposé à toute tentative de vieillissement des monuments mégalithiques nord-africains. Letourneux devait en faire état pour montrer qu'à l'époque romaine on construisait encore des dolmens. Soixante ans plus tard Gsell cautionnait cette argumentation.

Mais, détail troublant dont aucun auteur ne fit ensuite état, *la table de ce dolmen était brisée en plusieurs morceaux*.

L'état du monument et le contexte archéologique ne justifient donc pas l'importance ridiculement exagérée accordée à cette trouvaille.

Cette pièce de monnaie romaine ne fut pas la seule trouvée dans les dolmens : les études concernant les monuments mégalithiques citent souvent celle de Domitien découverte par Ph. Thomas dans une sépulture de Sigus. Plus que celle de la précédente, la découverte de cette pièce offrait des garanties puisqu'elle avait été recouverte d'une poterie romaine faite au tour renversée au-dessus d'un squelette couché sur le dos ; la sépulture était intacte. Mais une note de Gsell aurait dû cependant attirer l'attention : « ce mort, écrit-il, était certainement un nouveau venu ».

Ici encore il ne paraît pas inutile de retourner au texte primitif. Écoutons le fouilleur ; ayant décrit sa découverte, Ph. Thomas ajoute : « c'est tout ce que je parvins à découvrir le long de la paroi nord du dolmen. Mais tout le long de la paroi sud jusque vers son centre existait un mélange indescriptible d'ossements humains non incinérés enchevêtrés, brisés, méconnaissables pour la plupart, enfin entremêlés de nombreux débris de poterie à pâte noirâtre ou grisâtre à parois épaisses et paraissant avoir été travaillée beaucoup moins habilement que l'autre ». Ce texte n'a nul besoin d'être commenté. Ce dolmen fut occupé par des Africains accompagnés de poteries modelées à une époque antérieure au I^{er} siècle de notre ère, puis, sous Domitien ou peu après, un intrus trouva place dans la sépulture au détriment des premiers occupants. Ce dolmen ne fut donc plus ouvert depuis l'époque de Domitien, mais sa construction ne peut que remonter à une époque bien antérieure.

D'autres auteurs, à la suite de Letourneux, ont cru pouvoir faire valoir dans leur argumentation que des dolmens ont été construits avec des pierres tirées de ruines romaines. Il serait toujours possible de répondre que si certains monuments furent encore construits aux époques romaine ou byzantine, il ne s'ensuit nullement que tous les dolmens datent d'une époque aussi basse.

Quoi qu'il en soit les dolmens pour la construction desquels on fit appel à des matériaux tirés des monuments romains ou taillés à la mode romaine paraissent extrêmement rares et toujours douteux.

Pourquoi attacher tant d'importance aux pierres équarries ou taillées qui peuvent être utilisées dans un dolmen, et surtout pourquoi qualifier cette technique de romaine alors qu'il serait risible d'appliquer le même raisonnement au Medracen dont les blocs et les colonnes sont cependant taillées encore plus soigneusement ?

En conclusion on retiendra que les rares monuments mégalithiques qui, dans les régions telliennes ou semi-continrentales, peuvent passer pour contemporains de la domination romaine ou postérieurs à cette époque, ne sont pas des dolmens ou sont des monuments réutilisés ou transformés.

Contrairement à ce qui fut souvent et trop rapidement avancé, tout porte à croire qu'à l'époque romaine les dolmens étaient déjà considérés comme de très vieilles choses et que, bien rarement, on y introduisait furtivement de nouveaux cadavres.

En revanche, les monuments du type tumulus (tertres, bazinas) étaient toujours utilisés et les Africains, non romanisés, continuaient à en construire dans toutes les régions marginales ou montagneuses.

Si nous entrevoyons sans trop de peine l'époque où les dolmens sont abandonnés et plus certainement celle où on cesse de les construire, l'âge de leur apparition en Afrique du Nord ne peut être défini d'une manière précise. Les dolmens les plus anciens ne sont pas reconnaissables parce que le mobilier funéraire de ces sépultures est toujours très pauvre et surtout sans caractère. Devant la carence et la pauvreté de ce mobilier, les archéologues de formation classique, par un réflexe acquis, recherchèrent ce qui paraissait le plus ancien parmi les objets datables. Les bijoux en métal commun (cuivre, fer), la verroterie (représentée surtout par des perles en pâte de verre) ne donnent pas de dates même approximatives, aussi S. Gsell rechercha dans la poterie les précisions que les autres composants du mobilier refusaient de fournir. Or « les poteries de fabrication indigène ne donnent pas de repères : depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours, cette humble industrie présente les mêmes formes rudimentaires et la même technique ». Il reste donc à l'archéologue à examiner la céramique faite au tour et cuite au four : l'étude en est vite faite ; les rares monuments (dolmens ou tumulus) qui en contiennent ont livré des vases puniques ou grecs. « Tout cela se place entre le III^e et le I^{er} siècle ».

Nonobstant les développements que S. Gsell apporta à cette conclusion dans les paragraphes suivants (développements qui font d'ailleurs rejeter pratiquement tout cet échafaudage chronologique) beaucoup d'auteurs n'ont retenu, parce que l'esprit est toujours avide de précision, que ce fait et cette date dans leur brutalité.

Or la méthode suivie paraît pour le moins suspecte. Les dolmens qui renferment des vases faits au tour sont très rares et portent, la plupart, des traces indiscutables de réutilisation. On a relevé le cas du dolmen de Sigus contenant un vase romain qui recouvrait une pièce de Domitien. Dans les environs d'Aïn el-Bey, les sépultures de type dolménique ayant livré à Ph. Thomas des vases tournés contenaient presque toujours un ou plusieurs squelettes en bon état contemporains de ces vases, et des restes plus anciens mêlés à des poteries modelées et négligemment poussés contre les parois ; en revanche les sépultures ne possédant que des vases faits à la main ne révélaient aucune trace d'inhumations antérieures.

On constatera non sans surprise, que les nécropoles ne comptant que des dolmens à l'exclusion de tumulus, sont aussi celles qui ont le moins livré de vases faits au tour : ainsi, des dolmens de Roknia, Faidherbe, puis J.-R. Bourguignat, ne sortirent que des poteries modelées, et J. et P. Alquier, un seul vase biberon fait au tour pour 81 vases modelés.

La nécropole de Beni Messous fut également très pauvre en poterie tournée. Les nécropoles de l'Enfida, autres cimetières littoraux, situés en pleine région punique, ne semblent avoir livré que des vases modelés.

La fouille de 16 monuments dans la région du Kef, au Koudiat Soltane, n'a donné aucune poterie faite au tour. Des nombreux dolmens fouillés par le Dr Carton, puis par M. Saint-Jean, à Téboursouk, deux poteries tournées seulement (un unguentarium et une oenochoé) furent retirées. A Dougga, des 5 grands dolmens fouillés par Icard, un seul livra des unguentaria à fond plat. De Bulla Regia, dont un grand nombre de sépultures dolméniques furent ouvertes par le Dr Carton, une seule poterie est peut-être faite au tour, toutes les autres sont modelées. Or les nécropoles de Bulla Regia, Dougga, Téboursouk sont situées aux portes mêmes de vieilles cités numides ; leurs sépultures avaient donc les plus grandes chances de livrer à profusion des vases tournés si les dolmens étaient aussi récents que le pensent certains auteurs.

Dans les nécropoles comprenant des dolmens et des tumulus, le nombre des poteries tournées déposées dans les sépultures n'est pas nécessairement plus élevé : des 66 sépultures, dolméniques pour la plupart, fouillées à Bou Nouara au cours de

quatre missions archéologiques, on ne sortit qu'une seule oenochoé faite au tour, encore n'est-il pas improbable que cette sépulture ait connu des inhumations successives. A Sigus, J. Chabassière recueillit 3 vases faits au tour (un bol, un mortier et une oenochoé) dans 32 dolmens et tumulus divers contenant, la plupart, les restes de plusieurs inhumations.

La plus importante collection de céramiques retirées des monuments mégalithiques est certainement le riche ensemble des poteries de Gastel. Cette collection compte près de 350 vases dont 23 faits au tour. Le nombre des vases tournés peut paraître élevé ; il se comprend plus facilement lorsqu'on fait le partage entre les dolmens et les tumulus fouillés. L'essentiel de la collection céramique de Gastel provient des fouilles faites par J. Meunier à la demande de M. Reygasse en 1938. Cette campagne permit de fouiller 60 monuments : 55 sont des tumulus, 5, des dolmens.

A la lumière de ces constatations il semble possible d'établir la règle suivante : les dolmens nord-africains ne contiennent que très exceptionnellement des poteries faites au tour ; celles-ci sont la preuve évidente d'une réutilisation des sépultures et ne peuvent servir à dater leur construction.

Aucun dolmen n'a livré de poteries de type néolithique ; à l'exception d'un petit vase à fond conique de Beni Messous, elles ont toutes un fond plat. Les dolmens ne paraissent donc pas être d'âge néolithique ; cependant un certain nombre d'outils et d'armes en silex ont été trouvés dans les sépultures mégalithiques. Mais leur présence est le plus souvent accidentelle (silex trouvés dans les terres du socle ou à proximité des monuments), ou leur dépôt intentionnel dans la sépulture ne révèle que le caractère talismanique reconnu à ces objets par les constructeurs des dolmens.

La plupart des bijoux trouvés dans les dolmens (Beni Messous, Roknia, Bou Nouara, etc.) sont en bronze et le plus souvent en cuivre pur. En fait les bijoux sont rares dans les dolmens et beaucoup plus fréquents dans les tumulus où même les objets en fer ne sont pas exceptionnels. Les pièces de monnaie numides caractérisent surtout les tumulus ; on en trouve cependant dans les dolmens qui ont connu des réinhumations.

Le dépôt d'armes dans les dolmens est encore plus rare ; deux sépultures d'Ain el-Bey ayant manifestement servi à plusieurs inhumations livrèrent à Ph. Thomas deux têtes de lance en fer. Dans la région de Fedj-M'zala, un poignard et une lance en fer furent sortis d'une « sorte de dolmen » dont on ne sait rien d'autre. Enfin Ain Dahlia, dans un des petits dolmens si communs dans la région de Tanger, G. Buchet découvrit en 1907 une pointe en cuivre du type de Palmela, caractéristique du Bronze ancien ibérique. La découverte, par M. Ponsich d'une hallebarde dans une ciste de Mers dans la même région, confirme l'appartenance de ces sépultures mégalithiques du Maroc septentrional à l'Age de Bronze.

A une époque plus récente doit être reporté le petit vase globulaire et à col en pavillon et base rétrécie trouvé par Kuster dans l'un des dolmens de Beni Messou. Cette poterie a toutes les caractéristiques des productions du Bronze Final III.

L'essentiel du mobilier funéraire est constitué dans les dolmens nord-africains par la poterie modelée. Cette céramique ne donne pas de repère et ressemble étrangement à celle des populations rurales actuelles, restées fidèles aux traditions culturelles et aux techniques de leurs ancêtres numides et maures.

La totalité de ces vases ou presque est donc indatable ; cependant on a la preuve que cette céramique méditerranéenne à fond plat est apparue en Afrique du Nord dès l'Age du bronze, et donc certainement avant les Phéniciens. Quand on fait des sondages profonds dans les sites phéniciens, ce ne sont pas des tessons néolithiques qui sont mis au jour, mais des fragments de vases à fond plat comme à Lixus ou à Mogador. Au Maroc, dans quelques gisements, une céramique campaniforme,

puis des vases à fond plat sans incisions ni impressions recouvrent des couches à poterie impressionnée de caractère néolithique incontestable.

L'étude des formes et les grandes ressemblances entre les céramiques de l'Algérie orientale ou de la Tunisie et celles des âges du Bronze et du Fer d'Italie et de Sicile révèlent également que les vases modelés à fond plat, trouvés ou non dans les dolmens, ont été introduits en Afrique du Nord antérieurement à l'expansion phénicienne.

Si on ne peut dater un monument dolménique par la poterie modelée qu'il contient il n'est pas impossible de dire qu'un dolmen qui ne possède que des vases modelés, à l'exclusion d'objets faits au tour, peut être très ancien.

On est conduit à associer l'apparition et le développement des sépultures mégalithiques à un autre phénomène longtemps méconnu, celui de l'introduction des métaux.

Origine des dolmens nord-africains

La répartition des monuments dolméniques à travers le Maghreb incitait à rechercher leur origine vers la Péninsule Ibérique pour ceux du nord du Maroc, tandis que le groupe algéro-tunisien semblait devoir se rattacher aux ensembles mégalithiques de Sardaigne, d'Italie, de Corse et de Provence.

Les dolmens algéro-tunisiens sont moins strictement localisés que ceux du Maroc; il importe cependant de distinguer, ainsi qu'il a été fait *supra*, d'une part les dolmens à couloir non couvert et les grands dolmens littoraux, et de l'autre les dolmens à socle et à manchon. Ces derniers, qui paraissent naître de la fusion du dolmen et des bazinas à gradins, caractérisent surtout les nécropoles de l'intérieur alors que les deux premiers types sont plutôt localisés sur le littoral. Il y a les plus grandes chances pour qu'ils soient les plus anciens, ce que confirment effectivement la grande taille des uns et l'existence du couloir chez les autres.

Par leur architecture et leur localisation les dolmens littoraux, plus anciens que ceux de l'intérieur, sont les témoins de la faible pénétration des cultures de la Méditerranée dans la partie orientale du Maghreb. La Corse, l'Italie péninsulaire, la Sardaigne possèdent à côté de monuments plus importants, des dolmens identiques à ceux de l'Afrique du Nord. La Sardaigne surtout, semble avoir joué un rôle important dans la diffusion des petits dolmens méditerranéens. Or, les relations entre la Sardaigne et l'Afrique semblent anciennes et suffisamment importantes pour que Diodore de Sicile et Pausanias puissent affirmer l'origine libyque des Sardes.

S.M. Puglisi avait distingué un ensemble mégalithique méditerranéen tardif qui serait parti du sud-est de la Péninsule Ibérique et aurait atteint l'Italie péninsulaire après avoir traversé le Languedoc, la Provence, la Corse et la Sardaigne. Il associe le propagation des petites sépultures dolméniques à enceinte circulaire et la diffusion des campaniformes tardifs.

Bien que cet auteur ne songe pas à étendre son hypothèse au Maroc, je crois qu'elle est également valable dans la partie septentrionale de ce pays où précisément les dolmens assez anciens voisinent avec des gisements ayant livré des poteries campaniformes.

Les dolmens marocains doivent être rattachés directement à la Péninsule Ibérique d'où sont venus, vraisemblablement en même temps, le vase campaniforme et les premiers objets en métal.

Plus tard, peu avant le début de l'âge du Fer, à l'autre extrémité du Maghreb, le mouvement mégalithique méditerranéen, après avoir atteint l'Italie péninsulaire, venait échouer sur les côtes basses du Sahel tunisien, tandis que, face à la Sardaigne, le littoral de l'Algérie orientale subissait également la même influence.

Alors que les petits dolmens marocains ne devaient guère s'étendre au delà de la

zone côtière, à l'est, la fusion avec d'autres formes architecturales autochtones permettait une extension considérable du concept dolménique dans l'intérieur des terres.

BIBLIOGRAPHIE

Voir B61 : Beni-Messous ; A168 : Allées couvertes Kabyles ; C59 : Chouchet ; B108 : (Age du) Bronze ; C14 : Campaniformes (vases) ; C33 : Celtes ; C59 : Chouchet ; D13 : Dar bel Ouar.

FERAUD L., « Recherches sur les Monuments dits celtiques dans la Province de Constantine », *Recueil des Not. et Mém. de la Soc. archéol. de Constantine*, t. VII, 1863, p. 214-234.

BERTRAND A., « Monuments dits celtiques de la Province de Constantine », *Rev. archéologique*, VI, 1863, p. 519-530.

MARTIN H., « Sur les monuments mégalithiques et sur la race qui les a construits », *Bull. de la Soc. anthrop. de Paris*, 1867, p. 165-173. Id., « Origines des monuments mégalithiques », *Rev. archéol.*, 1867, p. 165-173.

FAIDHERBE L. « Sur les tombeaux mégalithiques et sur les blonds de Libye ». *Bull. de la Soc. anthrop. de Paris*, 1869, p. 532-541.

BOURGUIGNAT J.-R., *Souvenir d'une exploration scientifique dans le Nord de l'Afrique*, t. 4. *Histoire des monuments mégalithiques de Roknia, près d'Hammam Meskhoutin*, Paris, 1868.

THOMAS Ph., « La nécropole mégalithique de Sigus », *Matériaux*, 1879, p. 27-32 (p. 32).

GSELL S., *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. VI, 1927, p. 225.

CAMPS G., « Les dolmens de Beni Messous », *Libyca*, t. I, 1953, p. 329-372 (Bibliographie à compléter par SAVARY J.-P. « L'architecture et l'orientation des dolmens Beni-Messous », *Libyca*, t. XVII, 1969, p. 271-330).

CAMPS G., *Monuments et rites funéraires protohistoriques*, Paris, A.M.G., 1961, p. 152-154.

CAMPS G. et H., *La nécropole mégalithique du Djebel Mazela à Bou Nouara*, Paris, A.M.G., 1964.

CAMPS G. « Les dolmens marocains », *Libyca*, t. XIII, 1965, p. 235-247.

CAMPS G., « Le mort rassembleur de foules. Une fonction méconnue des nécropoles protohistoriques de l'Afrique du Nord », *Anthropologie préhistorique, résultats et tendances*, Sarriens, 1989, p. 91-96.

PAUPHILET D., « Monument mégalithique à Maktar », *Karthago*, IV, 1953, p. 49-82.

M'CHAREK A. et M'TIMET A., « Données nouvelles sur l'abandon d'un dolmen à Mactaris », *Cahiers de Tunisie*, t. XXX, 1982, p. 5-18.

PONSICH M., *Recherches archéologiques à Tanger et dans sa région*, Paris, 1970.

G. CAMPS

D84. DOLOPES

Ptolémée mentionne des Dolopes à la fois en *Africa** (Proconsulaire) et en Libye Intérieure. En *Africa* (IV, 3, 6, Müller p. 641-642), il les situe en arrière d'une côte occupée par les Lotophages*, qu'il localise à tort aux abords du Cinyps* (oued Caam) ; en Libye Intérieure (IV, 6, 6, p. 748), il les insère entre les Thalac* et les Astakouri* et à l'ouest du « Défilé des Garamantes » (cf. Ptol., IV, 6, 3, p. 737), qui est peut-être l'étroite vallée du wadi el-Agial (Ch. Daniels, *The Garamantes of Southern Libya*, Stoughton, 1970, p. 17 ; fig. 2 ; pl. 2 et 3). Il doit s'agir d'une tribu de la Djefara qui nomadisait saisonnièrement plus au sud (cf. A 302. Astakoures/Astakouri).

Toutefois leur nom est un « habillage » grec. On sait que les Dolopes (hommes « à l'apparence rusée ») était un peuple établi entre l'Épire et la Thessalie, sur les flancs orientaux du Pinde. C'est leur roi Lycomède qui cacha Achille parmi ses filles en lui faisant revêtir des habits féminins. Or il aurait existé un lac de Lycomède dans le voisinage des Garamantes et des Psylles, au milieu de déserts, selon Pline l'Ancien (V, 27), mais en Marmarique à en croire Ptolémée (IV, 5, 11, p. 691) – qui localise

dans cette région les Augiles – cependant que le Ravennate (I, 2, M. Pinder et G. Parthey p. 6 : *Licumedis* ; III, 3, p. 136 : *Licum*, de façon erronée) situe ce lac dans l’Ethiopie des Garamantes, qui comprendrait aussi le lac d’Augitta (Augila*). Comme on le voit, il n’existe aucune possibilité, en localisant le lac de Lycomède, sans doute une sebkha s’il faut admettre sa réalité, de préciser l’aire de nomadisation des Dolopes africains. Resterait à savoir, en tout état de cause, dans quelles conditions des mythographes grecs ont pu transporter en Afrique le roi Lycomède et ses Dolopes.

J. DESANGES

D85. DONATISME (voir christianisme, circoncissions)

D86. DORSALE TUNISIENNE

Les géographes ont donné le nom de Dorsale tunisienne à la ligne de reliefs orientée sud-ouest nord-est qui sépare assez nettement le Haut Tell de la Steppe. Cette dorsale prolonge vers le nord-est les chaînes algériennes du système de l’Atlas Saharien dont elle conserve l’orientation générale et semble se continuer jusque dans les collines du Cap Bon qui appartiennent cependant à un autre système. Depuis le nord-est l’axe de la Dorsale est jalonné par les anticlinaux de calcaire extrusif liasique comme les Jbels Zaghouan* (1295 m) et Fikrine, puis par des reliefs taillés de calcaire récifal du Bargou, du Serdj, ou le synclinal perché éocène du Berbou, puis par les anticlinaux dissymétriques de calcaire crétacé des Jbels Tioucha, Semama (1314 m) et Chambi (1544 m) qui est le sommet culminant de la Tunisie.

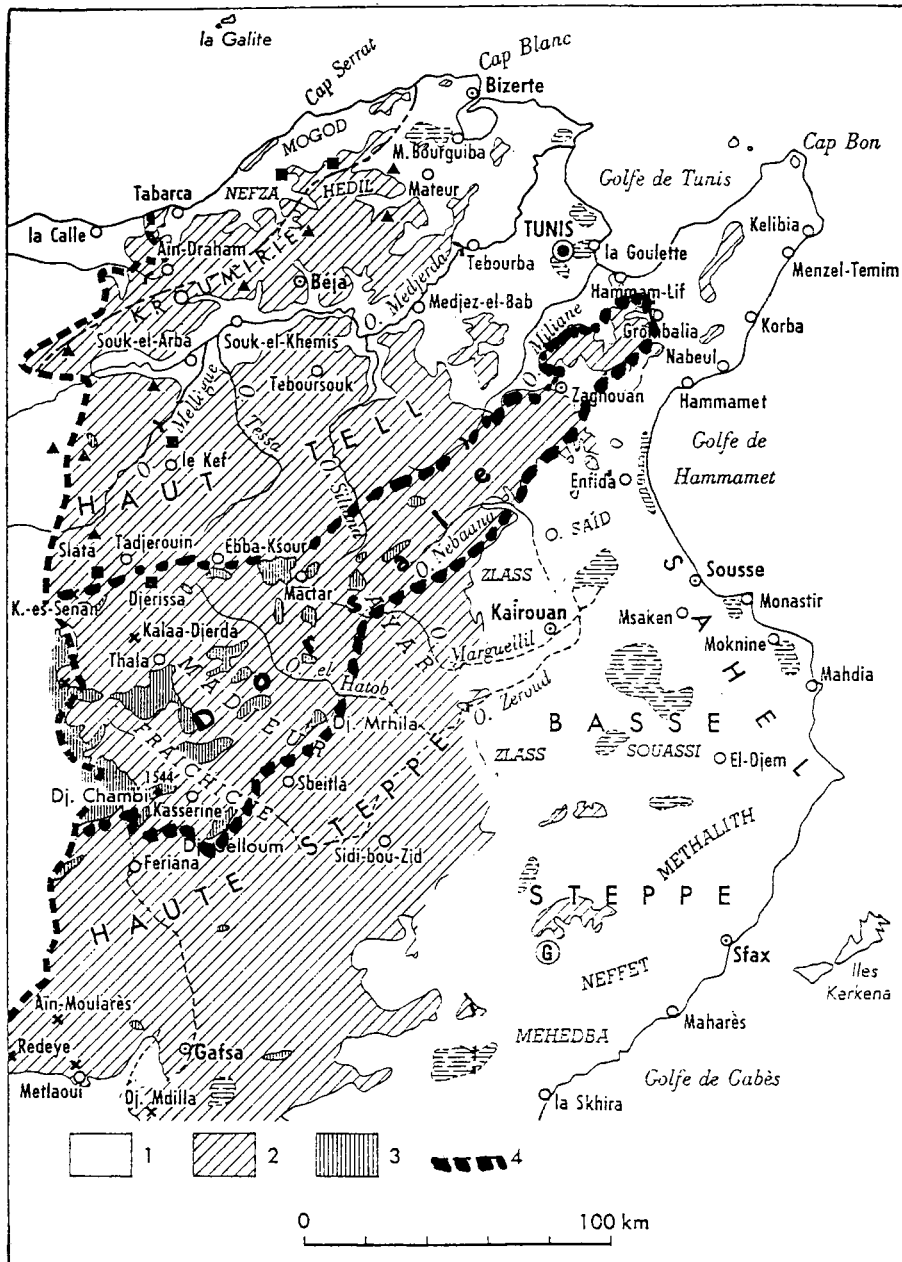
Ce bloc de hautes terres vigoureusement plissées, d’une altitude moyenne dépassant souvent 1000 m, s’abaisse progressivement vers le nord-est où, cependant se dressent encore, au nord du Zaghouan, des sierras hardies de calcaire liasique, tels les Jbel Ressas (qui doit son nom aux mines de plomb) et le djebel Bou Kornin dont le relief caractéristique est inséparable du paysage carthaginois ou tunisois.

La région septentrionale, celle dominée par le Jbel Zaghouan (chaîne appelée « zeugitane » par certains auteurs), servit de château d’eau aux agglomérations de Carthage puis de Tunis. Le grand nymphée du Zaghouan (le « Temple des eaux ») alimentait Carthage par le long aqueduc construit au II^e siècle, à une époque plus récente les Jbels Jouggar et Bargou participèrent à l’alimentation en eau de Tunis.

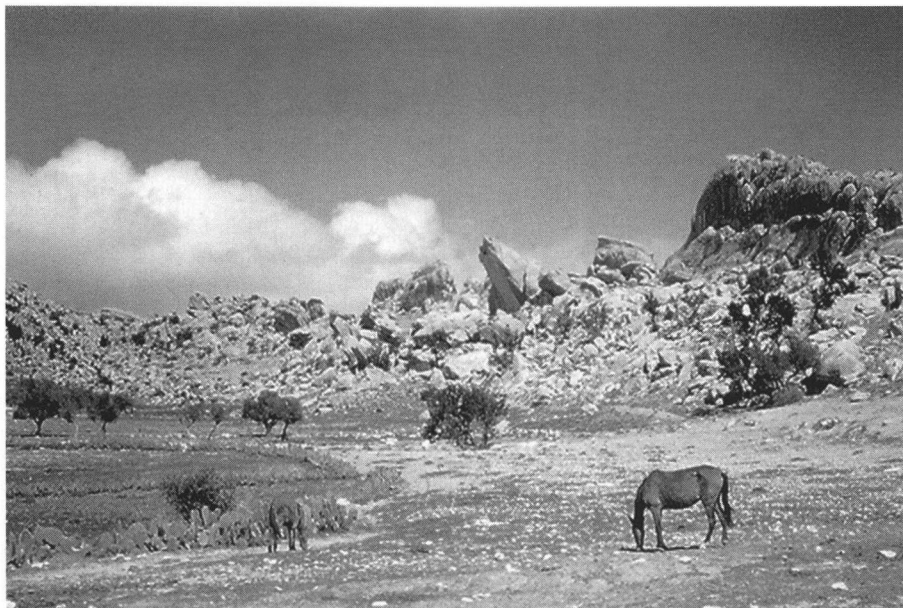
La région centrale de la Dorsale, qui fut occupée dès le Néolithique ancien (gisement de Kef el Guéria), est remarquable par les nombreux restes archéologiques se rapportant à la culture paléoberbère et numide. C’est dans la région de Maktar que se situent les plus importants monuments mégalithiques de l’Afrique du Nord. Aux nombreux dolmens* s’associent des monuments plus complexes, caractéristiques de cette région : dolmens à portique, monuments type Ellez, monuments type Maktar etc.

Coupée de nombreuses dépressions souvent faillées (Zaghouan, Sbiba, Fousana...), la Dorsale tunisienne, bien que constituant une véritable échine topographique du pays, ne coupe pas la Tunisie du Tell (la Friguia, qui conserve le nom de l’antique Africa) de la Tunisie des steppes ; de temps immémoriaux les Nomades la traversèrent facilement et pacifiquement lorsque la société sédentaire restait vigilante, mais après les désordres qui suivirent l’irruption des Bédouins Hilaliens, les pays du Tell furent dans leur plus grande partie convertis, pour plusieurs siècles, au

semi-nomadisme, tandis que quelques décheras accrochées aux reliefs de la Dorsale conservaient difficilement un genre de vie sédentaire avant de s'agglomérer en village mieux organisés (La Kesra) et de fournir d'importants contingents à l'émigration vers Tunis ou l'étranger.



La Dorsale tunisienne ente Haut Tell et Haute Steppe.
 1 : Régions au dessous de 200 m. 2 : de 200 à 1 000 m.
 3 : au-dessus de 1 000 m. 4 : Limite de la Dorsale.
 D'après J. Despois et A. Raynal



Un aspect de la Dorsale à Kef el Guéria, au sud-est de Maktar. Photo G. Camps

BIBLIOGRAPHIE

- MONCHICOURT Ch., *La Région du Haut-Tell en Tunisie*, Paris, A. Colin, 1913.
DESPOIS J., *L'Afrique du Nord*, Paris, P.U.F., 1947.
CASTANY G., « Les grands traits structuraux de la Tunisie » *Bull. de la Soc. géologique de France*, 1954, p. 151-173.
PICARD G., *Civitas mactaritana*, Karthago, VII, 1957.
DESPOIS J., *La Tunisie et ses régions*, Paris, A. Colin, 1961.
DESPOIS J. et RAYNAL R., *Géographie de l'Afrique du Nord-Ouest*, Paris, Payot, 1967.

EL BRIGA

D87. DOT

En Kabylie

Le calcul qui permet de fixer le montant de la dot, en Kabylie, obéit à un véritable rituel bien décrit par G. Laoust-Chantreaux pour la période qui précéda la deuxième Guerre mondiale. Bien qu'il ait été déjà arrêté entre les deux familles, le montant doit être débattu devant témoins après un repas offert chez le père de la jeune fille mais aux frais des parents du jeune homme. Le déroulement de la cérémonie est invariable : le père de la jeune fille demande d'emblée une très forte somme tandis que celui du jeune homme en offre une dérisoire. Un témoin, mis au courant des disponibilités déjà assurées, intervient pour rapprocher les parties, chacune, semble-t-il, contre son gré. Celles-ci ayant fait, toutes deux, un geste de conciliation, l'entente est ensuite rendue publique...

Quand le père du fiancé a réalisé la somme qu'il devra remettre, les familles décident du jour de la cérémonie. Une partie de la dot est alors versée pour subvenir aux premiers frais de la noce. Le reste sera remis deux ou trois jours avant le mariage, le « jour du repas de la dot » (*ass imensi t-te'mamt*). A ce repas auquel participent les témoins, on « verse », littéralement, la somme due sur une étoffe à même le sol et le

père de la fiancée laisse volontairement quelques billets ou pièces en signe d'amitié et de bon augure. Cette coutume n'est pas particulière au versement de la dot, elle s'applique à toute transaction importante : achat d'une maison, d'un terrain, ou même d'un bœuf ou d'un mulet. Ce qui contribue à renforcer l'opinion que le mariage est traité comme une vente de la femme par sa famille.

Il importe de distinguer la dot (*t'amant*), somme payée par le mari aux parents de la femme, et le douaire (*essdaq*) qui appartient en propre à la femme ; ce que Hanoteau et Letourneux ont malheureusement confondu dans le chapitre consacré à la dot (qu'ils appellent d'ailleurs *essdaq*) dans *La Kabylie et les coutumes kabyles* (p. 162-163). Le douaire, dont l'importance est en relation avec la richesse de la famille, est essentiellement constitué du trousseau (robes, foutas, foulards, couvertures...) et de bijoux émaillés en argent. Le douaire demeure la propriété intangible de la femme, même en cas de rupture de l'union alors que, dans cette circonstance le mari reprend possession des bijoux qu'il aurait pu offrir après les noces et dont la femme avait la jouissance mais non la propriété.

D'après G. LAOUST-CHANTREAUX,
La Kabylie, côté femme. Edisud, 1990.

La dot chez les Ayt Ndhir (Nord du Moyen Atlas)

Parmi les nombreux récits recueillis par E. Laoust et récemment publiés par Cl. Lefébure (« *Noces berbères* ») nous avons retenu le cas des Ayt Ndhir pour la fixation et le versement de la compensation matrimoniale. Le récit détaille les discussions qui doivent aboutir à la fixation de la dot ou plus exactement le prix (*ttaman*) de la femme. La coutume veut qu'un homme n'épouse pas une femme s'il ne la connaît pas mais la tractation se fait sans lui, il délègue à des amis et des parents le soin de faire connaître son intention au père de la jeune fille. Ce dernier commence par ajourner sa réponse, durée pendant laquelle les jeunes gens non encore officiellement fiancés mais qui ne se cachent pas pour se rencontrer, s'informent mutuellement de l'avancement du marchandage. La mère de la jeune fille, chapitrée par celle-ci, presse le père de donner une réponse favorable. Il finit par faire connaître son prix ; ce sera cent brebis, cinquante douros et quatre vaches. La discussion est lancée les amis du prétendant reviennent à la tente du père de la jeune fille, apportant un mouton qui sera sacrifié et consommé le jour même. Les progrès de la tractation sont longs à venir, le père cède peu à peu ; il accepterait deux fusils à la place des quatre vaches. La journée passe sans que des progrès sensibles soient enregistrés ; la discussion, toujours courtoise, reprendra le jour suivant au cours duquel le prétendant s'efforce d'obtenir de son père la cession de biens nécessaires à la constitution de la dot, tout en tenant compte des droits de ses frères. Finalement, après consultation de la mère de la jeune fille qui donne un avis favorable, le père de celle-ci accepte de réduire ses exigences. Le montant de la dot est réduit, dans un premier temps, à soixante-quinze douros, cinquante brebis et deux vaches, puis, après nouvelle consultation de la mère, à cinquante douros, cinquante brebis et une vache, encore le père accepterait-il de recevoir, comme équivalent de la vache, dix autres brebis. Séance tenante les mendants du prétendant remettent au père les cinquante douros qui sont comptés de la main à la main. Les brebis seront remises quelques jours plus tard au père de la fiancée qui commence les préparatifs de la noce. Le prétendant, de son côté, fait des emplettes au souk voisin, en compagnie de sa sœur ou d'une tante qui l'aidera dans le choix de ses achats ; ces derniers sont aussi fixés par la coutume, ce sont des vêtements, des babouches, des foulards de tête, des ceintures, des parfums, un nécessaire à couture, du henné et des friandises. Le tout constituera la corbeille de la mariée.

D'après E. LAOUST, *Noces berbères*

La dot chez les Seksawa du Haut Atlas marocain

Nous devons à J. Berque une analyse très précise du mariage chez les Seksawa du Haut Atlas occidental, du groupe chleuh. Bien qu'il ne puisse être étendu à l'ensemble des Berbères du Maroc ni même au groupe chleuh, nous retiendrons ce cas après les exemples kabyle et du Moyen Atlas (E.B.)

Chaque année, à la frairie du Milâd, affluent au lieu saint de Z'init' jeunes hommes et jeunes filles d'alentour. L'attraction s'exerce jusqu'en Mentaga vers le Sud, jusqu'aux 'Abba vers le Nord. C'est la foire aux épouses. Au gré des sympathies, des couples se forment, qui ne sollicitent que rarement l'estampille des parents.

Le mariage Seksawa comporte plusieurs phases dont la succession est scandée par des cérémonies.

a) l'*asghurt*, « stage pré-nuptial », est une période de fréquentation préalable à la cohabitation. Elle est de durée indéfinie.

L'inaugurent :

- 1) l'*id'ilâb*, « demande » solennisée par le sacrifice d'une bête et
- 2) l'accord de la fiancée et des deux familles, sanctionnée par un repas en commun ;
- 3) la fête dite *asghurt* : elle donne à l'ensemble son nom qui évoque, étymologiquement un « cri rituel ».

Outre les cadeaux remis à cette occasion, procédant d'une économie du don et de la bombance, le jeune homme doit à la jeune fille, pendant cette période, le vêtement et la parure, selon des modalités coutumières. Il contribue à l'entretenir au domicile de ses parents à elle. La rupture unilatérale de cet état par la jeune fille entraîne de sa part l'obligation de restituer les cadeaux et les frais engagés.

b) Les « noces », *tameghra*, comprennent une partie rituelle, une partie statutaire et une partie conventionnelle.

Partie rituelle :

- 1) La *tarzift* : remise par le jeune homme à ses beaux-parents de cadeaux propitiatoires, donnant lieu à « cortège » et parfois à pillage simulé ;
- 2) la conduite processionnelle de la jeune fille à la maison maritale, c'est l'*âid n-tslit* ;
- 3) l'exposition de l'apport dotal de la mariée : c'est l'*âid uruku* ;
- 4) la prononciation de *fâti'h'a*, formule coranique accompagnée de souhaits de bon augure ;
- 5) la consommation : c'est l'*âid ukechchum*, sanctionnée, s'il s'agit d'une vierge, par le *youyou* de la matrone de service, *taghorit*, et un nouveau présent, *lh'aqq n-ççbâh'*.

Parité statutaire :

- 1) Conclusion de l'*amerwas* : engagement du marié à la mariée d'avoir à lui verser, en cas de dissolution du mariage, une somme fixée uniformément par la coutume de chaque tribu, et variant de l'une à l'autre ;
- 2) Droit désormais acquis par la femme à sa part d'hoirie prévue par la loi, c'est-à-dire la moitié d'une part d'héritier mâle, conformément au *fiqh*. Son droit aux acquêts reste subordonné à un délai d'un an de vie commune.

Partie conventionnelle (et facultative en principe) :

- 1) Le *chchard'*, « douaire stipulé » par le marié au profit de la mariée ;
- 2) La prise en charge par le même *jihaz*, « apport de la mariée dans la communauté ».

Un procès-verbal de ces conventions est dressé le cas échéant par des lettrés au prononcé de la *fâti'h'a* : c'est le seul moment où règne une atmosphère de droit religieux

c) L'état conjugal est, dans son premier aspect, celui de la cohabitation et de la

procréation. Son second aspect est celui d'une société de travail : il comporte le droit de la femme à sa part d'acquêts (*tizzla*) parmi les autres participants de la société familiale (*imezzalen*), à égalité avec chacun de ceux-ci, hommes ou femmes, et déduction une fois faite de l'apport des uns et des autres. L'apport marital compte d'office pour une moitié sur l'ensemble des acquêts.

Le droit de la femme à sa part est considéré comme la contrepartie des tâches que lui impartit la coutume, selon une rigoureuse discrimination d'avec celles qui incombent aux hommes. Il est également considéré aujourd'hui comme la compensation de la modicité statutaire de l'*amerwas*. Mais c'est là sans doute une réinterprétation.

d) «Dissolution», *uluf*. La répudiation prononcée par l'homme est toujours définitive. La libération de la femme est consacrée par la délivrance d'un document *tabrat* qu'elle exige souvent par la voie judiciaire, en même temps que sa part d'acquêts. La femme peut, comme dans le *figh*, demander judiciairement la dissolution du mariage pour motif (sévices, impuissance, etc.), soumis à l'appréciation des magistrats. Mais en Seksawa elle peut l'obtenir sur simple incompatibilité, ce qui constitue une originalité exorbitante par rapport au *figh*.

Non seulement dans le partage des acquêts, mais même, dans certains cas, en matière de don nuptial, la femme Seksawa connaît une éminente dignité économique. On a vu combien l'institution débordait le patron musulman, sur lequel on a voulu après coup la modeler. Elle le débordait tant par la richesse cérémonielle, les soubassements magico-juridiques, l'égalitarisme statutaire, que par l'acuité contractuelle. Rien ne fera mieux ressortir l'originalité du système que son opposition à un autre système, le kabyle, qu'on s'imaginerait tout proche de lui du fait de tant d'analogies dans l'habitat et le droit public. Or ce qui frappe dans le système kabyle, c'est sa brutale masculinité, sa négation de toute équité bilatérale dans le statut des conjoints.

Contentons-nous de cette brève référence à un autre droit maghrébin, pour faire ressortir le caractère équilibré et la valeur morale du type Seksawa.

D'après J. BERQUE,
« Structures sociales du Haut-Atlas », Paris, 1955.

La dot chez les Chaouïa de l'Aurès

En pays chaouïa, la dot (*tilamitès*) apportée par le mari à la femme est, en principe, obligatoire. Elle peut être payée en nature (palmier, bétail, bijoux, etc.), en espèces ou en espèces et bijoux. Le prix des bijoux doit être défalqué de la valeur totale de la dot. Le trousseau, quelquefois réduit à un *elhâf* ou à un *tâjdîdj*, s'y ajoute au contraire, ainsi que les frais de repas, ceux-ci proportionnés aux moyens du mari.

La dot coutumière varie suivant les tribus et, dans une même tribu, elle varie suivant le degré d'aisance des familles.

Elle est débattue entre les parents des futurs conjoints, ou entre le fiancé et son futur beau-père, celui-ci ne manquant pas, dans cette discussion, de faire valoir les qualités physiques et domestiques de sa fille, afin que le montant en soit le plus élevé possible.

Lorsque la dot est payable en espèces, les parties peuvent convenir que la moitié en sera immédiatement payée, devant la *jmâ'a*, et le reste à une époque déterminée, ou que le paiement en sera échelonné sur plusieurs échéances.

En Aurès, comme dans le rite orthodoxe, la dot est la propriété de la femme, contrairement à ce qui se passe en Kabylie, où le prix d'achat est la propriété du père de l'épousée ou des parents qui ont conclu le mariage. Aussi l'Aurasienne a-t-

elle généralement le droit d'en réduire le quantum et de stipuler que le montant de sa dot servira à acheter du bétail, un palmier ou de la terre.

Lorsque la dot comprend des bijoux, l'Aurasienne, à quelle que tribu qu'elle appartienne, en prend immédiatement possession. Les espèces ou autres biens sont remis à son père, qui doit les administrer jusqu'à ce qu'elle soit apte à le faire personnellement. Dans les familles pauvres, notamment chez les Beni bou Slîman, il les conserve souvent jusqu'à sa mort. La femme peut également, si elle le préfère, donner l'administration de sa dot à sa mère, à un membre de sa famille, à un marabout ou à ces divers personnes à la fois. Elle peut enfin, et c'est ce qu'elle fait le plus souvent, la confier en totalité à son époux, dès la conclusion du mariage : en ce cas la dot n'est pas versée, elle est purement nominale, l'homme en reste débiteur. Si l'Aurasienne emploie ce moyen, c'est uniquement parce qu'envisageant toujours, au moment du mariage, l'éventualité d'un divorce, elle veut éviter d'être « attachée » (*hekref, thekref*) par le lien conjugal. Elle n'ignore pas, en effet, que sa libération serait subordonnée à la restitution de la dot au mari, restitution qui pourrait présenter quelques difficultés, soit que ses parents chargés d'administrer la dot en aient disposé comme de chose leur appartenant ou que, désireux de la conserver, ils fassent des objections au divorce, soit que, l'ayant elle-même perçue, elle l'ait dépensée ou convertie en bijoux. En laissant la dot entre les mains de son mari, l'Aurasienne demeure libre d'elle-même, sans perdre le droit d'exiger, au cas de décès de son époux, le prélèvement du montant de sa créance sur l'actif successoral.

Il est enfin un cas dans lequel la dot n'est jamais versée. Il arrive qu'un Chaouïa dise à un autre : « Je te donne ma sœur, donne-moi la tienne ». Le mariage est fait sur le pied de l'échange, on troque « tête contre tête » (*ikhj dig ikhj*) ou, si l'on veut employer l'expression arabe, « frange contre frange » (*gouçça fi gouçça*). Ce procédé, réprouvé par certains Chaouïa, existe surtout chez les Beni bou Slîman et dans les tribus pauvres.

Suivant les *qânoûn**, la femme perd son droit à la dot si son mari constate qu'elle n'est point vierge. Autrefois, les parents devaient payer à la *jmâ'a* une amende. Aujourd'hui, leur fille leur est renvoyée honteusement et ils doivent restituer au mari les cadeaux et frais de noce. Toutefois, la consommation du mariage précédant presque toujours sa conclusion, l'application de cette coutume est exceptionnelle.

D'après M. GAUDRY,
« La femme chaouïa de l'Aurès ».

La dot au Mzab

Le caractère apparent des différentes coutumes qui accompagnent ou précèdent le mariage dans les villes du Mzab est un égalitarisme absolu qui, en principe, s'applique à l'ensemble de la population ibadite.

Après négociation entre les familles le contrat est signé chez le *cadi* en présence de témoins qui ont le plus souvent participé activement aux discussions préalables. La dot, dite *surtâ*, comme à Ouargla, était, vers 1920, uniformément fixée à 150 douros (soit 750 francs de l'époque). Antérieurement, ce montant de la dot avait été beaucoup plus élevé, de l'ordre de 500 douros ; la réduction était une mesure en faveur des jeunes gens peu fortunés dont l'accès au mariage était ainsi rendu moins difficile. D'après A.-M. Goichon, si le fiancé ne possédait pas en espèces la somme requise et que la vente de ses biens se révélait insuffisante, il pouvait bénéficier de l'apport pécuniaire de tous les membres de sa famille.

En plus de la dot proprement dite, la femme recevait, en toute propriété, des bijoux en or et en argent. Toujours suivant A.-M. Goichon, les bijoux, dans le

premier quart du siècle, étaient, eux aussi, fixés uniformément, en nombre et en matière. C'était cinq paires de bracelets en corne, trois paires de boucle d'oreille en or et verroterie, trois agrafes en or, trois broches en or pour la coiffure, une paire de fibules en argent et une paire de *khakhal* (chevillères) en même métal.

Dans la pratique courante, malgré les menaces de *tebria* (excommunication), la corbeille de la mariée, de même que la dot et les dépenses faites pour le repas de noces excédaient largement les normes fixées.

Ces mesures ont, de nos jours, connu un net assouplissement ainsi qu'en témoignent les récits recueillis par J. Delheure. En 1948, la famille de la fiancée recevait 100 douros en espèces (soit 500 F), et la corbeille contenait des bracelets en corne, qui n'étaient guère prisés, une agrafe et un collier en argent, deux fibules, une en or, l'autre en argent et huit boucles d'oreille en or. A ces bijoux étaient joints, comme auparavant, des vêtements, des foulards et des pièces d'étoffe diverses.

E.B.

***Taggalt*, la compensation matrimoniale chez les Touaregs**

Chez les Touaregs, le mariage donne lieu comme dans la plupart des sociétés à des échanges de biens ainsi qu'à une circulation des individus, mari ou femme, qui selon les circonstances et la règle de résidence en vigueur – qui peut être uxorilocale ou virilocale ou les deux successivement – changent de lieu d'habitation à la suite de cet événement.

Dans le cadre matrilineaire, la famille de la mariée fournit généralement la tente en peau ou en nattes et tous les ustensiles utiles à la vie domestique. Ces biens restent la propriété de la femme en cas de divorce ou de veuvage. Enfin, selon ses moyens et sa catégorie sociale, selon le caractère endogame ou exogame de l'alliance, le cercle familial va également doter la fiancée de biens en troupeaux et en domestiques qui lui permettront d'affirmer l'autonomie de sa lignée si elle doit s'installer dans le campement de ses alliés. Dans certains groupes patrilineaires, comme par exemple chez les Kel Adghagh, les mêmes dispositions sont appliquées. Par contre, dans d'autres groupes patrilineaires tels que les Iwellemeden de l'ouest, la femme arrive chez son mari avec pour seuls biens personnels quelques coussins.

La famille du marié, de son côté, offre la *taggalt*, terme généralement traduit, faute de mieux, par « compensation matrimoniale ». L'homme amène également après le septième jour le trousseau (appelé *tiseghsar* dans l'Air), composé d'habits et d'accessoires vestimentaires.

La *taggalt*, qui consiste essentiellement en têtes de bétail, a des taux variables selon les régions. Son montant est déterminé par des mandataires des deux familles après le premier jour de la cérémonie de mariage. Cependant, dans certains groupes, toute tractation à ce sujet est jugée honteuse et les propositions des alliés ne sont jamais discutées pour montrer à quel point cet apport ne représente aucune sorte d'enjeu économique pour la famille de la mariée. On mesure à quel point l'expression « prix de la fiancée » utilisée par certains auteurs du début du siècle est inadéquate pour rendre compte des représentations liées à ces biens.

Si dans l'Air, la *taggalt* représente une contribution peu importante (dépassant rarement deux chamelles), par contre dans l'Ahaggar, elle constitue une somme de biens considérable dont le paiement s'échelonne sur plusieurs années. La famille paternelle et maternelle du jeune homme contribue à la rassembler; le père en général s'occupe de la collecte. L'assistance matérielle de l'oncle maternel est sollicitée, quelquefois en lui forçant la main: il est admis, par exemple, que le neveu démuné vole à cette occasion des animaux à son oncle. Selon différents

auteurs (Benhazera, 1908, p. 16 ; Nicolaisen, 1963, p. 442 ; *Textes Touaregs en Prose* : n° 36), la *taggalt*, chez les Kel Ahaggar, s'élève au moins à sept chamelles pour les suzerains. Les tributaires donnent selon leurs possibilités un jeune chameau ou plusieurs chèvres et moutons (jusqu'à trente). Lorsqu'un esclave se marie, c'est son maître, en tant que « père » classificatoire, qui fournit les trois à cinq chèvres de la *taggalt*.

Les représentations et les règles qui touchent à l'usage de la *taggalt* varient selon les groupes mais s'organisent toutes autour d'un principe commun, l'idée que l'intégration de ces biens extérieurs dans le patrimoine familial peut souiller l'honneur de la lignée et doit donc être gérée avec grande précaution.

Ainsi, chez les Kel Ahaggar, c'est le père de la fiancée qui reçoit la *taggalt*, à défaut son oncle paternel ou son frère aîné, mais il y aurait déshonneur pour ces derniers à l'utiliser ; il faut être très pauvre pour en arriver à cette extrémité. Dans la majorité des cas, l'usage de la *taggalt* revient à la mariée. Celle-ci en dispose comme elle l'entend et n'étant pas tenue de participer aux frais du ménage, son troupeau s'accroîtra. Cependant, à la naissance du premier enfant, la gestion de ces biens doit être, pour les uns, assumée par le mari, car il s'agit de l'héritage futur de ses descendants tandis que, pour les autres, la *taggalt* reste dans la famille de la femme car elle sera transmise à ses enfants. Deux visions d'un même phénomène mettant l'accent l'une sur la continuité patrilinéaire, l'autre sur la cohésion matrilineaire.

La première de ces conceptions se rapproche de celle des Kel Ewey de l'Air qui, après la présentation des biens de la *taggalt* au campement de l'épousée, renvoient les animaux à leur pâturage d'origine, c'est-à-dire chez le marié, qui prend en charge la gestion du troupeau en vue d'assurer l'héritage de la descendance du couple. *Taggalt aggal*, « la *taggalt* c'est mettre au pâturage » dit le proverbe, pour illustrer l'idée que ces biens doivent être conservés et pérennisés.

Dans d'autres groupes, comme chez les Ikazkazen de l'Air par exemple, la *taggalt* est ostentatoirement dilapidée et distribuée aux nécessiteux. Parfois, une partie de ces biens sert à fournir les éléments de la tente ou les équipements intérieurs qui sont éphémères ou considérés comme tels par opposition aux éléments qui symbolisent la continuité de la lignée et sont transmis par la mère.

Enfin, certains groupes placent ce capital chez la famille de la femme tout en précisant qu'il ne doit pas se confondre avec le patrimoine (*akh n ebawél*) destiné à nourrir la « tente » fondée par la nouvelle mariée.

Ces commentaires et ces pratiques expriment tous finalement le souci de démontrer l'autonomie et la parité des lignées et réaffirment, en particulier, l'indépendance du groupe des donneurs de femme par rapport aux alliés.

Lorsque les relations de parenté entre les conjoints sont proches, le montant de la *taggalt* est minimisé ou inexistant. Dans le cadre matrilineaire, cette proximité s'exprime par un rapport de parenté matrilineaire liant par exemple des descendants de sœurs ou de cousines parallèles matrilatérales.

En cas de divorce, si la séparation advient aux torts du mari, celui-ci est tenu de verser le restant de la *taggalt*, tandis que si la femme est responsable de la rupture, l'époux sera quitte de toute paiement, précise Benhazera (1908, p. 18) pour l'Ahaggar. De même, les *Textes Touaregs en Prose* (n° 37), recueillis au début du siècle par A. de Calassanti-Motyliniski, relèvent que « si l'homme a eu des relations avec d'autres femmes, il est obligé de rendre la dot à la femme. Si c'est la femme qui a été infidèle, le mari ne lui donne rien, en dehors de ses biens propres ». Cependant, l'homme qui se sépare de sa femme en gardant la *taggalt*, quelles que soient les raisons du divorce, est socialement déconsidéré. En fait, si la *taggalt* n'est pas confisquée par le mari, les liens de solidarité créés par le mariage subsistent entre les deux familles alliées et le gendre divorcé peut solliciter aide et services de ses beaux-parents comme avant le divorce. Ainsi, certains Touaregs, d'après Nicolaisen (1963, p. 470), considèrent que le fait d'avoir contracté plusieurs mariages est

avantageux pour un individu et permet d'accroître le cercle des alliés susceptibles de le soutenir en cas de nécessité.

H. CLAUDOT-HAWAD

BIBLIOGRAPHIE

- HANOTEAU A., *La Kabylie et les coutumes kabyles*, Paris, Challamel, 1893.
 BENHAZERA M., *Six mois chez les Touaregs de l'Ahaggar*, Alger, Jourdan, 1908.
 LAOUST E., «Le mariage chez les Berbères du Maroc», *Arciv. berb.*, 1, 1915, p. 40-76.
 GOICHON A.-M., *La vie féminine au Mzab*, Paris, Geuthner, 1927.
 GAUDRY M., *La femme chaouïa de l'Aurès*, Paris, Geuthner, 1929.
 BERQUE J., *Structures sociales du Haut-Atlas*, Centre d'Et. socio., Paris, 1955.
 NICOLAISEN J., *Ecology and culture of the Pastoral Touareg*. The national Museum of Copenhagen, 1963.
 NICOLAISEN, J. *Ecology and Culture of the Pastoral Tuareg*, The National Museum of Copenhagen, 1963, 548 p.
 GAST M., «Le don des sandales dans la cérémonie du mariage en Ahaggar», *Libyca*, t. XXVI-XXVII, 1982, p. 223-233.
 LAOUST-CHANTRAINE G., *Kabylie côté femmes*, Aix en Provence, Edisud, 1990.
 LAOUST E. *Noces Berbères*, Aix en Provence, Edisud, 1993.
Textes Touaregs en Prose de Charles de Foucauld et A. de Calassane-Motyliniski, 1984, Edition critique avec traduction par S. Chaker, H. Claudot, M. Ciast, Edisud, Aix-en-Provence, 359 p.

D88. DOUAR

Le mot douar est dérivé de l'arabe *dwara* (*duwar* en arabe maghrébin) qui s'applique au campement des nomades bédouins dont les tentes sont disposées en cercle de façon à délimiter, au milieu, un vaste espace dégagé où on rassemble les troupeaux pour la nuit. Les tentes de ces douars sont en nombre variable, allant d'une dizaine à plusieurs centaines, au gré des circonstances ou de l'importance des tribus. La disposition des tentes en douar est une habitude fort ancienne que pratiquent de nombreuses populations de pasteurs nomades. Avec le développement du semi-nomadisme et le passage à l'habitat sédentaire, le douar cède la place à la *dechra* et à la *mechta* (hameau) dont chaque unité domestique, gourbi ou maison en dur, possède sa cour privée entourée d'épineux ou de figuiers de Barbarie qui en font un enclos (*zeriba*).

Le mot douar aurait dû disparaître avec le nomadisme auquel il était si étroitement associé, mais par une aberration administrative, il reçut en Algérie un sens nouveau, presque antinomique du précédent qu'il supplanta dans le langage administratif. Cette mutation sémantique est étroitement associée aux fluctuations de la « politique indigène » et aux attermolements des autorités coloniales pendant la seconde moitié du XIX^e siècle et le début du XX^e. L'histoire vaut d'être contée.

Sous la domination turque, la circonscription territoriale de base était l'*outhan*, qui n'avait d'existence réelle que dans le Dar es-Soltan (région d'Alger, Sahel, Mitidja, vallée du Sébaou), alors que dans les trois beylics, les tribus conservaient une autonomie de fait, voire une indépendance totale comme chez les Zwawa de Grande kabylie, sauf les tribus *rayas* (soumises) et les tribus *maghzen*. A la tête de l'*outhan* était placé un caïd à compétence territoriale (alors qu'il existait à Alger différents caïds ayant autorité dans des domaines particuliers de l'organisation urbaine). A l'intérieur de l'*outhan*, le caïd contrôlait une ou plusieurs tribus, chacune dépendant d'un cheikh, chef traditionnel qui fixait l'assiette des impôts et en assurait le recouvrement ; le caïd remettait au bey le produit de ce recouvrement, en prélevant, au passage, son pourcentage. En cas de difficultés ou de

mauvaise volonté, il fallait attendre la *méhallé*, conduite par le bey en personne ou son khodja, pour que le versement se fisse.

La conquête de l'Algérie du Nord s'accompagna de tentatives diverses d'amélioration du cadre administratif. On tenta surtout de définir la qualité et la propriété des terres occupées par les tribus et de reconstituer le domaine du beylic afin de définir les espaces réservés à la colonisation, mais les Bureaux arabes* s'opposèrent, vigoureusement d'abord puis en sous main, à cette politique de « cantonnement des tribus ». Celle-ci fut abandonnée avec l'application du Sénatus Consulte du 22 avril 1863.

E.B.

Le Sénatus-Consulte déclarait les tribus propriétaires des territoires dont elles avaient la jouissance à quelque titre que ce soit. Son article 2 stipulait qu'il serait procédé à la délimitation du territoire des tribus et à leur répartition en « douars », ces douars devant correspondre en principe aux fractions (*ferka*) reconnues justement comme les cellules vivantes de la société indigène. Ainsi fut entreprise cette œuvre considérable tendant, après avoir enquêté dans chaque tribu, à en fixer les limites, en dresser le plan, à effectuer un relevé de la propriété existante et à procéder enfin au découpage en « douars », nouvelles unités territoriales stables qui substituait au concept fluctuant de la tribu. Le « *jus soli* » remplaçait un « *jus sanguinis* » plus ou moins mythique.

A la place du monde instable des tribus, en perpétuelle évolution, l'Administration allait avoir désormais affaire à un échiquier territorial précis et intangible devant lequel elle se sentait bien plus à l'aise. Sans même s'en rendre compte, les populations locales passaient d'une organisation tribale de type à une organisation communale de type occidental. A l'origine, ces nouveaux douars devaient correspondre aux *ferka*. Dans la pratique, et pour des raisons de commodité, on opéra des regroupements tendant à constituer une masse de 2 000 à 3 000 administrés. Les grosses tribus furent scindées en plusieurs douars. Les petites, au contraire, furent quelquefois regroupées en un seul. Mais dans la plupart des cas ce fut la tribu en bloc qui se transforma en douar.

Les « communes mixtes » créées en 1875 mais dont l'organisation définitive est de juin 1881 constituaient la symbiose entre un cadre administratif de type occidental, la commune, et le cadre local que l'on venait de transformer en le stabilisant, mais qui n'en possédait pas moins de profondes racines : le douar, héritier de la tribu. La commune mixte groupait plusieurs douars, baptisés pour la circonstance « sections communales ». Chaque douar gérait ses propres affaires dans sa *djemâ*, sorte de conseil des anciens, que présidait l'ex-caïd, baptisé adjoint indigène. Ces adjoints indigènes, réunis au siège de la commune mixte avec les adjoints français, nommés puis élus dans les centres de colonisation, constituaient la Commission Municipale.

Le reproche que l'on pouvait faire – et que l'on fit – à ce système, fort rationnel au demeurant, était qu'il ne facilitait aucune évolution à la base. Au contraire, l'adjoint indigène, bénéficiant aux yeux des populations de l'appui du prestige des autorités coloniales, même lorsque cela était faux, ne tarda pas à prendre dans les délibérations des *djemâ* une autorité que n'avaient pas autrefois les chefs de tribus qui devaient toujours compter sur les réactions du clan adverse.

Pour remédier à la chose, on décida en 1919 de faire élire les membres des *djemâ*, désignés jusque là par la coutume, et d'enlever la présidence de l'assemblée à l'adjoint indigène, qui reprenait à cette occasion son ancien titre de caïd, pour la remettre à un Président de *djemâ*, élu. Cette réforme semblait devoir supprimer l'inconvénient signalé précédemment en ouvrant les voies à la démocratisation d'une institution plus que centenaire. En réalité elle allait se heurter à l'obstacle que

rencontrèrent en Algérie toutes les réformes de portée générale : le manque d'unité d'un pays qui restait une agglomération, par certains côtés factice, de cas particuliers.

Chez les unes, les chefs jouissaient, de tradition, d'une autorité presque sans limite ; chez d'autres ils n'étaient que les mandataires de clans opposés. La transformation des tribus en douars n'avait en principe, rien changé à cet état de fait. Simplement les chefs s'étaient trouvés un peu plus détachés de la masse de leurs administrés, ce qui avait entraîné des conséquences en apparence contradictoires : d'un côté leur autorité naturelle et réelle s'était émoussée ; d'un autre côté leur autorité administrative et artificielle s'était accrue. Aussi les résultats de la réforme de 1919 furent-ils très variables. Dans de nombreux cas, le caïd désigna un de ses parents comme président de djemâ, choix que s'empressèrent d'approuver des djemâ sans consistance. Ailleurs ce fut le chef du clan opposé au caïd qui s'empara de la présidence, reconstituant cet équilibre du pouvoir par la dualité des dirigeants, cher aux populations berbères. Rares furent les douars où les faits répondirent aux intentions du législateur.

Cette persistance des structures ancestrales devait s'affirmer spécialement dans les régions où les particularismes locaux s'opposaient à la manie d'uniformisation.

L'exemple le plus éloquent est celui de la Kabylie. Ce pays, qui avait toujours conservé une structure originale le singularisant dans l'ensemble algérien, se vit appliquer de plano une série de mesures qu'il tendit à vider de leur contenu au fil des ans. La base de l'organisation était le village, ou *taddert*, gouverné par ses amis et sa djemâ, groupant les principaux des divers clans ou quartiers (*kharouba*). Or, l'administration ne connaissait jusque là que la tribu. En 1857, on regroupa donc les villages en tribu, donnant ainsi une existence matérielle à une notion toute sentimentale en pays kabyle. A la tête de la tribu fut placé un Amin des Amin (Amin el Oumena), par souci de transition, les Kabyles n'ayant jamais connu de caïds qui leur fussent propres. La tribu kabyle fut transformée, par la suite, comme les autres, en douar, et l'amin el oumena en adjoint indigène.

En effet les tribus de 1830 étaient loin de constituer un cadre uniforme et identique. C'était un simple moule, dans lequel se coulaient des réalités diverses.

La réforme du Caïdat, tendant à faire du caïd un simple fonctionnaire, et non le représentant naturel d'une communauté ethnique, allait avoir une conséquence diamétralement opposée au but recherché. Les liens s'étant distendus entre douars et caïds, les premiers acceptèrent passivement des caïds originaires d'autres régions. Il en résulta la possibilité, pour certaines grandes familles de réaliser grâce à leurs relations électorales un trust local des caïdats. Dans l'arrondissement d'Aumale, la majorité des caïdats était disputée, en 1951, entre deux familles, l'une en ayant obtenu 10, l'autre 12. On assista à l'édification de groupements analogues dans l'ouest du département d'Alger. Ce trust des caïdats devait se doubler, l'un appuyant l'autre, d'un trust des mandats électoraux.

P. BOYER

En Tunisie et au Maroc où le protectorat français fut moins pesant que l'administration coloniale en Algérie, le douar ne connut pas la même mutation de sens que dans ce pays. Le douar, réunion de tentes, subsista médiocrement chez les pasteurs nomades du Sud et sa raison d'être s'évanouit avec la sédentarisation et l'urbanisation. Dans ces deux Etats, le caïd était plus puissant que son homologue algérien et exerçait son autorité sur des populations plus nombreuses.

En Tunisie, sous le Protectorat, le caïd était devenu un agent délégué du Pouvoir central, à l'inverse, le cheikh continuait d'être issu de la masse des administrés ; il était le vrai chef de la fraction dont la définition territoriale était le cheikhât. Le cheikh informait le caïd sur la situation politique et assurait le recouvrement de

l'impôt, dont il retenait 5 % à titre de rétribution. Il était assisté par une assemblée de notables, la *chorka*. Aujourd'hui le cheikhat, autrefois tribal est devenu l'*omda* (ou *omdana*), circonscription territoriale, sous l'autorité de l'*Omda*, au-dessus duquel se trouve le Délégué, lui-même subordonné au Gouverneur qui a succédé au caïd.

Au Maroc, le caïd exerçait son autorité sur plusieurs douars appartenant en principe à la même tribu ; chez les sédentaires ruraux son autorité s'exerçait sur plusieurs villages et parfois sur de vastes régions comme « les grands caïds de l'Atlas ». Le caïd était assisté de cheikhs conseillés par des djema. Le caïd veille sur la vie de la tribu, l'administre, y exerce des fonctions de police et assure le recouvrement des impôts. A un niveau inférieur de l'organisation administrative, le cheikh est aujourd'hui à la tête d'un *machikhat*, qui comme l'*omda* tunisien est la circonscription territoriale de base.

E.B.

BIBLIOGRAPHIE

- DEAMBROGLIO K., « Législation et coutumes des Berbères du Sud tunisien », *Rev. tunis.*, t. X, 1903, p. 97-103.
- BERNARD A. et LACROIX N., « Les diverses catégories de nomades », *Evolution du nomadisme en Algérie*, Alger, 1906, p. 17-59.
- MONTAGNE R., *Les Berbères et le Makhzen dans le Sud du Maroc*, Trav. de l'année sociol., Paris, 1930.
- MARCAIS W., Dawar, *Encyclopédie de l'Islam*, deuxième édition, II, p. 180.
- BOYER P., *Evolution de l'Algérie médiane (ancien département d'Alger) de 1830 à 1956*, Paris, Maisonneuve, 1960.
- BOYER P., *La vie quotidienne à Alger à la veille de l'intervention française*, Paris, Hachette, 1963.
- JULIEN Ch.-A., *Histoire de l'Algérie contemporaine. La Conquête et les débuts de la Colonisation (1827-1871)*, Paris, P.U.F., 1964.

D89. DOUGGA (antique Thugga)

Dougga est l'un des sites romains de Tunisie les plus visités et les plus célèbres. L'aspect monumental de ses ruines, en partie restaurées, la beauté du site et les nombreux témoignages, si rares ailleurs, d'une cité numide antérieure à la domination romaine expliquent l'intérêt suscité par ce site à flanc de plateau dominant un paysage superbe. Cette position facile à défendre explique le nom numide de la ville, écrit TBGG en libyque, nom dans lequel se reconnaît la racine TBG qui signifie « protéger ».

La ville de Thugga a une longue histoire. A la fin du IV^e siècle av. J.-C., Eumaque, lieutenant d'Agathocle, tyran de Syracuse qui avait conduit une expédition en Afrique, s'empare de la ville de Tokaï qui pourrait bien être Thugga. De cette ville, Diodore de Sicilefi qui rapporte les faits, dit qu'elle était d'une belle grandeur. Des vestiges non négligeables témoignent, en effet, de l'existence d'un véritable centre urbain numide. Antérieurement le site avait été déjà occupé comme l'indique la nécropole de dolmens s'étendant sur le plateau juste au delà des remparts numides. A ces remparts en gros appareils, s'ajoutent les vestiges d'un temple à Baâl, les murs d'un sanctuaire dédié à Massinissa divinisé après sa mort et le superbe mausolée du III^e-II^e siècle avant J.-C. qui portait deux inscriptions, l'une en punique, l'autre en libyque, rapportant le même texte, ce qui permet d'établir la valeur des lettres de l'alphabet libyque. Ce mausolée à trois étages reposant sur un piédestal de cinq gradins est orné de colonnes engagées et de reliefs d'inspiration hellénistique (quadriges, sirènes). Il fut construit par Ateban* que les auteurs considèrent aujourd'hui comme le constructeur et non le destinataire du mausolée.

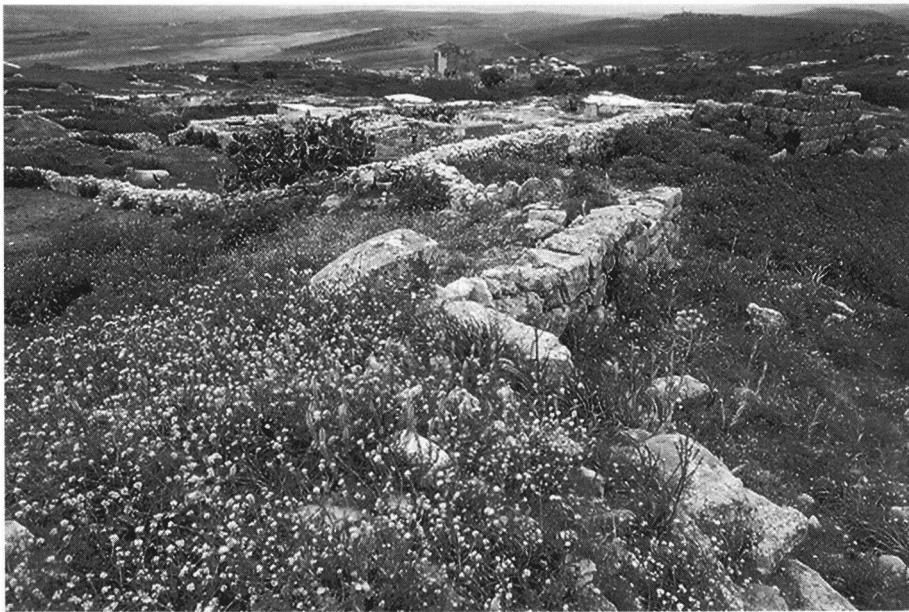


Le plateau de Dougga. Photo G. Camps

Ce monument fut peut-être un cénotaphe dédié à Massinissa. A ces importants vestiges s'ajoutent une série exceptionnelle d'inscriptions libyques et puniques datables de la même époque ; les seules qui aient pu donner quelques indications sur l'administration d'une ville du royaume numide. Exploitant ces inscriptions bilingues et s'appuyant sur les textes puniques et sur la connaissance que l'on pouvait avoir de l'organisation municipale de Carthage, J. Février avait proposé de reconnaître les fonctions suivantes : un roi éponyme (GLD en libyque), deux « chefs de cent » (MWSN), un « chef de cinquante » (GLDMSK), un trésorier (MSSKW), un chef des prêtres (GLDGYLEM). Mais plus récemment, S. Chaker, s'appuyant sur le berbère dont le libyque est une forme ancienne, proposa de reconnaître des titres et fonctions différents : le MWSN (que le punique traduit par « chef de cent ») serait un « sage », un homme d'expérience (Amussen en touareg, amusnaw en kabyle), le MSSKW ne serait pas un trésorier mais un architecte et l'énigmatique



Mausolée d'Ateban, dit libyco-punique.
Photo G. Camps



Rempart numide de Dougga. Photo G. Camps



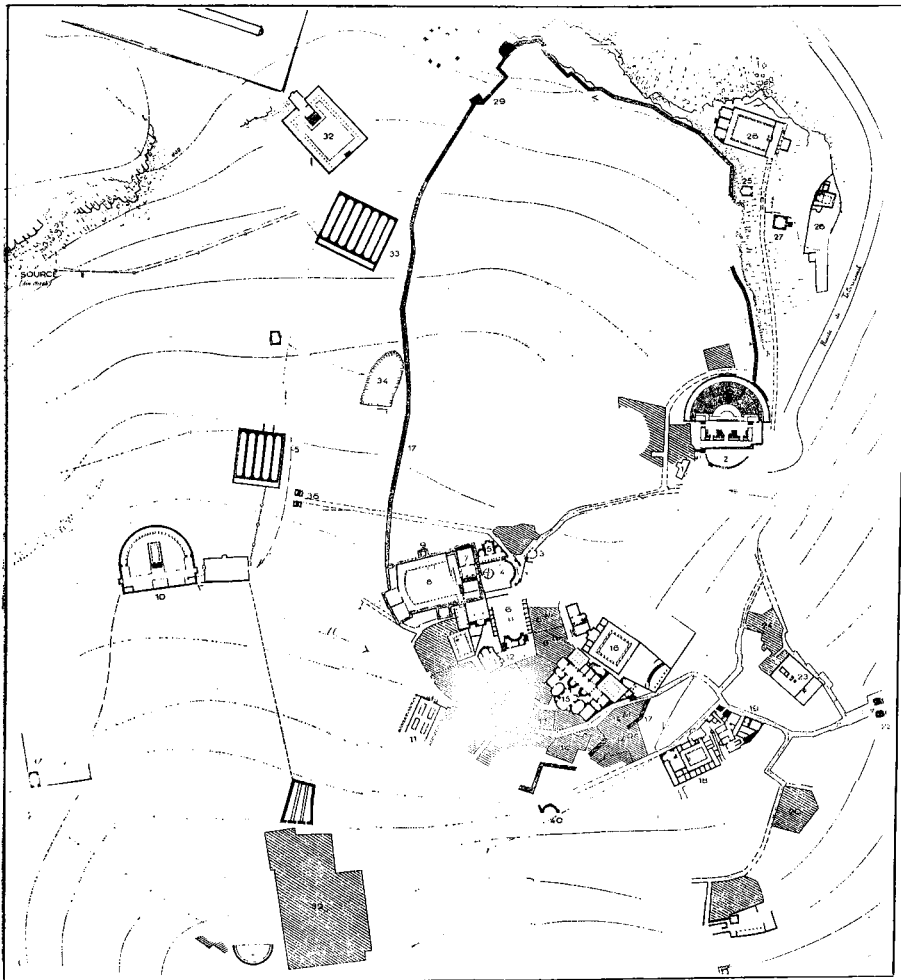
Dédicace bilingue du temple de Massinissa, datée de l'an X du règne de Micipsa.
Photo du Musée du Bardo, Tunis

GZB, non traduit en punique, serait un inspecteur des travaux, tandis que le GLDMSK, traduit par chef de cinquante en punique, serait le chef des maçons et, au lieu d'être chef des prêtres, le GLDGylM serait le chef d'une catégorie d'artisans inconnus. Pas plus que celles de J. Février, trop influencé par le punique, les traductions de S. Chaker, déterminées par les racines berbères, n'emportent la conviction. Quoi qu'il en soit, ces textes bilingues aussi précieux que difficiles à

exploiter, n'en témoignent pas moins d'une organisation municipale de Dougga, originale et différente de celle de Carthage et des autres villes puniques.

A l'époque numide Thugga ne semble pas posséder de sufètes, cependant une inscription latine datée de 48 après J.-C. mentionne clairement les sufètes de cette ville, comme si le modèle punique s'était imposé après la chute de Carthage. On sait par ailleurs que cette fonction fut exercée dans de nombreuses villes de la province d'Africa au I^{er} et II^e siècle de notre ère.

A ce moment la ville a un statut de simple *civitas* dépendant de la *pertica* de Carthage, mais juxtaposés à l'antique cité, de nouveaux venus, italiens jouissant du droit de citoyen romain, fonctionnaires impériaux, administrateurs des domaines impériaux et simples commerçants ou vétérans constituent une entité administrative indépendante, le *Pagus thuggensis*. *Pagus* et *civitas* se développent harmonieusement. Dès les principat d'Auguste et de Tibère, la ville cherche à s'embellir : un forum est aménagé aux dépens de l'angle sud-est de la vieille enceinte numide, un temple de Saturne y est construit sous Tibère, il sera remplacé à la fin du deuxième siècle (194-195) par un temple beaucoup plus vaste, en dehors de la ville. La ville se romanise et les constructions somptueuses se multiplient. En 205, sous



Plan de Dougga à l'époque romaine, d'après Cl. Poinot

Septime Sévère, *civitas* et *pagus* s'unissent dans une nouvelle entité : le *municipe* gouverné par un *ordo* et deux *duumviri*, comme tous les *municipes* qui se veulent des images de Rome.

La ville atteint alors son apogée, bien qu'elle reste un petit centre dont la population ne devait pas dépasser 5 000 âmes. Les temples, cependant, sont nombreux et l'épigraphie abondante permet de les identifier pour la plupart. Les familles puissantes, comme les *Gabinii* règnent pendant plusieurs siècles sur la cité qu'elles embellissent par des constructions fastueuses. Déjà sous les Antonins, les *Gabinii* avaient non seulement offert le terrain mais pris à leur charge la construction du temple de Frugifer, de la Fortune Auguste et de Liber Pater. C'est aux *Maedii* que Thugga doit son temple de la Fortune Auguste, de Vénus, de la Concorde et de Mercure. Les *Licini* firent construire en pleine ville de magnifiques thermes, distincts des grands thermes de l'Aïn Doura. Ces thermes *liciniens* présentent une particularité architectonique : comme dans les monuments d'Orient, les colonnes supportent de grands dais sur lesquels reposent des arcs et non des architraves. Cette disposition ne se répandit en Occident qu'à partir du IV^e siècle, or les thermes *liciniens* de Thugga sont antérieurs d'un siècle.

Le temple de *Caelestis* présente encore plus d'originalité. *Caelestis*, qui a succédé à *Tanit* et à *Ashtart*, est la parèdre du Saturne africain et son temple construit sous Septime Sévère présente une grande cour dallée semi-circulaire, bordée elle-même par un péristyle qui porte une dédicace célébrant la munificence de *Q. Gabinius Rufus Felix*. Le temple péripète est construit sur un podium élevé. Des statues en argent de la déesse avaient coûté 35 000 sesterces. Le théâtre, à l'autre extrémité de la ville, est l'un des plus beaux de l'Afrique romaine, sa *cavea*, d'une hauteur de 15 m, pouvait recevoir 3 500 spectateurs. La ville de Thugga possédait deux arcs, l'un, au sud-est, fut élevé en l'honneur de Septime Sévère, en 205, pour célébrer l'accession de la ville au rang de *municipe*. Sous cet arc passe la voie qui descendait dans la plaine et rejoignait la grand axe routier de Carthage à Théveste ; le second arc, érigé sous Alexandre Sévère, est situé sur la voie qui, depuis le forum, se dirige vers l'ouest. A proximité de cet arc se situent les grandes



Théâtre romain du Dougga. Photo G. Camps

citernes* de Thugga ; la plus importante, celle d'Aïn Mizeb, voisine du temple de Minerve construit sous Antonin le Pieux, est composée de huit réservoirs allongés couverts de voûtes et placés perpendiculairement à un bassin de décantation, sa contenance est de 9 000 m³ ; la citerne de l'Aïn el Hammam, à proximité du temple de Caelestis, est constituée de réservoirs de même forme, sa contenance est inférieure d'un tiers.

En plus des monuments municipaux, à usage collectif, les fouilles, dirigées principalement par L. Poinssot, ont mis au jour de nombreuses et belles demeures : Maison du Trifolium, maison de la Gorgone, maison des saisons qui livrèrent des mosaïques de grande valeur esthétique de même que celles trouvées sur le sol des thermes (mosaïque des Cyclopes). Des statues provenant des temples et du forum, la plus remarquable est celle d'un *togatus* dont la tête porte une couronne tourellée. Mérite aussi d'être signalée une belle tête de Lucius Verus.

En 261, Thugga accède au rang envié de colonie, mais les temps de la splendeur sont passés ; à la fin du siècle commence une longue décadence que viendra interrompre la renaissance valentinienne : monuments et demeures sont alors réparés voire reconstruits. De cette époque date l'église de Victoria, seul monument chrétien de Thugga. La communauté chrétienne de Dougga ne devait pas être très nombreuse et on n'est pas sûr que l'évêque donatiste Paschasius Tuggensis représentait, au concile de Carthage en 411, les fidèles de cette ville car il existait en Byzacène une autre Thugga ou Tucca dite Terebenthina (qui porte aujourd'hui, elle aussi, le nom de Dougga).

Thugga ne souffrit pas directement, semble-t-il, de la conquête vandale, les troupes de Geiseric durent emprunter une voie plus septentrionale mais la ville située à l'écart des grands axes de circulation survécut misérablement puis sa population abandonna progressivement le site. La construction, par les Byzantins, d'un fort d'intérêt médiocre à l'emplacement du forum ne modifia guère les conditions de vie urbaine devenues de plus en plus précaires. Des âges postérieurs, ne subsistent que les petits bains d'époque aghlabite aménagés dans d'anciennes demeures situées à proximité du forum. On ne sait si l'enceinte de basse époque, certainement plus récente que le fort byzantin dont la construction est plus soignée, date de ce moment ou de plus tard ; détail troublant, sur une partie de son parcours cette dernière manifestation d'une vie citadine emprunte le même tracé que le rempart numide qui en avait été la première.

BIBLIOGRAPHIE

- POINSSOT L. et LANTIER R., L'église de Thugga. *Revue archéologique*, II, 1925, p. 228.
 POINSSOT L., La restauration du mausolée de Dougga, *Museion*, 1932, p. 76-89.
 POINSSOT Cl., *Les Ruines de Dougga*, Tunis, 1958, 82 p. (Bibliographie importante).
 FÉVRIER J., 1965, La constitution municipale de Dougga à l'époque numide, *Mélanges de Carthage offerts à Ch. Saumagne*, 1964, p. 85-91.
 CHAKER S., A propos de la terminologie libyque des titres et fonctions, *Annali Istituto univers. orient.*, 46, 1986, p. 541-562.
 KHANOSSI M., Thugga (Dougga) sous le Haut-Empire : une ville double. *L'Africa romana*, 10, 1992, p. 597-602.

G. CAMPS

Achévé d'imprimer en novembre 1995
sur les presses de l'imprimerie Borel & Feraud à Gignac-la-Nerthe.
Dépôt légal 4^e trimestre 1995.

Imprimé en France.



9 782857 448280

ISBN 2-85744-828-7